

L'ÉCONOMIE MAROCAINE

caractéristiques et perspectives





Directeur

Ahmed SLIMANI

Directeur de la publication

Abderrahim TAFNOUT

Directeur de la rédaction

Abdeltif ELYOUSFI

Secrétaire de rédaction

Abderrahman ZAKARI

Comité de rédaction

Ahmed BOUZFOUR

Jamila AYEGOU

Mohamed ELAOUNI

Najat NERCI

Chakib ARSALANE

Mohamed HAFID

Administration

Najib SABER

Diffusion & Conservation

Ahmed HABCHI



Majallat Ar-rabii

Editée par le CERM

Centre d'Etudes et de Recherches
M. Bensaid Ait Idder (Maroc)

9, Résidence du Maréchal Ameziane. Rue Baghdad / Casablanca

E-mail

centre.bensaid@gmail.com

E-mail revue

ar-rabiaelakhar@gmail.com

Impression

Najah al jadida / Casablanca

Dossier de presse

2013 / ص34

Dépot légal

2015 PE 006

ISBN

2422-0000



Majallat Ar-rabii
N° 12 / Mars 2021

L'Economie Marocaine
Caractéristiques et perspectives

Numéro coordonné par Jamila AYEGOU



L'ÉCONOMIE MAROCAINE

**caractéristiques
et
perspectives**



Depuis une période non négligeable, Majallat Ar-Rabii, la revue éditée par le Centre d'Etudes et de Recherches Mohamed Bensaïd (CERM), projette de publier un numéro spécial sur l'économie marocaine, ses caractéristiques et ses perspectives.

Aujourd'hui, alors que ce numéro que nous mettons entre les mains des lecteurs et lectrices, a pris forme, nous espérons qu'il répondra à certaines de leurs aspirations et aux nôtres, tout en posant des questions audacieuses et réelles sur notre économie, ses atouts, ses voies et des alternatives pour la redresser et la mettre sur la bonne voie. En espérant que ses articles contribueront à établir un diagnostic clair et précis de la réalité de notre économie, avec ses acquis, ses échecs et ses dysfonctionnements qui n'ont cessé d'entraver son décollage espéré, pour évoluer vers une économie nationale forte, mixte et solidaire ; une économie au service du citoyen d'abord et offrant de larges possibilités d'un développement inclusif.

Ce douzième numéro vous ouvre ses portes pour s'ajouter à la décennie d'existence de cette revue, qui a su surmonter les tempêtes et les contraintes de la réalité et continue, grâce à votre soutien et à votre accompagnement de ses neuf numéros en arabe et trois en français, à mettre en forme ce que nous vous avons promis depuis le début. Voici donc ce numéro qui consacre l'intégralité de ses articles aux problèmes de l'économie marocaine dans toutes ses manifestations et ses effets. Un tel sujet dont les lectrices et les lecteurs n'ignorent nullement l'enchevêtrement de ses enjeux, le croisement de ses composantes majeures et la complexité de ses trajectoires et de ses voies. Sachant que l'économie a été, et restera, le plus important guide et le principal influenceur de son parcours politique et de ses options fondamentales. C'est la raison pour laquelle, tous les penseurs de la politique, ses théoriciens et ses

leaders historiques, assignent une position centrale aux facteurs économiques, qui peut s'étendre ou se réduire selon leurs doctrines, leurs postulats, leurs perceptions, leurs buts et leurs doctrines/écoles politiques ...

Le comité de rédaction, tout en présentant à l'honorable lectrice et lecteur, ce numéro, qui a été coordonné de main de maître par la professeure Jamila Ayegou, et dont la réalisation nous a amené à nous ouvrir sur d'importantes compétences scientifiques et professionnelles, notamment le Dr. Najib Akesbi, l'économiste de renom et M. Abderrahim Tafnout, directeur de la publication de la revue Ar-Rabii, tient à exprimer ses sincères remerciements à tous ceux qui y ont contribué et aidé à le réaliser jusqu'à ce qu'il prenne sa forme qui se décline comme suit :

Nous avons décidé de présenter aux lecteurs et lectrices un ensemble **d'articles** par lesquels ont contribué d'éminents chercheurs/professeurs en les présentant dans trois axes : le premier axe sur l'économie marocaine et la problématique du développement (N.Akesbi, A.Benchekroune, N. Saoudi et R.Nouda). Le second axe est réservé à l'économie de rente et la corruption en tant que phénomènes transgressant l'économie et la société marocaines (le point de vue du feu Driss Benali, A. Akesbi, J. Ayegou et A. Saddouq). Et le troisième et dernier axe est consacré à certains dysfonctionnements de l'économie marocaine (A.Zeroual, A. Hamza, M. Hadine et T. Rezzouq).

Pour compléter l'image sur l'économie de notre pays, nous avons choisi de faire une importante **interview** avec un acteur économique, un militant politique et associatif qui a un poids notable dans la scène nationale sur de nombreux fronts. Il s'agit de M. Karim Tazi, que nous avons choisi pour qu'il nous fasse part de son analyse de la situation et des alternatives qu'il juge nécessaires pour le développement de notre économie nationale avec toutes ses composantes. Ar-Rabii a été honorée du fait que cette importante interview ait été menée par M. Mostafa Meftah, à qui nous adressons nos remerciements pour cette réalisation.

Afin de raviver notre mémoire de militantisme de gauche et notre mémoire scientifique dans le domaine de la connaissance économique, sachant que les professeurs (es) d'économie de notre pays, qui tous méritent des éloges et notre fierté, nous avons choisi parmi eux, en connaissance de cause, **le portrait** du défunt Professeur Dr. Abdel Aziz Belal, à travers le témoignage de l'un de ses éminents étudiants, le Professeur M'birkou, en espérant ainsi exprimer un tant soit peu, la fidélité de la patrie à l'égard de l'un des piliers de la pensée économique au Maroc.

Conformément à notre approche dans la revue Ar-Rabii, nous avons fourni au lecteur et lectrice **des extraits de certains rapports nationaux** qui traitent de l'économie marocaine et fournissent des données, des indicateurs et des chiffres éloquentes qui sont en eux-mêmes suffisants pour dresser un tableau clair de notre économie nationale. Cela contribuera, sans doute, à aider les chercheurs-es, les penseurs-es, les politiciens-ennes, les acteurs-rices économiques et sociaux à comprendre la réalité et à œuvrer pour la changer.

Enfin, la revue Ar-Rabii, qui s'ouvre sur toutes les contributions à même d'enrichir et de développer la conscience nationale, espère que ce numéro rapprochera les lecteurs-trices et les personnes intéressées de la réalité de notre économie et fournira des données et des indicateurs qui facilitent les moyens et les voies d'analyse et ouvrent des perspectives prometteuses, et ce à la veille de la préparation du Rapport de « la commission spéciale sur le Nouveau Modèle de Développement (CSNMD) ». Nous considérons que notre situation actuelle impose aux Marocains-es, nationalistes, démocrates, progressistes et gens de gauche, de définir les tâches de cette étape afin d'élaborer des plans d'action pour transcender la situation actuelle et s'unir pour défendre un plan de construction d'une économie nationale forte, indépendante et solidaire.

Le chef de rédaction

L'économie marocaine : caractéristiques et perspectives

Depuis son indépendance politique, le Maroc affrontait le grand défi de tracer le chemin menant vers un développement économique et social. Dès lors, l'établissement d'une stratégie authentique qui fait fi de l'ancien modèle économique du colonisateur s'avérait nécessaire.

Les déséquilibres économiques, sociaux et spatiaux étaient inquiétants comme legs d'une période antérieure, au cours de laquelle le colonisateur avait pour ambition de lier le Maroc à l'économie métropolitaine par le biais du développement du commerce extérieur. Cette réalité aurait dû être affrontée par l'élaboration d'une stratégie globale de développement de l'économie et de la société, marocaines.

Pratiquement, depuis son indépendance politique, le Maroc a adopté plusieurs réformes et politiques qui ont contribué à de nombreux changements politiques, sociaux, économiques... qui, *in fine*, avaient un impact sur son niveau, encore faible, de développement. Son classement, selon différents rapports, en constitue une preuve. En effet, il occupe 123^e place sur 189 pays étudiés en matière d'indice du développement humain selon le rapport du Programme des Nations Unies (PNUD) en 2018. En termes de parité hommes-femmes, le classement du Maroc par le Forum Economique Mondial - 2017, 136^{ème} sur 144 pays..., etc.

Il est à noter que l'une des caractéristiques de l'économie marocaine ainsi que celles des pays en développement/ex-colonisés est leur transgression par l'économie de rente qui remet en cause la légitimité d'un système de valeur nécessaire au développement économique et social.

En cette phase de libéralisation planétaire, de mondialisation et des investissements directs étrangers..., le développement de ces économies constitue une préoccupation d'un bon nombre de chercheurs (es) dans différentes disciplines (économie, sociologie, politique, droit, histoire).

Dans le cadre de l'économie de développement, l'économie de rente constitue un problème majeur du XXIème siècle, considéré comme étant « le siècle des rentiers » (Smaïl Goumeziane, 2003).

La répartition inégalitaire et non équitable des richesses dans notre pays nous interpelle pour montrer les dangers de l'économie de rente sur l'économie et la société marocaines, en tant que condition parmi d'autres de réalisation d'une telle répartition.

De même, le classement en termes de niveau de développement, nous interpelle à se poser la question sur les choix stratégiques poursuivies depuis déjà une soixantaine d'années, sur les dysfonctionnements de l'économie, les défis à surmonter et sur les alternatives possibles.

Dans le cadre de ses préoccupations d'études et de recherche, la revue Ar-rabii, revue à comité scientifique, ouvre le débat dans un dossier sur la thématique de « **l'économie marocaine : caractéristiques et perspectives** » en s'assignant pour objectif de contribuer au débat sur la distribution équitable des richesses, liée en partie à la résolution du problème de l'économie de rente.

De ce fait, la Revue invite une pléiade de chercheurs (es) et analystes de l'économie marocaine afin d'apporter des éclaircissements permettant de mieux la comprendre et l'analyser dans l'espoir de formuler des suggestions pratiques et opérationnelles pouvant servir à son développement.

Jamila AYGOU

Du comité de rédaction



L'ÉCONOMIE MAROCAINE

**caractéristiques
et
perspectives**



Axe I

**L'économie marocaine
et la problématique
du développement**



Un « modèle » en crise, face à « la crise »

(La pandémie du Covid-19, un moment de vérité)

■ *Najib Akesbi*¹

La pandémie Covid-19 est une épreuve inédite pour l'humanité. Elle l'est pour sa santé. Elle l'est aussi, et peut-être surtout pour son économie. L'effondrement de l'économie mondiale est, en cet été 2020, une réalité qui n'est pas seulement statistique, mais aussi celle du chômage et de la pauvreté, des récessions et des faillites, des restrictions et des privations, vécus au quotidien par des milliards d'humains à travers la planète.

Pour l'économie marocaine, la pandémie n'est pas seulement une épreuve, elle est aussi un moment de vérité. Ce moment où, face à elle-même, elle « découvre », concentrés en quelques faits et chiffres, l'ampleur de ses défaillances et de ses vulnérabilités. En fait, personne ne découvre rien de vraiment nouveau, car l'essentiel des problèmes de l'économie marocaine, structurels, permanents, récurrents, sont connus bien avant que ne survienne la crise engendrée par la pandémie. Certes, l'évidence ne l'était pas pour tout le monde, mais précisément à l'intention de ceux « qui ne voulaient pas voir », cette crise a produit l'effet d'un révélateur, une sorte de miroir grossissant qui « zoom » sur cette face voilée au point de la rendre éclatante, aveuglante.

Nous commencerons par identifier et caractériser ce moment de vérité qu'est la crise Covid-19 (première partie), avant de prendre du recul, pour en méditer les fondements et les implications dans des choix cinquantennaires, et dont l'échec a provoqué la crise du « modèle », bien avant celle générée par la pandémie. Cette contribution propose de revisiter les choix stratégiques adoptés par le Maroc depuis un demi-siècle et à ce jour jamais concrètement remis en cause (deuxième partie). Ce sont ces choix fondamentaux qui se sont révélés malheureux, infructueux, ce que les faits et les statistiques ne cessent d'attester depuis deux décennies au moins (troisième partie). Mais ce sont ces mêmes choix aussi dont la crise Covid-19 a mis en évidence les fâcheuses conséquences, conduisant par là-même à en tirer les

¹ Économiste, professeur de l'enseignement supérieur.

enseignements qui s'imposent. Ces choix et leur conduite tout au long du dernier demi-siècle resteraient cependant inintelligibles si l'on ne s'appliquait à les situer dans le cadre du « système de gouvernance » qui les a générés et encadrés, question que nous examinerons en quatrième et dernière partie.

1. La crise Covid-19 : une crise inédite et un moment de vérité

La crise devrait d'abord être présentée dans ses multiples dimensions, et avec ses « révélations ». Elle sera ensuite appréciée à travers les leçons qu'elle a données et qui se sont imposées à tous, tant leur force est apparue probante.

1.1. La crise, ses dimensions et ses « révélations »

La crise économique au Maroc, générée par la pandémie, est une double crise, et en cela déjà, elle est assez inédite. Elle est à la fois une crise de l'offre et une crise de la demande. Du côté de l'offre, force est de constater d'abord que les signes d'une mauvaise année agricole avaient commencé à se préciser dès le mois de février 2020, avec une sécheresse qui se révélait jour après jour sévère et persistante. Des sources américaines annonçaient déjà une récolte céréalière d'à peine une quarantaine de millions de quintaux (contre une moyenne de l'ordre de 70 millions de quintaux)². On apprendra par la suite, de source officielle marocaine, que la récolte en question ne devait guère dépasser 30 millions de quintaux³. Or, on sait qu'on a là le chiffre-clé, l'indicateur majeur qui détermine aujourd'hui encore non seulement le devenir du secteur agricole, mais en fait celui de l'économie dans son ensemble, tant reste forte la corrélation entre l'évolution du PIB agricole et celle du PIB tout court.

Cependant, le déclenchement de l'épidémie au cours du mois de mars allait donner une toute autre dimension à une crise agro-rurale aux

²S. Nhaili, « Agriculture : 2020, une année de sécheresse ? », *Medias24*, 19 février 2020 (<https://www.medias24.com/agriculture-2020-une-annee-de-secheresse-7737.html>).

³Rédaction avec MAP, « Campagne agricole 2019-2020 : la production céréalière en chute libre », *TelQuel*, 23 avril 2020 (https://telquel.ma/2020/04/23/campagne-agricole-2019-2020-la-production-cerealiere-en-chute-libre_1680804).

caractéristiques somme toute assez connues puisque récurrentes depuis plusieurs décennies. Pour faire face à l'épidémie, on sait que le Maroc, à l'instar de nombreux pays européens ou méditerranéens, avait opté pour la réponse par le confinement sanitaire, lequel, strict et généralisé, était entré en vigueur le 20 mars 2020. Cet arrêt brutal de toute activité allait naturellement provoquer une chute tout aussi brutale et massive de la production, cette fois étendue à la quasi-totalité des autres secteurs, de l'industrie au commerce, en passant par le transport, le tourisme, la restauration, les spectacles et loisirs... Les premières statistiques publiées par le Haut-Commissariat au Plan (l'Institution attitrée pour produire la statistique au Maroc), portant sur les premières semaines, indiquaient que près de 60% des entreprises déclaraient « avoir arrêté définitivement ou temporairement leurs activités », avec en conséquence des chutes vertigineuses au niveau de la production, de l'emploi⁴... Le « confinement », entraînant automatiquement une forte baisse de la production, conduisait donc en premier lieu à une crise de l'offre.

Le fait est que, à son tour, cette dernière allait rapidement provoquer une autre crise, du côté de la demande. En effet, demander brusquement à toute une population de cesser toute activité et de rentrer chez elle pour se confiner ne pouvait, nulle part dans le monde, manquer d'avoir un impact sur les revenus des ménages, et partant leur pouvoir d'achat, conduisant en conséquence à une baisse de la consommation, et donc de la demande⁵. Mais au Maroc, comme très probablement dans la plupart des économies du Sud où le confinement a été décrété, cet arrêt

⁴ Selon les secteurs, les proportions atteignaient 89% dans l'hébergement et la restauration, 76% dans les industries textiles et du cuir, 60% dans le secteur de la construction, 67% au niveau des entreprises exportatrices... En ce qui concerne l'emploi, 27% des entreprises ont déclaré avoir réduit « temporairement ou définitivement leurs effectifs », ce qui devait correspondre à 720000 postes de travail. En fait, pour s'en tenir aux entreprises dont les salariés sont inscrits à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, elles avaient déclaré à la date du 4 avril 2020 près de 850000 de leurs employés en arrêt d'activité. Cf. Haut-Commissariat au Plan, *Principaux résultats de l'enquête de conjoncture sur les effets du Covid-19 sur l'activité des entreprises*. Enquête réalisée entre le 1^{er} et le 3 avril, auprès d'un échantillon de 4000 entreprises organisées (https://www.hcp.ma/Principaux-resultats-de-l-enquete-de-conjoncture-sur-les-effets-du-Covid-19-sur-l-activite-des-entreprises_a2499.html)

⁵ Sans compter l'autre composante de la demande globale, l'investissement, également fortement réduit.

massif d'activité allait mettre à nu le degré de précarité du marché du travail, et par conséquent l'ampleur de la vulnérabilité de la très grande majorité de la population. Ainsi, alors que les statistiques officielles nous affirmaient au cours des dernières années que le taux de pauvreté dans le pays était tombé à moins de 5% et que le taux de vulnérabilité se situait à peine à 12.5%⁶, le premier moment de vérité offert par cette crise s'est précisément situé sur ce terrain.

Ce moment s'est imposé lorsqu'il a bien fallu prendre acte de cette réalité béante : n'étant ni fonctionnaire ni salariée protégée par un contrat de travail, ni même « indépendante » disposant d'une épargne minimale permettant de faire face à l'absence de revenu, l'écrasante majorité de la population active fait en réalité partie de cette nébuleuse appelée « secteur informel » qui gagne sa vie au jour le jour, dans cette « économie de survie » où l'on travaille le jour pour pouvoir manger le soir, et reprendre le travail le lendemain pour assurer le repas suivant... Pour cette population, le confinement était tout simplement synonyme d'arrêt net de cette dynamique de survie au quotidien. Face à la montée du mécontentement, voire l'expression d'une contestation qui mettait en péril l'objectif même du confinement⁷, les autorités avaient fini par mettre en place un système de soutien, à travers la distribution d'un revenu minimal mensuel compris entre 800 et 1200 dirhams selon la taille des ménages⁸. Or, lorsque la plate-forme dédiée fut ouverte pour l'inscription sur les listes des éventuels bénéficiaires, pas moins de 5.5 millions de « chefs de famille » s'étaient précipités pour y enregistrer leurs noms⁹. Si l'on multiplie ce chiffre par le nombre moyen de personnes par ménage tels qu'il ressort du dernier recensement de la population de 2014, soit 4.6, on atteint le chiffre de 25.5 millions de personnes, soit près de 70% de la population. Consterné, chacun pouvait

⁶ Selon les dernières données disponibles du HCP (Haut-Commissariat au Plan), le taux de pauvreté se serait situé à 4.8% en 2014 (soit 1605000 personnes), et le taux de vulnérabilité aurait baissé à 12,5% (4.4 millions de personnes). Cf. https://www.hcp.ma/downloads/Niveau-de-vie-et-pauvrete_t11884.html.

⁷ Face à l'absence de toute mesure de soutien du gouvernement, du moins au cours des premières semaines du confinement, on a commencé à voir dans les réseaux sociaux des scènes montrant des pères de famille qui bravaient l'interdiction de sortie, n'hésitant guère à crier devant la caméra qu'ils préféreraient mourir du coronavirus plutôt que de laisser leurs enfants mourir de faim...

⁸ Soit entre 73 et 110 euros (1€=10.92 Dh, 10 août 2020).

⁹ Note de présentation du Projet de loi de finances rectificative 2020, Ministère de l'économie et des finances, Juillet 2020, p.13.

ainsi prendre la mesure de la vulnérabilité réelle de la population. En tout cas, on comprend aisément que ces 25 millions de consommateurs, privés de pouvoir d'achat, allaient fortement impacter la demande.

A tout cela s'est encore ajouté l'impact externe d'une économie trop dépendante de ses relations avec trop peu de pays, essentiellement européens. Plus exactement, on sait que les deux premiers partenaires économiques du Maroc (à tous égards : commerce, tourisme, investissements, transferts de revenus...) ne sont autres que la France et l'Espagne, auxquels il faudrait ajouter, à un niveau un peu moindre, l'Italie. Le fait est que ce sont précisément ces trois pays de « l'arc latin » qui figurent parmi ceux ayant été les plus durement affectés par la pandémie, et partant par ses conséquences économiques. Dès lors, on savait que cette défaillance de la demande externe allait aggraver celle de la demande interne, notamment en privant l'économie de précieuses ressources en devises, à commencer par celles du tourisme et d'une partie des transferts des résidents marocains dans ces pays.

1.2. La crise et ses leçons

Au-delà des agrégats macro-économiques, sur le terrain, la crise allait également mettre à nu des réalités que seuls feignaient d'ignorer ceux « qui ne voulaient jamais voir », et par là-même donner des leçons que plus personne ne pourra désormais ignorer.

Sur le terrain de la santé publique d'abord. Même si le Maroc, au début du processus d'extension de la pandémie, semblait plutôt moins durement touché que d'autres pays (notamment européens), ses maigres infrastructures sanitaires allaient rapidement montrer leurs limites. Face à l'ampleur des défaillances, il fallait bien finir par reconnaître celle des moyens, tant matériels que humains. A titre indicatif, on apprenait ainsi que le Maroc compte à peine 7.3 médecins par 10000 habitants, contre une moyenne mondiale de 13, et une recommandation de l'OMS de 23. Les carences sont au moins aussi graves au niveau du personnel infirmier, des lits dans les hôpitaux publics, des appareils et autres équipements médicaux¹⁰. De sorte que chacun pouvait très naturellement prendre la mesure de l'importance pour toute communauté humaine de disposer d'un système de santé publique

¹⁰ Cf. https://www.sante.gov.ma/Publications/Etudes_enquete/Pages/default.aspx

répondant à tout le moins aux normes minimales universelles, en toutes circonstances, et a fortiori en situation d'épidémie caractérisée.

Par ailleurs, la réaction des États de par le monde face à la pandémie n'avait pas manqué de frapper les esprits : Soudain, le « village planétaire » avait disparu et chaque « chef de case » n'avait d'autre réflexe que de se barricader, sans même chercher à savoir ce qui se passait autour de lui ! Les gouvernants de chaque pays se hâtaient donc de fermer leurs frontières et imposer à leurs populations leurs réponses particulières à la crise sanitaire sans aucune concertation avec leurs voisins, ni multilatérale, ni même bilatérale. Ce faisant, on prenait aussi conscience, et plutôt brutalement, du degré de dépendance de chaque économie de chaînes de valeurs internationales autour desquelles s'était articulée la dynamique de la mondialisation depuis quatre décennies. Le choc est particulièrement fort lorsqu'on découvre en pleine crise sanitaire que l'approvisionnement en médicaments et en matériels nécessaires pour les soins dépend dans une très grande mesure de sources étrangères, et plutôt lointaines puisque souvent asiatiques. Il l'est tout autant lorsque des usines, des pans entiers de la production locale doivent s'arrêter, faute de pièces et d'intrants fabriqués au niveau d'autres maillons de la fameuse chaîne de valeur internationale, et qui ont dû pour leur part cesser leur production, sur injonction d'autorités soudain obnubilées par des contraintes exclusivement nationales.

De telles vérités, ayant éclaté au grand jour dès les premiers jours de la crise sanitaire, ne pouvaient manquer d'être méditées et donner lieu à de larges débats, notamment à travers de très nombreuses visio-conférences que, au demeurant, beaucoup de marocains semblent avoir « découvert » et apprécié dans les conditions du confinement. Dans l'ensemble, un large consensus s'est imposé, du moins autour de deux idées fortes, deux enseignements à tirer de cette expérience. La première a trait à l'impérieuse nécessité de réhabiliter le service public, et de le doter de moyens conséquents pour lui permettre de répondre aux besoins légitimes de la population. A commencer naturellement par la santé publique qui avait tant pâti de l'idéologie du « moins d'état » et de son cortège de restrictions budgétaires, mais également tous les autres services de base sacrifiés depuis si longtemps pour les mêmes raisons : éducation, protection sociale, infrastructures de base en milieu rural, protection de l'environnement, développement numérique,

espaces de culture et de loisirs... La seconde idée concerne les rapports avec l'extérieur, et pour tout dire s'est cristallisée autour du concept de souveraineté nationale. Alors que ce concept était violemment rejeté par les gouvernants et leurs soutiens, jugé irréaliste, et associé à quelques illuminés « gauchistes et altermondialistes », voilà que du jour au lendemain, on découvrait la nécessité, sinon les bienfaits de la « préférence nationale », du « produire localement ce dont on a besoin », du « consommer marocain », de la sécurité sanitaire, alimentaire, énergétique, voire du besoin de revoir les accords de libre-échange...

A l'évidence, on semble changer de paradigme, à tel point que l'on se prend, çà et là, à imaginer que le Maroc d'après Covid ne saurait ressembler à celui d'avant Covid... Cela ne durera que quelques mois, avant que le projet de loi de finances rectificative 2020 du gouvernement ne vienne ramener tout le monde sur terre !¹¹ Il reste que, puisque « les idées ne meurent pas », elles reviendront sans doute à l'avenir, lorsque les conditions de leur affirmation seront réunies¹². En attendant, il nous appartient aujourd'hui de les faire vivre en montrant, au-delà de leur pertinence actuelle, leur permanence, ancrée au cœur

¹¹ Alors que tout le monde s'attendait à voir se concrétiser dans ce projet de loi de finances, du moins pour leur volet à court terme, les nouvelles orientations, celui-ci s'est révélé dans la stricte continuité des politiques conduites jusqu'à présent, avec à la clé un endettement encore plus important. Cf. M. Michbal, « Loi de finances rectificative : De l'austérité habillée en politique de relance... », *Medias24*, 9.7. 2020 (<https://www.medias24.com/loi-de-finances-rectificative-de-l-austerite-habillee-en-politique-de-relance-11790.html>); I. Bouhrara, « Projet de loi de finances rectificative : Les députés dénoncent l'austérité et le manque d'innovation », *EcoActu*, 13.7.2020 ([https://www.ecoactu.ma/projet-de-loi-de-finances-rectificative-13/?utm_source=sendinblue&utm_campaign=Newsletter du 14 juillet 2020&utm_medium=email](https://www.ecoactu.ma/projet-de-loi-de-finances-rectificative-13/?utm_source=sendinblue&utm_campaign=Newsletter+du+14+juillet+2020&utm_medium=email)); N. Akesbi, « Le gouvernement agit de manière manifeste dans le sens de la récession » (Interview, M. Diaa), *Finances News*, 16. 7. 2020 ; N. Akesbi, « Le projet de loi de finances 2020: la montagne accouche d'une souris » (Interview – *M.A. Hafidi*), *Maroc Hebdo*, 17.7. 2020 (<https://www.maroc-hebdo.press.ma/projet-loi-finances-2020>); K. Louadj, « Alors que le Maroc est frappé de plein fouet par la crise, le gouvernement a décidé de ne rien faire, selon un expert », *Sputnik News*, 23.7.2020.

(<https://fr.sputniknews.com/maghreb/202007221044143859-alors-que-le-maroc-est-frappe-de-plein-fouet-par-la-crise-le-gouvernement-a-decide-de-ne-rien-faire/>).

¹² Il est vrai que Alexandre Dumas (père) ajoutait : « elles sommeillent quelquefois, mais elles se réveillent plus fortes qu'avant de s'endormir » (Le Comte de Monte-Cristo).

même des choix fondamentaux de ce qu'il a été convenu d'appeler « modèle de développement du pays ».

En effet, en dépit d'études et d'analyses de qualité, de sources diverses, anciennes ou récentes¹³, constatant les multiples maux qui plombent l'économie marocaine¹⁴, et concluant toutes à la nécessité de repenser les choix de développement effectués depuis plusieurs décennies au Maroc, il a fallu attendre 2014 pour que ce soit le chef de l'État qui soulève les questions qui dérangent : « Nos choix sont-ils judicieux ? », s'est-il interrogé dans son discours du Trône de la même année¹⁵, et d'ajouter : « Je M'interroge, avec les Marocains, non sans étonnement : Où est cette richesse ? Est-ce que tous les Marocains en ont profité, ou seulement quelques catégories ? ». Trois années plus tard, successivement lors du discours du Trône du 30 juillet 2017, puis le 13 octobre 2017, devant les parlementaires, le Roi revient sur le même thème en élargissant le cadre d'analyse au « modèle de développement » qu'il reconnaît s'être révélé « inapte à satisfaire les demandes pressantes et les besoins croissants des citoyens, à réduire les disparités catégorielles et les écarts territoriaux et à réaliser la justice sociale »¹⁶.

Un constat qui a au moins le mérite d'imposer la reconnaissance par

¹³ Pour s'en tenir à quelques travaux collectifs de grande ampleur, Cf. *Cinquantenaire de l'indépendance du Royaume du Maroc (2006) - 50 ans de développement humain et perspectives 2025*, Rabat, janvier 2006 ; *Fondation Abderrahim Bouabid – Conseil d'Analyse Economique, Le Maroc a-t-il une stratégie de développement économique ? Quelques éléments de réflexion pour un véritable décollage économique et social*, Salé, juin 2010 ; HCP, *Prospective Maroc 2030*, Rabat, 2011 (25 documents disponibles sur le site du HCP (https://www.hcp.ma/downloads/Maroc-2030_t11885.html)).

¹⁴ Même si on y reviendra plus, on peut ici rappeler en quelques indicateurs les traits encore caractéristiques aujourd'hui de l'économie marocaine: Un PIB de 110 à 120 milliards de dollars (soit à peine 0.14% du PIB mondial) ; Un PIB par tête de 3000 dollars, ce qui situe le pays au-delà du 120^{ème} rang parmi les nations ; Un rythme de croissance à la fois volatile (au gré des aléas climatiques et de leur impact sur la production agricole) et faible (3 à 4% en moyenne sur la dernière décennie) ; Un commerce en déficit structurel qui témoigne de l'état d'un pays important à peu près le double de ce qu'il exporte ; Un déficit de financement croissant et un niveau d'endettement de plus en plus inquiétant...

¹⁵ Discours du Trône, 30 juillet 2014 : <http://www.maroc.ma/fr/discours-royaux/discours-de-sm-le-roi-la-nation-loccasion-de-la-fete-du-trone> .

¹⁶ <http://www.maroc.ma/fr/discours-royaux/sm-le-roi-prononce-un-discours-louverture-de-la-premiere-session-de-la-2-eme-annee> .

tous des déboires les plus évidents du « modèle »¹⁷. Il reste à présent à s'entendre sur le pourquoi et le comment des choses. Car pour repenser ledit modèle, et donc s'entendre sur les bons remèdes, il faut naturellement s'accorder au préalable sur le bon diagnostic. Dès lors, il s'agit d'engager une réflexion profonde sur les véritables raisons ayant conduit à un tel échec.

Nous commencerons par expliciter les choix fondateurs, qui sont en même temps des paris que l'Histoire se chargera de nous dire à quel point ils auront été perdus. Nous tâcherons ensuite d'articuler cet échec économique au système politique qui a arrêté les choix et conduit les politiques mobilisées pour les matérialiser au quotidien. Nous serons alors en mesure d'apprécier à sa juste mesure la responsabilité de ce dernier dans l'échec en question.

2. Les choix fondateurs et les politiques mises à leur service

A l'origine du « modèle marocain », l'examen scrupuleux de l'histoire économique de ce pays nous révèle des choix majeurs et fondateurs, faits par la « monarchie exécutive » de Hassan II, en étroite « collaboration » avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, dès les années soixante et soixante-dix du XX^{ème} siècle, et qui restent à ce jour, à l'ordre du jour. Ces choix sont au nombre de deux : le premier concerne l'économie nationale, le second son insertion dans l'économie internationale¹⁸.

Au niveau interne, une ferme volonté est affirmée pour construire une économie de marché, où les ressources sont affectées selon la logique de celui-ci, et où le secteur privé joue le rôle central du principal acteur

¹⁷ Nous mettons ce concept entre guillemets parce qu'il ne nous apparaît guère approprié, s'agissant de choix et de politiques qui ont échoué -comme on le reconnaît officiellement et comme on le verra plus en détail plus loin. C'est plutôt leur succès qui aurait justifié le fait de les qualifier de « modèle », que le dictionnaire définit comme étant « ce qui sert comme base à l'imitation » ou encore « qui possède les qualités idéales ». Qualifier de « modèle » quelque chose dont, dans le même temps, on acte l'échec ne paraît pas très pertinent. En revanche, ce dont il est question, ce sont des choix clairement identifiés, et qui seront exposés ci-dessous.

¹⁸ Pour de plus amples développements sur cette partie, cf. N. Akesbi, « Economie politique et politiques économiques au Maroc », In : *Économie politique du Maroc*, ouvrage collectif, Revue Marocaine de Sciences Politiques et Sociales, Hors-série – vol. XIV, Rabat, avril 2017, pp. 49-111.

du développement. Le second choix repose sur la théorie –en vogue à l'époque- de la « croissance tirée par les exportations », et partant du postulat que le pays dispose d'avantages comparatifs avérés, son insertion dans « la division internationale du travail » ne pouvant être que gagnante. Il fallait donc orienter les efforts d'investissement et de production vers la satisfaction prioritaire de la demande externe, autrement dit du marché international, plutôt que celle du marché intérieur.

Relevant de la profession de foi, ce double choix est au fond aussi un double pari : Le premier porte sur la capacité du secteur privé à être le véritable moteur du développement, par son aptitude à produire de « l'initiative », à créer et innover, et donc à investir, offrir de l'emploi, optimiser les conditions de production, distribuer des revenus. Quant au second, il comptait sur les vertus d'une bonne insertion dans les chaînes de valeur internationales, et sur leur capacité à tirer les taux de croissance vers le haut... Il faut bien comprendre que là résidait le cœur de l'argumentaire qui servait à rejeter d'un revers de main tous choix alternatifs, notamment ceux plaçant pour une plus grande implication de l'État dans la satisfaction de services collectifs de base ou la préservation d'un minimum d'autonomie dans le processus d'ouverture de l'économie. Ainsi, rétorquait-on, il n'y avait nul besoin de « plus d'état » (et donc plus d'impôts) puisqu'il revenait au secteur privé de prendre en charge la satisfaction des besoins de la société, y compris ceux à caractère public et de base, tels l'éducation, la santé... Il fallait donc plutôt baisser encore plus les impôts sur les « entrepreneurs » pour leur permettre de dégager encore plus de profits, dont évidemment personne ne doutait qu'ils allaient être réinvestis, au bénéfice de la production, l'emploi, la croissance, le bien-être de tous ! De même que tous ceux qui se hasardaient à revendiquer seulement plus d'équilibre dans les échanges internationaux ou plus d'attention à la sécurité alimentaire ou énergétique, se voyaient aussitôt taxés d'autarciques passésistes incapables de comprendre que grâce à la mondialisation tout était désormais disponible sur le marché mondial, et qu'il suffisait de disposer des devises nécessaires, pour s'y procurer tout ce que l'on voulait dans les meilleures conditions de prix et de qualité.

Sur un registre moins académique que politique, ces choix seront soutenus par la fameuse « théorie du ruissellement » qui connaîtra ses

heures de gloire dans les années 1980 avec la « *Reaganomics* » et dont on sait qu'elle ne servit qu'à justifier les fortes baisses d'impôts, notamment sur les hauts revenus, et l'extraordinaire concentration des revenus qui en avait découlé. Même si cette « théorie » n'a jamais trouvé d'économistes pour la conceptualiser et la défendre, elle servira néanmoins à expliquer, dans un élan quasi-messianique, que l'enrichissement des riches finira toujours par « ruisseler » et bénéficier aussi aux pauvres¹⁹...

Toujours est-il que, au Maroc, ces choix-paris resteront immuables jusqu'à aujourd'hui, traversant les décennies et survivant même au changement de règne qui s'opère en 1999. Le règne de Mohammed VI en effet ne marque pas une rupture mais une inflexion dans le cours d'orientations cinquantennaires, en ce sens que les options de base étant maintenues, de nouvelles initiatives sont prises pour accélérer ou accentuer une dynamique engagée (investissements d'infrastructures, libéralisation des échanges, privatisations...), décomposer un cadre stratégique existant (un plan national auquel se substituent des plans sectoriels) ou encore introduire une nouvelle gouvernance plus en phase avec l'air du temps et néanmoins encore plus problématique au regard des valeurs démocratiques universelles.

Au service de ses choix stratégiques, et tout au long des cinq décennies précédentes, l'État a mobilisé des ressources considérables, et déployé des politiques publiques multiples et variées. Au fil du temps et des circonstances, ces politiques ont naturellement évolué, même si elles ont continué de poursuivre les mêmes objectifs. On ne peut ici qu'en rappeler les têtes de chapitres : marocanisation, puis privatisations et « partenariats public-privé », investissements publics dans les infrastructures, codes d'investissements puis charte d'investissement, politique d'ajustement structurel, avec désengagement de l'État et libéralisation des prix et des marchés, politiques sectorielles, politiques fiscales, budgétaires et monétaires, accords de libre-échange²⁰...

¹⁹ Ainsi, pour Richard Sennett, la théorie du ruissellement agit comme un fantasme promettant une vie meilleure aux pauvres, analogue à la promesse du paradis de la Bible ... Cf.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Théorie_du_ruissellement#Histoire

²⁰ Pour une présentation plus détaillée de ces politiques, cf. N. Akesbi, « Économie politique et politiques économiques au Maroc », 2017, op.cit. Étude traduite et publiée

Toutes ces politiques peuvent être analysées à la lumière du double choix stratégique effectué : les unes agissent pour la libéralisation des marchés et le renforcement du secteur privé, les autres pour une extraversion toujours plus grande de l'économie du pays, d'autres encore pour les deux à la fois.

A titre indicatif et à grands traits, on peut ici simplement rappeler quelques-unes de ces politiques :

* Les opérations de « marocanisation » des années 1970 (exploitations agricoles, entreprises de l'industrie et des services), de privatisation ou encore de concession en gestion déléguée de services publics des années 1990 et 2000, ont cherché à étendre l'assise foncière, industrielle et financière du capital privé, et au-delà à élargir le champ du profit et de ses conditions d'accumulation ;

* L'engagement tout au long du dernier demi-siècle dans la construction d'infrastructures économiques (des premières routes nationales aux autoroutes actuelles, des premiers barrages aux ports et aéroports qui suivront...) avait d'abord pour objet de socialiser une partie des coûts de valorisation du capital, permettant ainsi une plus grande rentabilisation des investissements privés ;

* Les politiques macro-économiques (fiscales, budgétaires, monétaires...), en prélevant leurs ressources essentiellement auprès des classes moyennes et pauvres (notamment à travers les impôts sur les dépenses de consommation et les revenus salariaux, avec près des trois quarts des recettes fiscales, pour ces deux seules catégories), pour les redistribuer ensuite sous forme de marchés publics, de subventions et de dépenses fiscales au profit d'intérêts privés bien déterminés, ont clairement affirmé une volonté de mettre les finances publiques au service des finances privées ;

* Les politiques de libéralisation des prix et des marchés, intérieurs et vis-à-vis de l'extérieur, engagées dans le cadre des politiques d'ajustement structurel des années 80 puis couronnées par les nombreux accords de libre-échange des deux décennies suivantes, ont eu pour objectif de consolider les bases de l'économie de marché, permettant au capital privé de tirer avantage des différentes formes de désengagement de l'État (déréglementation, dérégulation...) d'une part et d'intégration au marché mondial d'autre part.

en arabe sous le même titre aux éditions du *Centre d'Études et de Recherches Mohamed Bensaid Ait Iddir* (CERM), Casablanca, septembre 2017.

Des choix ayant bénéficié d'une telle « durabilité » et des politiques conduites avec autant de constance doivent aujourd'hui être soumis à une évaluation objective, parce que précisément déterminée par la capacité à atteindre les objectifs visés.

3. Les résultats obtenus, témoins des paris perdus

Comme nous l'avons souligné au début de ce texte, la crise Covid-19 n'a pas créé mais seulement révélé, de manière probante, des problèmes qui étaient là depuis bien longtemps, et sans cesse rappelés aussi bien dans les études académiques que dans les débats de la société civile. C'est que l'expérience économique du Maroc indépendant avait déjà fait l'objet d'évaluations et d'appréciations multiples, dont notamment celle du *Rapport du Cinquantenaire* déjà cité, et qui avait à sa manière tiré la sonnette d'alarme. En réalité, depuis une décennie au moins, un minimum de lucidité suffit pour porter un regard objectif sur une expérience malheureuse. Une appréciation objective n'a pas besoin de jugement de valeur, mais juste d'une confrontation froide des faits, une mise en face à face des objectifs tels qu'ils avaient été projetés par le « modèle » lui-même d'une part, et ses réalisations d'autre part. Le premier niveau est celui des objectifs qu'on pourrait qualifier d'opérationnels, et le second celui des objectifs fonctionnels. C'est à cet exercice que nous allons à présent nous atteler.

3.1. Objectifs opérationnels : Une économie sous « plafond de verre »

Ce premier niveau est acté en permanence par le flot des séries statistiques les plus officielles. On se contentera ici de les synthétiser à travers quelques indicateurs significatifs mis en forme à travers les figures 1 à 6 présentées ci-dessous :

* Une croissance « molle » : à peine de 3.4% en moyenne au cours des dix dernières années, et de plus en baisse tendancielle depuis une douzaine d'années (figure 1) ; Compte tenu de la croissance démographique, ce rythme tombe à près de 2% seulement. Croissance de surcroît très volatile, étant encore fortement dépendante du PIB agricole, lui-même encore tout aussi fortement dépendant des aléas climatiques (figures 1 et 3) ;

* Un PIB de l'ordre de 120 milliards de dollars, ce qui donne un PIB par tête de près de 3300 dollars (8600 dollars en ppa), et situe le pays

au 128^{ème} rang dans le classement mondial (figure 2) ;

* Un commerce extérieur structurellement déficitaire, avec un déficit de l'ordre de 18% du PIB et un taux de couverture des importations par les exportations qui, en moyenne sur les dix dernières années, ne dépasse guère 53% (figures 4 et 11);

* Une dette publique (dont celle du Trésor) en forte augmentation depuis une dizaine d'années, et atteignant plus de 80% du PIB en 2019 (figure 5) ;

* Enfin un Indicateur du développement humain qui, au regard de l'évolution de ses composantes (revenu, éducation, santé), maintient le pays au 123^{ème} rang parmi les nations, quasiment à la dernière place parmi les pays de la Zone Mena (figure 6)²¹.

Au-delà de ces indicateurs conventionnels, les grands problèmes de l'économie marocaine sont connus et dont les « têtes de chapitres » des plus importants peuvent ici être rappelés : dépendance alimentaire, régression industrielle, explosion de « l'informel », chômage structurel, pauvreté multidimensionnelle, inégalités sociales et spatiales croissantes... En somme, une économie « sous plafond de verre », et une réalité sur laquelle il n'est plus nécessaire de s'attarder, puisque comme on l'a souligné plus haut, elle fait « consensus », au moins depuis que le Roi en a acté la substance²².

²¹ Si l'on excepte la Mauritanie ou la Syrie en guerre...

²² Pour des analyses plus détaillées sur l'état et l'évolution de l'économie marocaine, on peut cependant consulter mes conférences annuelles, présentées dans le cadre de l'*Université Citoyenne* de HEM (École des Hautes études de management), et dont les documents ppt sont publiés sur le site de l'Université dédié. Cf ; notamment : « Le modèle de développement en débat » (UC de Casablanca et Marrakech, février 2018) ; « Où va l'économie marocaine ? L'économie marocaine en perspective » (UC de Tétouan, Casablanca, Marrakech, Agadir, Fès, janvier-février 2017). Voir aussi : N. Akasbi, « Pourquoi et comment l'économie marocaine s'installe sous le plafond de verre », *Finances News hebdo*, Spécial 20 ans, Hors-série n°36, janvier 2019.

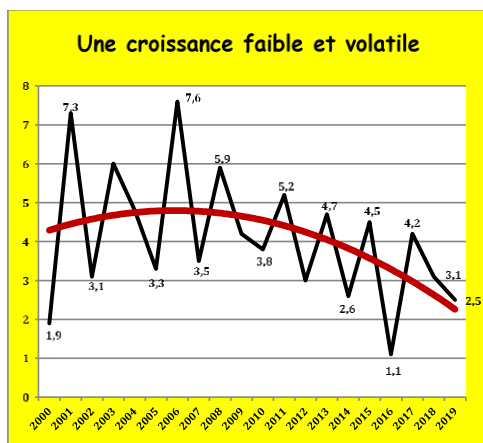


Fig.1 - Croissance...

Source : HCP

PIB par habitant encore faible (\$/tête)

Pays	2018	2017
Corée du Sud	31 346	29 730
Chili	16 079	15 060
Malaisie	10 942	11 522
Chine	9 608	
Turquie	9 346	14 933
Thaïlande	7 187	6 127
Algérie	4 238	4 825
Tunisie	3 423	4 303
Maroc (128^{ème})	3 359	3294

Malawi: 307 \$/hab; Luxembourg: 114 234; Qatar: 70 780; France: 42 878; Espagne: 30 697; Afrique du Sud: 6 377.		

Fig.2 - PIB par tête

Source : Wikipedia

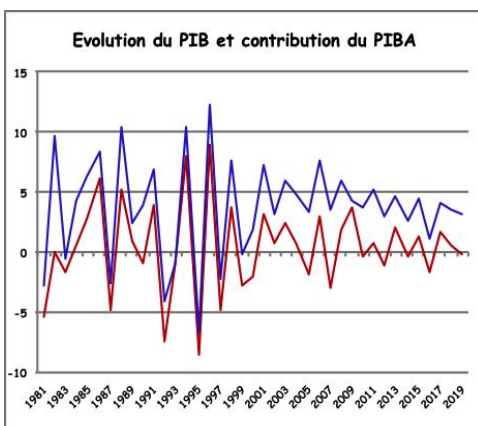


Fig. 3 - Aléa agricole...

Source : HCP

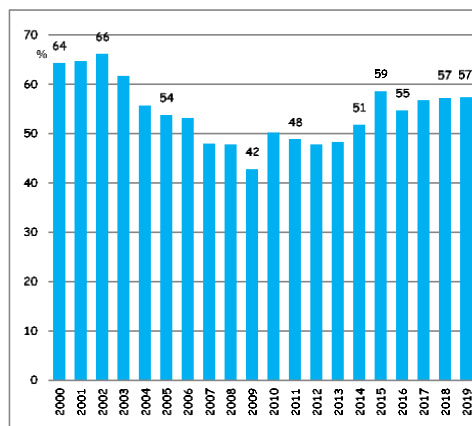


Fig. 4 - Couverture Imports/Exports

Source : Office des changes

Dettes du Trésor et dette publique globale

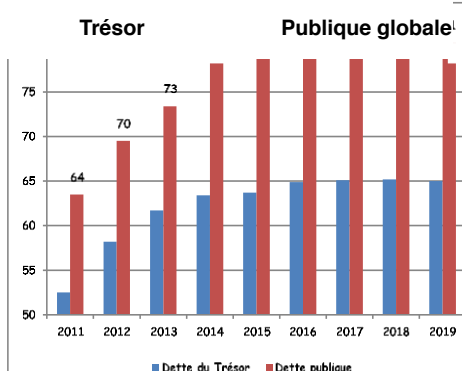


Fig. 5 - Dette publique

Sources : HCP & BAM, 2019

R	Pays	IDH	RNB
1.	Norvège	0.953	68 012 \$/hab
26.	Corée du Sud	0.903	35 945 -
38.	Chili	0.843	21 910 -
65.	Malaisie	0.802	26 107 -
70.	Turquie	0.791	24 804 -
94.	Thaïlande	0.755	15 516 -
95.	Algérie	0.754	13 802 -
107.	Jordanie	0.735	8 288 -
108.	Tunisie	0.735	10 275 -
128.	Egypte	0.696	10 355 -
123.	Maroc	0.667	7 340 -

Le rang du Maroc est celui du bas de l'échelle des pays à niveau de développement humain moyen.

Fig. 6 - Développement humain

Source : PNUD, 2019

Le second niveau, celui des objectifs « fonctionnels », révèle des déboires, voire des effets pervers encore plus lourds de conséquence, tant il montre de manière analytique, en confrontant nos choix à nos réalités, à quel point nous avons « raté le coche ». Nous examinerons ces objectifs « pervers » à trois niveaux : la rente là où le marché devait s'imposer, le public là où le privé était promis à devenir prédominant, les importations là où les exportations devaient largement les couvrir.

3.2. Nous voulions le marché, nous avons la rente !

Nous voulions donc une « économie de marché », avec des marchés ouverts, pluriels, transparents, où la concurrence serait reine et le vaillant secteur privé le « chevalier d'honneur » ?! Tout un chacun aujourd'hui peut aisément constater qu'à la place, nous avons une économie gangrenée de toute part par « la rente et l'entente », avec des secteurs clés contrôlés par des oligopoles, voire des monopoles, bénéficiaires de privilèges et de passe-droits d'un autre âge.

On se contentera ici d'énoncer les secteurs d'activités qui, dans le Maroc de 2020 encore, restent enserrés dans cette logique de la rente plutôt que dans celle du marché, libre, ouvert, transparent, concurrentiel :

* Ainsi le transport des voyageurs (petits et grands taxis, cars de transport intra-urbains), tout autant que les marchés de gros, des fruits et légumes notamment, restent « fermés », la possibilité d'y accéder étant conditionnée par l'obtention d'un précieux sésame appelé « agrément », lequel est octroyé par les autorités politiques, sur la base de critères dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils ont peu à voir avec ceux du marché ;

* Il en va de même pour l'exploitation de la plupart des ressources naturelles, des carrières de sable à la pêche hauturière, en passant par les eaux minérales, les forêts...

* Les concessions en gestion déléguée de services publics communaux (distribution d'eau, d'électricité, assainissement...) dans les grandes villes du pays ont toutes été accordées par entente directe, loin de toute procédure d'appel d'offre publique, ni même des moindres règles de transparence ;

* Dans le monde rural, des centaines de milliers d'hectares de terres fertiles, autrefois récupérées de la colonisation et confiées à deux

sociétés d'état (Sodea et Sogeta²³) ont, par le simple « fait du prince », été « offerts » à des dignitaires du régime voire à une certaine clientèle politique, là encore dans une opacité totale et loin des règles les plus élémentaires qu'une logique de marché aurait exigées²⁴ ;

* Même en milieu urbain et péri-urbain, des milliers d'hectares ont été, en toute opacité, cédés à des promoteurs immobiliers complices et autres « serviteurs de l'État », à des prix quasiment symboliques...

Sur le registre des phénomènes de domination du marché, par monopole, oligopole, ou entente, ils restent caractéristiques de secteurs majeurs, essentiels dans l'économie marocaine aujourd'hui :

* Dans l'industrie, la Banque mondiale (qui est pourtant au cœur des choix effectués depuis un demi-siècle !) explique dans un de ses récents rapports comment, « par rapport à leurs homologues régionaux, de nombreux marchés marocains se caractérisent par une plus grande concentration du marché. La part des monopoles est élevée dans des secteurs qui se caractérisent généralement par une faible concentration du marché », et de rappeler que selon une enquête sur les entreprises de 2013, 40% des entreprises manufacturières évoluent sur des marchés oligopolistiques, avant d'ajouter qu'un « grand nombre des industries lucratives du pays restent entre les mains de quelques familles »²⁵.

* Dans l'agro-alimentaire, comment comprendre qu'un secteur aussi important que celui du sucre fasse encore en 2019 l'objet d'un véritable monopole²⁶ ? Un monopole de surcroît bénéficiant d'un invraisemblable double privilège supplémentaire : celui d'être à la fois surprotégé de la concurrence étrangère pour ses approvisionnements par des droits de douane extrêmement élevés, et subventionné par le budget de l'État pour sa production mise à la consommation !

* D'autres secteurs agro-alimentaires pâtissent de situations

²³ Société de Développement Agricole et Société de Gestion des Terres Agricoles.

²⁴ Pour plus de détails, cf. « Économie politique et politiques économiques au Maroc », 2017, op.cit.

²⁵ Banque mondiale et Société financière internationale, *Créer des marchés au Maroc – Diagnostic du secteur privé*, Washington, juin 2019, p.37. Par ailleurs, dans une industrie aussi stratégique que celle du ciment, un rapport du Conseil de la concurrence (en 2012, du temps où celui-ci se contentait, de temps en temps, de se livrer à quelques études des marchés), avait établi que la marge des producteurs et intermédiaires atteignait 60% (Cf. *La vie éco*, hebdomadaire, Casablanca, 2.11.2012, p.32).

²⁶ On peut rappeler que, avec près de 35 kg/tête, le marocain est un des plus gros consommateurs de sucre dans le monde...

oligopolistiques manifestes, tels ceux de l'huile de graines, des engrais, des semences...

* Les secteurs des banques et assurances sont également notoirement oligopolistiques. Le secteur bancaire en particulier, en dépit de sa vingtaine d'organismes présents, est en fait largement dominé par trois ou quatre groupes qui s'accaparent les trois quarts des dépôts, des crédits, des réseaux... Et de toute façon disposent par ailleurs de ce cartel qui ne dit pas son nom qu'est le GBPM²⁷ et qui leur offre le cadre où ils peuvent « s'entendre » avec l'ensemble de la profession, formellement ou non, pour administrer le marché au gré de leurs intérêts. Au demeurant, une fois de plus, on a pu récemment mesurer à quel point cette réalité demeure prégnante, y compris dans les situations particulièrement difficiles pour le pays, et qui auraient à tout le moins inspiré un comportement plus citoyen... Ainsi, parmi l'une des principales mesures prises par le gouvernement pour aider les entreprises à faire face à la crise Covid-19, il y a eu une nouvelle formule de crédit de trésorerie appelée « Oxygène », à l'intention des petites et moyennes entreprises, garantie par l'État et offerte à des conditions relativement favorables²⁸. Le fait est que dès les premières semaines de mise en œuvre de la nouvelle formule, nombre d'entreprises ont commencé à déplorer de la part des banques des comportements et des pratiques tout à fait contraires aux principes qui avaient été affichés lors de son lancement : traitement au cas par cas, retard dans la mise en place du dispositif de garantie prévu, nouvelle appréciation du risque conduisant à de nouvelles restrictions de crédits, difficulté d'accès aux responsables et procédures bureaucratiques paralysantes, pénalités ou intérêts supplémentaires, augmentation des marges et des tarifications des emprunts... La situation est devenue rapidement si tendue que la CGEM (l'organisation patronale) s'en est plaint publiquement à travers une lettre adressée au GPBM (le groupement bancaire), accusant en somme les banques de « ne pas jouer le jeu »²⁹. Condescendante, la réaction du groupement des banques a été

²⁷ Groupement Professionnel des Banques du Maroc.

²⁸ Ministère de l'économie et des finances, *DAMANE OXYGENE: Une mesure exceptionnelle pour appuyer les entreprises impactées par la crise #Covid19*, 27 mars 2020

(<https://www.finances.gov.ma/fr/Pages/detail-actualite.aspx?fiche=4991>)

²⁹ H.B.L., « La CGEM tance les banques », *LeBrief*, 27.3.2020 (<https://www.lebrief.ma/5335-la-cgem-tance-les-banques>); Rédaction, « Alj interpelle fermement les banques sur l'application des mesures d'urgence », *Medias24*, 27 mars 2020 (<https://www.medias24.com/alj->

à l'image de son omnipotence, se contentant de juger la correspondance du patronat inadmissible et infondée !³⁰

* Dans les télécommunications, dominés par « un oligopole à trois », et pour ce qui est du marché de l'ADSL par un quasi-monopole de Maroc Télécom, le rapport de la Banque mondiale précédemment cité note que le Maroc a pris du retard par rapport à des pays comparables, notamment en termes de pénétration du haut débit (dont le taux serait l'un des plus faibles de la région MENA). Ce serait, selon ce rapport, « en raison d'un manque de concurrence, d'une réglementation incomplète et inefficace et d'un sous-investissement dans les infrastructures fixes ». Le résultat en serait que « la concurrence dans le domaine de l'Internet à haut débit reste donc limitée et les prix sont élevés et inabordables pour les 60 % les plus pauvres de la population »³¹. Au demeurant, là encore, on a pu apprécier les conséquences d'un tel état de fait lorsque, lors du confinement ayant suivi le déclenchement de la crise Covid-19, il a fallu mettre en place un dispositif d'enseignement à distance à l'intention des élèves et étudiants confinés. Face au constat de quasi-échec de l'expérience, une enquête auprès des principaux intéressés a montré que parmi les facteurs explicatifs, « une majorité de 78% d'enseignants et de 65,4% d'étudiants évoquent en particulier les problèmes de connexion, considérée comme une condition sine qua non pour l'aboutissement d'un apprentissage de ce genre »³².

* Quant au secteur des hydrocarbures, l'opération de boycott de trois marques de grande consommation qui a eu lieu en 2018 a montré non seulement comment trois ou quatre sociétés de distribution s'accaparent plus des trois quarts du marché, mais aussi comment, dans le sillage d'une libéralisation du marché mal réfléchie et mal engagée en décembre 2015, ces mêmes groupes ont pu imposer des prix sans

[interpelle-fermement-les-banques-sur-l-application-des-mesures-d-urgence-8893.html](#) .

³⁰ K. Tali, « Après avoir échangé des lettres de reproches : La CGEM et le GPBM en froid », Aujourd'hui le Maroc, quotidien, Casablanca, 30 mars 2020, (<https://aujourdhui.ma/economie/apres-avoir-echange-des-lettres-de-reproches-la-cgem-et-le-gpbm-en-froid>)

³¹ Cf. *Créer des marchés au Maroc*, 2019, op.cit., p.63.

³² 61,5% des enseignants ont estimé lors de cette enquête que l'enseignement à distance n'a pas réussi à remplacer celui en présentiel, et 57% des étudiants ne souhaitent pas suivre de tels cours à l'avenir. Cf. « Enquête : l'enseignement à distance ne fait pas l'unanimité », *Les Eco.ma*, 19.5.2020 (<https://leseco.ma/enquete-lenseignement-a-distance-ne-fait-pas-lunanimite/>)

rapport avec la réalité du marché, et partant des gains qui relèvent plutôt de la logique de la rente que de celle du profit. En effet, alors que les cours des produits pétroliers avaient considérablement baissé sur les marchés mondiaux, les prix intérieurs à la pompe se maintenaient à des niveaux anormalement élevés. Une commission parlementaire avait établi les phénomènes d'entente et d'abus de position dominante, mais son rapport, après avoir été « allégé » de ses conclusions les plus accablantes, était resté sans suite³³. Au demeurant, ce boycott de 2018 avait mis en évidence aussi ce mariage malsain entre les « affaires » et la politique, ou en d'autres termes, montré à quel point le « politique » et « l'économique » sont encore malencontreusement imbriqués dans l'économie marocaine³⁴.

Comment s'étonner dans ces conditions que le *Conseil de la concurrence*, créé depuis le début des années 2000, ait été maintenu « juste pour la forme », en tout cas dépouillé de tout pouvoir ou privé de toute possibilité d'action... jusqu'en 2018 ?! Réanimé à la fin de cette année-là, il s'est aussitôt attelé à prendre en charge l'épineux « dossier des hydrocarbures », après avoir été saisi par des syndicats du transport routier et des professionnels détaillants de la distribution (Stations-service), dont les plaintes sont chargées d'accusations d'entente sur les prix et d'abus de position dominante. Après avoir méticuleusement instruit le dossier sous tous ses aspects pendant près de 18 mois, le Conseil a fini par prononcer en date du 22 juillet 2020 des sanctions relativement lourdes, notamment contre les trois sociétés

³³ Cf. F. Faquih, « Concurrence/Carburants : Le contentieux de A à Z, explications et révélations », *L'Économiste*, quotidien, Casablanca, 3.8.2020.

³⁴ Cf. Ch. Bozonnet, « Au Maroc, le boycott qui dérange les autorités », *Le Monde*, 10.6.2018 ; Maroc – « Les patrons de Sa Majesté » boycottés par le peuple, *Orient XXI*, 7.6.2018 (<https://orientxxi.info/>); « Boycott : La revanche du Maroc d'en bas », *Economie Entreprise*, Dossier, juin 2018 ; « Moroccan rattles leaders with mass boycott over highprices », *AssociatedPress – The new York Times*, 6.6.2018 ; M. Mounjib, « Sur la relation entre le pouvoir, les affaires et la représentativité politique », *Al Quods Al Arabi* (article en arabe), 22.6.2018 ; « Akasbi : le boycott est un cri contre le mariage incestueux entre les affaires et le pouvoir » (articles en arabe), *Akhbar Al yaoum* (11.5.2018) et *AlYaoum24* (<http://m.alyaoum24.com/>).

leaders du marché³⁵. Mais quelques jours plus tard (le 28 juillet), un communiqué du Palais royal annonçait que le Roi avait décidé de tout suspendre et ordonné « la constitution d'une commission ad-hoc chargée de mener les investigations nécessaires à la clarification de la situation et de soumettre à Sa Haute Attention un rapport circonstancié sur le sujet dans les meilleurs délais »³⁶. Que s'est-il passé entre le 22 et le 28 juillet pour qu'une décision du Conseil de la concurrence, adoptée par 12 voix contre une, soit ainsi remise en cause ? Le Conseil de la Concurrence n'est-il pas une instance constitutionnelle indépendante ? Ses décisions peuvent-elles être contestées par un pouvoir autre que le pouvoir judiciaire, comme cela est prévu par la loi ? Quelle est la légitimité de la commission constituée pour « clarifier la situation » ? Quelle crédibilité aurait encore le Conseil si la « clarification » de ladite commission met en cause son processus décisionnel ? Dans tous les cas de figure, la crédibilité du Conseil de la concurrence n'est-elle pas déjà largement entamée, alors qu'il en était encore à sa première expérience mettant à l'épreuve son indépendance et sa notoriété ? Les questions fusent de toute part et pour l'instant³⁷ c'est la consternation qui prévaut...

3.3. Nous voulions le privé, nous avons le public !

Le pari sur l'économie de marché était fondamentalement un pari sur le secteur privé et sur sa capacité, peu à peu, à relayer l'État, forcément omniprésent au début du processus de développement. Certes, fortement encouragé par ce dernier (comme on l'a vu plus haut : infrastructure, aides, subventions, privilèges fiscaux, crédits...), il lui

³⁵ Les trois entreprises en question sont *Afriquia SMDC*, *Vivo Energy* et *Total Maroc*. Elles ont été condamnées à verser 9% de leurs chiffres d'affaires annuels réalisés au Maroc (le plafond autorisé par la loi est de 10% du chiffre d'affaires). Six autres entreprises ont été sanctionnées mais à des niveaux moindres. Cf. A.E.H., « Driss Guerraoui inflige une amende de 9% du chiffre d'affaires aux pétroliers », *Medias24*, 24 juillet 2020 (<https://www.medias24.com/driss-guerraoui-inflige-une-amende-de-9-du-chiffre-d-affaires-contre-les-petroliers-12134.html>).

³⁶ Rédaction et MAP, « Driss Guerraoui dessaisi du dossier des hydrocarbures par décision royale », *LeDesk*, 29 juillet 2020 (<https://mobile.ledesk.ma/2020/07/29/driss-guerraoui-dessaisi-du-dossier-des-hydrocarbures-par-decision-royale/>). Y. Majdi, « Conseil de la concurrence : un communiqué royal et beaucoup de questions », *TelQuel*, 31.7. 2020 (https://telquel.ma/2020/07/31/conseil-de-la-concurrence-un-communique-royal-et-beaucoup-de-questions_1692432).

³⁷ Fin août 2020, la commission nommée par le roi n'avait pas encore livré à l'opinion publique les résultats de ses travaux.

revenait de gagner progressivement mais continuellement de nouveaux « espaces » de l'économie nationale, en investissant massivement dans les secteurs privilégiés, dans la formation et la recherche, en maximisant la valeur ajoutée locale et les exportations, en créant des emplois, en distribuant des revenus et de la protection sociale... Or, aujourd'hui, et après tant et tant d'années de transferts du secteur public en faveur du secteur privé, force est de constater que le résultat est désolant. Ce ne sont pas seulement les intellectuels ou les « économistes de gauche » mais les Organisations internationales et les Autorités marocaines elles-mêmes qui déplorent les défaillances, le faible dynamisme, voire la frilosité du secteur privé marocain, décidément incapable d'honorer ses engagements les plus élémentaires³⁸.

On peut pour notre part recourir à un indicateur tout à fait significatif pour témoigner de cette incapacité du secteur privé marocain, fut-ce seulement à accompagner significativement l'effort d'accumulation dans le pays, puisqu'il s'agit du taux d'investissement, ou plus précisément du taux de formation brute de capital fixe (FBCF rapportée au PIB). Celui-ci était contenu, des décennies durant, dans des limites relativement modestes, soit une moyenne de l'ordre de 22%, avec une composition grosso-modo répartie à raison de 12 points pour le secteur privé (investissement étranger compris) et 10 points pour le secteur public (y compris les établissements publics et les collectivités locales). Puis assez rapidement à partir de 2004-2005, ce taux d'investissement est monté à plus de 30%, dépassant même 35% certaines années³⁹. Le fait est que, à un niveau moyen de l'ordre de 32%, la structure a pour sa part sensiblement changé, la part du secteur privé étant restée quasiment stable autour de 12 points, alors que celle du secteur public a doublé, passant de 10 à 20 points (Cf. figure 7, ci-dessous). Autrement dit, l'effort d'accumulation du pays, tout à fait appréciable, se révèle au bout du compte porté en gros aux deux tiers par le secteur public, le secteur privé se contentant d'un tiers. En fait, si l'on retire de ce tiers la

³⁸ En plus du rapport de la BM-SFI déjà cité (*Créer des marchés au Maroc*, juin 2019), qui déplore à plusieurs reprises les « faiblesses du secteur privé », on peut également citer le rapport de la même banque mondiale de 2018 (*Le Maroc à l'horizon 2040*) ; il faut également signaler différentes interventions depuis 2016 du Wali de Bank Al Maghrib, et du Haut-Commissaire au Plan... A tel point que face à une Bourse des valeurs agonisante depuis de nombreuses années, et prenant acte de l'incapacité du secteur privé à s'y engager pour la ranimer, le Wali de Bank Al Maghrib en est arrivé à demander au secteur public de « revenir à la bourse » pour parer à la défaillance du secteur privé ! (Cf. Akhbar Al yaoum, 17.10.2014).

³⁹ HCP, *Étude sur le rendement du capital physique au Maroc*, Rabat, janvier 2016.

part due à l'investissement direct étranger (autour de 3 points de PIB), la part du « privé marocain » tombe probablement à un niveau proche du quart⁴⁰.

C'est dire que, quand on voit ce qui fait fonction aujourd'hui de « patronat » dans ce pays, on peine à imaginer comment a-t-on pu croire un jour qu'il était possible d'en faire cette « bourgeoisie » audacieuse et entreprenante ayant, sous d'autres cieux et en d'autres temps, terrassé la féodalité et fait triompher le capitalisme !⁴¹ Quant à l'État, d'une part, acculé à continuer de prendre en charge une aussi grande part de l'effort d'accumulation de l'économie, alors que les conditions de son financement se détériorent, avec la chute du taux d'épargne (figure 8), il peut continuer à le faire en ayant recours à l'endettement, notamment extérieur (figure 5). D'autre part, il faut savoir que tout dirham ainsi alloué à des dépenses qui auraient dû être assumées par le secteur privé, est autant une ressource qui n'aura pas été affectée au financement de services publics de base autrement vitaux pour l'immense majorité de la population, tels ceux de l'éducation, la santé, la protection sociale, le transport en commun... On comprend dès lors sans mal le lien entre ces choix fondamentaux faits par l'État et les défaillances « révélées » par la crise Covid-19, à commencer par celles de santé publique.

Un autre effet pervers est tout aussi lourd de conséquences. Car, étant lui-même dominé par des lobbies et des intérêts de classe très minoritaires, l'État oriente ses choix vers des investissements qui s'avèrent en large déconnexion avec les besoins réels du plus grand nombre, voire simplement avec la

⁴⁰ Les chiffres dont il est question dans cette partie, sans rien perdre de leur capacité à démontrer les faits en question, restent néanmoins approximatifs car calculés par déduction à partir de l'agrégat de la FBCF et des montants respectifs des investissements publics et étrangers. Il faut dire que, aussi étonnant que cela puisse être, le Haut-Commissariat au Plan – qui produit par ailleurs des statistiques très « fines » dans de nombreux domaines-, ne publie aucun chiffre sur l'investissement privé en tant que tel !

⁴¹ Après avoir tout fait pour promouvoir le « modèle de l'entrepreneuriat », la Banque mondiale vient en 2019 nous « révéler » que « De fait, de nombreux Marocains sont des « entrepreneurs par nécessité », puis de nous expliquer que « Les entrepreneurs par nécessité sont des personnes qui créent de petites entreprises par nécessité. Il peut s'agir de vendeurs de rue ou de personnes ayant fait des études supérieures mais n'ayant guère accès à un emploi formel. Ce qui les unit toutefois, c'est la nécessité de survivre » (BM-SFI, *Créer des marchés au Maroc*, 2019, op. cit., pp.10 et 145). Ceci étant, « la Banque » évite soigneusement de nous parler de ce dont il est question ici : « les entrepreneurs par cupidité » ! Ceux qui se sont déguisés en entrepreneurs, tout juste pour capter les ressources publiques, accaparer avantages et privilèges, sans tenir leurs engagements vis-à-vis de l'économie et la société...

« demande solvable », quand ce n'est pas en totale inadéquation avec les ressources disponibles. D'où ces « éléphants blancs » qui foisonnent un peu partout, à commencer par les grands barrages aux capacités surdimensionnées par rapport aux disponibilités hydriques ou demeurés sans aménagements à l'aval pour en valoriser l'eau stockée⁴², aux autoroutes fréquentées à moins du quart de leurs capacités⁴³, en passant par les stations balnéaires « fantômes », les « zones industrielles » sans industriels, les ports (marinas) et les aéroports déserts, le TGV condamné à survivre sous perfusion des finances publiques...

Comment s'étonner dans ces conditions de cet apparent « paradoxe » d'un taux d'investissement élevé mais qui ne génère en réalité ni suffisamment de croissance ni assez d'emplois ? Outre les figures ci-dessous (fig. 9 et 10), un autre indicateur illustre bien ce phénomène de contreperformance avérée. Ainsi, selon l'étude du Haut-Commissariat au Plan précédemment citée, l'*ICOR* (*Incremental capital output ratio*), qui met en relation le taux d'investissement et le taux de croissance, atteint 7.2 en moyenne au cours de la décennie 2006-2015 (ce que la figure 9 illustre de manière graphique), alors que, à titre d'exemple, il n'est que de 2.9 en Corée du sud, 3.5 en Malaisie, et 4.2 au Chili⁴⁴... Pire, selon le Rapport annuel 2017 du Conseil économique, social et environnemental, l'*ICOR* en question se situerait à 8.58, « soit un rendement des investissements en terme de croissance deux fois moins élevés que la moyenne mondiale »⁴⁵. Autrement dit, alors que dans ces pays, il faut à peine 3 à 4 points de taux d'investissement pour générer un point de croissance du PIB, au Maroc, il en faudrait autour de 8 pour obtenir le même résultat.

⁴² Entré en service en 1996, le barrage *Al Wahda*, avec une capacité de 3,8 milliards de mètres cubes, est le plus grand ouvrage hydraulique au Maroc, et considéré comme étant le deuxième en Afrique. Il devait notamment irriguer 114000 ha sur la plaine du *Gharb*. Or, près de 100000 ha ne sont à ce jour pas encore aménagés pour en permettre l'irrigation. Depuis un quart de siècle, des dizaines de milliers d'hectares sont donc irrigables mais non irrigués, faute d'être aménagés... On a là un exemple tout à fait symbolique de ces méga-projets dont les conditions de rentabilité (financière, économique, sociale, écologique...) sont tout simplement désastreuses.

⁴³ Selon le directeur général des *Autoroutes du Maroc*, sur les 1800 km d'autoroutes que compte le pays, « 1000 km sont déficitaires et n'arrivent pas à payer leur dette », et 800 km sont « à peine à l'équilibre ». Cf. *La vie éco*, hebdomadaire, Casablanca, 31.1.2020.

⁴⁴ Cf. *Étude sur le rendement du capital*, 2016, op. cit., p.14.

⁴⁵ Conseil économique, social et environnemental, Rapport annuel 2017, Rabat, p.35.

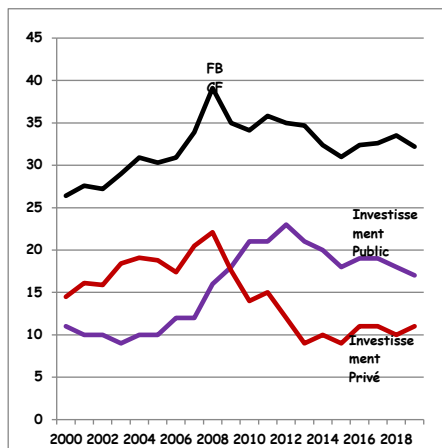


Fig.7-Taux d'investissement et composition

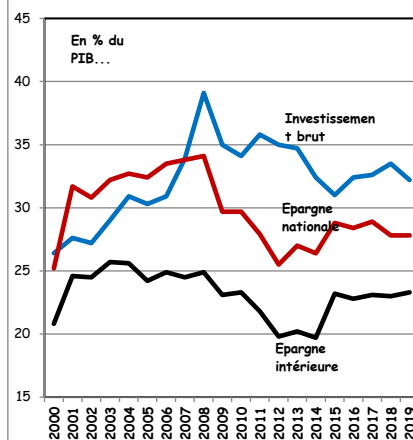


Fig.8-Déficit d'épargne

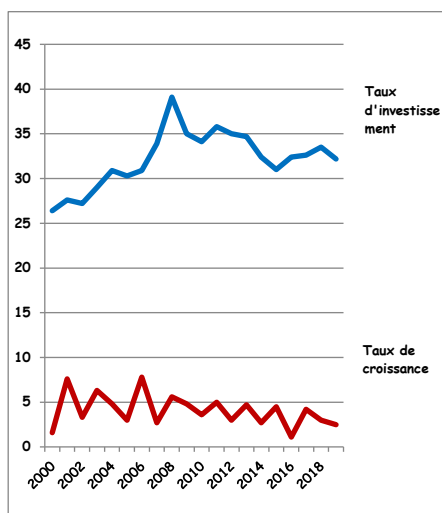
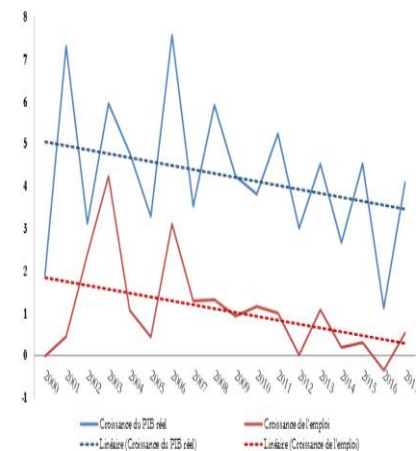


Fig.9- Investissement et croissance



Source : Calcul DEPF à partir des données du HCP

Fig.10- Croissance et emploi

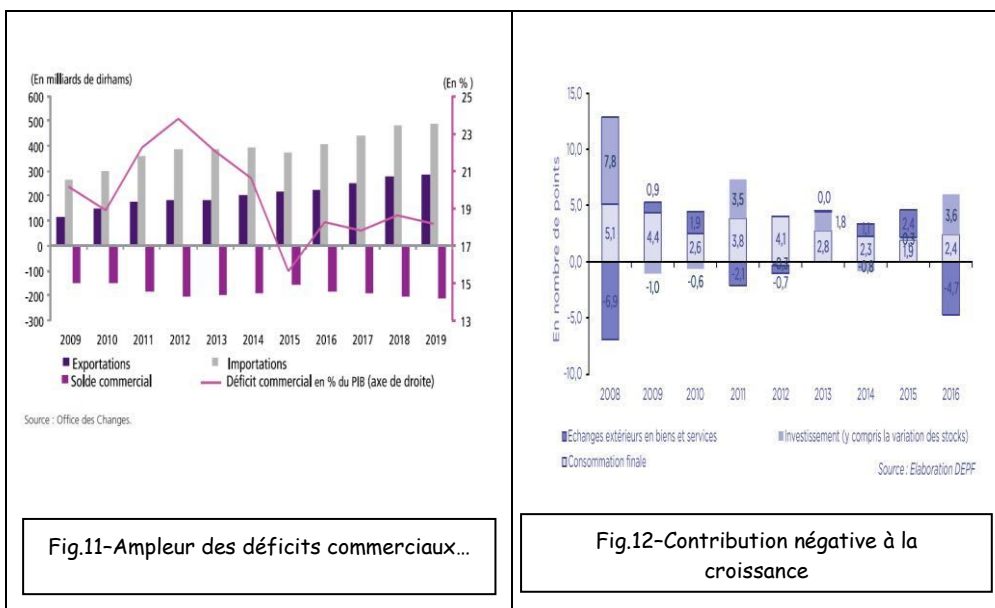
Sources : HCP et DEPF (Ministère des finances.

3.4. Nous voulions le « tout-export », nous avons le « tout-import »!

L'autre pari majeur portait sur la croissance qui devait être « tirée par l'export », nous promettant de devenir de nouveaux « dragons », dignes de leurs grands frères asiatiques ! Or, il suffit de prendre connaissance des statistiques régulièrement publiées par le HCP sur nos échanges extérieurs et leur « contribution » à la croissance pour constater que, loin d'en être le moteur, ceux-ci en sont devenus une entrave quasiment insurmontable. Ce que nous disent les statistiques de l'Office des changes année après année, est que le déficit de notre balance commerciale – jamais « démenti » depuis... 1974 !- atteint en moyenne au cours des cinq dernières années près de 18% du PIB (figure 11), que le taux de couverture de nos importations par nos exportations reste en moyenne cantonné entre 50 et 55% (figure 4), que nous sommes déficitaires quasiment avec la totalité des pays avec lesquels nous avons signé des accords de libre-échange⁴⁶. Ce que nous disent pour leur part les statistiques et les rapports du HCP ainsi que du Ministère des Finances est que l'évolution du solde du commerce extérieur révèle une contribution négative à la croissance économique de 1 point en moyenne chaque année sur la période 2008-2016 (figure 12)⁴⁷.

⁴⁶Cf. Rapports annuels et ponctuels sur le commerce extérieur (<https://www.oc.gov.ma/fr/publications#wow-book/>)

⁴⁷ Statistiques élaborées par la Direction des Études et des Prévisions Economiques du Ministère des Finances à partir des données du Haut-commissariat au Plan. Cf. DEPF-MF, *Rapport économique et financier*, Projet de Loi de finances 2018, p.44.



Enfin ce que nous disent des rapports du Conseil économique, social et environnemental⁴⁸, est que sur près de 550 000 entreprises existantes au plan juridique à fin 2017, à peine 6324 ont exporté au cours de l'année (soit 0.1%). Même en matière de diversification géographique des débouchés, les exportations marocaines demeurent globalement orientées vers des zones géographiques à faible croissance économique: 63,3% des exportations sont destinées à des pays où la croissance économique est inférieure à 1,5% par an, et seulement 12,4% sont dirigées vers des économies affichant des taux de croissance supérieurs à 4,5%⁴⁹. Des données plus récentes du HCP avancent des chiffres un peu plus élevés mais qui restent intrinsèquement catastrophiques. Ainsi, « l'enquête nationale auprès des entreprises 2019 » a révélé que sur 100 entreprises enquêtée, 6,8% à peine sont exportatrices. Encore que 49% des entreprises exportatrices sont des « exportateurs occasionnels » et plus particulièrement chez les TPME où cette proportion est de 56%.

⁴⁸ Cf. notamment les rapports annuels 2016 et 2017.

⁴⁹ Cf. CESE, Rapport annuel 2017, op. cit., p.35.

De sorte que les entreprises qui exportent de manière régulière ne représentent en réalité que 3,5%⁵⁰.

Il reste à ajouter que face aux quelques 6300 entreprises exportatrices (même, à moitié, exportatrices « occasionnelles »...), selon les propres déclarations d'un précédent ministre du commerce extérieur, on compte approximativement quatre fois plus d'entreprises importatrices que d'entreprises exportatrices, soit quelques 22000 importateurs pour 5200 exportateurs⁵¹... Tous ces faits et chiffres convergent vers une conclusion majeure : Là encore, on est pleinement dans l'effet pervers, l'exact contraire de ce qui était recherché. On se voulait super-exportateurs, on se révèle méga-importateurs !

Finalement, le moins qu'on puisse dire est que le double pari, sur le secteur privé et sur le tout-export a été perdu. On voulait le marché, on a la rente, on voulait l'export, on a l'import !

Il nous reste maintenant à méditer un tel échec. Il reste à nous demander à présent pourquoi cet entêtement à perpétuer les mêmes choix qui ont conduit aux mêmes échecs ? Comment les mêmes causes ont-elles obstinément produit les mêmes effets ? Plus précisément : Comment l'économie s'est-il articulé au politique pour aboutir à cet état de fait d'une économie dont « l'émergence » est entravée par sa propre « gouvernance » ? Quelle est la responsabilité du système politique, c'est-à-dire de prise de décision, qui a fait les choix et mis en œuvre les politiques ayant conduit aux résultats que l'on sait ? Au fond et pour tout dire : Quelle est la responsabilité du système politique dans le mal-développement du pays ?

4. Le système politique, obstacle au développement économique

⁵⁰ Haut-Commissariat au Plan, Enquête nationale auprès des entreprises – 2019, Rabat (https://www.hcp.ma/Enquete-nationale-aupres-des-entreprises-2019_a2405.html/)

⁵¹ Admin, « Commerce extérieur : Mazouz tire la sonnette d'alarme », *Finances News*, hebdomadaire, Casablanca, 17.10.2016 (<https://fnh.ma/article/economie/commerce-exterieur-mazouz-tire-la-sonnette-d-alarme>); A. Kharroubi, « Abdellatif Maâzouz : Je suis très confiant même si les chiffres ne sont pas très favorables », *Aujourd'hui le Maroc*, hebdomadaire, Casablanca, 8.6.2010 (<https://aujourd'hui.ma/economie/abdellatif-maazouz-je-suis-tres-confiant-meme-si-les-chiffres-ne-sont-pas-tres-favorables-71147>).

Le système de démocratie représentative, à l'échelle d'une organisation comme à celle d'un pays, est fondé sur une trilogie qui a fait ses preuves : Ce sont les urnes qui donnent sa légitimité au pouvoir exécutif, lequel met en œuvre son programme en étant pleinement responsable, et en rend compte à l'issue de son mandat, devant les électeurs qui l'ont élu. Ce système a certes été adopté parce qu'il est « démocratique » mais aussi, et peut-être surtout, parce qu'il est efficace, ou du moins source d'efficacité. D'abord parce qu'un programme a d'autant plus de chances de susciter l'adhésion et mobiliser les énergies qu'il émane des besoins de la « base » et ambitionne de répondre à sa demande et à ses priorités ; Ensuite parce qu'une direction est d'autant mieux reconnue et fondée à gouverner qu'elle a été légitimée par le vote d'une majorité, sur la base d'un « contrat » formalisé à travers un « programme ». Par là-même, cette direction est d'autant en mesure de mettre en œuvre son programme qu'elle en est pleinement responsable et dispose pour cela de tout le pouvoir de décision nécessaire. Et enfin, elle est d'autant incitée à tout faire pour tenir ses engagements et réussir son mandat qu'elle sait qu'elle est comptable de sa gestion, qu'elle sera régulièrement évaluée et contrôlée, qu'au terme de ce mandat, elle devra rendre compte à celles et à ceux qui l'ont élue, desquels dépend son éventuelle réélection...

Légitimité, responsabilité, redevabilité : voilà les trois mots-clés qui fondent l'organisation et les rapports de pouvoir et de décision, parce qu'ils sont considérés les facteurs déterminants de l'efficacité, celle-ci étant avant tout mesurée par la capacité à atteindre les objectifs arrêtés dans les programmes. Or, c'est ce « tiercé gagnant » -parce que vertueux- qui fait encore défaut dans le système politique marocain.

Au Maroc, et au-delà des programmes des partis politiques, qui ne vivent en réalité que le temps que durent les campagnes électorales, le programme dont chacun peut constater la mise en œuvre au quotidien n'est autre que celui du Palais. Or, le « programme royal » n'a jamais été soumis au débat public et encore moins à une légitimation démocratique. Il est le programme du pays parce qu'il est le programme du roi. Pour rester dans le domaine de l'économie, les « grands chantiers », les plans sectoriels, les Accords de libre-échange ou encore

le « chantier du règne » qu'est l'INDH⁵², n'avaient préalablement figuré dans aucun programme d'aucun parti politique. Tous ces « chantiers » avaient été décidés dans les arcanes du Palais royal et non dans les cabinets ministériels des gouvernements (et encore moins dans les partis qui les soutenaient). Ils ont ensuite été mis en œuvre sans être préalablement validés ni par le Gouvernement ni par le Parlement...

Toujours est-il que le « programme du Roi » sera mis en œuvre par un gouvernement qui n'en maîtrise en réalité ni les tenants ni les aboutissants. Il doit gérer tant bien que mal les conséquences de choix auxquels il n'avait guère été associé⁵³. Le plus souvent, c'est la monarchie qui doit annoncer les bonnes nouvelles et présider aux inaugurations, mais c'est ensuite le gouvernement qui doit gérer les déboires et affronter les échecs, dans un climat de dilution des responsabilités déconcertant. A titre d'exemple, le projet du TGV est aujourd'hui mis en œuvre par un ministre dont le parti avait clairement critiqué le lancement. Il doit aujourd'hui justifier ce qu'il considérait injustifiable hier. Il en va à peu près de même des accords de libre-échange, des plans sectoriels, des privatisations, de la quasi-défiscalisation de l'agriculture, de la flexibilité du dirham, etc.

Enfin quand une législature s'achève et que, comme dans tout système de démocratie représentative digne de ce nom, le pouvoir exécutif doit rendre compte de sa gestion devant les électeurs, on assiste au Maroc à une situation surréaliste : D'un côté le *Palais*, où réside le véritable pouvoir de la « monarchie exécutive », ne se présentant pas aux élections, n'a de comptes à rendre à personne ; Et de l'autre, le gouvernement ne se sent comptable que des « petites choses », car dès qu'il est question des stratégies et des grandes décisions lourdes de conséquences, chacun se hâte de tirer le parapluie des « Hautes Directives de Sa Majesté », ce qui a pour effet immédiat de clore le débat.

De sorte que, ce grand moment pré-électoral, précieux dans toute démocratie parce que ouvert à tous les débats et toutes les remises en cause, à l'évaluation des bilans, aux controverses sur les causes et les

⁵² Initiative Nationale pour le Développement Humain.

⁵³ Le TGV en 2010 ou plus récemment « l'affaire » du maintien de l'horaire d'été en octobre 2018, ou encore de gestion de la crise Covid-19 en 2020, illustrent de manière caricaturale l'embarras, voire le désarroi de gouvernements de toute évidence sommés de mettre en œuvre des décisions dont ils ne savaient pas grand-chose...

conséquences des choix opérés, sur les responsabilités des uns et des autres, les enseignements tirés de l'expérience et les alternatives proposées par chacun, ce moment tourne court au Maroc parce que le principal acteur politique du pays n'est pas « sur le terrain » mais « au-dessus de la mêlée ».

Le plus grave dans un tel système est que, puisque les stratégies et les grandes orientations royales ne sont pas discutables, elles ne font pas l'objet d'une évaluation critique, et même lorsqu'il arrive que par des voies détournées, celle-ci est faite, il ne peut en découler aucune remise en cause des choix fondamentaux ayant conduit aux résultats déplorés. C'est le cas par exemple de la plupart des Accords de libre-échange dont il a été question plus haut, et à propos desquels il y a aujourd'hui un consensus pour admettre leurs nombreux et lourds défauts. Comme c'est le cas de nombre de plans sectoriels (à commencer par ceux de l'agriculture, du tourisme, de l'industrie...), ou de tant de « grands chantiers » (y compris ceux en cours dans les grandes villes du pays, étendant partout notamment des espaces verts arrosés manuellement par des employés municipaux à partir du réseau d'eau potable, dans un pays en stress hydrique avancé !), ou encore de l'immense majorité des privilèges fiscaux appelés « dépenses fiscales » et que les responsables eux-mêmes ainsi que les institutions internationales reconnaissent aujourd'hui aussi inefficaces que inéquitables, en plus d'être excessivement coûteux en termes de manque à gagner pour le Trésor public... Oui, mais qui peut se hasarder à revendiquer la remise en cause d'une politique qui procède d'une « volonté royale » ? Qui peut oser, avec tout le respect qui lui est dû, dire au Roi qu'il a pu s'être trompé, et qu'il est temps qu'il change de politique ? Le Roi n'est donc pas « interpellable » et aucun mécanisme institutionnel ne permet de lui signifier les erreurs qu'il peut commettre et encore moins la nécessité de remettre en cause ses choix lorsqu'ils s'avèrent non fructueux.

Et c'est ainsi que les mêmes expériences plus ou moins malheureuses peuvent invariablement se suivre et se ressembler, que les mêmes choix conduisant aux mêmes échecs peuvent se perpétuer. En somme les mêmes causes peuvent éternellement produire les mêmes effets... Là réside fondamentalement cette incapacité « génétique » du système politique marocain à s'instruire de ses propres erreurs, à corriger ses mauvais choix, à générer les mécanismes autorégulateurs nécessaires, tirer les leçons de l'expérience pour avancer, progresser. C'est dire qu'en plus d'être inefficace, le système en question apparaît incapable

de s'amender pour évoluer dans le sens de l'histoire. D'où ce sentiment d'immobilisme persistant...

La constitution de 2011 n'a guère apporté la réponse appropriée et tellement nécessaire au problème institutionnel majeure du pays⁵⁴. Par la grâce de l'article 49, qui attribue au Conseil des ministres (présidé par le Roi) le pouvoir de décision en ce qui concerne les « orientations stratégiques de la politique de l'État », se perpétue le « verrouillage institutionnel » au profit de la « monarchie exécutive ». Sur les questions essentielles ayant trait aux choix stratégiques de développement du pays et d'orientation de ses politiques publiques, c'est l'Institution monarchique qui continue de détenir le pouvoir de décision.

Dès lors, comment le commun des citoyens, le jeune en particulier, insatisfait de son sort, peut-il signifier à celui qui le gouverne son mécontentement, et son désir de le voir changer de politique ? Quelle autre possibilité lui reste-il s'il ne peut le faire par la voie démocratique universellement reconnue ? La rue, les réseaux sociaux, la colère sourde, les cris de désespoir et les chants rageurs dans les stades de football, la désertion, l'émigration à tout prix... Ce qu'il fait déjà, et de plus en plus. Depuis le printemps arabe et sa version marocaine – le mouvement du « 20 février » -, les *Hiraks* n'ont cessé de se succéder et se radicaliser, dans le Rif, à Jerrada, Zagora, Outat El Haj... Ils ont également pris des formes inédites, notamment en 2018 à travers le boycott évoqué plus haut, un boycott ciblé et massif de produits de trois entreprises précisément symboliques de ces relations incestueuses entre la politique et les affaires. Ce faisant, le citoyen ordinaire a innové à travers cette nouvelle forme de lutte, en cherchant non seulement à faire pression pour la baisse de prix abusifs parce que « administrés » par des monopoles et des oligopoles, mais aussi à crier son rejet de l'économie de rente, du népotisme et des passe-droits⁵⁵... Quels qu'aient pu être les résultats de ce boycott, cette « première » en annonce d'autres à venir,

⁵⁴Cf. N. Akesbi, « La dimension économique de la nouvelle constitution à l'épreuve des faits », In : *La nouvelle constitution marocaine à l'épreuve de la pratique*, ouvrage collectif en deux volumes, coordonné par O. Bendourou, R. El Mossadeq et M. Madani, Editions La Croisée des Chemins – FEB, 2014, Casablanca.

⁵⁵Cf. « Akesbi : Le boycott tourne la page des formes traditionnelles de lutte sociale », *Hespress*, 8.6.2018

(https://www.hespress.com/societe/394645.html?fbclid=IwAR2k3jqtXOabvSNp6MLWB8HX9qg8Pjo86s_Ylv-7pPnJnwEjiC6StRahccM)

tant les mêmes causes continueront de produire la même rage de protestation.

Toujours est-il que nous voyons bien que nous ne sommes pas seulement face à une économie « sous plafond de verre », mais aussi un système politique qui l'est tout autant. Et c'est ainsi que, objectivement, le système politique peut constituer une véritable entrave au développement économique du pays⁵⁶. De sorte que le déficit de développement du pays n'est au fond que le corollaire de son déficit démocratique.

Finalement, on voit bien que l'échec du « modèle de développement » n'est au fond que celui de choix fondamentaux, effectués et mis en œuvre dans le cadre d'un système politique qui ajoute au déficit de démocratie celui de l'efficacité. Dépourvu des règles élémentaires de « bonne gouvernance », il n'est pas seulement coupable de commettre de mauvais choix, de les conduire dans la dilution des responsabilités et l'absence de reddition des comptes, mais il est aussi incapable de tirer les enseignements nécessaires de ses propres expériences, notamment de ses échecs pour se corriger, en saisir les causes et en tirer les conséquences⁵⁷. On comprend ainsi, au moment où nous sommes interpellés pour repenser ledit « modèle de développement », l'absolue nécessité de s'entendre sur le bon diagnostic, mettre très précisément le doigt sur les vraies causes de l'échec en question.

C'est dire aussi que le préalable à toute réforme économique n'est autre que politique. De sorte que le futur « modèle de développement » n'aura de chance d'évoluer favorablement que si, à tout le moins, il s'inscrit dans le cadre d'un système politique qui conjugue légitimité des choix, plein exercice des responsabilités et reddition des comptes. Ce faisant, un tel système, démocratique pour tout dire, est sans doute plus efficace que n'importe quel autre système parce qu'il crée les meilleures conditions pour atteindre les objectifs prévus, et partant garantir le succès des choix effectués et des programmes arrêtés.

La légitimité qui ouvre la voie à la responsabilité, laquelle ne va pas sans redevabilité... Telle est l'équation politique incontournable dont

⁵⁶ Cf. N. Akesbi, « Quand le système politique entrave le développement économique », *Site-In*, 5.10.2018 (<http://www.site-in.net/article/quand-le-systeme-politique-entrave-le-developpement-economique>).

⁵⁷ Pour une analyse plus focalisée sur l'expérience des deux dernières décennies, cf. N. Akesbi, « Pourquoi et comment l'économie marocaine s'installe sous le plafond de verre », 2019, op.cit.

la résolution devrait ouvrir la voie à l'émergence d'un nouveau modèle de développement porteur d'espoir. Autrement, les mêmes expériences plus ou moins malheureuses peuvent invariablement se suivre et se ressembler, et les mêmes choix conduisant aux mêmes échecs peuvent se perpétuer. En somme les mêmes causes peuvent éternellement produire les mêmes effets. D'où ce terrible sentiment de « tourner en rond », et de continuer de piétiner désespérément sous le plafond de verre...

Najib Akesbi (Rabat, Août 2020)

Bibliographie :

- A.E.H. (2020). « Driss Guerraoui inflige une amende de 9% du chiffre d'affaires aux pétroliers », *Medias24*, 24 juillet (<https://www.medias24.com/driss-guerraoui-inflige-une-amende-de-9-du-chiffre-d-affaires-contre-les-petroliers-12134.html>).

Admin (2016). « Commerce extérieur : Mazouz tire la sonnette d'alarme », *Finances News*, hebdomadaire, Casablanca, 17.10.2016

(<https://fnh.ma/article/economie/commerce-exterieur-mazouz-tire-la-sonnette-d-alarme>).

- Akesbi N. (2014). « La dimension économique de la nouvelle Constitution à l'épreuve des faits », In : *La nouvelle Constitution marocaine à l'épreuve de la pratique*, ouvrage collectif en deux volumes, coordonné par O. Bendourou, R. El Mossadeq et M. Madani, Editions La Croisée des Chemins – Frederich Ebert Stiftung, Casablanca.

- Akesbi N. (2017). « Economie politique et politiques économiques au Maroc », In : *Economie politique du Maroc*, ouvrage collectif, Revue Marocaine de Sciences Politiques et Sociales, Hors série – vol. XIV, Rabat, avril.

Akesbi N. (2018). « Akesbi : Le boycott tourne la page des formes traditionnelles de lutte sociale », *Hespress*, 8 juin

(https://www.hespress.com/societe/394645.html?fbclid=IwAR2k3jqtXOabvSNp6MLWB8HX9qg8Pjo86s_Ylv-7pPnJnwEijC6StRahccM).

- Akesbi N. (2018). « Quand le système politique entrave le développement économique », *Site-In*, 5 octobre (<http://www.site-in.net/article/quand-le-systeme-politique-entrave-le-developpement-economique>).

- Akesbi N. (2019). « Pourquoi et comment l'économie marocaine s'installe sous le plafond de verre », *Finances News hebdo*, Spécial 20 ans, Hors-série n°36, janvier.
- Akesbi N. (2020). « Le gouvernement agit de manière manifeste dans le sens de la récession » (Interview, M. Diaio), *Finances News*, 16 juillet, hebdomadaire, Casablanca.
- Akesbi N. (2020). « Le projet de loi de finances 2020: la montagne accouche d'une souris » (Interview – M.A. Hafidi), *Maroc Hebdo*, 17 juillet, hebdomadaire, Casablanca, (<https://www.maroc-hebdo.press.ma/projet-loi-finances-2020>).
- Banque mondiale (2018). *Le Maroc à l'horizon 2040*, Rabat.
- Banque mondiale et Société financière internationale (2019). *Créer des marchés au Maroc – Diagnostic du secteur privé*, Washington DC., juin.
- Bouhrara I. (2020). « Projet de loi de finances rectificative : Les députés dénoncent l'austérité et le manque d'innovation », *EcoActu*, 13 juillet (<https://www.ecoactu.ma/projet-de-loi-de-finances-rectificative>
[13/?utm_source=sendinblue&utm_campaign=Newsletter du 14 juillet 2020&utm_medium=email](https://www.ecoactu.ma/projet-de-loi-de-finances-rectificative))
- Bozonnet Ch. (2018). « Au Maroc, le boycott qui dérange les autorités », *Le Monde*, 10 juin.
- Cinquantenaire du Royaume du Maroc (2006). *Cinquantenaire de l'indépendance du Royaume du Maroc - 50 ans de développement humain et perspectives 2025*, Rabat, janvier.
- Collectif (2018). « Boycott : La revanche du Maroc d'en bas », *EconomieEntreprise*, Dossier, juin.
- Conseil économique, social et environnemental (2018). Rapport annuel 2017, Rabat.
- Fondation Abderrahim Bouabid (2010). *Le Maroc a-t-il une stratégie de développement économique ? Quelques éléments de réflexion pour un véritable décollage économique et social*, Conseil d'Analyse Économique, Salé.
- Haut-Commissariat au Plan (2011). Prospective Maroc 2030, Rabat, (25 documents disponibles sur le site du HCP (https://www.hcp.ma/downloads/Maroc-2030_t11885.html)).
- Haut-Commissariat au Plan (2016). Étude sur le rendement du capital physique au Maroc, Rabat.

- Haut-Commissariat au Plan (2020). *Principaux résultats de l'enquête de conjoncture sur les effets du Covid-19 sur l'activité des entreprises*. Enquête réalisée entre le 1er et le 3 avril, auprès d'un échantillon de 4000 entreprises organisées (https://www.hcp.ma/Principaux-resultats-de-l-enquete-de-conjoncture-sur-les-effets-du-Covid-19-sur-l-activite-des-entreprises_a2499.html)
- H.B.L. (2020). « La CGEM tance les banques », *LeBrief*, 27 mars (<https://www.lebrief.ma/5335-la-cgem-tance-les-banques>).
- Kharroubi A. (2010). « Abdellatif Maâzouz : Je suis très confiant même si les chiffres ne sont pas très favorables », *Aujourd'hui le Maroc*, hebdomadaire, Casablanca, 8 juin (<https://aujourd'hui.ma/economie/abdellatif-maazouz-je-suis-tres-confiant-meme-si-les-chiffres-ne-sont-pas-tres-favorables-71147>).
- Louadj K. (2020). « Alors que le Maroc est frappé de plein fouet par la crise, le gouvernement a décidé de ne rien faire, selon un expert », *Sputnik News*, 23 juillet. *Maghreb Arabe Presse* (Avec Maroc diplomatique, 2020). « Hydrocarbures/Conseil de la Concurrence: SM le Roi ordonne la constitution d'une commission ad-hoc », 28 juillet (<https://maroc-diplomatique.net/hydrocarbures-conseil-de-la-concurrence-sm-le-roi-ordonne-la-constitution-dune-commission-ad-hoc/>)
- Majdi Y. (2020). « Conseil de la concurrence : un communiqué royal et beaucoup de questions », *TelQuel*, 31 juillet (https://telquel.ma/2020/07/31/conseil-de-la-concurrence-un-communique-royal-et-beaucoup-de-questions_1692432)
- Michbal M. (2020). « Loi de finances rectificative : De l'austérité habillée en politique de relance... », *Medias24*, 9 juillet (<https://www.medias24.com/loi-de-finances-rectificative-de-l-austerite-habillee-en-politique-de-relance-11790.html>);
- Ministère de l'économie et des finances (2015-2020). *Rapports économiques et financiers*, Projet de Loi de finances 2015-2020, Direction des Études et des Prévisions Économiques, Rabat.
- Ministère de l'économie et des finances (2020). Note de présentation du Projet de loi de finances rectificative 2020, Juillet.
- Mounjib M. (2018). « Sur la relation entre le pouvoir, les affaires et la représentativité politique », *Al Quods Al Arabi* (article en arabe), 22 juin.
- Nhaili S. (2020). « Agriculture : 2020, une année de sécheresse ? », *Medias24*, 19 février.

- OCP Policy Center (2015). *Maroc : Stratégie de croissance à l'horizon 2025 dans un environnement international en mutation*, Rabat.
- Rédaction (2020). « Enquête : l'enseignement à distance ne fait pas l'unanimité », *Les Eco.ma*, 19 mai (<https://leseco.ma/enquete-lenseignement-a-distance-ne-fait-pas-lunanimite/>).
- Rédaction avec MAP (2020). « Campagne agricole 2019-2020 : la production céréalière en chute libre », *TelQuel*, 23 avril (https://telquel.ma/2020/04/23/campagne-agricole-2019-2020-la-production-cerealiere-en-chute-libre_1680804).
- Rédaction et MAP (2020) « Driss Guerraoui dessaisi du dossier des hydrocarbures par décision royale », *LeDesk*, 29 juillet (<https://mobile.ledesk.ma/2020/07/29/driss-guerraoui-dessaisi-du-dossier-des-hydrocarbures-par-decision-royale/>).
- Rédaction (2020). « Alj interpelle fermement les banques sur l'application des mesures d'urgence », *Medias24*, 27 mars (<https://www.medias24.com/alj-interpelle-fermement-les-banques-sur-l-application-des-mesures-d-urgence-8893.html>).
- Tali K. (2020). « Après avoir échangé des lettres de reproches : La CGEM et le GPBM en froid », *Aujourd'hui le Maroc*, quotidien, Casablanca, 30 mars, (<https://aujourd'hui.ma/economie/apres-avoir-echange-des-lettres-de-reproches-la-cgem-et-le-gpbm-en-froid>).

Sites Web :

* Chef du Gouvernement :

<http://www.pm.gov.ma/fr/fichier.30.48.programme+gouvernemental>

* Haut Commissariat au Plan : <http://www.hcp.ma>

* Office des Changes:

<http://www.oc.gov.ma/portal/sites/default/files/actualites/IPEE%20mai%202016.pdf>

* Ministère de l'économie et des finances : www.finances.gov.ma

* Bank-Al-Maghrib : <https://www.bkam.ma>

* Conseil économique, social et environnemental : www.ces.ma



Renouveau pour le Maroc : Dix axes pour le changement

■ *Abdelâali BENCHEKROUNE*

En guise d'introduction : Options globales et contexte de crise sanitaire

La « mondialisation » et les relations internationales sont en train de connaître des développements importants. La pandémie du covid-19 a rapidement entraîné un repli de chaque pays sur soi. Chaque pays essayant de sauver ses propres populations et tente de se dépanner pour ce qui est des équipements médicaux, denrées alimentaires ou autres produits nécessaires.

Le contexte a suscité des débats portant sur les orientations nationales globales à donner aux politiques des alliances à nouer ou renouer avec les autres. L'exemple de pays européens comme l'Italie, qui n'ont pas pu bénéficier du soutien de leurs voisins et partenaires européens a été édifiant. Des thèses ont été défendues pour que les pays du Sud privilégient des formules d'alliances sud-sud. Pour le Maroc, les ouvertures et coopérations économiques avec l'Afrique consolident la voie des alliances potentielles stratégiques sud-sud.

En matière de relations commerciales avec l'étranger, produire et « consommer marocain » a été érigé en devise largement partagée, sans vouloir dire fermer les portes aux échanges extérieurs, mais établir une **priorisation** des besoins et des fondamentaux en matière de productions locales et en matière d'échange avec l'étranger.

Comme introduction à tout changement de renouveau dans le cadre d'un Plan de développement national, et pour mettre en œuvre l'option essentielle de la primauté du marché et des besoins nationaux objectivement imposée par le contexte, un impératif : **repenser la stratégie d'ouverture et les accords de libre-échange** (ALE), éviter les ALE avec les pays concurrents et développer les échanges avec les pays à économie complémentaire.

Mais que constitue la pandémie par rapport au contexte actuel du système capitaliste mondial? La crise du Corona 19 a impulsé

l'accélération de la crise mondiale qui s'annonce dure et qui pourrait instaurer une forte stagnation au niveau mondial: le FMI lui même prévoit que tous les pays vont connaître une régression économique et une forte augmentation du chômage. Cette crise globale sera d'autant grave qu'elle est accentuée par les fortes tensions commerciales, notamment entre les USA et la Chine.

C'est dire que le future proche, comporte des risques, surtout avec le manque de visibilité concernant la pandémie actuelle, et l'éventualité de nouvelles vagues du virus et de ses développements. Le Maroc pourrait être confronté à une conjoncture difficile et ne pourrait pas retourner à la situation « ordinaire » d'avant la pandémie. D'où l'importance d'entretenir ce rôle vital renouvelé de **l'Etat (réformé et assaini) en tant que puissance publique** dirigeante de la société, et en même temps rajuster tout dysfonctionnement, politique ou stratégique qui se sont révélés défaillants.

L'économie marocaine est caractérisée par la présence d'un **secteur privé insuffisamment entreprenant**, voire souvent tirant une part importante de l'accumulation du capital de **situations de rente**. En effet, l'Etat continue, malgré les choix néolibéraux, à être le premier investisseur avec **les trois quarts des investissements** du pays.¹

A partir de la situation créée par la pandémie, et le « renouveau » subséquent de l'Etat, et vu les nouveaux besoins de gestion de la société, révélés par la crise sanitaire, qui ne pourraient incomber qu'à **l'Etat**, celui-ci devrait **restructurer en conséquence ses modes d'intervention**, réviser les **orientations** économiques et sociales, et réaffecter les **investissements publics** pour répondre d'abord aux **besoins réels** de la population, de la société et de son développement économique. Reste que les pas en arrière de l'austérité, observés dernièrement et contenus par exemple dans la Loi de Finances rectificative, risquent de consacrer un retour à la politique et aux comportements étatiques d'avant la pandémie, ce qui serait dommage alors de perdre une autre opportunité...Mais espérons et essayons d'analyser et suggérer.

1. Les carences en souveraineté politique, alimentaire, énergétique et sécuritaire :

Au Maroc, la crise pandémique a violemment mis le doigt sur la problématique d'ensemble de la **souveraineté nationale** et ce, dans

ses diverses dimensions, économique, alimentaire, de médicaments et du secteur de l'énergie.

Dans le secteur alimentaire par exemple, le taux de dépendance en sucre a connu une croissance de 37% à 56,5% entre 1983 et 2019. Celui des huiles alimentaires de 58,4 à 72% entre les deux dates précitées. Quant aux céréales, le taux de dépendance entre les deux périodes a connu une croissance de 31,8 à 42,6%.^{1'}

Le contexte mondial ayant suscité des comportements nationaux du pays qui a arrêté l'activité économique, fermé ses frontières et s'est replié sur lui-même pour tenter de résoudre les problèmes de la crise sanitaire.

Dans cet ordre d'idées, la **souveraineté énergétique** occupe une place sensible dans la sécurité du pays. En effet on est dépendant à 98% de l'étranger en pétrole et la Samir, raffinerie nationale, traverse une crise sans précédent. Pour rappel, en plus du raffinage du brut en tant que production de la valeur pour l'économie et l'énergie, la Samir jouait un rôle d'amortisseur entre le marché local et le marché mondial, et constituait en fait un fleuron de l'industrie et de l'économie marocaine.

Avec le vent de la libéralisation, la Samir avait été privatisée en 1997, ce qui a constitué une erreur historique grave dans des conditions catastrophiques. Ce qui a du coup privé le Maroc de ses capacités de **raffinage, de stockage** et de son outil d'amortissement par rapport au marché mondial. Depuis 2015, elle a été mise en liquidation, son activité arrêtée, et le secteur énergétique libéralisé, à un moment sensible de l'histoire économique du pays.

Dans le contexte de crise pandémique inédite, la question se pose de la nationalisation de la raffinerie, d'autant plus que ses principaux créanciers sont l'Etat, le fisc et la douane marocaine². Une solution d'autant plus urgente que les réservoirs du complexe pétrolier seraient utilisés pour le stockage de pétrole qu'on peut se procurer avec les prix particulièrement bas d'aujourd'hui, et de là réactiver cette fonction de régulation que la Samir assumait auparavant.

« **Consommer marocain** », comme comportement citoyen et politique de souveraineté:

Pendant la crise, une réaction imposée avec force par le contexte de la pandémie a concerné la question du "**consommer**

marocain vs consommer étranger/importé”. Avec la pandémie, et vu la psychose et la panique inédites, la planète entière a eu l’impression que la mondialisation est partie en fumée, et que chaque pays devrait d’abord travailler et vivre pour son autosuffisance. D’où les encouragements à la consommation locale, la production pour le marché intérieur voire le **“made by Morocco not in Morocco”**

A priori avec le contexte de la pandémie, les analystes ne peuvent plus facilement considérer que ces nouvelles politiques sont contraires aux conventions du commerce international et des règlements de l’OMC. Même les champions de la libéralisation et du libre-échange ont **bafoué**, avant la crise actuelle, toutes “règles libérales” de commerce, à plus forte raison après la crise. C’est dorénavant la réhabilitation du principe de la souveraineté des Etats nationaux. Même si les **ténors du (néo)libéralisme** se relevaient pour fredonner les refrains du libéralisme, ne seraient pas sérieux ceux qui donneraient crédit à leurs thèses incongrues qui tenteraient de reprendre vie dès après la crise pandémique. De nouveaux développements qualitatifs internationaux pointent à l’horizon, notamment avec les conséquences de la guerre commerciale USA-Chine.³

Dans ce contexte, et du point de vue de la souveraineté à réhabiliter, la nouvelle stratégie de développement des exportations, pourrait se concrétiser autrement par et dans les filières encouragées et orientées par l’Etat en fonction de **l’intérêt national** et pour se prémunir contre les crises potentielles futures. D’autre part, des « alliances » d’entreprises ou/et de groupes pourraient être initiées, en vue d’atteindre la masse critique, et acquérir la capacité économique de concurrencer les firmes internationales notamment par la qualité.

Vis à vis des PME et start-up innovantes, l’Etat pourrait organiser l’appui par la diplomatie économique, ainsi que des incitations diverses à l’export, y compris la mise en place d’un système logistique intégré, et par des incitations diverses à l’instar de ce que pratiquent des pays concurrents avec leurs entreprises exportatrices.

2. Secteurs sociaux et inégalités sociales et territoriales :

Le contexte de la pandémie, avec son rude impact social et économique, est **tellement sensible et grave**, pour impérativement

imposer de revoir les **choix fondamentaux** du pays, renforcer l'Etat et compenser ce « **besoin d'Etat** » dont a souffert et souffre toujours la société. Contexte grave pour restaurer un **Etat « social » fort**, avec et par un **secteur public** réhabilité et renforcé. L'Etat « social » déploierait ainsi un effort particulier en investissant dans les secteurs sociaux et dans les projets qui répondront aux **besoins de la population et des citoyens**.

Dans ce paragraphe, nous présenterons des suggestions succinctes sur les domaines de la santé, de l'enseignement, du logement et de la **mendicité** comme entrées incontournables pour traiter les **inégalités sociales**.

En effet, il est primordial de **repenser le système d'ensemble de la santé**, son organisation, son fonctionnement, sa **gouvernance**, la Recherche en équipements et en produits, ainsi que dans les industries pharmaceutiques. L'Objectif ultime étant d'élaborer une **vision nationale** en matière de santé où le droit fondamental et constitutionnel d'accès aux soins est assuré sans réserve à tous les citoyens marocains.⁴

Cette politique rajustée du secteur, devrait prévoir impérativement de **créer des facultés de médecine dans toutes les grandes villes**, les ouvrir aux bacheliers sans discrimination aucune, et améliorer la situation matérielle et morale des médecins et des personnels de santé publique dont les efforts durant la pandémie se sont révélés **héroïques**.

De même l'Etat devrait motiver les experts marocains de médecine et de **Recherche médicale** exerçant à l'étranger pour qu'ils rejoignent le pays ou/et faire bénéficier le Maroc de leurs compétences et innovations dans le domaine de la santé et de la Recherche.

Une politique appropriée devrait encourager les étudiants de situation modeste à faire des études dans les métiers de la santé avec engagement d'exercer dans leurs régions d'origine ou dans les régions enclavées.

Ainsi, cette **vision** devrait garantir une réforme assurant la formation du corps médical et la performance des établissements de santé pour mettre en œuvre une politique de veille sanitaire, assurer un contrôle strict par les départements étatiques de tutelle, veiller à la déontologie et impliquer le privé dans une **moralisation du secteur**.

Dans le secteur de la **Formation-Education**, une **refondation** totale s'impose afin qu'il puisse faire émerger de nouveau l'**école publique**, dans une version performante, à même de jouer son rôle fondamental dans la stratégie de développement sociétal dont a besoin le pays. Ce qui requiert principalement d'ériger le secteur de l'Enseignement en priorité du Maroc, d'abord en terme de **budget**, et mener une stratégie de **communication vigoureuse** et durable sur les objectifs, le contenu et les moyens, assurer la mobilisation nationale en vue de la refondation du secteur, moderniser le mode de fonctionnement de l'administration centrale et régionale de l'éducation nationale, promouvoir la **pédagogie du succès** et revaloriser le statut de l'enseignant, et ses **conditions matérielles et morales de façon motivante**.

Dans le même ordre d'idées, le **Renouveau dans l'Enseignement** devrait valoriser et généraliser les **matières scientifiques, la philosophie**, l'éthique, les nouvelles approches d'apprentissage recourant notamment aux **NTIC** et incluant des modules de compétence, le savoir-faire, le savoir-être, la **pédagogie du succès**, une nouvelle vision d'évaluation, la culture de **l'entrepreneuriat**, la **digitalisation** et l'apprentissage à distance ...

Notre système d'enseignement devrait pouvoir assurer la **connexion de l'école avec le monde économique**, par l'organisation de visites et d'immersions dans les structures économiques, afin de préparer les apprenants à la vie professionnelle et promouvoir la formation alternée. Mettre en œuvre la généralisation de structures qualitatives du préscolaire notamment dans le rural, ainsi que la promotion de l'école de la deuxième chance pour les **décrochés**.⁵

Un corollaire vital de l'effort requis par ce secteur étant la lutte implacable contre **l'analphabétisme** qui constitue un préalable fondamental pour toute formation professionnelle et pour la réinsertion des décroché(e)s.

La crise pandémique et l'impératif de **distanciation sociale** qui a fait partie du cortège des mesures de prévention a imposé aux autorités la prise en charge des personnes s'adonnant à la **mendicité**, phénomène qui a été provisoirement éradiqué du paysage urbain. Or ce phénomène sous-jacent de la pauvreté, qui reprend avec la pérennisation de la crise sanitaire, constitue un fléau structurel inqualifiable qui nuit terriblement au pays et à son image, et sur lequel **l'État ne s'est jamais penché réellement** de façon rationnelle. Avec

le dé-confinement, on assiste de plus belle, à la résurgence du phénomène, ce qui laisse traduit une incapacité à juguler les **problèmes sociaux qui gangrèment la société**, et une stérilité à innover et améliorer.

La situation de pandémie met en lumière les inégalités en termes d'accès au **logement** et de qualité de celui-ci. En fait, selon la nature du logement, les citoyens marocains ne sont pas touchés de la même façon par le confinement, les différences et les inégalités sont extrêmement fortes. L'accès au logement étant vital, le coût des logements, que ce soit en propriété ou en location, constitue un handicap pour une large frange de la population à faible revenu.

Pour des centaines de milliers de personnes, notamment ceux qui travaillent dans l'informel et ne disposant pas de revenus réguliers, l'accès au crédit bancaire pour l'acquisition d'un logement, aussi modeste soit-il, est impossible, et sont alors souvent obligés de s'installer dans les bidonvilles.

Dans ces conditions, les mesures de confinement ne peuvent être objectivement respectées, encore plus dans les quartiers et espaces "marginaux", puisque de nombreux logements ne peuvent abriter à longueur de journées de confinement, les membres d'une famille nombreuse.

Fondamentalement donc, lutter contre les disparités et la pauvreté au Maroc, consisterait d'abord à instaurer un **pacte social**, par lequel l'Etat, le secteur privé et l'ensemble de la société s'engageraient au respect des principes de moralité, d'équité, de justice, de solidarité, et de responsabilité citoyenne et lutter contre les grandes disparités sociales et salariales.

Dans ce cadre, la pauvreté devrait être approchée en tant que phénomène multidimensionnel, pour mieux la circonscrire. Elaborer et mettre en œuvre de nouvelles orientations générales socio-économiques, développer les secteurs sociaux, assainir l'**économie sociale et solidaire** et promouvoir des organismes de microcrédit public, avec un taux d'intérêt social, destiné aux porteurs de « tous petits projets » avec la garantie et le contrôle de Bank Al Maghrib sur les organismes bancaires y compris de microcrédit.

3. Industrialisation et R&D :

Nonobstant les réorientations des politiques industrielles et économiques ci-dessus, les développements de la situation mondiale, des mouvements et possibilités de délocalisations-relocalisations pourraient faire émerger des tendances positives ou négatives et éventuellement des opportunités d'implantations d'industries sur le sol marocain, étant donné les avantages géopolitiques, de main d'œuvre et de stabilité du pays.

L'expérience et la crise actuelle montrent l'importance pour le Maroc de négocier autrement de telles implantations en privilégiant les deux critères que sont la potentialité de transfert technologique et le **réinvestissement des bénéfices en bonne partie**, en usant le cas échéant, d'autres facilités au bénéfice des investisseurs, pourvu que les deux critères vitaux indiqués soient garantis.⁶

En fait, la crise pandémique a mis le doigt sur la problématique de la **souveraineté** économique en général, notamment dans les volets de l'alimentaire, de médicaments et de l'énergie.

Le contexte pandémique nous a rappelé la vérité absolue que l'industrie marocaine gagnerait à répondre d'abord aux besoins du pays. D'où l'impératif d'opérer un processus de rajustements dans le sens **d'intégration des filières** autant que possible.

Une autre leçon de la crise étant de garantir au mieux sur le territoire national, la présence-production des ingrédients et intrants dans la production industrielle (textile, agroalimentaire etc.) ainsi que d'orienter davantage les productions vers la **satisfaction des besoins locaux** (médicaments, divers ingrédients etc.).

Dans cet ordre d'idées, le Maroc devrait développer la diplomatie économique, faire valoir les atouts du Maroc et intéresser les MRE à faire bénéficier le pays de leur savoir, savoir-faire et investissements.

Le renouveau de l'industrialisation d'après la crise, accorderait une place cruciale à la **R&D**, par la promotion de la Recherche technologique publique et **l'innovation**, et le partenariat public-privé dans le domaine de la Recherche-développement pour encourager les entreprises à améliorer leur valeur ajoutée, leur compétitivité sur les marchés européens et développer l'intelligence économique, en

synergie avec la diplomatie marocaine, veiller sur la protection du patrimoine informationnel national.⁷

4. Dangers de l'économie de rente sur le développement et la gestion des crises au Maroc :

Dans le « système économique marocain » nous étions devant, une « société composite » (Paul Pascon⁸), dominée par un mélange de modèles de « patriarcat », « tribalisme », « féodalisme » et « capitalisme » dont l'agencement est complexe, et qui constitue l'origine historique de l'économie de rente et du népotisme que nous connaissons aujourd'hui.

Le développement économique et social est ainsi entravé par le système de gouvernance **imprégné de rente**. Cette dernière devient une culture sociétale. La caractéristique principale de l'économie et de la société est le fait d'être fondée sur la **rente** et non sur les « **règles de jeu du marché** » que sont la concurrence et l'égalité des chances entre les entrepreneurs.

Pour cela, le **manque à gagner** pour l'économie ou le coût pour le pays est énorme, son éradication devient impérative du point de vue de la logique du développement. Or la rente prend une multitude de formes, des concessions minières ou de la pêche hauturière aux **divers types d'agréments** en passant par les **subventions inconditionnelles** ou **marchés publics indument passés** avec des entreprises, la gestion **clientéliste** du foncier public, les autorisations de construire et **déroptions diverses** aux plans d'aménagement, la désignation aux grands **postes de responsabilité**, la distribution des prébendes et autorisations, dans un contexte de **népotisme** et d'incurie de l'Administration.⁹

Les dysfonctionnements nécessitent des réponses *politiques*, encore plus dans ce contexte de double crise pandémique et économique, pour promouvoir le **développement alternatif** de renouveau, développement qui consacrerait la rupture avec le système socio-économique fondé sur la rente et le passage à une économie avec un Etat (assaini) stratège et développeur, **soucieux** de l'intérêt général, de la santé et du bien-être des citoyens, avec l'implication saine d'un secteur privé entrepreneur et citoyen.¹⁰

Si le Maroc continue à être classé parmi les pays à faible niveau de développement humain, malgré ses potentialités et son environnement, ses avancées sont demeurées limitées et ses perspectives peu prometteuses, en raison d'abord de l'exclusion des décisions importantes du champ du débat public, de la carence de l'information publique et de la reddition des comptes. La **rente** demeurant un **instrument de pouvoir** dont les dirigeants usent pour gagner l'adhésion de plusieurs **intellectuels** qui aspirent à accéder aux privilèges d'un autre « statut social ».

Les cohortes de prétendants potentiels aux divers avantages non mérités augmentent avec la dégradation des valeurs et la culture du gain facile. Notamment en raison de la nature du capitalisme marocain peu entreprenant, souvent à la recherche d'**opportunités rentières**.

En matière de lutte contre le système rentier, et en plus des chapitres programmatiques des partis démocratiques relativement à ce point, il faut rappeler que le mouvement du 20 février 2011 avait posé avec force le problème du « **fassad** », **de la corruption et de la rente**. A un certain moment, le gouvernement avait publié des listes de personnes qui jouissaient de concessions de transport et de carrières et de diverses autorisations, mais il n'a pu aller loin en raison des résistances. Les intérêts concernés ont dû monnayer leur appui tacite ou explicite au pouvoir contre le maintien de ces concessions significatives.

Quoique le syndicat du patronat est souvent resté en retrait du débat public, la CGEM a continué dans ses réunions, de prendre position contre la logique du système de rente, et participe au débat de la bonne gouvernance, de la concurrence libre dans les affaires, et en faveur de l'accès à l'information pour tous. **Le jeu économique étant biaisé**, le parachutage et les appels téléphoniques en faveur de personnes pour bénéficier de projets non mérités, sont monnaie courante, et les commissions et discours de gouvernance deviennent des écrans de fumée qui occultent ces pratiques de rente devenues inadmissibles.

En matière de lutte contre le système de rente, et à côté de certaines associations de la société civile qui œuvrent pour la transparence et la « bonne gouvernance », les syndicats pourraient constituer cet autre acteur qui peut se mobiliser dans la lutte contre la rente. La question se pose si la situation du syndicalisme dans le pays,

les dissensions en son sein, l'éparpillement du paysage syndical, l'absence de « programme commun », et le rapport de forces en présence, si ces caractéristiques permettaient une implication effective dans la lutte contre la logique rentière d'ensemble qui sévit dans le pays et les rouages de l'Etat.

Le système de rente biaisant le jeu de concurrence nuit aux efforts de développement et aux mouvements d'investissement. Il décourage un certain nombre d'investisseurs qui préfèrent s'abstenir ou bien cherchent eux-mêmes un parapluie, une couverture et une protection.

5. Système bancaire, finance et développement économique :

Vu les effets de la crise sanitaire sur l'économie et l'arrêt qui s'en est suivi, l'Etat ferait pression et inciterait le Groupement bancaire à accélérer le lancement de **crédits d'investissement** susceptibles de **créer des emplois**. Ce soutien de l'Etat aux entreprises pourrait prendre diverses formes, telles que des **primes contre le licenciement** et des primes à la **réponse aux vrais besoins** de la société et de l'économie.

L'adaptation du discours étatique pour l'implication du secteur privé est fondamentale dans la reprise de l'activité économique et la contribution à l'effort de sauvegarde de la nation, de l'économie et de l'emploi. Ce discours, dans ce contexte, est crucial pour que le secteur privé concrétise l'appartenance et un minimum de solidarité nationale selon les moyens de chaque entreprise ou groupe économique.

La crise impose à l'Etat de s'impliquer fortement dans l'économie. Dans ces circonstances, les **mécanismes du marché seuls sont incapables de bien faire**. Par exemple, fini le temps où nous faisons des constructions avec des matériaux importés et donner nos marchés à d'autres pays, au nom de la liberté d'entreprendre et l'ouverture.

L'économie et l'industrie gagneraient beaucoup quand l'Etat aurait déployé une politique de soutien des **promoteurs de PME** en proposant un portefeuille important de petits projets proposés à d'éventuels investisseurs, identifier les secteurs dans lesquels on peut investir, les types d'investissements. Reprendre le rôle de **l'ex-BNDE**

en l'améliorant et capitaliser le savoir-faire de cette expérience, dans l'encadrement et le financement de l'investissement et le soutien des PME et des porteurs de projets.

Dans la réalité d'avant la pandémie, ceux qui obtiennent les taux d'intérêt intéressants, sont les grandes entreprises et non pas les petites. Orienter des **ressources vers les financements aux PME et TPE serait crucial pour la reprise et le développement.**

Le secteur bancaire marocain n'a pas été au rendez-vous pour contribuer aux efforts de développement et à l'investissement productif. Pour cela la situation de l'après Covid-19 et la stratégie prudentielle et de prévention des crises et aléas futurs imposeraient que le Maroc dispose d'un **Secteur bancaire public** pour élaborer l'équilibre avec le secteur privé et promouvoir une autre concurrence avec lui en faveur d'une meilleure émulation et mieux accompagner l'investissement.

Cette mesure importante constituerait une composante de la souveraineté publique pour une gestion saine et volontariste par l'Etat développeur de l'après pandémie, et aiderait les pouvoirs publics à mieux gérer le système bancaire dans l'effort de développement d'ensemble.

Après le coup d'arrêt de l'économie et les besoins de la relance et du développement, le **Plan** est devenu un impératif au lendemain de la crise. L'Etat devrait se doter de moyens **financiers importants**, essentiellement pour **booster l'investissement public** notamment social. Sans nous y attarder, le débat actuel a dégagé à ce niveau l'impératif de privilégier d'abord une **politique monétaire** qui rende disponible les liquidités nécessaires, la mise en œuvre des clauses de la **réforme fiscale** et ce, pour ne recourir que très secondairement à l'endettement.

6. Stress hydrique et économie d'eau:

Au Maroc, les ressources naturelles en eau sont parmi les plus faibles au monde, le potentiel annuel moyen des ressources naturelles en eau, étant évalué à 22 Milliards de m³ (environ 700 m³ en moyenne/ hab./an et 520 m³ seulement, prévus en 2020). Le Maroc est classé parmi les pays en **situation de pénurie (FAO)**. Selon un rapport du World Ressources Institute, le Maroc connaîtrait un stress hydrique extrêmement élevé d'ici 2040 et

pourrait **perdre plus de 80%** de ses ressources actuelles en eau **d'ici 25 ans.**¹¹

Une pénurie qui s'expliquerait par la prédominance de secteurs gourmands en consommation d'eau tels que certains secteurs de **l'agriculture**, de **l'industrie**, du **tourisme** ainsi que les **ménages**. Le stress hydrique atteignant déjà des niveaux critiques et coûte au pays plusieurs points du PIB.

Vu ces enjeux, une révision radicale de la stratégie en faveur d'une meilleure gestion des ressources hydriques et contre le gaspillage devient une question existentielle. En effet, la réorientation des cultures et des **spéculations agricoles** en faveur des produits de base s'impose, au dépens des productions trop consommatrices d'eau, dont celles destinées à l'export.

La crise actuelle ayant rappelé avec force la nécessité de **construire au mieux l'autosuffisance** en denrées alimentaires et agricoles en produits de première nécessité et fortement consommées par les marocains que sont les céréales, l'huile et les légumineuses. D'autre part, il est temps que les départements compétents, de santé comme d'agriculture, rajustent les politiques et communiquent sur **l'usage du sucre** dans les habitudes et les comportements, en raison des impacts néfastes sur la santé des citoyens et les conséquences désastreuses sur la santé et la société.

12

Dans le même ordre d'idées et dans le **secteur touristique**, il faut repenser la consommation d'eau des **terrains de golf** et faire assumer aux concernés la prise en charge de **stations de traitement** des eaux usées en mettant en application le **principe préleveur-payeur** et pollueur-payeur.

Quant aux infrastructures hydrauliques, l'Etat devrait instaurer une stratégie soutenue d'alimentation des nappes phréatiques, procéder dans ce sens à **l'endiguement des rivières**, ainsi qu'une politique de **boisement sur les berges** des ouvrages hydrauliques (envasement) et améliorer la politique des barrages **collinaires** et veiller à l'entretien et au bon usage des **retenues d'eau de pluie et de fonte des neiges**.

La politique d'aménagement du territoire devrait repenser la **législation des constructions et de l'urbanisme** par l'interdiction des bassins individuels et mettrait en cohérence les

programmes et les stratégies d'économie d'eau et de **sauvegarde de l'environnement**.

Enfin, la **sensibilisation-communication** devrait jouer un rôle de premier rang, dans les médias, les écoles, les quartiers et dans la rue, sur la gravité de la rareté d'eau, les risques de pénurie actuels et futurs et promouvoir une culture et des comportements d'économie d'eau, dans les modes de vie et de consommation en faveur d'une pratique écologique, développer les programmes d'éducation, et de sensibilisation aux défis du secteur de l'eau et de gestion des risques des changements climatiques et de pénurie d'eau.

7- Stratégie de lutte contre le chômage :

Pour progresser dans la solution du chômage, l'Etat devrait élaborer une **stratégie nouvelle, courageuse et radicale**, qui s'inscrive dans le développement d'ensemble, le renouveau et le plein emploi¹³, selon une nouvelle vision de société. D'abord le **Plan** de l'Etat **orientera les investissements**, notamment **publics**, davantage vers les secteurs économiques et sociaux, les projets à **forte teneur en travail** et **l'Economie Sociale et Solidaire et la sauvegarde de la nature et la santé des citoyens**, en réduisant en nombre les projets trop capitalistiques.

Le discours et la politique publics sensibiliseront les opérateurs privés à donner une attention prioritaire à la **création d'emploi**, à la **sauvegarde de la nature**, à la **protection sociale** des employés et l'implication dans la **RSE** selon une vision humaniste bénéfique pour tous et susceptible de **rehausser l'immunité sociale et nationale** contre tous aléas et risques potentiels planant sur le pays.

Dans cet ordre d'idées, l'Etat élaborerait une stratégie de **réduction du temps de travail**¹⁴, et les acteurs économiques encouragés à y souscrire, ce qui constituerait un paramètre essentiel qu'on doit exploiter de façon ingénieuse, puisqu'il s'agit en fait d'une tendance historique lourde pour **réduire le chômage et améliorer les conditions de vie des travailleurs**.¹⁴

En effet, en Europe par exemple, et depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, l'augmentation de la productivité s'est produite parallèlement à la fois à l'augmentation des salaires et à la réduction du temps du travail, jusqu'à l'avènement du

néolibéralisme, où cette tendance a été arrêtée. Alors que de nos jours par exemple, **l'unité de temps de travail produit environ le quintuple** de ce qu'elle produisait il y a 40 ans.¹⁵

Dans nos pays au contraire, les horaires hebdomadaires peuvent **dépasser 50 heures par semaine** voire plus, pour des salaires de misère, avec le cortège de conséquences de mal-être, **stress, épuisement et dépression**. On est loin du bien-être recherché lorsque le citoyen n'est pas placé au centre de la vision de développement.

La méga crise pandémique vient nous rappeler l'importance des notions du bonheur, du bien-être, de la solidarité comme celles des besoins essentiels, superflus et la finalité de la vie et de l'humain : le travail aussi bien du point de vue qualitatif que qualitatif doit occuper la place qui lui revient en tant que facteur d'accomplissement du bien-être et du bonheur général et non d'exploitation éhontée et ravageuse de la santé et de l'humain.

L'Etat citoyen, stratège et développeur, que le pays souhaite voir émerger de la pandémie, parrainerait le développement économique et social qui garantirait le droit au travail décent à toutes et à tous, un travail qui soit utile socialement et respectueux de la nature et de l'écologie.

Dans ce cadre, la **réduction relative du temps de travail** dans la perspective du plein emploi, contribuerait à **créer** de nombreux autres emplois utiles, permettrait une **meilleure répartition** des salaires et donc des richesses, et constituerait un **outil efficace de lutte contre le chômage**, comme l'a reconnu l'Organisation Internationale du Travail (OIT) elle-même depuis 2013.

D'autre part, avoir un temps de travail relativement réduit, permettrait à chacun un **épanouissement** dans sa vie privée, familiale, culturelle et sportive et **l'accomplissement personnel** à travers l'exploitation de son temps libre pour une certaine **émancipation** et pour une **vie heureuse**, ce qui se répercuterait en retour sur sa **productivité** dans le travail même et sur l'accomplissement de ses devoirs et engagements citoyens.

Dans ce contexte de pandémie, la problématique de lutte contre le chômage devrait exploiter les possibilités du **secteur agricole** qui compte des potentialités énormes de création

d'emploi, élaborer et valoriser les projets et idées d'aménagement du territoire notamment rural ainsi que les potentialités de **l'ESS**. Pour ce, le respect du choix des agriculteurs et le retour à **l'agriculture familiale**, diminuerait **l'exode rural**, mais aussi, que les stratégies qui encourageraient **l'agriculture écologique** et la restructuration de la commercialisation vers les **circuits courts**, favoriseraient la **consommation locale** dont l'impact sur l'emploi est estimé à plusieurs dizaines, voire des **centaines de milliers de créations d'emploi**.

Pour ces raisons, « **l'Etat** réhabilité » dans ses fonctions sociales et humaines, fonctions davantage permises par le contexte inédit de la pandémie, échoit le rôle **d'instigateur**, de **créateur et de protecteur d'emplois** utiles à la société, et respectueux de la nature et de l'écologie, entre autres par l'imposition à tous et d'abord aux FMN et aux entreprises, de se conformer aux normes de l'OIT, et d'encourager toutes **dispositions pour contrecarrer les licenciements en période de crise** et de promouvoir les réduction du temps de travail (**RTT**).

Au Maroc, quatre mois après le début de l'urgence sanitaire, les développements de la crise et le retour hésitant à la vie normale, la situation économique est problématique et plusieurs secteurs tournent au ralenti ou peinent à reprendre leur activité à l'instar du tourisme notamment. Le réflexe inné des employeurs a été de **présenter des « plans sociaux » de licenciements** qui aggraveront le **chômage** en ce moment crucial et sensible. Parfois ces employeurs réclament des subventions étatiques pour ne pas recourir, disent-ils, à la liquidation de leurs entreprises. L'Etat, par le biais de la Caisse Centrale de Garantie (CCG), a soutenu de nouveaux outils financiers tels que les **crédits –Oxygène et crédits-Relance** en faveur des TPE-PME.

Or la **Loi des Finances Rectificative (LFR)**, votée au Parlement, entérine pratiquement le souhait patronal de « dégraissage », en « *validant* » des licenciements économiques à hauteur de 20%. Cette concession aux employeurs a constitué un précédent grave et a **contredit les exigences de rajustement des politiques de l'Etat en faveur de l'« Etat social »**, « bon gestionnaire de crise ». En outre, l'Etat par le biais de la LFR accepte l'octroi d'aides diverses aux entreprises, s'ils ne dépassent pas ce seuil de 20%.

Nous soulignons à ce niveau d'analyse que nous avons toujours défendu l'idée de subventionner les entreprises « **PME-**

TPE », sous réserve qu'elles **s'engagent à sauvegarder les emplois, de continuer l'activité** de l'entreprise, avec une organisation adaptée du travail, au lieu de verser des aides numéraires aux employés ayant perdu leur emploi, du moins à partir du 2^{ème} ou 3^{ème} mois du confinement qui, du reste, ne devait pas rester figé mais assoupli pour une reprise relativement rapide, au lieu de l'inactivité trop longue qui a été vécue par l'économie et les travailleurs ayant perdu leurs emplois.

D'un point de vue éthique et de RSE, dans ce contexte inédit de pandémie et de crise économique subséquente, les grandes entreprises et groupes économiques doivent témoigner davantage **de solidarité** vis-à-vis de leur personnel et vis-à-vis du **pays qui vit sous contrainte**, à l'instar de plusieurs entreprises ou groupes dans d'autres pays. Ces acteurs économiques n'ont-ils pas **accumulé des fortunes** grâce aux efforts des employés et des cadres techniques et administratifs, pendant des années ou des décennies, voire même à travers des situations de rente?

Dans ce contexte également, et contrairement à la logique de solidarité, nous assistons à un comportement égoïste de la part des actionnaires des sociétés cotées en Bourse, qui engrangent des dividendes estimés à environ 20 milliards de dirhams, record sur plusieurs années, au lieu de les réinvestir et aider à créer de l'emploi ou sauvegarder l'existant, en conformité avec les efforts de la nation et des catégories sinistrées en ces moments cruciaux.

La politique publique que traduisent la LFR et le laisser-faire vis-à-vis de catégories d'employeurs, permet le doute sur l'émergence espérée de « **l'Etat version renouvelée** » avec le contexte du Covid 19 et ce, vu l'orientation que l'Etat a adoptée dans la LFR.

La LFR a été également un test qui pose la question de la volonté politique de **révision des options fondamentales** qui ont prévalu jusqu'ici. Ce qui pose de nouveau la problématique de la « conscience étatique » et de la **clairvoyance de l'Etat** et des décideurs par rapport aux risques et aux aléas potentiels qui planent sur le Maroc et qui exigent d'autres attitudes économiques, sociales et in fine, politiques de rajustement radical, vu la gravité du contexte.

Nonobstant ces questionnements, et vu le contexte spécial de double crise, il aurait été sage et rationnel de réviser la **LFR en adoptant et privilégiant des mesures sociales radicales**, et

deuxièmement imposer que les grandes entreprises et groupes économiques contribuent à l'effort de solidarité aux côtés des employés et de la Nation dans la lutte contre l'impact économique et social du Covid 19, un « **Fonds Corona II** » de reprise et relance alternative vers le renouveau nécessaire, avec des dons réels nets.

Le **grand capital marocain**, ayant été développé souvent grâce à des politiques publiques favorisant des situations de rente, de monopoles et oligopoles, ne nous a pas toujours habitué à la solidarité avec les franges de populations précaires. C'est pour cela, et vu ce qui précède, qu'il revient à l'Etat, version renouvelée, de **renégocier avec le capital les nouveaux efforts de solidarité** voire des formules innovantes de redistribution des richesses produites. L'objectif immédiat étant de sauvegarder le maximum d'emplois, dans la **perspective d'éradiquer le chômage** par une nouvelle vision de développement et des formules innovantes concertées sur des perspectives de plein emploi.

8- Pacte social, gestion des institutions et combat contre la rente :

Dans ce contexte pandémique, un certain réengagement de l'Etat dans l'économie et le social s'est imposé par la force des événements, y compris dans les discours (et les faits) des pays libéraux, et **au Maroc, où l'entité étatique s'est révélée plus efficace** et plus souveraine (**Chloroquine, Fond de solidarité, suivi rigoureux de la pandémie etc.**).

Dans l'après-Covid 19, l'impératif et le besoin d'un l'Etat stratège et développeur se confirme. Le développement serait rationnellement mis en œuvre comme une stratégie de **déploiement social global**, pour parachever le processus de **transition démocratique**, en consolidant l'indépendance des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire et assoir un **l'Etat de droit**, l'autonomie de la justice et ce, pour garantir une meilleure mobilisation sociale et la cohésion nécessaire, lutter contre les **inégalités** et affronter avec vigueur les aléas potentiels futurs.

C'est dans ce cadre qu'il est urgent d'adopter un **Pacte Social national** pour consolider la confiance entre la société et l'Etat, assurer la corrélation entre **responsabilité et redevabilité**, combattre la **corruption** et **l'économie de rente**, veiller au suivi régulier et transparent des projets sociaux et de tous les projets et

garantir l'activité libre des **partis politiques, des syndicats et des associations**.

La « gouvernance » et la gestion des affaires publiques auraient pour finalité la réduction des inégalités, de la **pauvreté multidimensionnelle** et de l'économie de **rente**. L'Etat innovera pour lutter contre le **chômage** qui a empiré avec la pandémie et ce, à travers les réorientations globales des secteurs économiques et sociaux. Mais aussi, vu les nouvelles normes de gestion des espaces publics qui devraient faire **émerger des emplois nouveaux**, l'Etat piloterait et accompagnerait les missions de sensibilisation, la gestion des parcs et jardins, les bibliothèques de rue, l'entretien des rues et des places publiques, les services de digitalisation divers, de nouvelles formules de transport touristique, de tourisme, de conseil et d'information, de diverses prestations et services etc.

La « gouvernance » se traduirait également par de nouvelles bases de partenariat avec le **secteur privé** (PPP), par un mixage de **concurrence loyale et de régulation publique** qui puisse instituer **l'intérêt général** comme primauté absolue dans ce contexte inédit. Un PPP producteur de richesse, en faveur de l'investissement dans les services sociaux y compris le logement décent pour les classes précaires. Un accompagnement de l'entrepreneuriat pour la création d'emplois et de la richesse, répondre aux besoins de l'économie et qui s'inscrive dans **l'innovation**.

Dans le même ordre d'idées, **il est temps de bannir les aides sans conditions, octroyés** aux chasseurs de subventions, qui constituent des supports de rente. Les **aides devraient dorénavant être conditionnées par la création de richesse et d'emploi** selon un CPS clair. La mobilisation-sensibilisation en faveur de la culture de travail, de l'investissement, l'emploi et de l'auto-prise en charge deviendrait la règle fondamentale dans le comportement de l'Etat stratège et développeur.

9. La Digitalisation :

Avec le précédent de la pandémie, il est désormais davantage d'actualité de promouvoir et de poursuivre la **numérisation** et la **dématérialisation des services administratifs**, de réajuster les

défaillances de fonctionnement et assurer l'entretien, l'actualisation et la performance continue du système. La stratégie de la **numérisation** nécessite les prérequis de **l'alphabétisation** sociale et fonctionnelle, la refondation de l'enseignement et la promotion de la R&D et **l'innovation**. Cette stratégie nécessite également l'équipement et l'encadrement des **zones défavorisées** pour leur mise en performance progressive en la matière, notamment dans le **monde rural et le périurbain**.

La pandémie a imposé la loi du virtuel. La distanciation s'est installée dans les entreprises. Le confinement isole chacun chez soi. Nonobstant les différentes thèses conformistes ou non, et les jugements de valeur relativement à ce phénomène inédit, le confinement devient une réalité, et la **nécessité du recours au numérique une donnée de l'ère post-pandémie**.

L'impact social et économique global de la crise est difficile à estimer, mais il est certainement très lourd. D'autre part, on peut craindre d'autres **crises économiques** mondiales qui pourraient impacter le contexte national vu les interdépendances. Ce qui impose une veille économique et commerciale, nationale et étatique, pour prévoir tous dysfonctionnements et **crises futures potentielles**. D'où les réorientations nécessaires dans les productions et dans l'orientation du commerce extérieur, rajustements qui ne peuvent être que le fait de **l'Etat central national et sauveur**.

Les nouvelles règles sanitaires et l'ambiance nouvelle, menacent l'existence de plusieurs entreprises. Plusieurs PME et entreprises diverses devraient se restructurer et développer une **autre organisation de travail**, notamment le recours au **digital**. Ce qui supposerait une **révision des textes législatifs et codes de travail adaptés au télétravail**, l'accompagnement du tissu productif, pour éviter les dérives et la dislocation des potentialités d'entreprises, notamment les PME et TPME.

Dans ce cadre, la digitalisation pourrait soutenir la valorisation des produits agricoles ou industriels, par le biais de plateformes commerciales, mettant en relation offreurs et demandeurs de divers types (espaces, villes, grandes ou petites, ménages etc). Le télétravail ferait dorénavant partie de la vie sociale post-pandémie. Il offrirait des opportunités pour les jeunes lauréats. Il contribuerait à diminuer la circulation, l'encombrement dans les transports, ainsi que les risques

dans les entreprises. Il pourrait également aider plusieurs femmes à être moins stressées pour l'accompagnement de leurs enfants.

Dans cette perspective, et pour revitaliser l'économie, créer l'emploi contre la logique de la rente, il convient d'encourager de façon systématique l'entrepreneuriat. Pour ce faire, **digitaliser au mieux**, rendrait les **services plus accessibles** et plus faciles pour avoir des autorisations de **création d'entreprise**, les documents administratifs de tous genres, les services de la **e-banque**, le **e-commerce** et ce, afin de neutraliser au maximum les procédures administratives dépassées notamment dans le souci de **lutter contre la corruption**.

Le télétravail demeurant une pratique récente, n'ayant pas encore pu s'institutionnaliser aux niveaux de la législation et des lois qui peuvent le régir et l'encadrer, d'autant plus qu'il est survenu et a été imposé de façon subite en tant que mesure massive dans des circonstances exceptionnelles.

10- Pour conclure : Récapitulatif de suggestions de Renouveau

Dans le passé et avant la crise sanitaire actuelle, l'Etat avait adopté des politiques économiques servant en priorité les **intérêts de certaines couches restreintes** : grands propriétaires terriens, grandes entreprises, grands importateurs et **rentiers divers**. Ces choix politiques ont été mis en œuvre aux dépens des intérêts du développement de l'économie nationale dans sa globalité et au dépens des **besoins de la société et des classes sociales précaires**.

Nous avons succinctement relaté dans cette réflexion une vision de **développement alternatif souverain**, qui serait à même de permettre au Maroc de **sortir de la dépendance économique**, rétablir les équilibres structurels, aplanir les dysfonctionnements sociaux et lutter contre les disparités sociales et territoriales, innover pour des solutions radicales contre le **stress hydrique** qui revêt un caractère urgentissime.

Cette vision alternative serait mise en œuvre à travers des changements en profondeur pour répondre aux besoins du pays d'abord à travers une **Planification nationale participative** de développement. L'objectif final étant de **réduire les inégalités** et

combattre le **système de rente** et où le **développement humain de renouveau** occuperait une place centrale basée sur la **reconstruction sociale** et territoriale.

Dans ce contexte inédit de crise pandémique, les grandes **orientations** politiques et socioéconomiques essentielles pourraient s'articuler autour des mesures suivantes :

- Réorientation de la mission de l'Etat en tant qu'**Etat stratège et développeur**, soucieux des **droits humains**, pour intervenir davantage dans le processus général de développement socioéconomique alternatif adapté aux contextes des crises actuelles et futures potentielles et ce, à travers un **Plan de développement national**.

- Incitation et **accompagnement d'une meilleure structuration** et un renforcement des acteurs majeurs du développement: Etat, conseils régionaux, secteur privé, partis politiques, syndicats et société civile, afin que leur implication dans l'approche participative soit plus fructueuse (forces de proposition) dans l'élaboration du Plan, des choix des projets structurants, de la mise en œuvre, de la gouvernance et du contrôle.

- Instauration d'un **autre type de gestion** des affaires publiques, rationnelle, générale et à tous les niveaux des administrations et des organismes de l'Etat, par la corrélation entre **responsabilité et redevabilité** et par la **levée de l'impunité**.

- Promotion d'une meilleure **convergence des politiques/stratégies sectorielles** pour assurer l'autosuffisance dans les domaines alimentaires et de santé et répondre aux besoins essentiels de l'économie et de la société, et réorienter notre offre à l'export et les productions de substitution aux importations.

- Réviser les politiques sectorielles, notamment de l'industrie et de l'agriculture, par le biais du **Plan national**, afin d'augmenter et d'optimiser le taux d'intégration industriel, agricole et des autres secteurs, en densifier le tissu, et en rehausser les valeurs ajoutées.

- Mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la **corruption**, comme priorité majeure, la reddition des comptes, la lutte **contre la rente**, la **fraude fiscale**, et instaurer l'**impôt sur**

les fortunes pour une solidarité en faveur de l'équité, la justice et la cohésion sociale.

- Mettre en œuvre une approche **participative**, à même de faire adhérer et **mobiliser les acteurs socioéconomiques**, la société civile, le respect de la **responsabilité sociétale** par l'investissement local et extérieur, la R&D-innovation et le droit au **transfert de technologie** via les investissements directs étrangers (IDE).

- Sensibiliser les acteurs socioéconomiques et les citoyens sur la promotion des **valeurs citoyennes, du travail, du mérite, de la solidarité** et des comportements citoyens.¹⁶

Juillet 2020

Références :

¹ : Najib Akesbi, Les leçons de la crise et leurs implications pour les nouveaux choix de développements, webinaire « Le Cercle des Diamants », 23 Juin 2020

^{1'} : IRES, Evolution du positionnement international du Maroc, tableau de bord stratégique, Huitième édition, novembre 2020, p 17 et suivantes

² : Najib Akesbi, webinaire - CDT Pétrole, 19 juin 2020

³ : Frank Tetart (sous la direction de-), Grand Atlas, 2021 autrement- « La Chine, l'autre superpuissance » et « Etats-Unis, la puissance en débat »

⁴ : Nouredine Saoudi & Abdelaâli Bencheikroun- Renouveau pour le Maroc, janvier 2020

⁵ : L'Ecole de la deuxième chance

⁶ : Idem, Renouveau pour le Maroc, déjà cité

⁷ : Idem, Renouveau pour le Maroc, déjà cité

⁸ : Paul Pascon, « Les eaux d'irrigation du Haouz de Marrakech : un siècle de confrontations des modèles de gestion publics, privés et communautaires »

⁹ : Idem, Renouveau pour le Maroc, déjà cité

¹⁰ : Idem, Renouveau pour le Maroc, déjà cité

¹¹ : Idem, Renouveau pour le Maroc, déjà cité

¹² : Driss Moussaoui, in Renouveau pour le Maroc, déjà cité

¹³ : « Le plein emploi, c'est possible » - Fondation Copernic, 2016

¹⁴ : « Le plein emploi, c'est possible » déjà cité, page 49

¹⁵ : « Grand Atlas, 2021 autrement », déjà cité.

¹⁶ : Edgar Morin, « Changeons de voie, les leçons du corona virus, Juin 2020.

Dans les kiosques...

Le numéro 10 de majallat Ar-rabii

(version arabe)



L'économie marocaine dans la tourmente de la mondialisation

■ *Nour-eddine Saoudi*

Le pouvoir politique postindépendance a fait un choix fondamental, à savoir l'édification d'une société basée sur le système libéral, tant sur le plan politique, par le multipartisme, que sur le plan économique, par l'économie de marché et son corollaire l'encouragement du secteur privé.

Le contexte sociopolitique des premières années de l'indépendance était marqué par un rapport de forces très serré entre la monarchie et le Mouvement national. Un bras de fer duquel le pouvoir royal est parvenu à rallier à lui les forces traditionnelles, les groupes d'intérêts étrangers, en plus du soutien de ses alliés internationaux (à leur tête la France), pour s'imposer. Les forces vives du Mouvement national seront, dès le début des années 60, acculées au rôle d'opposition et certaines de ses composantes subiront même des vagues d'une répression implacable.

La manifestation de ce tournant sur le plan socioéconomique s'est traduite par l'adoption du plan triennal 1965-1967, inspiré des options libérales de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD, l'actuelle Banque Mondiale) et du Fonds monétaire international (FMI), après l'éviction du gouvernement Abdallah Ibrahim¹ et l'abandon de son plan quinquennal 1960-1964, qui préconisait la mise en place les bases d'une véritable souveraineté économique et d'un décollage de notre économie et son développement auto-soutenu, avec notamment un important volet d'industrialisation².

¹ Le gouvernement Abdallah Ibrahim (1958-1960), représentait en fait une « alternance », par rapport aux gouvernements précédents (ceux de M. El Bekkaï et A. Balafrej), car il était présidé et composé d'un nombre appréciable de ministres appartenant à la jeune formation de gauche, l'Union nationale des forces populaires (UNFP).

² Ce Plan s'était fixé comme objectifs phares la réforme de l'Etat, la Réforme Agraire, une politique volontariste d'industrialisation de base sous l'égide de l'Etat (Complexe Maroc Chimie de valorisation des phosphates, Complexe sidérurgique de Nador, la SAMIR, SOMACA et Berliet, etc.) et la scolarisation massive. Objectif de

Rompant avec les réformes de structure du plan de Abdallah Ibrahim, le Plan triennal 1965-1967 se fixa trois priorités : l'agriculture, le tourisme et la formation des cadres. L'industrialisation est abandonnée et l'agriculture qu'il se proposait de développer comportait d'importantes mesures incitatives à l'export ! Le plan quinquennal 1968-1972, conserve globalement les mêmes orientations, celui de 1973-1977, mettra d'avantage l'accent sur l'insertion dans la division internationale du travail, qui serait à même de permettre le « décollage » de notre économie, via les exportations.

Cette option d'ouverture s'est concrétisée d'abord, principalement, par la conclusion d'Accords de « coopération » avec la Communauté Economique européenne (CEE)³.

Toutefois, c'est au cours des années 80, caractérisées par la montée du néolibéralisme au niveau international, que la dynamique d'ouverture de l'économie marocaine, s'est accélérée, notamment avec la mise en œuvre du « Programme d'Ajustement Structurel » (PAS), de 1983 à 1993, sur recommandation du FMI et de la Banque Mondiale. Ce programme stipule une vaste « libéralisation » de l'économie nationale : désengagement de l'Etat des affaires économiques, fin des monopoles publics, privatisation d'établissements étatiques, démantèlement des barrières douanières....

Adhérant à la philosophie d'ensemble de ces organismes financiers internationaux qui considère que le marché mondial et la croissance des exportations sont susceptibles de «tirer» la croissance de l'économie vers le haut, et d'engager le pays dans le processus de l'«émergence », le Maroc intègre l'Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers (GATT), en 1987, qui se transformera en l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), en 1994, à Marrakech. Il signe l'accord d'association avec l'Union Européenne pour une zone de libre-échange (en 1996, entré en vigueur en 2000), ainsi que des accords de libre-échange (ALE) bilatéraux, avec les Etats-Unis et la Turquie, ainsi qu'un ALE commun avec la Tunisie, la

croissance moyenne annuelle : 6,2%. Toutefois, certains projets furent réalisés, avec un certain retard : Maroc-Chimie, SOMACA (montage de voitures), SAMIR (Raffinerie de pétrole), Berliet (montage de camions)...

³ Premier accord commercial, en 1969 ; second accord de coopération couvrant tous les domaines, à durée illimitée, signé en 1976 et entré en vigueur en 1978. En 1988, un accord de pêche est conclu entre la Maroc et la CEE. Après la Déclaration de Barcelone, le Maroc signe un accord d'association avec l'UE pour une zone de libre-échange, en 1996, qui est entré en vigueur en 2000.

Jordanie et l’Egypte. L’objectif affiché de cette ouverture tous azimut est d’accroître les possibilités de croissance et de revenus du pays.

En ce faisant, le Maroc a cherché à diversifier ses partenaires étrangers. A ce titre, il est à noter qu’après avoir rejoint l’Union Africaine, en janvier 2017, le Maroc s’est engagé dans une politique d’intégration au niveau du continent africain, en approuvant (en 2019) l’accord de création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Certes, les échanges commerciaux du Royaume avec le continent restent limités, soit 5,1% du total, mais ils ont augmenté en dix ans de 12,2% par an et le solde commercial positif en faveur du Maroc a été multiplié par 10. Enfin, les investissements du Maroc en Afrique se sont accrus de 60% environ en 2019⁴.

Toutefois, l’UE demeure notre principal partenaire économique. Cette relation stratégique a été renforcée en 2019 avec l’adoption par le Parlement européen de deux accords importants, à savoir le nouvel accord agricole et l’accord de pêche entré en vigueur le 18 juillet 2019, qui tous deux incluent l’intégralité du territoire marocain.

Quels résultats ?

Dans le cadre de cette politique d’intégration au marché mondial, des avancées notables ont été réalisées. Entre 2000 et 2017, le PIB du Maroc a été multiplié par 3, passant de 39,5 à 118,5 MM \$. Le pays dispose d’un cadre macroéconomique relativement sain susceptible de constituer « un levier efficace pour la réalisation du développement durable, la résorption du chômage et la réduction de la pauvreté », selon la Banque Mondiale.

De même, le Maroc a pu réaliser un certain nombre de projets structurants tels le grand port Tanger-Med (1 et 2), le développement des énergies renouvelables (éolienne et solaire), l’extension considérable de son réseau autoroutier (reliant les principales villes) et l’amélioration de ses structures aéroportuaires et ferroviaires (le TGV reliant Casablanca à Tanger) ainsi que l’accroissement de l’activité de certains secteurs majeurs tels que l’agriculture, l’industrie et le tourisme.

⁴ CESE, Rapport 2018, p 33.

Par ailleurs, outre les exportations des produits agricoles et de l'artisanat, le potentiel d'exportation du Maroc s'est développé et s'est diversifié avec la contribution importante des secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, des services informatiques, des engrais et produits phosphatés et du tourisme⁵.

Sur le plan énergétique, si le Maroc a pu passer, récemment, du statut d'importateur net à celui d'exportateur net d'électricité, et si la contribution des sources renouvelables à la capacité électrique installée a atteint 36,7% à fin 2019, le taux de dépendance énergétique du pays demeure élevé, soit 91%, et continue à grever la balance commerciale marocaine. Heureusement, que le cours du prix du pétrole demeure relativement bas ces dernières années !

Avec, ces ALE, qui couvrent 56 pays, le taux d'ouverture de l'économie marocaine (importations + exportations/PIB) est passé d'une moyenne de 52% durant la période 1990-1994 à 81,2% entre 2011 et 2015. A titre de comparaison, ce taux est de 43,6% pour la Turquie, de 39,5% pour l'Egypte et de 36,6% pour l'Argentine. Mais, cet accroissement est dû presque aux **deux tiers à l'augmentation des importations !**⁶

Persistance des Déficit structurels

Toutefois, cette large, voire excessive, ouverture sur l'économie mondiale, n'a pas permis au Maroc de relever son taux de croissance : le taux de **croissance du PIB reste modeste**, soit environ 4% en moyenne pour la période 2011-2015 et seulement 3,2% de 2012 à 2019⁷.

A ce caractère modeste de la croissance économique du Maroc, s'ajoute sa forte volatilité : 2,7% de 1988 à 1995 ; 4% entre 1996 et 2003 ; 3,2% entre 2010 et 2018, et 2,5% en 2019. Volatilité qui handicape le développement du pays encore plus que le niveau même de la croissance, car elle entrave la visibilité pour les acteurs économiques et induit une imprévisibilité de leurs comportements, en particulier leurs investissements.

⁵ N. Saoudi et Abdelaâli Bencheikroun : *Renouveau pour le Maroc*, Marrakech-2020, p 97.

⁶ CESE : autosésine « *Cohérence des politiques sectorielles et ALE* », 2014, p. 37.

⁷ CESE, Rapport 2019, p. 34.

De même, l'ouverture sur le marché mondial n'a pas permis au Maroc de résoudre l'épineux problème du chômage structurel dont les taux élevés, surtout pour les jeunes (42% en milieu urbain) et les femmes, sont inquiétants et risquent de mettre à mal la stabilité du pays (développement de mouvements sociaux dans les provinces marginalisées).

Les multiples accords de libre-échange conclus par le pays ont eu alors pour principal résultat que le déficit structurel de la balance commerciale a été dangereusement aggravé, atteignant en moyenne 20,9% du PIB entre 2011 et 2015, contre 8,5% vingt ans plutôt. En valeur absolue, ce déficit a été multiplié par plus de 5 fois, passant de 29 MM DH en 1997-1999 (avant l'entrée en vigueur des ALE) à 156,7 MM DH en 2012-2017, et le taux de couverture de la balance commerciale a chuté de 71% durant la première période à seulement 52,9% lors de la seconde période.

A ce sujet le CESE a souligné « l'absence d'une réelle préparation des ALE, l'inexistence de politiques d'accompagnement pour en tirer profit, notamment par la montée en chaîne de valeur et celle de la compétitivité »⁸. Il a en outre précisé que « près de 32% du déficit commercial enregistré par le Maroc en 2012 est directement attribuable aux ALE et la contribution des exportations à la croissance économique du pays est, de ce fait, négative, avec en moyenne -1,1 point de PIB entre 2005 et 2011 »⁹.

L'accroissement des exportations (de l'automobile et des phosphates et dérivés, notamment) a été moins élevée que la hausse des importations (en particulier des produits énergétiques, des biens d'équipement et de certaines denrées alimentaires), durant cette période. Par la suite, un recul des exportations a été enregistré : de 10,7% en 2018 à 2,4% en 2019. En outre, en valeur absolue, la hausse des exportations (+6,6 milliards de dirhams) a été moins importante que celle des importations (+9,8 milliards)¹⁰.

Selon le Conseil National du Commerce Extérieur (CNCE), la fragilité de l'équilibre du commerce extérieur résulte plus de la progression soutenue des importations que des faibles performances à

⁸ CESE, « Cohérence des politiques sectorielles et accords de libre-échange »-Autosaisine- 2014, p. 37.

⁹ CESE, « Cohérence des politiques sectorielles et accords de libre-échange »-Autosaisine- 2014, p. 37.

¹⁰ CESE, Rapport 2019, p. 35.

l'exportation : quand le PIB augmente de 1%, les importations augmentent de 1,5%. Ajouter à cela que la satisfaction de la consommation finale par les importations est passée de 10% à 18% entre 2000 et 2011¹¹.

Par ailleurs, la part du Maroc dans le marché mondial – encore très faible – a régressé de 0,13% lors de la décennie 1990, à 0,11, entre 2000 et 2010.

L'impact négatif pour le budget de l'Etat a été aussi considérable : la part des recettes des taxes et impôts douaniers sur l'import a chuté de 12% des recettes fiscales en 2004, à seulement 4% en 2014.

Par contre, la valeur des profits des investissements extérieurs transférés à l'extérieur a bondi de 594 M \$ en 2005, à 2.092 M \$ en 2012 (BM).

En outre, les investissements directs étrangers (IDE) enregistrent une tendance baissière : 21,7 milliards de dirhams en 2017, 20,3 milliards en 2018 et un peu moins de 19.4 milliards en 2019¹².

En somme, conclus **sans étude préalable du potentiel d'exportation** du pays, ni concertation avec les opérateurs, sans véritable mise à niveau des secteurs productifs concernés, ni instauration d'une vision et d'orientations qualitativement innovantes et vigilantes centrées sur l'objectif d'une consolidation d'ensemble de l'économie et des voies de son développement, ces accords de libre-échange ont naturellement profité plus aux pays avec lesquels nous sommes liés qu'à notre économie. Parce qu'il s'agit également d'une question de rapports de forces et de pouvoir de négociation qui n'a pas été renforcé en vue de mieux consolider la souveraineté nationale.

Globalement, ces ALE n'ont pas permis au Maroc d'atteindre les résultats qu'il s'était fixés en terme de croissance économique, de création d'emploi qualifiés, d'amélioration de la compétitivité et de la valeur ajoutée des produits. Ainsi les facteurs de fragilité structurelle de notre économie et l'accentuation des problèmes sociaux (chômage, inégalités sociales et régionales) perdurent.

¹¹ CNCE : « Stratégies sectorielles et soutenabilité du déficit commercial » (mai 2013).

¹² Office de Change : « Indicateurs des échanges extérieurs- juillet 2019 ».

Par ailleurs, si la dette extérieure publique du Maroc se situe dans la moyenne des pays à revenu intermédiaire, qui s'établit à environ 29% du PIB en moyenne, la dette du trésor s'est élevée à 65,3% du PIB en 2018, au lieu de 65,1% un an auparavant, alors que le ratio de la dette publique totale reste élevé : 82% en 2017, 81,4% en 2018¹³.

Dans un article sur la structure financière du capitalisme marocain, portant sur une analyse de l'actionnariat de 344 entreprises en 2016, Mohamed Oubenal et Abdellatif Zeroual¹⁴, soulignent « que le capital étranger, notamment français, contrôle plus du tiers des entreprises de notre échantillon (...). En comparaison avec les résultats de l'enquête menée par Saadi [« Les groupes financiers au Maroc », 1989], cette proportion a augmenté. Elle est passée en 40 ans de 30,33% à 34,6%. Ainsi, trente ans de triomphe du néolibéralisme au Maroc ont conduit au renforcement du contrôle étranger. (...) Plus largement, la privatisation permettra au grand capital étranger notamment français, seul ou en association avec le capital privé marocain, d'élargir sa base d'accumulation dans des secteurs clés de l'économie : transport maritime, télécommunications, cimenterie, raffinerie, sidérurgie, industrie automobile, engrais, tabac, etc. Ainsi en 2011, 46% du chiffre d'affaires, 52% des exportations, 48% de la valeur ajoutée, 46% de l'investissement et 36% des effectifs de l'industrie étaient le fait des entreprises à participation étrangère ».

Il faut dire que les couches liées au pouvoir, et quelques groupes privés nationaux et étrangers sont les principaux bénéficiaires de ces stratégies, avec notamment une connexion inquiétante entre le politique et l'économique: situation illustrée par la domination de la holding royale Al-Mada (ex-ONA-SNI) sur les secteurs économiques modernes les plus importants (banques, assurances, mines, BTP, grande distribution).

Ainsi, depuis la « libéralisation » de l'économie, l'Etat n'a pas pu gagner la confiance de larges catégories du secteur privé, notamment après l'expérience traumatisante de « l'assainissement » des années 1990, l'hégémonie des groupes du pouvoir politique, le clientélisme, la rente, la corruption endémique, les dérives de la justice...

¹³ CESE, Rap 2018, pp : 59- 60.

¹⁴ « Les transformations de la structure du capitalisme marocain », in Revue marocaine des sciences politiques et sociales, Hors-série : Economie politique du Maroc- 2017, page 10 (version PDF)

Sur le plan politique, la question de la confiance entre Etat et société et celle de la crédibilité des institutions reste posée. A titre d'illustration, on peut citer deux faits :

Après l'expérience de l'« alternance consensuelle », le premier ministre Abderrahmane Youssoufi (USFP) l'évalua en ces termes : on a « *exercé le pouvoir au gouvernement. Le pouvoir était ailleurs* »¹⁵. Bien plus, le non-respect de la « méthodologie démocratique », lors des élections législatives de 2002, par la nomination d'un technocrate, au lieu et place de A. Youssoufi (dont le parti en était sorti vainqueur), mit un coup de frein au processus transitionnel entamé en 1998.

De même, après la victoire du PJD dans les élections d'octobre 2016, le chef de gouvernement désigné (A. Benkirane) dut faire face à un « blocage » (par le système) qui l'a empêché de former son gouvernement, l'acculant à céder la place à son « collègue du parti », plus « docile », Saad-eddine El Othmani !

Par ailleurs, les traités de libre-échange, tels qu'ils sont élaborés dans ce contexte néolibéral, sont jugés inéquitables et menaçants pour la souveraineté des pays, les droits sociaux, l'environnement et le développement durable, puisqu'ils fournissent aux multinationales les cadres et les instruments légaux à même de leur permettre d'imposer leur loi aux lois et réglementations adoptées démocratiquement par les pays, ainsi qu'aux droits humains universels et aux engagements écologiques et climatiques internationaux.

Aussi, pour remédier à cette situation, il est indispensable d'adopter une démarche globale (socio-économique, politique, écologique et culturelle) qui serait à même de permettre de fonder des propositions pour une **stratégie alternative** en faveur d'un développement inclusif, solidaire, durable et générateur de justice sociale et d'un niveau équitable de bien-être. Cela nécessite, certes des ruptures au niveau de la conception et de la mise en œuvre des politiques publiques. Mais, au préalable, des réformes politiques et institutionnelles profondes sont indispensables.

Comme cela a été annoncé par les auteurs du Rapport du cinquantenaire :

« Notre pays est à la croisée des chemins. Il a aujourd'hui les moyens de s'engager résolument sur la voie d'une grande ambition nationale,

¹⁵ Extrait du discours qu'il a prononcé à Bruxelles en 2003.

*partagée par tous, et articulée autour du **développement humain**. Pour ce faire, la collectivité nationale a l'ardente obligation d'opérer des choix cohérents, d'accélérer le rythme et d'approfondir l'ampleur des réformes, et rompre définitivement avec des pratiques et comportements qui ont jusque-là contrarié son développement. (...) **Seule la pratique démocratique consolidée peut engager de manière irréversible notre pays sur les voies de la réussite**. Exercée avec constance, portée par la responsabilité de chacun et la vigilance de tous, elle n'est ni un luxe ni une utopie »¹⁶.*

Propositions

- Assurer une convergence et une meilleure **coordination entre les organismes** et établissements agissant dans les **échanges extérieurs**, en vue d'en améliorer l'efficacité ;
- Développer une **approche participative**, associant acteurs politiques, économiques et sociaux, lors des choix stratégiques en matière de développement ;
- Renégocier les ALE dans lesquels le Maroc est très déficitaire ;
- Développer la **diplomatie économique** pour mieux faire valoir les atouts du Maroc vis à vis des investissements directs extérieurs (IDE) et mieux informer et intéresser les MRE à faire bénéficier le pays de leur savoir, savoir-faire et investissement ;
- Mettre l'accent sur le respect de la **responsabilité sociétale** par les IDE, c'est-à-dire le respect des droits politiques, syndicaux, économiques, sociaux, culturels et environnementaux des travailleurs et des citoyens et participer au développement socioéconomique de la région où il est implanté et préserver son environnement ;
- Veiller à faire valoir le droit au **transfert de technologie** via les IDE, en mobilisant et incitant les entreprises marocaines à saisir les opportunités présentes ;
- Créer une agence nationale d'**intelligence économique**, en collaboration directe avec la diplomatie marocaine et tous organismes concernés, qui sera chargée de préparer les décisions stratégiques, de veiller sur la protection du patrimoine informationnel national et la maîtrise des risques dans cet environnement international de « guerre commerciale ».
-

¹⁶ Rapport du Cinquantenaire : *Le Maroc possible* – 2006- p. 2 (PDF)

Bibliographie :

- CESE, 2014. « Cohérence des politiques sectorielles et accords de libre-échange : Fondements stratégiques pour un développement soutenu et durable » - Auto-saisine, n°16. 20 pages.
- CESE, Rapport annuel 2018, 176 pages.
- CESE, Rapport annuel 2019, 171 pages.
- CNCE, 2013. « Stratégies sectorielles et soutenabilité du déficit commercial » (mai).
- Office de Change : « Indicateurs des échanges extérieures- juillet 2019 ».
- Mohamed Oubenal et Abdellatif Zeroual, 2017. « Les transformations de la structure du capitalisme marocain ». In Revue marocaine des sciences politiques et sociales, Hors-série : Economie politique du Maroc. Vol. XIV. Avril. (Version PDF)
- Rapport du Cinquantenaire : *Le Maroc possible* – 2006. (PDF)
- Mohamed Saïd Saadi, 1989. *Les groupes financiers au Maroc*. Edition Okad, 385 pages.
- N. Saoudi et Abdelaâli Benchekroun, 2020. *Renouveau pour le Maroc*. Editions de l'imprimerie Al Watania, Marrakech (janvier). 124 pages.
- Abderrahmane Youssoufi (USFP), 2003. Extrait du discours qu'il a prononcé à Bruxelles en tant que premier ministre.

Impossible de sortir du sous-développement avec le capitalisme

Rahman Nouda ⁽¹⁾

[Thèse 1] Des économistes, des politiciens et des responsables dans l'État, croient que, pour qu'un pays « **sous-développé** » du tiers monde sorte de son « sous-développement », il suffit qu'il persévère dans la voie économique **capitaliste** pendant suffisamment longtemps. Mais, cette croyance est un mythe capitaliste. Il est illusoire de croire en la possibilité de "rattraper" le niveau avancé des pays développés par un système capitaliste dépendant. Seuls des pays suffisamment grands, ayant mené une révolution sociétale « **socialiste** », pendant suffisamment longtemps (comme la Russie ou la Chine), ont pu se dégager du « sous-développement ». (...)

[Thèse 2] Il existe aujourd'hui différents types de luttes des peuples du tiers-monde : comme a) le type de lutte pour l'indépendance nationale, la liberté et la démocratie; b) le type de lutte pour sortir du sous-développement économique et sociétal; c) le type de lutte contre la corruption et le despotisme; d) le type de lutte contre la domination de l'impérialisme, et contre son exploitation; e) le type de lutte contre le capitalisme et pour le socialisme. Ces types de luttes sont tous interconnectés et interdépendants, à la fois politiquement et dialectiquement. Si nous voulons séparer ces différents types de lutte les uns des autres, cela conduit à un échec. Parce que chacun parmi ces types de luttes facilite et renforce les autres types de luttes. Les peuples des pays du tiers monde ne peuvent réussir dans aucun parmi ces types de luttes mentionnés ci-dessus, s'ils ne combinent pas tous ces types de luttes dans une seule lutte globale, commune, composite, unifiée, et sur le long terme.

Conclusion de cet article

Cet article⁽²⁾ montre que, pour un pays comme le Maroc, «sous-développé» et «dépendant», il est très difficile, ou quasi impossible,

¹ *Ingénieur, écrivain, ancien détenu politique condamné à perpétuité, emprisonné durant environ 18 ans sous le règne du roi Hassan II.*

² *Cet article est une version réduite du texte original de 70 pages. Les lecteurs intéressés par la version intégrale peuvent la trouver sur le blog de l'auteur : <https://LivresChauds.Wordpress.Com/>.*

de sortir du «sous-développement», dans plusieurs cas, dont au moins les cas suivants :

- Si le peuple du Maroc n'assimile pas l'ensemble des **erreurs politiques** fatales qu'il a commises au cours des cent dernières années.

- Si le Maroc reste inséré dans des relations de «libre échange», structurellement inégales, ou s'il demeure **dépendant** à l'égard des puissances **impérialistes**.

- Si le Maroc ne s'intègre pas dans une **fédération** de l'ensemble des cinq pays d'Afrique du Nord.

- Si le Maroc se fie aveuglément à l'**idéologie capitaliste**, ou à des processus capitalistes supposés «spontanés» ou «automatiques», avec des écarts de richesse énormes, sans État de Droit, sans planification, sans stratégie, et sans investissements publics massifs.

- Si l'ensemble de l'économie nationale est mu par une **logique capitalise**, à courte vue, dépourvue de toute vision politique ou stratégique, et qui ne s'intéresse qu'à des profits individualistes, ou à des rentabilités à court terme.

- Si l'État s'acharne à vouloir «développer l'économie nationale» seule, tout en refusant de démocratiser le régime politique, et de développer **simultanément** l'ensemble des composantes de la société.

- Si la majorité des citoyens demeurent pendant longtemps incultes, pauvres et égoïstes.

- Si la **formation** de la majorité des cadres reste médiocre, ou si une part importante des cadres immigré.

- Si l'État ne fructifie pas, sur le long terme, les potentialités productives de **plusieurs vastes armées** de savants, chercheurs, ingénieurs, professeurs, cadres, techniciens, spécialistes, entrepreneurs, gestionnaires, planificateurs, producteurs, fabricants, travailleurs, artisans, créateurs, innovateurs, etc, qui sont tous formés par un **enseignement public** généralisé, obligatoire, gratuit, politiquement neutre, séparé de la religion, et de la meilleure qualité scientifique possible.

- Si le **régime politique** « makhzénien » (مَخْزَنِي), demeure fondé sur la dépendance (à l'égard des puissances impérialistes), le despotisme, la rente, la répression, l'oppression, la corruption, la concussion, la fraude fiscale, la surexploitation, et le refus de respecter les règles de l'État de Droit.

- Si l'**État** (et la classe des grands exploiters) a peur de la révolution, au point qu'il parie sur « le tout sécuritaire », en manipulant le contenu de l'enseignement public (pour faciliter la soumission des nouvelles générations), et qu'il développe des **appareils de répression** pléthoriques, au lieu de développer des **universités** de haut niveau scientifique.

- Si l'**État** n'organise pas la **coopération et la complémentarité sociétales**, ou s'il ne fructifie pas le maximum possible des **potentialités productives** de tous les citoyens (aptés au travail), par l'éducation, la formation, l'encadrement, l'organisation, et l'investissement public, pour produire en commun, en améliorant continûment, à la fois les connaissances, les techniques, les équipements, les infrastructures, les méthodes, les solidarités et les valeurs.

- Si l'**État** n'est pas dirigé par un **parti politique** fort, ou un front de masses, révolutionnaire et socialiste, fondé sur des réseaux d'organisations de masses populaires enthousiastes, doté d'un programme sociétal ambitieux et global, bénéficiant d'une structure de pouvoir efficace, apte à prendre des décisions centrales décisives, et capable d'appliquer ces décisions par une discipline stricte, à travers des institutions du parti ou du front (au pouvoir), de l'État, et des organisations de masses.

- Si l'État n'accorde pas une importance décisive à **l'équité dans les rapports sociaux**, à la rationalité des choix politiques, et au rôle souverain du peuple producteur.

- Si l'**État** et les lois n'imposent pas une séparation nette entre le monde des affaires et les institutions politiques de l'État, avec **interdiction de rassembler simultanément entre ses mains une fortune économique et un pouvoir politique**; ou si les conflits d'intérêts, ne sont pas dénoncés et interdits; ou si les activités de lobbying ne sont pas bannies (puisqu'elles se font par l'argent, c'est à dire par la corruption).

- Si les plus riches deviennent hégémoniques, accaparent le pouvoir politique, monopolisent le pouvoir de légiférer, et **assujettissent l'État à leur profit exclusif**.

- Si l'État reste pendant longtemps incapable de résoudre les grands problèmes qui font souffrir le peuple.

- Si **l'agriculture** n'est pas excellente, ou au moins suffisante, avec l'invention et la généralisation de nouvelles ingénieries de captation de

l'eau, de son stockage, son transport, son utilisation, sa dépollution, et ses multiples recyclages.

- Si l'État exploite le peuple par un système *fiscal* lourd et injuste, ou si les hauts fonctionnaires de l'État abusent de leurs pouvoirs pour accorder à eux-mêmes des revenus et des privilèges trop « généreux ».

(...) Rappelons le contexte géostratégique international. Avant 1989, le monde était « multipolaire », ou au moins « tripolaire ». Le camp capitaliste (USA, Europe, Japon, Canada, Australie, etc.), le camp socialiste (URSS, Chine, Cuba, Vietnam, etc.), et le camp non-aligné (Inde, Indonésie, Iran, Yougoslavie, etc.). Ces camps étaient engagés dans une lutte globale : idéologique, économique et politique. Deux blocs de valeurs étaient en concurrence: les valeurs capitalistes, et les valeurs socialistes ou communistes. Mais après un surprenant effondrement de l'URSS en 1991, plus rien ne peut résister à l'hégémonie des USA, et à son alliance militaire l'OTAN. Le champ d'intervention de l'OTAN n'est plus la région de l'Atlantique Nord, mais le monde entier. Les médias capitalistes hégémoniques imposent les nouvelles vérités triomphantes : « le socialisme est une utopie », « le marxisme est faux », et « le capitalisme est le seul modèle social viable et éternel »! Certains ont annoncé la fin de l'Histoire. Une grande majorité de citoyens, militants, économistes, partis politiques, et même des États, ont été assommés par ces événements déroutants, et ont perdu leurs boussoles théoriques. Le sens critique s'est atténué, et les alternatives se sont appauvries. Les débats contradictoires, les formes de résistance, et les libertés de conscience ou d'expression se sont raréfiés. Au point que certains partis politiques (exemple USFP, PPS), et même certains États (Algérie, Égypte), qui avaient le qualificatif de « socialiste » dans leurs noms officiels, se sont transformés, sans préavis, en pro-capitalistes, anti-marxistes, anti-socialistes, conservateurs, et parfois même, en réactionnaires. Aujourd'hui, les anciennes vérités ne sont plus évidentes. Il faut tout revisiter, tout remettre en cause, tout repenser à travers le filtre de la critique révolutionnaire.

Casser des préjugés capitalistes

Le « développement de l'économie nationale » nécessite préalablement de casser plusieurs *clichés et préjugés capitalistes*. Pour bien gérer le « développement de l'économie nationale », nous avons besoin non seulement de connaissances approfondies sur *l'économie capitaliste*, mais également sur *l'économie socialiste*. Une personne qui a étudié, à la fois le capitalisme et le socialisme, peut avoir une

vision plus approfondie qu'une personne qui n'a étudié que l'économie capitaliste. Les « *sciences économiques* » ne sont pas neutres, puisque les économistes se divisent, partout dans le monde, en conservateurs et progressistes, ou en partisans du capitalisme et adeptes du socialisme. Dans tous les pays, les économistes savent que s'ils ne professent pas les thèses que veulent les classes dominantes, ils seront systématiquement marginalisés, voir exclus, des opportunités fructueuses existant dans leur métier professionnel. Même si les crises successives du capitalisme contredisent plusieurs thèses des « économistes » *capitalistes*, et confortent celles des partisans de la *théorie marxiste*.

L'effondrement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS) en 1989 ne prouve pas l'invalidité du marxisme, puisque certaines politiques appliquées en URSS transgressaient plusieurs principes du marxisme⁽³⁾. Quand des « économistes » affirment que « le socialisme est une utopie », ils signifient que le « capitalisme » est le sort inéluctable et éternel de l'humanité. Ils transforment le capitalisme en une nouvelle religion. Mais le capitalisme sera dépassé, comme l'a été l'esclavage ou le féodalisme. Le « libéralisme » ou le « capitalisme » est tout autant utopique. Le « libéralisme » idéal ne s'est réalisé nulle part dans le monde. Et l'ensemble des pays capitalistes dans le monde sont partout bien loin du *modèle théorique du « libéralisme »*. Depuis la "seconde guerre mondiale" de 1939-1945 jusqu'à aujourd'hui, les seuls pays du tiers-monde qui se sont libérés du « sous-développement », ce sont les pays qui étaient simultanément "socialistes" et suffisamment grands, comme la Russie et la Chine. Alors que l'Inde est restée relativement sous-développée parce qu'elle a opté pour le capitalisme. Par contre, les autres pays sortis du sous-développement, et qui paraissent être des "exceptions" (comme la Corée du Sud, Taïwan, ou Hong Kong, etc.), ils n'étaient sortis du sous-développement que parce que, dans le cadre de la « guerre froide » entre l'Ouest capitaliste et l'Est socialiste, les impérialistes ont fourni à ces pays des aides stratégiques gigantesques et durables. *Et parce que les impérialistes voulaient, coûte que coûte, faire réussir le capitalisme dans ces pays "exceptions"*, pour les transformer ensuite en « vitrines » du capitalisme. Autrement, ces pays "exceptions"

³ Rahman Nouda, livre "Le marxisme est-il encore valable après l'effondrement de l'URSS?", disponible en langue arabe sur le Blog de l'auteur:

كتاب "هل ما زالت الماركسية صالحة بعد" / <https://livreschauds.wordpress.com/2019/04/28/هل-ما-زالت-الماركسية-صالحة-بعد/>
10- انهيار الاتحاد السوفياتي؟", رحمان النوضة، الصيغة

seraient restés aujourd'hui, eux aussi, dominés et sous-développés. Si la Chine est devenue la « fabrique » du monde, c'est d'une part parce que des entreprises capitalistes occidentales ont trouvé d'excellents profits en Chine, et d'autre part parce que des puissances impérialistes occidentales ont voulu « injecter » de fortes doses de « capitalisme » dans l'économie de la Chine « socialiste ». A l'inverse, et pour des raisons différentes, quand certains pays musulmans ou arabophones (comme l'Irak, la Syrie, l'Égypte, l'Algérie, ...) ont voulu bâtir des économies "socialistes" ou "indépendantes", les puissances capitalistes occidentales les ont massacrés ; et quand ces mêmes pays musulmans ou arabophones ont accepté de devenir « capitalistes », les puissances capitalistes occidentales se sont acharnées à les empêcher de sortir de leur « sous-développement ». Sans aborder ici les influences des facteurs intérieurs.

Universités et « science capitaliste » de l'économie

Dans les universités actuelles, les « sciences » de l'économie enseignées sont dominées par « *les théories bourgeoises de l'économie capitaliste* ». Elles se réduisent à enseigner le « management », ou art bourgeois d'une gestion comptable de l'entreprise. Dans cet enseignement universitaire, les dimensions politiques et sociétales de l'économie sont délibérément ignorées. L'économie est plus un art qu'une science exacte. (...)

Les universités capitalistes forment des « économistes » dotés d'œillères sur les yeux, pour que ces « économistes » voient les aspects économiques, mais pas les aspects politiques. Alors que dans la société, *les aspects économiques sont inséparables des aspects politiques*. (...) Enseigner dans les universités uniquement l'économie capitaliste, mais pas l'économie socialiste, dévoile un flagrant parti pris politique. C'est un aspect indéniable de la lutte des classes dans les universités ! Le rôle essentiel de l'économie politique bourgeoise est de camoufler l'exploitation capitaliste, et de justifier sa perpétuation.

Y a-t-il un vrai débat sur l'économie ?

(...) La participation des citoyens au débat sur l'économie, même si elle dérange les « experts », est aussi nécessaire, pour cause de *démocratie*. Sans un minimum de *débat contradictoire* sur les questions sociales, y compris l'économie, la démocratie se transforme en despotisme. Croire que le « développement de l'économie nationale » est une affaire réservée aux « experts » en économie, est une conception bourgeoise. (...) Les meilleurs économistes du pays,

souvent progressistes ou de gauche, sont « interdits » d'intervenir à travers les médias publics. Ce parti pris dans la communication est un aspect de la lutte des classes, une expression de la dictature de la bourgeoisie. (...)

Quel est le diagnostic satisfaisant et suffisant?

Certaines personnes disent : « il y a une pléthore de *diagnostics* de l'économie du Maroc. On n'a plus besoin d'aucun diagnostic. Il faut *passer rapidement à des propositions concrètes* de nouveaux programmes de développement de l'économie nationale ». Ces personnes ne précisent pas quel est le « diagnostic » « juste » et « suffisant ». Et qui devrait décider qu'un diagnostic est « juste » et « suffisant »? Est-ce les mêmes personnes qui avaient conçu ou dirigé les anciens programmes économiques infructueux, ou remis en cause ? (...) Les diagnostics proposés jusqu'à présent sont peu nombreux, ou insuffisants. Ils ne sont pas « concordants », « justes » ou « suffisants ». Les vérités à extraire des expériences passées n'ont pas toutes été découvertes ou épuisées. Il n'existe pas un vrai débat public entre les différents économistes. Il serait absurde de vouloir établir de nouveaux programmes de « développement de l'économie nationale » avant que nous soyons d'accord sur les *vraies causes des échecs* des précédents « programmes de développement de l'économie nationale ». Nous devons assimiler l'ensemble des *erreurs politiques* fatales commises durant les cent dernières années.

Quid des facteurs non économiques?

Dans les discussions sur le « développement de l'économie nationale », certains économistes veulent se limiter à considérer les « *facteurs économiques* ». Ils jugent que les « *facteurs non économiques* » sont « hors sujet », ou qu'ils n'entrent pas dans leurs « spécialisations économiques ». Par contre des militants politiques insistent pour considérer la société comme un tout indivisible, où il n'est pas permis de séparer les « facteurs économiques » des « facteurs non économiques ». (...) Un économiste qui comprend l'économie, mais pas la politique, devient périmé, ou inapte. Aucun pays du tiers-monde, y compris le Maroc, ne peut sortir du « sous-développement » avec une logique exclusivement économiste, ou capitaliste.

Le pouvoir politique au Maroc avait essayé plusieurs « méthodes » (toutes capitalistes) pour faire sortir ce pays du « sous-développement ». Toutes ces « méthodes » avaient échoué. D'un certain point de vue, la société du Maroc est manifestement *malade*. [Thèse 3] *Si le modèle de citoyen qui est le plus répandu dans une*

société déterminée est inculte, individualiste, opportuniste, fraudeur et paresseux, il devient clair que cette société va traîner longtemps dans la décadence. Dans de telles conditions, vous pouvez emprunter de gros crédits extérieurs, investir massivement, cela reste toujours très insuffisant. (...) Pour changer les valeurs morales dominantes dans une société capitaliste, il faudrait changer non seulement le régime politique établi, mais aussi changer le mode de production capitaliste lui-même.

Peut-on changer l'économie sans changer la politique?

Le pouvoir politique au Maroc a reconnu l'échec de ses anciens modèles de «développement de l'économie nationale », qu'il a appliqués durant les 60 dernières années. Cette autocritique est positive. Le pouvoir politique demande aujourd'hui que la « société civile » l'aide à élaborer un « nouveau modèle de développement de l'économie nationale ». Le pouvoir a annoncé l'organisation de plusieurs consultations dans ce domaine. Mais pourquoi vouloir changer *seulement* le «modèle de développement de l'économie », et refuser, en même temps, de changer le modèle de *régime politique* établi ? Est-il possible d'améliorer l'économie sans améliorer la politique ? L'économie est-elle vraiment indépendante de la politique ? L'échec des anciens « modèles de développement de l'économie » n'est-il pas, simultanément, un échec du régime politique qui les avait conçu et appliqué ? Plus encore, ce qui a échoué au Maroc, ce n'est pas uniquement « le modèle de développement de l'économie », ou le régime politique, mais également le *capitalisme dépendant* lui-même! Et ce capitalisme dépendant n'a pas d'alternative autre que le *socialisme écologique*! Et ce ne sont pas les courants politiques "sociaux-démocrates" qui pourraient libérer le peuple du capitalisme dépendant ; puisque deux siècles d'histoire des pays d'Europe occidentale ont montré que ces courants "sociaux-démocrates" ne peuvent que collaborer avec le capitalisme, le servir, et participer au massacre de la classe ouvrière. (...)

Deux constats économiques incontournables

L'économiste le plus clair et le plus convainquant au Maroc, Najib Akesbi, a montré, avec des séries statistiques à l'appui, à travers

plusieurs articles⁽⁴⁾ et conférences, deux grandes idées incontournables :

a) N. Akesbi a dévoilé la contradiction flagrante entre les objectifs officiels voulus par les politiques de développement économique menées durant les cinq dernières décennies, et leurs résultats effectifs. Les modèles marocains de « développement de l'économie » voulaient une économie en développement croissant ; mais l'économie obtenue reste incapable de dépasser un « plafond » bas. On voulait une économie de « marché », « libre », « ouverte », « transparente », « concurrentielle » ; mais on obtient une économie opaque, gangrenée par des « rentes », des « ententes directes », des « oligopoles », des « monopoles », des « privilèges », des « passe-droits », du népotisme, des autorisations sélectives, des subventions controversées. On voulait un secteur privé qui joue le rôle principal dans le développement économique, par le désengagement de l'État, une intégration au marché mondial, un partenariat public-privé conséquent ; mais on obtient un secteur privé frileux, incapable de créer suffisamment d'investissements et d'emplois, une croissance faible, une dépendance alimentaire, une régression industrielle, des privilèges fiscaux improductifs, un endettement croissant, un renflement de l'informel, un chômage structurel, des inégalités sociales croissantes, une pauvreté multidimensionnelle. On voulait encourager les « exportations », pour engendrer la « croissance » ; mais on obtient un accroissement irrésistible des « importations », qui entravent la croissance. (...) On voulait un plan national de développement intégré ; mais on obtient des plans sectoriels désintégrés (Plans « Maroc Vert », « Azur », « Halieutis », « Émergence », etc.).

b) N. Akesbi a montré aussi que l'échec du modèle de développement de l'économie du Maroc, mené durant environ cinq décennies, est d'abord un échec du système politique. L'obstacle majeur au développement est le type de régime politique. Le programme économique mis en œuvre est celui du Palais royal. Il n'est, ni discutable, ni contrôlable, ni passible de sanction. Le vrai pouvoir ne se trouve ni au gouvernement, ni au parlement. Le pouvoir exécutif effectif n'est pas issu des urnes, sur la base d'un contrat-programme, discutable et contrôlable. Problème de légitimité, absence

⁴ Voir par exemple: Najib Akesbi, "Pourquoi et comment le modèle de développement est en crise", *Revue Marocaine des Sciences Politiques et Sociales*, N°13, Volume 18, octobre 2019, numéro spécial sur : "Réflexions sur le modèle de développement marocain".

de responsabilité, de redevabilité, de reddition des comptes, à l'issu du mandat électoral, devant les électeurs. (...) Le déficit de démocratie, et le déficit d'efficacité économique, sont liés. (Fin des thèses de N. Akesbi).

« Accords de Libre Échange », ou accords d'échange inégal ?

Les économistes « libéraux » considèrent l'« *ouverture* de l'économie nationale» sur l'extérieur, et les « *Accords de Libre Échange*» (ALE), comme un remède capitaliste miraculeux, qui résout automatiquement tous les problèmes économiques du « sous-développement »! (...) Les « économistes » libéraux recommandent « la levée de toutes les restrictions sur les investissements internationaux », « la suppression de tous les contrôles sur les mouvements de capitaux », ainsi que sur «les participations étrangères dans les entreprises marocaines ». Mais personne parmi les pays souverains du monde n'applique ces principes trompeurs, ni les USA, ni la France, ni l'Allemagne, etc. Pourquoi ce qui est « inacceptable » par les pays développés devient « profitable » pour nous les pays « sous-développés »? La démystification de cette thèse sur les ALE nécessite d'aborder quelques détails. L'exemple de l' «*ALE entre l'Union Européenne et le Maroc*» (ALE UE-Maroc) était entré en œuvre en l'an 2000. Le Maroc a ramené ses droits de douane sur les produits manufacturés de l'UE à zéro depuis l'an 2012. Les défenseurs de cet « ALE UE-Maroc » espéraient récolter les bénéfices suivants :

- Une meilleure attractivité marocaine des capitaux européens; l'augmentation des « Investissements Directs Étrangers » (IDE); la transformation du Maroc en atelier de l'Europe;

- L'accélération de la croissance économique du Maroc;
- L'amélioration de la compétitivité du Maroc;
- Le renforcement des exportations du Maroc vers l'UE;
- La réduction du déficit de la balance commerciale;
- La réduction des dettes extérieures du Maroc; etc.

Mais après *deux décennies* (entre 2000 et 2020) de mise en œuvre de cet « ALE UE-Maroc », les résultats obtenus sont globalement contraires aux buts visés. Les éléments suivants expliquent pourquoi :

- Les *exportations agricoles* du Maroc vers l'UE ont légèrement augmenté. Mais «de l'an 2000 à 2017, les exportations du Maroc vers

l'UE ont augmenté moins rapidement que celles vers le reste du monde (6,7% contre 9,6% en moyenne annuelle)»⁽⁵⁾.

- Les « Accords de Libre Échange » (ALE) ne sont ni équilibrés, ni réciproques, ni équitables, puisque l'UE utilise fréquemment des «**subventions**» (ces subventions représentent 37 % des revenus des agriculteurs de l'UE en l'an 2017), des «**contingents tarifaires**» variables selon les saisons pour protéger les productions intérieures de l'UE, des «**prix minimaux obligatoires d'entrée dans l'UE**» pour les produits du Maroc, etc.

- Les **obstacles** dressés devant les exportations agricoles du Maroc vers l'UE assurent une **protection** absolue à la production intérieure de l'UE, sans aucune **réciprocité** pour le Maroc! Malgré ces **obstacles**, des « économistes » continuent d'appeler cet « ALE UE-Maroc » un « accord de **libre** échange »! Il aurait été plus juste de l'appeler un « Accord d'Échange **Inégal** ». Le Maroc est « ouvert » sur l'UE, mais l'UE est « fermée » sur le Maroc. Dans cet « ALE UE-Maroc », l'UE profite pleinement de sa supériorité dans tous les secteurs (industrie, agriculture et services); alors que le Maroc « bénéficie » de façon contrôlée et limitée, dans une modeste partie du secteur agricole. L'Union Européenne est seule « libre » d'échanger comme elle le veut avec le Maroc. Dans un « Accord de Libre Échange » (ALE), le seul acteur qui est « **libre** » est le partenaire économique qui est **le plus fort**; alors que le partenaire faible est forcé de demeurer assujéti au service du partenaire fort.

- L'« ALE UE-Maroc » n'a pas amélioré l'accès des entreprises marocaines aux marchés manufacturiers de l'UE. Les entreprises du Maroc sont restées globalement sous-productives (avec un taux d'utilisation des capacités industrielles inférieur ou égale à 65%⁽⁶⁾).

- Les **Investissements Directs Étrangers (IDE)** de l'UE au Maroc ont augmenté. Ils atteignent 2,7 milliards de dollars US (en 2017), ou 2,5% du PIB du Maroc (en 2018), dont 24% en provenance de la France⁽⁷⁾. Notez cependant, qu'en même temps, les recettes douanières

⁵ Rim Berahab et Uri Dadush, *Le Maroc a-t-il bénéficié de l'accord de libre-échange conclu avec l'Union européenne?*; site: <https://www.policycenter.ma/publications/le-maroc-a-t-il-beneficie-de-l-accord-de-libre-echange-conclu-avec-l-union-europeenne>. p.11.

⁶ Banque Al Maghreb, *enquête de conjoncture dans l'industrie*.

⁷ Rim Berahab et Uri Dadush, *Op.cit*, p. 17

du Maroc sont passées de 3,1 % du PIB en l'an 2000 à 0,8 % du PIB en 2017, et ont dû être compensées par d'autres taxes, comme la Taxe sur la Valeur Ajoutée et les accises⁽⁸⁾. Et ces IDE reçus par le Maroc restent modestes en comparaison avec ceux profitant à des pays d'Asie ou d'Amérique Latine⁽⁹⁾. La part des IDE qui est en devises fortes étrangères est inférieure à 30%⁽¹⁰⁾! La part restante de ces IDE est mobilisée à l'intérieur du Maroc en Dirhams marocains. Une partie importante des IDE se fait dans l'immobilier et les services, et moins de 25% des IDE sont destinés à l'industrie⁽¹¹⁾. De plus, la majorité des opérations d'IDE correspond, non pas à des créations de nouvelles entreprises, mais à des rachats, souvent en l'absence de mise en concurrence, d'entreprises publiques florissantes (par privatisations), et parfois même d'entreprises privées locales⁽¹²⁾. Et si l'on tient compte des «flux de retour (sous forme de transfert des profits, de redevances d'assistance technique, etc.), l'apport net en devises des IDE fond comme neige au soleil»⁽¹³⁾. La part de la valeur ajoutée *étrangère* dans les exportations du Maroc atteint, 19% en 1995 selon le PCNS⁽¹⁴⁾; 23% en 2005 et 26% en 2015 selon l'OCDE. La part de la valeur ajoutée de l'UE dans les exportations marocaines a atteint 12% en 2015⁽¹⁵⁾. Ce n'est pas avec ce genre d'IDE que l'on pourra réaliser l'industrialisation du Maroc! (...)

- Derrière la thèse de l'attraction des IDE se cachent des croyances capitalistes utopiques ou irréalisables! L'État du Maroc veut «développer son économie nationale», mais il ne sait pas comment le faire, ou il n'a pas les moyens suffisants pour le faire. Alors l'État du

⁸ Rim Berahab, *op.cit*, p.20.

⁹ Abdelkader Berrada, *L'économie marocaine ou comment faire un modèle d'un anti-modèle*, *Revue Marocaine des Sciences Politiques et Sociales*, N°13, Volume 7, Septembre 2019, p.56.

¹⁰ Abdelkader Berrada, *Op.cit*, p.56.

¹¹ Rim Berahab et Uri Dadush, *Op.cit*, p.18.

¹² Abdelkader Berrada, *Op.cit*, p.55-p56.

¹³ Abdelkader Berrada, *Op.cit*, p. 56.

¹⁴ Rim Berahab et Uri Dadush, *op.cit*, p.18, selon l'étude de Abdelaaziz et Msadfa, 2018.

¹⁵ Rim Berahab, *op.cit*, p.19.

Maroc se dit : « *Pour développer notre économie nationale du Maroc, nous attirons les investisseurs étrangers, en leur abandonnant la part maximale des profits, alors que nous, nous nous contentons des bénéfices minimums. Nous offrons donc le maximum possible de facilités et de privilèges économiques aux capitalistes étrangers (dont des firmes multinationales) pour qu'ils viennent chez nous au Maroc, pour créer des entreprises, fournir des emplois, produire, et exporter. Et ainsi les firmes multinationales vont spontanément réaliser le "développement de notre économie nationale" »!* Ce stratagème (conseillé avec insistance par des institutions impérialistes) est en fait une illusion ou une fourberie. Pourquoi? Parce que le but supposé de l'État du Maroc est le « développement de l'économie nationale », alors que le but des capitalistes étrangers est de faire le maximum de profits et de les rapatrier rapidement vers leurs pays d'origine. Or ces deux buts sont divergents et contradictoires. L'État du Maroc croit pouvoir faire travailler des entreprises étrangères à son profit, mais ce sont les entreprises étrangères qui font travailler l'État du Maroc à leur profit! Au lieu que les investissements étrangers « développent l'économie nationale » du Maroc, ils développent l'« économie nationale » de leurs propres pays, au détriment de l'économie du Maroc. Les économies étrangères concurrencent l'économie nationale du Maroc, l'étouffent, et la maintiennent dans le « sous-développement ». C'est pourquoi, après un siècle d'application des thèses des ALE et des IDE par des pays du tiers-monde, il n'existe pas un seul pays dans le monde où ce stratagème a réalisé le « développement de l'économie nationale » du pays concerné! Aucun pays anciennement « sous-développé » n'a été transformé en pays « développé » par des ALE et des IDE. Dans des cas "exceptionnels" comme la Corée du Sud, Taïwan, Singapour, Hong Kong, etc., ce ne sont pas les ALE ou les IDE qui ont réalisé le « développement de l'économie nationale », mais un pouvoir politique "nationaliste", rationnel, militant, stratège et combatif. Il est impossible que des ALE ou des IDE réalisent le « développement de l'économie nationale » à la place du peuple concerné! (...)

- A notre ère de l'impérialisme, la tendance actuelle du capitalisme dans le monde est la suivante : les firmes capitalistes considèrent que le coût de la force de travail est trop cher dans les pays capitalistes « développés » (comme les États Unis, l'Allemagne, la France, etc.); alors ces firmes déplacent certaines parmi leurs usines de production vers des pays « sous-développés » du tiers-monde (comme la Chine de 1980, le Vietnam, le Maroc, le Bangladesh, etc.), où les salaires des

ouvriers et des cadres sont environ dix fois moins élevés. Ces mouvements de transfert d'usines [ou «Investissements Directs Étrangers» (IDE)], même s'ils sont évalués par des dizaines de milliards de Dirhams, ne peuvent pas réaliser spontanément, et à eux seuls, une «industrialisation», ou un «développement de l'économie nationales», dans le pays «sous-développé» concerné!

- Les « *accords de libre échange* » (ALE) sont des «pièges à dupes». Comment y souscrire, alors que même les États impérialistes ne respectent les clauses de ces «ALE» que lorsqu'elles sont en leur faveur? (...) Le «libre échangisme» entre un pays impérialiste et développé, et un autre pays sous-développé et dépendant, maintient ce dernier dans le «sous-développement», par un échange structurellement inégal (Voir Samir Amine⁽¹⁶⁾).

- Au cours de la période 2000 - 2018, l'*investissement public* (du Maroc) est resté assez élevé. Mais sa productivité et son efficacité sont faibles⁽¹⁷⁾. Ce qui renvoie, encore une fois, au problème de la médiocrité du régime politique établi.

- Malgré l'ALE UE-Maroc, le *déficit commercial* du Maroc envers l'UE, exprimé en pourcentage du PIB du Maroc, est resté chronique, atteignant (-3%) entre les années 2000 et 2007, et (-7,8%) en l'an 2017⁽¹⁸⁾. (...)

- La *croissance économique* du Maroc a subi un ralentissement, accompagné par un *sous-emploi* important des jeunes et des femmes. (...)

- La signature des ALE ne devait pas être envisageable tant que le Maroc n'a pas achevé la réalisation des réformes intérieures suffisantes. Or ces ALE ont bien été signés en l'absence de ces réformes intérieures suffisantes. Conséquence: l'application de l'ALE conduit à la réduction des droits de douane, à la disparition de plusieurs secteurs d'activité économique, et à la baisse du taux de couverture des importations par des exportations⁽¹⁹⁾.

¹⁶ Samir Amine, "Développement inégal", éd. Minuit, 1973.

¹⁷ Rim Berahab, *op.cit*, p.27, études (Agenor et El Aynaoui, 2015 ; Abbad, 2017).

¹⁸ Rim Berahab, *op.cit*, p.23.

¹⁹ Abdelkader Berrada, *op.cit*, p.57.

- *Ce n'est pas parce que nous avons signé un ALE avec l'UE que le future de notre relation économique avec cet UE va être « déterminé » ou « fixé ». Les accords économiques sont toujours des aventures incertaines.* Par exemple, les bénéfices que le Maroc espérait tirer de l'ALE UE-Maroc, ont été contrariés, en partie, par plusieurs événements inattendus : a) l'attentat des Twin Center de New York en l'an 2001, puis l'invasion de l'Irak en 2003; b) l'adhésion à l'UE en l'an 2004 de 13 pays d'Europe centrale et orientale; c) les gains de compétitivités réalisées par des parties tierces imprévisibles (comme survenu avec la Chine, Cambodge, Vietnam, Pakistan, Bangladesh, etc., dans les domaines des importations de textile et habillement de l'UE); d) la crise financière de 2008; e) le «printemps arabe» de l'an 2011; f) la pandémie du Covid 19 en l'an 2020, etc. (...)

- Pour *attirer des capitaux* étrangers, le pouvoir politique du Maroc compte sur les «atouts compétitifs» suivants: la «stabilité politique» (y compris par une répression excessive), les «coûts bas» de la main d'œuvre locale, les réductions d'impôts pour les nouvelles sociétés, l'absence de contrôle sur les mouvements de capitaux, etc. La logique consistant à tout faire pour *séduire les capitalistes* étrangers, *rassurer les investisseurs* extérieurs, et *attirer des IDE*, conduit le pouvoir politique à établir des lois qui facilitent les licenciements des salariés («flexibilité»), l'interdiction de la grève (loi n°97.15, et article 288 du Code Pénal), la censure des journalistes indépendants, la répression des mouvements populaires revendicatifs ("Mouvement du 20 février 2011", Hirak du Rif, de Jërada, de Zagora, etc), l'étouffement des forces politiques d'opposition, l'infiltration des syndicats et des partis, la généralisation de la surveillance des citoyens (par une pléthore de services de «renseignement», et par les nouvelles facilités de surveillance apportées par les technologies de l'Internet et du téléphone portable, les caméras dans les espaces publics), etc. Alors que ces dispositifs répressifs sont en contradiction avec la Constitution, l'État de Droit, et le Droit International.

- Les exemples de la Russie et de la Chine montrent que l'amélioration des *logistiques* et des *infrastructures*, l'élévation du niveau des *normes*, et l'acquisition des *technologies*, ne passent pas forcément et préalablement par des ALE, mais les précèdent.

Conclusion partielle : Les ALE et les IDE ne sont pas mauvais de façon absolue, mais ils nécessitent des conditions préalables précises pour devenir bénéfiques. *Penser que des ALE* (comme l'ALE UE-Maroc) *puissent se substituer aux efforts de réformes radicales que devrait faire le Maroc, est irréaliste.* Se fier aux ALE et aux IDE

expose le pays à la désindustrialisation, à la surexploitation, et à la persistance du sous-développement. Même si nous signons des ALE avec tous les pays capitalistes avancés du monde, cela ne suffirait jamais pour que les processus de développement économique s'écoulent automatiquement de ces pays avancés vers le Maroc. ***Croire qu'il suffit pour le Maroc de signer des ALE avec le maximum possible de pays capitalistes avancés, pour que son économie nationale se développe spontanément, constitue un mythe idéologique capitaliste.*** Pour «développer l'économie nationale» d'un pays du tiers-monde, il n'existe aucune ruse qui permette d'éviter de fournir des efforts patriotiques de développement intégré, laborieux et soutenus, révolutionnaires et combatifs, sociétaux et socialisants!

Des crédits extérieurs conditionnés par la soumission aux puissances impérialistes.

Les capitalistes (des pays du tiers-monde) croient que, quel que soit la gravité des problèmes économiques de leur pays, il suffit d'obtenir des ***crédits extérieurs*** suffisamment grands pour pouvoir surmonter toutes les difficultés, et pour développer leur économie nationale. Ils ignorent qu'en contractant des crédits extérieurs, ils entrent dans un processus qui les conduit à la perte leur souveraineté ou de leur indépendance nationale, et ils deviennent ***dépendants*** des banques impérialistes. Les États du tiers-monde endettés deviennent acculés à servir les centres impérialistes. Les institutions financières impérialistes (FMI, BM, OMC, ...) conditionnent l'obtention des ***crédits*** extérieurs par l'implantation d'un capitalisme agressif. Elles imposent aux pays du tiers-monde d'appliquer certaines réformes capitalistes. La soumission à ces conditions finit par détruire certains fondements de l'économie nationale. Le paiement des intérêts croissants des dettes extérieures contribue à l'affaiblissement des investissements publics. Un État acculé à rembourser ses anciennes dettes extérieures en contractant de nouvelles dettes extérieures dévoile son incapacité à les payer. L'issue fatale est alors la transformation d'une partie importante des dettes extérieures en «privatisations» forcées. Les ***crédits extérieurs conditionnés*** par l'application d'orientations économiques ou politiques, contraires aux intérêts nationaux, deviennent des cadeaux empoisonnés, des pièges à cons. Un État national souverain, digne de ce qualificatif, devrait les éviter.

En 1912, le Maroc a déjà perdu sa souveraineté nationale, et a été transformé en «protectorat», puis en «colonie», en partie, à cause de l'énormité de ses ***dettes extérieures***. En 1983, la difficulté de

rembourser ses dettes extérieures a obligé le Maroc de nouveau à se soumettre au «Plan d'Ajustement Structurel» (PAS), qui est une nouvelle forme de perte de la souveraineté nationale. Et le gonflement exagéré des dettes extérieures conduit toujours le gouvernement à brader, à bas prix, des entreprises publiques, ou d'autres richesses nationales. (...) La future Constitution du Maroc devrait contenir une clause qui interdit de contracter de nouvelles dettes extérieures, si le volume global de ces dettes extérieures dépasse la limite maximale de 33 % du Produit Intérieur Brute. Pourquoi ces 33 %? C'est un choix politique adapté aux pays du tiers-monde! (...) De toutes les façons, quand un État sombre dans le despotisme, la corruption, les abus, et la dilapidation des biens publics, cet État défaillant pourrait emprunter l'argent du monde entier, cela ne suffirait jamais à cet État pour réaliser le «développement de l'économie nationale»!

Quel que soit le besoin considéré, le pouvoir politique recourt mécaniquement aux crédits extérieurs. Le pouvoir politique est incapable d'appliquer le principe de «compter sur soi». Chaque fois que le régime politique a besoin d'équipements, de produits, de techniques ou de services, sa réaction automatique est de contracter des crédits extérieurs, et d'acheter ses besoins à l'étranger, sous forme de «produits finis» ou «clefs en main». (...) Sans ***l'engagement ferme d'appliquer le principe de «compter sur soi», le «développement de l'économie nationale» restera inatteignable.*** (...) Si nous ne nous libérons pas de cette ***domination*** des États et des institutions impérialistes (FMI, BM, etc.), nous ne pourrons pas développer notre économie et notre culture.

Exemples de problèmes économiques invisibles

(Dans la version originale de cet article, l'auteur montre, avec quelques détails, dans deux exemples concrets d'entreprises importantes, la Samir et la SCIF, comment des croyances idéologiques capitalistes facilitent l'évolution vers une désindustrialisation flagrante, absurde et coûteuse, où le cumul des manques à gagner du Maroc pourraient s'évaluer, de 1990 à 2020, par des centaines de milliards de Dirhams. De ces exemples, l'auteur a conclu : il est impossible de «développer l'économie nationale» par des logiques capitalistes à courte vue, dépourvues de toute vision politique ou stratégique, sans ambition nationaliste, et obsédées uniquement par l'équilibre financier ou comptable, ou par des profits individualistes, ou par des rentabilités à court terme)!

Pas de développement possible pour le Maroc sans la fédération des États d'Afrique du Nord

Pour les cinq pays d'Afrique du Nord (Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Libye), plusieurs facteurs constituent des *handicaps majeurs* pour le «développement de l'économie nationale» : l'exiguïté du marché intérieur, l'insuffisance des ressources naturelles, la petitesse de la taille de la population, l'analphabétisme ou l'inculture chroniques, le besoin géostratégique de coopérer et de se compléter à l'échelle de l'Afrique du Nord, etc. Les *frontières* intérieures au Maghreb sont comme des murs infranchissables, alors que dans l'Europe des vingt sept, les frontières intérieures sont supprimées, symboliques, ou réduites au stricte minimum. Depuis des décennies, les échanges inter-maghrébins sont quasi nuls, bien que ces pays d'Afrique du Nord ont tout en commun (ethnies, langue, religion, histoire, traditions, etc.). Chacun parmi les cinq régimes politiques du Maghreb est fermé sur lui-même, et centré sur ses relations avec l'Occident. Chaque pays d'Afrique du Nord pense et agit comme si les autres pays maghrébins n'existent pas. Chaque pays d'Afrique du Nord est empêtré dans son nombrilisme et son égoïsme. *Il est illusoire de vouloir «développer l'économie nationale» du Maroc (ou de tout autre pays d'Afrique du Nord) si l'on ne passe pas par une intégration des cinq pays d'Afrique du Nord, sur les plans politique, économique et culturel. Une fédération des cinq États d'Afrique du Nord est historiquement indispensable.* Sinon, chacun parmi ces pays restera forcément faible, sous-développé, dépendant et vulnérable. Quiconque parmi ces pays demeurera exposé aux dangers représentés par tous les prédateurs impérialistes. (...) La fermeture durable des frontières entre certains parmi les pays d'Afrique du Nord est une politique insensée, voir suicidaire. Il est stupide d'ouvrir les frontières du Maroc à l'égard de l'Europe, les États Unis d'Amérique, et même Israël, et de les fermer simultanément à l'égard de certains pays maghrébins. (...) Les expériences historiques récentes et douloureuses (survenues par exemple en Irak, Syrie, Somalie, Libye, Soudan, Yémen, Liban, etc.), confirment que, dès que l'État d'un petit pays (musulman ou arabophone) s'affaiblit ou trébuche, les impérialistes du monde entier se précipitent pour l'infiltrer, le dominer, le soumettre, l'envahir, le diviser, le piller, ou le détruire. *Aujourd'hui, les petits pays, et les petites nations, n'ont aucune chance de se développer, ni même de pouvoir se défendre.* Ils sont condamnés à s'unir, ou à être dépendants, dominés, exploités, puis phagocytées par les puissances impérialistes. (...) *Croire que le Maroc seul, ou l'Algérie seule, ou la*

Libye seule, ou la Mauritanie seule, ou la Tunisie seule, puisse se développer, est une chimère de néophyte. Les frontières léguées par le colonialisme français ne constituent pas une fatalité historique. (...)

Le tourisme ne peut pas constituer un pilier du développement économique

Il est acceptable que le Maroc comporte quelques activités touristiques. Par contre, *croire que le tourisme (international) puisse constituer un «pilier important du développement de l'économie nationale» est un mythe capitaliste.* La caractéristique du tourisme, est qu'au moindre petit problème (sécuritaire ou sanitaire) ayant une dimension internationale, le flux des touristes se tarit, et les entreprises locales (liées au tourisme) s'affaissent ou s'effondrent.

Mais qui profite réellement du tourisme international au Maroc (qui a atteint 12 millions de touristes en 2018)? Après environ 40 ans de «développement intensif du tourisme» au Maroc, avec beaucoup de concessions faites aux investisseurs étrangers dans ce secteur, les populations situées dans les plus fortes régions touristiques (comme Marrakech, Agadir, Fès) sont restées au même niveau d'ignorance, de pauvreté, de sous-développement, et de marginalité, où elles étaient avant. (...) *Les grandes sociétés hôtelières multinationales du tourisme sont les seules à capter, avec intelligence, et à la source, les plus grandes parts des profits des activités touristiques.* Ces sociétés hôtelières sont libres de transférer leurs profits (en devises) à leurs pays d'origine. Alors que les populations locales des régions touristiques du Maroc ne gagnent du tourisme international que des miettes dérisoires! (...)

Parier sur le *tourisme* (international) pour «développer l'économie nationale», signifie que nous acceptons que le niveau maximum de qualification pour des millions de citoyens (travaillant dans le tourisme) soit de travailler comme «serveurs» dans des hôtels, restaurants et cafés. (...) Alors que nous progressistes, nous voulons que nos jeunes deviennent des savants, des ingénieurs, des spécialistes, des experts, des fabricants, des artisans, des innovants, ou des producteurs de «très hauts niveaux de qualification», qui produisent de «grandes valeurs-ajoutées». (...) Si le quart ou le tiers de la population de notre pays vit du tourisme, notre société a alors un énorme *manque à gagner*, en comparaison avec la situation où ce quart ou ce tiers de la population serait employé dans des activités productives de hautes valeurs ajoutées. (...) *Il est illusoire de penser que l'on puisse «développer l'économie nationale» par des activités*

qui utilisent des mains d'œuvres massives, bon marché, mais insuffisamment qualifiées! Baser l'économie nationale sur le *tourisme*, ne convient qu'aux petits États dépendants, sans ambitions, et condamnés à rester sous-développés.

Fiscalité équitable, ou surexploitation camouflée?

La *pression fiscale* exercée sur les travailleurs salariés, les petits paysans, et les marginalisés, est presque invisible, mais énorme. En échange, l'État ne leur fournit même pas des services publics dignes de ce nom (tels que: revenu social minimum de survie, retraite, soins médicaux, enseignement public, transports en commun, habitat à prix modéré, eau, électricité, gaz, réseaux de communication, filet de sécurité sociale, etc.). Alors à quoi sert l'État? *La fiscalité devrait servir, non seulement à financer les coûts des services publics, mais également à réduire les écarts de revenu.* Quand nous disons que le *système fiscal* existant est *injuste*, nous signifions que *l'État organise un transfert forcé de valeurs*, des populations laborieuses ou exploitées, vers les classes dominantes ou exploiteuses, ainsi que vers les «serviteurs» du régime politique établi. Les *exemptions et les incitations fiscales*, offertes par l'État aux entreprises privées (marocaines et étrangères), n'ont pas de *contreparties* utiles, contrôlables et vérifiables. Certaines études ont montré que les pertes (en recettes fiscales) subies par le Maroc, liées à l'évasion fiscale des sociétés étrangères, s'élèvent à 24,5 Milliards Dh par an, soit 2,3% du PIB⁽²⁰⁾. Oxfam Maroc déplore que le Maroc soit dans la «liste grise des paradis fiscaux» établie par l'Union Européenne, et réitère son appel au Maroc pour mettre fin aux exemptions et incitations fiscales, considérée comme «déloyales, improductives et inefficaces»⁽²¹⁾. Sans une sérieuse *réforme fiscale*, qui corrige les injustices criantes, on va vers une perpétuation de l'*appauvrissement* du peuple. *L'impôt sur le revenu* n'est pas généralisé, progressif, effectif ou équitable. (...) *L'impôt de la Taxe sur la Valeur Ajoutée* (TVA) pèse lourdement sur les ménages modestes, et sur les travailleurs salariés. Plusieurs économistes réclament depuis longtemps un *impôt sur les grandes unités agricoles*, sur les revenus venant d'une *rente*, ainsi que sur les *héritages*, les *successions*, les *transferts de patrimoines*, et de

²⁰ En septembre 2020, Oxfam Maroc a rappelé que le Maroc figure sur la liste grise des "paradis fiscaux".

(<https://www.perspectivesmed.com/oxfam-maroc-sinsurge-contre-levasion-fiscale/=2020-10-08>).

²¹ *Op.cit.*

fortunes. En vain. (...) L'utilisation des impôts récoltés devrait être scrupuleusement vérifiée. Toutes les dépenses publiques devraient être soumises à des *contrôles obligatoires, codifiés, standardisés, indépendants, contradictoires et suffisants*. Le "laisser faire" pratiqué par certains hauts fonctionnaires de l'État à l'égard des privilèges fiscaux, des fraudes fiscales, et des évasions fiscales⁽²²⁾, devraient être interdits, et punis. Mais la réalisation de ce souhait reste impossible dans le capitalisme! (...)

Logique partielle ou logique sociétale?

Beaucoup d'acteurs dans la société (comme de hauts responsables de l'État, des politiciens, des économistes, des directeurs, des gestionnaires, etc.) sont chargés de contribuer à résoudre des problèmes économiques ou sociaux. Mais ils ne s'attaquent qu'à des problèmes *partiels*, qui relèvent de leurs responsabilités limitées, ou de leurs spécialisations étroites. Ils essayent de mettre en œuvre des solutions sociales *partielles*. Mais ils échouent souvent. Pourquoi? Parce que ces acteurs refusent de prendre en considération une donnée fondamentale : les «hommes», ou les «citoyens», n'existent pas en tant qu'*individus* isolés ou indépendants; ils existent seulement en tant que *société intégrée*! Chaque individu est marqué, dans ses idées et ses comportements, par l'ensemble des *rapports sociaux* existant dans sa société. (...) *Et cette société est un système vivant, dynamique, interdépendant, intégrée, où tout se tient, et où tout interagit avec tout, au point qu'il est impossible de changer une partie (de la société) sans changer, en même temps, l'ensemble des autres parties composant cette société*. Et ce "changement de l'ensemble des composantes de la société", porte un nom maudit : une «*révolution sociétale*»! Mais la majorité des acteurs sociaux a horreur de la «révolution». Ils préfèrent ne rien changer, ou tout au plus, ils supportent «de petits changements partiels qui garantissent la stabilité et la continuité de leurs intérêts privés». (...)

Un pays du tiers-monde peut-il sortir du sous-développement dans le cadre du capitalisme?

Quand nous questionnons les partisans du capitalisme: «S'il vous plaît, dites-nous dans le détail, comment le capitalisme (ou le libéralisme) va réaliser le développement de l'économie nationale?»

²² Le 24 novembre 2020, devant la "Commission Parlementaire des finances et du développement de l'économie", le Wali de Bank Al Maghreb avait déclaré: «la fraude et l'évasion fiscale ont atteint des niveaux invraisemblables». (Source : <https://www.youtube.com/Watch?v=etgn1aU6KNM>).

Les capitalistes nous répondent: «Ne vous préoccupez pas des détails, le capitalisme s'en charge automatiquement. Pas besoin de l'État, de la planification, de la stratégie, de la mobilisation du peuple, de la solidarité ou de la coopération. (...) Il vaut mieux que l'État soit le plus petit, et le plus faible possible. Le développement de l'économie se fait tout seul! C'est facile et spontané! Laissez seulement les capitalistes les plus prédateurs s'appropriier le plus possible des richesses du pays. Ils vont ensuite investir, créer des emplois, produire des biens. Patientez seulement pendant 2 ou 3 siècles, ensuite les richesses vont se répartir toutes seules, et de la manière la plus adéquate; et tout le monde deviendra assez riche»! (...)

Cette théorie capitaliste est un mythe. Elle ne se réalise jamais dans les pays du tiers-monde (...) Les capitalistes n'investissent pas autant qu'il faut, dans les domaines indispensables. Entre le tiers et la moitié des entreprises nouvellement créées meurent avant d'atteindre cinq ans d'ancienneté. Les investissements réalisés ne conduisent pas à une redistribution équitable des richesses. Les écarts de revenus tendent, avec le temps, à s'élargir jusqu'à mettre la grande majorité des salariés au bord de la précarité ou de la pauvreté⁽²³⁾. Ces salariés ne vivent plus que pour travailler; et leur travail ne leur permet que de reproduire leurs forces de travail. Alors que les exploiters capitalistes bénéficient de revenus et de propriétés privées qui dépassent largement leurs besoins personnels (et familiaux) pour vivre de façon confortable.

Même si cette «théorie» du développement de l'économie capitaliste est appliquée dans des dizaines de pays du tiers-monde, depuis au moins 70 ans, sous la pression des puissances impérialistes, elle ne conduit à aucun résultat convaincant. Durant les 100 dernières années, les pays qui étaient «développés» sont toujours «développés»; et ceux qui étaient «sous-développés» sont restés «sous-développés». Un pays «sous-développé» peut parfois progresser un petit peu par rapport à son ancienne situation d'il y a cinq ou dix ans, mais l'écart qui le sépare des pays «développés» devient de plus en plus large, profond, infranchissable. En quelque sorte, un «développement du sous-développement». Croire que tous les pays du monde qui appliquent les règles du «capitalisme» ou du «libéralisme» vont spontanément et sûrement devenir «développés» est un mythe de l'idéologie capitaliste. (...)

²³ Thomas Piketty, *"Le capital au XXI siècle"*, Seuil, 2013.

Quel est le but de l'économie?

(...) Quel est l'élément le plus important, l'économie ou les hommes? Quel est le but ultime de l'économie, est-ce le développement des entreprises privées, ou le développement de la société commune? Est-ce la société qui devrait servir les entreprises, ou est-ce les entreprises qui devraient servir la société? Quelle est la finalité du «développement de l'économie nationale»? Est-ce le profit, la croissance illimitée, ou l'accès de certaines personnes à une puissance inégalée? Est-ce les hommes qui devraient servir l'économie, ou est-ce au contraire l'économie qui devrait servir les hommes?

Pour les capitalistes, l'économie et les entreprises sont plus importantes que les hommes. Par contre, pour les socialistes, l'économie n'a de raison d'exister que si elle sert équitablement tous les hommes, toute la société, sans marginaliser aucune fraction de la population. Ce serait une aliénation que de privilégier le «développement de l'économie» au détriment du développement d'hommes libres, égaux, éduqués, cultivés, satisfaits, et épanouis. Le but de l'économie devrait être la satisfaction des besoins du peuple, de l'ensemble des citoyens, sans qu'aucune partie de la société soit exploitée, sacrifiée ou marginalisée, par une autre partie. (...) L'ensemble des intérêts égoïstes des acteurs capitalistes ne coïncident pas avec les intérêts communs de l'ensemble de la société, ou les besoins de l'ensemble du peuple. (...) Ce qui est en excès chez les uns, est en manque chez les autres. Et le capitalisme est incapable de corriger ce déséquilibre. (...)

Comment s'explique le développement de l'économie nationale?

Le *facteur fondamental* qui explique le «développement économique» des nations les plus puissantes dans le monde, est qu'elles font travailler continûment *plusieurs armées* de savants, chercheurs, ingénieurs, professeurs, cadres, techniciens, spécialistes, entrepreneurs, directeurs, gestionnaires, planificateurs, producteurs, fabricants, travailleurs, artisans, créateurs, innovateurs, etc. Chaque citoyen contribue autant qu'il peut à la grande œuvre commune. Tous ces *cadres* sont produits par un *enseignement public* généralisé, obligatoire, gratuit, et de la meilleure qualité scientifique possible. Ce sont les écoles et les universités publiques, et non pas les masses-médias, les arts, ou les lieux de culte, qui assurent la transmission du patrimoine scientifique et culturel de l'humanité, des anciennes

générations vers les nouvelles. Ces *armées de cadres* sont organisées, éduquées, disciplinées, conscientisées, libres, épanouies, équipées, studieuses, et motivées. (...) Le meilleur acteur pour financer la recherche scientifique, ce n'est pas l'entrepreneur capitaliste individuel, obsédé par ses profits privés, mais *l'État*, c'est à dire la *collectivité*. (...)

Le secteur bancaire privé (capitaliste) reste obsédé par la recherche de profits privés, il ne peut pas planifier ou réaliser le «développement de l'économie nationale». Il ne se soucie pas de satisfaire les besoins du peuple. Dans les pays du tiers-monde, le «développement de l'économie nationale» nécessite que les *banques* et les activités *financières* soient dominées par l'État national. Dans le cas où existent deux secteurs bancaires, l'un privé et l'autre public, ou l'un capitaliste et l'autre socialiste, l'un d'eux va forcément tuer l'autre et le remplacer. La coexistence pacifique, équilibrée, à long terme, dans un même pays, entre deux systèmes, l'un capitaliste et l'autre socialiste, est impossible ! (...)

On ne peut pas *acheter* le «développement économique». On ne peut pas non plus l'obtenir sous forme d'une *aide* octroyé par un «allié» extérieur, ou par une «puissance étrangère». (...) Alors que faire? Chaque citoyen (apte au travail) a des *potentialités productives*. Si l'État sait comment organiser la coopération et la complémentarité sociétales (ou socialistes), chaque citoyen (apte au travail) pourrait produire beaucoup plus de valeurs qu'il n'en consomme. (...) [Thèsz x] Ainsi, le «sous-développement» s'explique par le fait que seule une petite partie de ces *potentialités productives* sont encadrées et mises en œuvre. Alors que *le «développement de l'économie nationale» s'obtient par l'activation de toutes les potentialités productives, de tous les citoyens (aptes au travail), en les éduquant, en les organisant, en les encadrant, et en les faisant coopérer, pour produire en commun, en améliorant constamment les connaissances, les techniques, les équipements, les démarches et les valeurs*. (...) Par contre, dans le cadre d'une logique capitalise, intéressée uniquement par des rentabilités individualistes, ou des profitabilités à court terme, la mobilisation des potentialités productives des citoyens reste limitée, voir inaccessible. (...)

Ce qui développe le mieux l'économie nationale, ce n'est pas *l'initiative privée*, le travail individuel ou privé, mais surtout le *travail collectif*, planifié, généralisé, coopératif, solidaire, sociétal, équitable, intégré, organisé, rationalisé, et discipliné. (...)

L'indispensable neutralité de l'enseignement

[Thèse 4] Pour «développer l'économie nationale», il ne suffit pas que *l'enseignement public* soit généralisé, unifié et gratuit. Il doit aussi être *politiquement neutre, impartial, et de haute qualité scientifique. L'enseignement public n'a pas vocation à enseigner la religion* (comme cela est pratiqué au Maroc). Il faut séparer l'enseignement public des religions. *Il est indispensable de libérer l'enseignement public, à la fois de la propagande du régime politique établi, et de l'idéologie religieuse (islamique intégriste).* Cela est nécessaire dans toutes les branches de l'enseignement, et dans tous ses niveaux. (...)

La transformation des infrastructures de l'économie nationale est relativement aisée. Par contre, *l'amélioration des mentalités* des citoyens est beaucoup plus difficile. (...) *Un enseignement public, généralisé, gratuit, et de très haute qualité scientifique, est l'outil le plus efficace pour faire progresser les mentalités.* L'État actuel du Maroc fait exprès le contraire! (...)

Profusion de discours et de propagandes

Le pouvoir politique au Maroc a la mauvaise habitude de *produire une profusion de discours et de propagandes*, qui promettent toujours des «projets merveilleux», des «politiques sages», des «réformes» alléchantes, ou un «avenir radieux». Comment est-ce possible de croire en ces discours, alors que, depuis l'«indépendance» du Maroc en 1956 jusqu'à aujourd'hui en 2020, toutes ces «*promesses*» se sont révélées futiles, fausses ou trompeuses? Malgré ses échecs répétés, le pouvoir politique au Maroc semble incapable de se corriger. Il reproduit les mêmes propagandes, les mêmes politiques, et les mêmes programmes de «développement de l'économie nationale», avec les mêmes résultats décevants ou erronés. Croire ces discours ou ces propagandes relève du degré zéro de la conscience politique. (...)

Concentration de la fortune économique et du pouvoir politique

(...) Le roi est devenu le roi des super-riches; il est lui-même le plus riche. Avant, le roi despote Hassan II châtiait tout homme d'affaires qui essayait, même de façon indirecte, de participer à l'exercice du pouvoir politique. Aujourd'hui, rien de tel. Le pouvoir politique actuel a permis au syndicat des super-banquiers (Groupement Professionnel des Banques du Maroc, GPBM), et au syndicat des super-patrons (Confédération Générale des Entreprises du Maroc, CGEM), de rassembler entre leurs mains la fortune économique et le pouvoir

politique. Chaque année, ces syndicats s'activent pour dicter au gouvernement les orientations à inclure dans le Projet de Loi de Finance de l'année suivante. Ces syndicats des patrons constituent de fait des «cartels», qui pratiquent des «ententes» tacites entre eux, et qui administrent les marchés selon leurs intérêts privés. Si la CGEM veut une loi qui facilite les licenciements, ou qui muselle le recours des ouvriers à la grève, le gouvernement la lui accorde (loi n°97.15) (24); mais si les syndicats des ouvriers demandent l'indexation des salaires des ouvriers sur l'inflation, le gouvernement refuse. Jamais dans l'histoire du Maroc, les patrons n'ont été autorisés à avoir un tel impacte sur les politiques menées par l'État. (...) Les situations de «conflits d'intérêts» ne sont ni interdites, ni critiquables, ni punissables. Aucun responsable de l'État ayant commis des fautes ne subit, ni questionnement, ni contrôle, ni jugement, ni sanction. Et la justice n'est, ni impartiale, ni indépendante. Pire, le régime politique utilise le système judiciaire comme une arme dans sa "lutte des classes" contre les opposants politiques. (...) Le «nouveau modèle de développement de l'économie nationale» ne peut être que le modèle voulu par les super-banquiers et les super-patrons! (...)

Les lois du Maroc devraient établir une séparation nette entre le monde des affaires et les institutions politiques de l'État, avec interdiction de rassembler simultanément entre ses mains une fortune économique et un pouvoir politique. (...) Les activités de lobbying devraient être bannies et punies, puisqu'elles se font par l'argent, la corruption, ou par des contre-parties sophistiquées. Mais l'État capitaliste est, par sa nature, incapable de réaliser ces vœux démocratiques. Pire encore, le capitalisme finit toujours par subjuguier l'ensemble de l'État au service exclusif des plus grands capitalistes! (...)

Comment réduire les inégalités sociales?

[Thèse 5] ***La lutte contre les «inégalités sociales» ne peut être sincère et efficace, que si elle est menée en amont de l'encaissement du revenu, et non pas à son aval.*** (...)

²⁴ L'article 29 de la Constitution du Maroc dit: «le droit de grève est garanti», alors que la nouvelle loi n°97.15 rend le recours à la grève impossible. Et l'article 288 du Code Pénal permet de condamner à deux ans de prison, et à des amendes lourdes, tout salarié qui appelle à un arrêt collectif du travail (grève). Ce qui est contraire à l'article 8 du "Protocole International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels (ratifié par les Nations Unies en décembre 1966, et par le Maroc).

Loi sur l'évolution de la société vers la décadence

Des discours officiels répètent que le Maroc est *«en voie de développement»*. (...) Mais c'est faux. En l'an 2000, aucun «expert» dans le monde n'imaginait la *décadence* dans laquelle pouvaient sombrer, quinze ans après, plusieurs sociétés (musulmanes ou arabophones), comme la Somalie, l'Irak, la Syrie, le Yémen, le Soudan, la Libye, ou le Liban. Leurs États avaient "brusquement" évolués d'un «État fort» vers un «État pourri et inapte». (...) D'autres sociétés comme le Maroc, l'Algérie, ou l'Égypte, risquent aujourd'hui d'avoir un avenir semblable, même si chacun parmi ces États prétend qu'il constitue une *«exception»*. Une pensée qui réfléchit avec des «exceptions», des «miracles», des «grâces divines», ou des «fatalités», est-elle même une pensée *décadente*. Personne ne peut défier les «lois» objectives qui régissent l'évolution de la société. [Thèse 6] *Si la majorité des citoyens d'une société demeurent pendant longtemps incultes, pauvres et égoïstes, cette société s'installe forcément dans la décadence*⁽²⁵⁾. (...) *Toute société dont le régime politique reste, durant des décennies, incapable de résoudre les grands problèmes qui font souffrir le peuple* (comme la pauvreté, l'enseignement public, la santé, l'emploi, l'habitat, les transports en commun, la fiscalité, la sécurité sociale, la démocratie, l'équité, l'écologie, etc.), *cette société évolue forcément vers la décadence, puis l'effondrement*⁽²⁶⁾. Croire le contraire, est lui-même un signe d'une pensée *décadente*!

Un régime politique verrouillé et incorrigible

(...) Le rôle principal des *lois* établies par l'État est de préserver les intérêts de la monarchie, et des composantes du Bloc des classes sociales dominantes. (...) Le régime politique «makhzénien», se concrétise par *une alliance politique tacite* entre la monarchie, les hauts fonctionnaires de l'État, et les grands capitalistes privés. Dans ce genre de régime politique, *l'État de Droit* ne peut pas exister. Une majorité des fonctionnaires de l'État du Maroc abusent de leurs pouvoirs administratifs, pour s'enrichir illégalement, et pour se transformer en entrepreneurs privés prospères. (...) Et même dans le cas improbable où ce régime politique «makhzénien» évoluerait vers

²⁵ Voir par exemple les livres de R. Nouda: "Le Sociétal", téléchargeable depuis: [<https://livreschauds.wordpress.com/2011/01/01/livre-le-societal-de-a-nouda-en-format-pdf/>]; et le livre: [<https://livreschauds.wordpress.com/2018/09/13/كتاب-نقد-54-الشعب-رحمان-النوضة-الصيغة>].

²⁶ Rahman Nouda, *Op.cit.*

une «*monarchie constitutionnelle*», ce ne serait qu'un changement de façade supplémentaire, et cela ne suffirait pas pour qu'un «État de Droit» puisse réellement exister.

Dans ce régime politique «makhzénien», aucune instance, fut-ce-t-elle seulement de suivi ou de contrôle, ne peut être *indépendante* du pouvoir politique. Aucune institution ne peut aider à corriger, ou à réformer, ce régime politique. Ce dernier est *hermétiquement verrouillé* contre toute tentative de réforme politique faite de l'intérieur de ses institutions. Ce régime politique "makhzénien" ne peut pas se «démocratiser», parce qu'il détruit systématiquement tous les contres pouvoirs qui risquent d'émerger dans la société. (...) Au lieu que l'État serve le peuple, l'État se sert du peuple, le subjugue, et l'exploite, pour servir les intérêts égoïstes de la classe des grands exploiters. (...)

L'État, le capitalisme et le régime politique

À l'aube de l'«indépendance nationale» formelle (du Maroc en 1956), un gouvernement «*nationaliste*» (dirigé par Abdallah Ibrahim et le mouvement national) avait fondé plusieurs *entreprises publiques*. Il ambitionnait que ces entreprises publiques deviennent la base solide d'une future «économie nationale». Mais les pouvoirs politiques successifs, dirigés par le nouveau roi despote Hassan II, étaient tous caractérisés par un excès de zèle capitaliste et pro-impérialiste. Ces pouvoirs politiques se sont précipité pour «*privatiser*» le patrimoine public (légué par le gouvernement nationaliste de Abdallah Ibrahim). (...) Pour le pouvoir politique, le «développement économique» du pays ne peut se réaliser qu'à travers le «*capitalisme*». L'État s'acharne donc, partout et tout le temps, à «renforcer le capitalisme». Il accomplit cette «*capitalisation*» (رِسْمَلَة) de la société par la «*privatisation*» de tous les biens disponibles sur le territoire national. (...) Durant des décennies, l'État capitaliste naissant au Maroc s'est acharné à dépecer et à piller tout ce qui est «*collectif*», «*commun*» ou «*public*», comme les «terres agricoles collectives», les entreprises publiques, l'enseignement publics, les hôpitaux publics, et ceci au profit des «notables», des «serviteurs du régime», des «sociétés privées», des impérialistes, etc. Conséquence, 60 ans après l'indépendance formelle, l'«économie nationale» (du Maroc) n'existe plus. Il n'y a plus que des «affaires économiques privées», disparates, égoïstes et concurrentes. Au total, moins de 500 grandes entreprises, avec une «économie informelle» évaluée entre 50 et 75 % de

l'«économie nationale»⁽²⁷⁾. (...) ***Cette «économie nationale» «privatisée» devient irrémédiablement faible, handicapée, et incapable de compter sur soi, pour se développer, ou pour satisfaire les besoins du peuple.*** (...)

Le peuple reste inculte, marginalisé, inorganisé, et incapable de résister ou de se défendre. Le peuple ne comprend même pas ce qui lui arrive. C'est exactement ce que voulait le régime politique. (...)

Les capitalistes revendiquent «le moins ***d'État*** possible». Ils veulent que ***l'État*** se désengage de toutes les activités économiques, au profit des capitalistes privés. (...) Et dès que survient une crise économique, ou une catastrophe, tous les capitalistes réclament aussitôt «l'intervention de l'État» et ses «aides»! (...) ***L'État voulu par les capitalistes est celui qui les sert exclusivement, et qui leur donne tout, sans rien leur demander en échange.*** Et qui paye en fin de compte ces «aides» et ces «facilités»? Le peuple travailleur! Ce qui est «en manque» chez le peuple, se trouve «en excès» chez les capitalistes. (...) Et quand les capitalistes investissent, ils veulent que l'État prenne en charge une partie de leurs investissements, de leurs risques, ainsi que de leurs garanties bancaires. (...) Et chaque fois que l'activité économique dégage des profits, les capitalistes deviennent inaudibles et invisibles, parce qu'ils sont occupés par l'accaparement discret de ces profits pour eux seuls. Mais chaque fois que surviennent des crises ou des catastrophes, les capitalistes font du tapage, et réclament que l'État prenne en charge les coûts des dégâts causés, ou des pertes subies! (...)

Le rôle essentiel de l'État est de présenter les intérêts (économiques et politiques) des classes dominantes comme étant les intérêts de toute la société, et de légitimer cette vision, à la fois par des masse-médias publics, des appareils idéologiques de l'État, des appareils religieux, ainsi que par des appareils de répression de l'État. (...) Croire en un «État neutre» ou «impartial», dans une société divisée en classes sociales distinctes, est un préjugé idéologique capitaliste! (...)

Avec un régime politique fondé sur l'oppression et la surexploitation, il est impossible de sortir du "cercle vicieux" du «sous-développement» sociétal. Il est déraisonnable que l'État aide les riches à devenir super-riches, tout en refusant que les citoyens

²⁷ Abdellatif Jouahri, Wali de Bank Al Maghreb, devant la "Commission Parlementaire des finances et du développement de l'économie", le 24 novembre 2020. In <https://www.youtube.com/watch?v=e7gn1aU6KNM>.

menacés de précarité bénéficient d'un "filet suffisant de sécurité sociale". Vouloir tout pour soi-même, et rien pour autrui, ne pourra jamais constituer une politique sociale efficace! (...)

On ne peut pas développer l'économie nationale si on n'introduit pas une dose suffisante de rationalité, d'équité, de réciprocité et d'égalité, dans les relations sociales. (...) Chacun choisit son camp, et ses opinions, selon ses intérêts personnels, sa culture, ses valeurs, et surtout, selon sa situation de classe! Car ***c'est la situation de classe d'une personne qui détermine ses opinions politiques, et non pas l'inverse.***

Le **capitalisme** sacralise la «propriété privée», et prône implicitement la culture du «**chacun pour soi**». Si chaque citoyen n'accepte de soigner que ce qui lui appartient, et s'il ne s'occupe que de ce qui lui rapporte des bénéfices directs, alors la société va forcément se désagréger, et les institutions communes, ainsi que les ambitions communes, vont se transformer en ***coquilles vides, auxquelles personne ne croit.*** (...) ***La société devient un simple amas d'individus asociaux, concurrents, opposés, opportunistes et prédateurs.*** Les lobbies et les mafias économiques submergent rapidement la société. L'**État** lui-même se transforme en un «État policier», puis en un «État voyou», ensuite en un État pourri, puis en un État moribond. On a déjà vu ce type d'évolution en Égypte, Tunisie, Irak, Syrie, Liban, Yémen, Soudan, Algérie, entre 2010 et 2020. (...)

Durant plus de 60 ans d'indépendance du Maroc, et en dépit de toutes les «facilités», et de tous les «privilèges», offerts par l'État à la classe des exploiters, celle-ci ne s'est jamais montré à la hauteur des «espoirs» placés en elle. Notre bourgeoisie locale n'a même pas été capable d'investir dans des activités économiques relativement simples. Le pouvoir politique et les entrepreneurs n'ont pas confiance dans les cadres nationaux. Au lieu d'investir dans les ingénieurs nationaux et dans le développement des technologies nationales, ils préfèrent tout importer «prêt à l'emploi», ou «clefs en main». Parce que la classe des exploiters est, par nature, égoïste, frileuse, rentière, à courte vue, et dépendante. (...)

Ce serait une utopie que de vouloir **réformer** le capitalisme dépendant, ou le régime politique "makhzénien" (المُخَزْنِي). Les services publics (enseignement, santé, transports en commun, emploi, habitat, etc.) ne sont pas corrigibles, ni dans le cadre du régime politique «makhzénien» établi, ni dans le cadre du capitalisme dépendant. Des

services publics généralisés, équitables, et de qualité, nécessitent un autre régime politique, et un autre mode de production non capitaliste. Le «développement de l'économie nationale» ne peut réussir que s'il réalise, en même temps, la libération du despotisme, de l'exploitation capitaliste, le développement de *l'État de Droit*, la démocratie participative, les libertés politiques, l'équité sociale, l'égalité des chances, la solidarité sociétale, et l'émancipation intégrale de l'ensemble des citoyens. Ce qui n'est possible que dans le socialisme!

Comment la Chine est-elle sortie de son sous-développement économique?

(...) Vers l'année 1920, la Chine était autant sous-développée que le Maroc, l'Algérie ou l'Égypte. Aujourd'hui en 2020, elle devient la première puissance économique du monde par le volume de son Produit Intérieur Brute⁽²⁸⁾. (...) *Comment la Chine a-t-elle pu sortir du sous-développement? L'expérience de la Chine est-elle reproductible* par les pays du tiers-monde? (...) Cette expérience de la Chine indique que le problème du «développement de l'économie nationale» est essentiellement politique, et pas seulement économique. L'expérience de la Chine montre que le problème de la *démocratie* ne se pose pas, ou est un faux problème. Car ce que réclame le peuple d'urgence, ce n'est pas la «*démocratie bourgeoise*», (avec ses *institutions* et ses *élections formelles* incapables de produire des changements substantiels), mais de sortir de la pauvreté, c'est à dire avoir un emploi stable, une source durable d'un revenu suffisant, l'enseignement, l'habitat, les transports en commun, les soins médicaux, la retraite, la dignité, etc. (...) Des élites chinoises ont tôt compris que, dans une société divisée en classes sociales antagoniques, la «démocratie bourgeoise» devient un mythe idéologique, puisqu'elle ne peut pas être réalisée. Dans toute société divisée en classes sociales distinctes, ne peut exister que la *dictature de la bourgeoisie* (classe des exploiters), ou la *dictature du prolétariat* (classe des exploités). La prétendue «*démocratie*» *bourgeoise* est en fait une dictature camouflée de la bourgeoisie, et *elle ne sert que les intérêts de la classe des exploiters*.

²⁸ Le signifié ici est le PIB en considérant la «parité de pouvoir d'achat». L'approche de «parité de pouvoir d'achat» repose sur l'utilisation d'une mesure du pouvoir d'achat, par rapport à un «panier» de 3000 produits, au lieu de s'appuyer sur la transformation du produit intérieur brut par l'utilisation du «taux de change officiel».

Certains membres du Parti Communiste Chinois (PCC) ont reconnu que les *ingrédients* qui avaient assuré la réussite du *développement économique* de la Chine, avaient été les suivants: a) Une structure de pouvoir centralisée, efficace, et capable d'accomplir des résultats concrets; b) Une capacité de prise de décisions centralisées; c) Une application décentralisée des décisions prises, avec parfois la possibilité de les adapter aux conditions locales; d) Des responsabilités personnalisées; e) Un contrôle politique autoritaire de l'économie; f) Une forte volonté politique; g) Des plans volontaristes d'industrialisation et de grands travaux; h) Des réformes économiques à deux voies (= un pays à deux systèmes, socialisme et capitalisme); i) Une libéralisation partielle et progressive de l'économie, mais sous le contrôle méticuleux du PCC; j) Une ouverture graduelle aux investissements extérieurs pour éviter d'être dominé par les multinationales géantes; etc. Et en échange des avantages économiques offerts par la Chine aux entreprises étrangères, la Chine oblige ces firmes multinationales à rendre publiques leurs technologies dans le cas d'une délocalisation de leurs usines.

L'expérience de la Chine montre aussi que l'action d'un *État fort et centralisé* est nécessaire, mais pas suffisante. Le *rôle dirigeant du Parti Communiste de Chine* (PCC) a toujours été indispensable, prépondérant et décisif. Dans toute société divisée en classes sociales, l'État n'est qu'un appareil, qui est forcément asservi, orienté, et géré, par la classe dominante. Le PCC est supposé être l'émanation du prolétariat de Chine, et se charge de diriger l'État, pour réaliser les intérêts stratégiques du prolétariat, des paysans, et de l'ensemble du peuple.

Le *Parti Communiste* de Chine (PCC) n'est pas seulement une organisation, mais aussi une philosophie, des idées précises, des valeurs, une manière de penser, des méthodes de travail, des ambitions, des réseaux d'organisations de masses, une discipline, des buts sociétaux, humains, et stratégiques. (...)

L'expérience de la Chine révèle aussi que les *hiérarchies* sans réseaux d'*organisations* de masses disciplinées restent impuissantes; de même que les réseaux d'organisations sans hiérarchies puissantes ne peuvent pas transformer les discussions en action collectives réussies⁽²⁹⁾.

²⁹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Reforme_economique_chinoise

L'expérience de la Chine montre également que la *stabilité politique* est indispensable; mais cette stabilité ne peut exister que sous la dictature de la bourgeoisie, ou sous la dictature du prolétariat. Essayer de bâtir une démocratie idéaliste, neutre, parfaite, située à égale distance de toutes les classes sociales, conduit d'abord au chaos, puis à l'hégémonie de la classe des grands exploiters.

Dans la *culture* chinoise (ou asiatique), la *collectivité* a beaucoup plus d'importance que l'*individu*, ce qui diffère des traditions culturelles dans les pays occidentaux, capitalistes, musulmans ou arabophones.

L'exemple de la Chine montre aussi que la meilleure manière pour *développer les régions lointaines, pauvres ou marginalisées*, consiste, non pas à distribuer des «aumônes» épisodiques aux populations misérables (comme on fait au Maroc), mais à développer les infrastructures (routes, électrification, eau potable, gaz, téléphone, internet, transports en commun, santé, écoles, enseignement, coopératives, commercialisation des produits locaux, énergies renouvelables, recyclage des déchets, etc.).

Leçon de l'expérience «libérale» du Chili

Parmi les expériences d'application intensive de la théorie du «libéralisme», ou du «capitalisme» pur et dur, figure le Chili. Comme d'autres pays d'Amérique Latine, le Chili a vécu une longue suite de crises économiques et politiques. Le Chili était très dépendant des États-Unis d'Amérique (EUA). Le 4 septembre 1970, le candidat socialiste Salvador Allende gagne l'élection présidentielle. Il réquisitionne plusieurs entreprises, il nationalise les mines de cuivre sans indemniser les compagnies des EUA, et il nationalise neuf banques sur dix, il augmente les salaires, etc. L'économie subit des sabotages par des opposants politiques chiliens de droite, ainsi qu'une déstabilisation de la part des EUA (à travers la provocation de la chute des prix du cuivre d'un tiers). (...) Le 11 septembre 1973, le général Augusto Pinochet accomplit un Coup d'État militaire. Il est conseillé et aidé par les EUA. Pinochet instaure une violente dictature totalitaire. S'ensuit la mort du Président S. Allende, une répression violente, militaire, fascisante et massive (2300 assassinats, 20 mille disparus, un million d'exilés, etc.). (...)

Le général Pinochet confie ensuite l'économie du Chili aux «Chicago boys», des économistes chiliens adeptes des économistes américains «libéraux» de l'Université de Chicago, Milton Friedman et Arnold Harberger. Les «Chicago boys» appliquent aussitôt les recettes

du «libéralisme», ou du «capitalisme» sûr de lui: privatisation des entreprises et des banques publiques, réduction des dépenses de l'État, baisse des investissements publics dans les infrastructures, allègement de la taille de l'État, offre d'aides et de facilités aux entreprises privées, incitation à la consommation, etc. Ils obtiennent au début une amélioration passagère de l'économie du Chili (entre 1977 et 1980), à cause surtout d'un endettement extérieur intense et généreux. Ensuite l'économie du Chili replonge dans une série de crises économiques (surtout entre 1982 et 1985). Apparaissent alors: hausse du chômage, inflation, PIB constant ou en baisse, augmentation de la pauvreté, baisse du pouvoir d'achat, aggravation des écarts de revenus, baisse de la consommation moyenne, détérioration des droits des travailleurs, manifestations de protestation réprimées dans le sang, diminution de la qualité de vie pour d'importantes parties de la population, etc⁽³⁰⁾. À la fin du règne de Pinochet, 20 % de la population accapare 80 % des richesses du Chili. Même en monopolisant un pouvoir politique absolu, entre 1973 et 1989, les recettes «libérales» des «Chicago boys» n'ont été, ni convaincantes, ni efficaces. Beaucoup de dégâts douloureux à cause de conceptions idéologiques erronées. Ce n'est qu'en modérant son excès de zèle «capitaliste» après l'an 1990 que le Chili est sorti de sa turbulence regrettable. Après le général Pinochet, se sont succédé à la Présidence du Chili: Patricio Aylwin (démocrate chrétien, en 1990), Eduardo Frei Ruiz-Tagle (démocrate, en 1994), Ricardo Lagos (socialiste, en 2000), Michelle Bachelet (socialiste, en 2006), Sebastian Pinera (de droite, en 2009), Michelle Bachelet (socialiste, en 2013), Sebastian Pinera (de droite, en 2017), etc.

Rapports sociaux et lutte des classes

Toute politique économique qui n'accorde pas une importance décisive à *l'équité dans les rapports sociaux*, à la rationalité des choix politiques, et au rôle souverain du peuple producteur, est vouée à l'échec.

Vouloir «développer l'économie nationale», tout en refusant la transformation des rapports sociaux de production, équivaut à tourner en rond, dans un cercle vicieux capitaliste interminable. La voie du salut consiste à abandonner les valeurs capitalistes, et à se rapprocher des valeurs socialistes, puis communistes. (...)

³⁰ *Op.Cit.*

Pourquoi la solidarité sociétale est-elle indispensable?

(...) La vie commune en société implique que chaque citoyen dépend de tous les autres. Un individu seul ne peut rien produire, tout est produit socialement. Aucun individu, aucune famille, aucun groupe, ne peut survivre seul. Sans la **«complémentarité»**, la **«solidarité»** et **«l'entraide»**, de tous les membres de la société, aucune personne ne peut survivre seule, et encore moins s'enrichir, ou vivre confortablement. Les riches ne sont riches que parce qu'ils détournent et accaparent le travail des salariés exploités. Il suffit d'une **«grève générale»** durable des travailleurs salariés pour rappeler aux grands capitalistes qu'ils ne sont rien sans les travailleurs exploités. Ce serait donc un égoïsme stupide, que de refuser de bâtir l'**«économie nationale»** sur la base de l'effort productif de tous, la complémentarité, la solidarité, l'équité et l'entraide. (...)

Économie, culture, religion et morale

Il existe une unité contradictoire entre l'économie, la politique, les techniques, les infrastructures, la culture, et les idéologies (ou superstructures). (...) La morale n'est pas négligeable. Si un ***esprit de tricherie*** est généralisé à la société, il devient illusoire de vouloir élever la société à un haut niveau de discipline, de production, de civisme, ou de développement. (...) Il existe aussi une relation insoupçonnée entre la ***religion et l'économie nationale***. Sur le long terme, ***l'hégémonie de l'idéologie religieuse*** devient un frein structurel au développement de l'économie nationale⁽³¹⁾. Si une ***séparation nette entre la religion et l'État*** n'est pas établie, la raison devient subjuguée, ou asservie, par le sacré. (...) Cette séparation entre la religion et l'État est une ***condition nécessaire***, même si elle reste insuffisante. (...)

Le besoin d'une révolution culturelle ininterrompue

Nous ne réussirons pas à «développer l'économie» d'un pays comme le Maroc, si nous ne menons pas, en même temps, ***une révolution culturelle, pacifique, intégrale, et ininterrompue, pour corriger toutes les composantes de la société qui nécessitent de l'être***. Si la majorité des citoyens d'une société exige ses droits, mais évite

³¹ Voir les livres: 1) (<https://livreschauds.wordpress.com/2018/09/13/كتاب-نقد/>) كتاب "نقد" (الشعب", رحمان النوضه. 2) (<https://livreschauds.wordpress.com/2015/06/20/كتاب-أية/>) كتاب "أية" (علاقة بين الدين والقانون", رحمان النوضه, الصيغة 22ء./).

d'accomplir ses devoirs, cette société ne peut pas être efficace dans aucun domaine. (...) La **discipline** est tout aussi nécessaire. Sans les **contrôles mutuels, les sanctions équitables, et la rééducation généralisée de toutes les composantes du peuple, du sommet à la base des hiérarchies de la société**, on aboutit vite à la dilution des responsabilités, à la généralisation de l'opportunisme, ensuite à l'anarchie, puis à l'effondrement de la société concernée. (...) Les pays à orientation socialiste se développent plus rapidement que les pays à orientations capitalistes (cas de la Russie après 1917, et de la Chine après 1949). Pour qu'une économie nationale soit solide, elle devrait être basée sur un État de Droit, des libertés politiques garanties, un enseignement public de très haute qualité, des services publics performants, des recherches scientifiques développées, des technologies florissantes, des cadres épanouis, des ouvriers satisfaits de leurs droits fondamentaux, et une solidarité sociétale généralisée.

Soit l'écologie, soit le suicide collectif !

(...) Le capitalisme répandu aujourd'hui dans le monde se concrétise par le pillage de la nature, son ravage, son saccage, et sa destruction. Notre monde d'aujourd'hui a un **besoin urgent de dépasser le capitalisme, pour préserver la nature!** (...) Il est nécessaire de **respecter les règles** imposées par la préservation de l'**écologie**, des espèces, et du climat, de l'ensemble de la Planète Terre. (...) Les discussions organisées à l'échelle internationale, sur les problèmes de l'écologie mondiale, entre les années 1980 et 2020, ont montré que **les États et les entreprises capitalistes sont incapables de réaliser la transition écologique** dans les délais recommandés par la majorité des savants du monde (dans les domaines de l'énergie, l'industrie, l'agriculture, les pesticides, les perturbateurs endocriniens, la pêche, le transport, le tourisme, l'urbanisme, la pollution, le recyclage des déchets, etc.). (...) **Le devoir urgent de dépasser le capitalisme est devenue une «question de vie ou mort»**, pour l'ensemble de l'espèce humaine! Le capitalisme devient un choix éminemment irrationnel et suicidaire. La persistance du **capitalisme** conduit l'humanité à un effondrement majeur et sans précédent des écosystèmes qui rendent la Planète Terre vivable. (...) Le déni de ces nouvelles vérités peut s'apparenter à un **crime contre l'humanité**. (...) **L'extinction des espèces animales s'accélère**, les glaciers fondent, les forêts tropicales sont brûlées ou rasées. Les hommes sont devenus eux-mêmes menacés d'extinction. (...) La logique du profit maximum, par l'exploitation maximale, et par la croissance économique illimitée, conduit à une destruction maximale, à la fois des hommes et des conditions de la vie

sur la Planète Terre. *Le capitalisme entre en contradiction avec les capacités de survie de la Planète Terre.* Le capitalisme rend les hommes aliénés, égoïstes, stupides, destructeurs et aveugles. Le capitalisme a transformé la «*démocratie*» en son contraire. (...) Il ne reste aujourd'hui pour les peuples du monde entier qu'un seul choix: la *révolution socialiste écologique!*

[Pour réduire la longueur du texte original, les points suivants sont supprimés].

1.Agriculture, eau, démographie, et masses-médias

2.Les bons et les mauvais «économistes»

3.Les impérialistes et le développement des pays du tiers-monde

4.La classe des grands exploiters

5.Rappel de la conclusion.

(Casablanca, mai 2020).

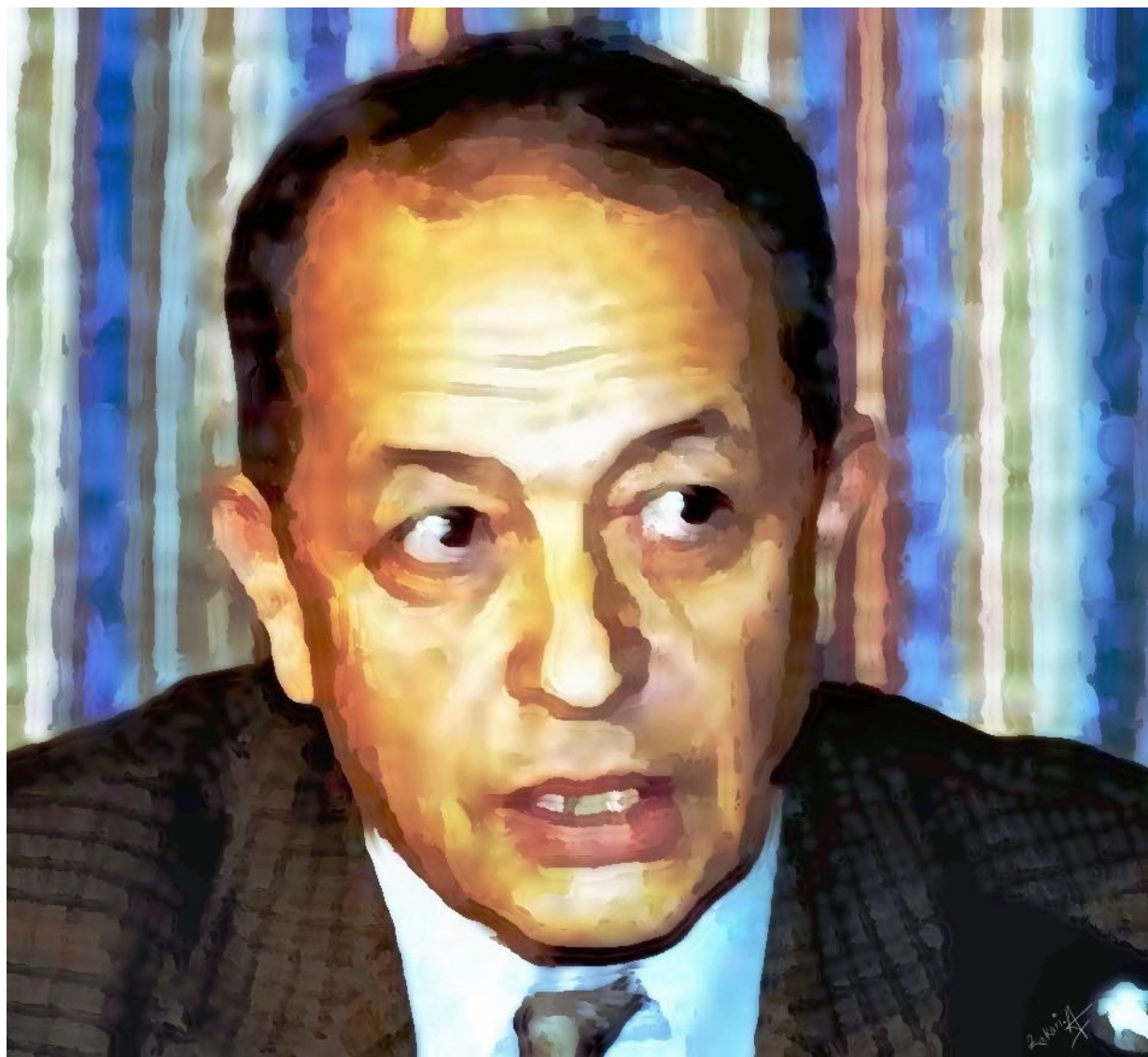
Références :

- Najib Akesbi, "Pourquoi et comment le modèle de développement est en crise", Revue Marocaine des Sciences Politiques et Sociales, N°13, Volume 18, octobre 2019, numéro spécial sur : "Réflexions sur le modèle de développement marocain".
- Samir Amine, "Développement inégal", éd. Minuit, 1973.
- Banque Al Maghreb, enquête de conjoncture dans l'industrie.
- Rim Berahab et Uri Dadush, Le Maroc a-t-il bénéficié de l'accord de libre-échange conclu avec l'Union européenne? Site:
<https://www.policycenter.ma/publications/le-maroc-a-t-il-beneficie-de-l-accord-de-libre-echange-conclu-avec-l-union-europeenne>
- Abdelkader Berrada, L'économie marocaine ou comment faire un modèle d'un anti-modèle, Revue Marocaine des Sciences Politiques et Sociales, N°13, Volume 7, Septembre 2019.
- Abdellatif Jouahri, Wali de Bank Al Maghreb, devant la "Commission Parlementaire des finances et du développement de l'économie", le 24 novembre 2020. In <https://www.youtube.com/watch?v=e7gn1aU6KNM>.

- Rahman Nouda, livre "Le marxisme est-il encore valable après l'effondrement de l'URSS?", disponible en langue arabe sur le Blog de l'auteur:
- Rahman Nouda : "Le Sociétal", In
[\[https://livreschauds.wordpress.com/2011/01/01/livre-le-societal-de-a-nouda-en-format-pdf-/\];](https://livreschauds.wordpress.com/2011/01/01/livre-le-societal-de-a-nouda-en-format-pdf-/)
- Rahman Nouda : [\[https://livreschauds.wordpress.com/2018/09/13/كتاب نقد 54/ الشعب", رحمان النوضة، الصيغة\]](https://livreschauds.wordpress.com/2018/09/13/كتاب نقد 54/ الشعب).
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Reforme_economique_chinoise
- Rahman Nouda ([https://livreschauds.wordpress.com/2015/06/20/كتاب أية علاقة بين 22ء/ الدين والقانون", رحمان النوضة، الصيغة](https://livreschauds.wordpress.com/2015/06/20/كتاب أية علاقة بين 22ء/ الدين والقانون)).
- Thomas Piketty, "Le capital au XXI siècle", Seuil, 2013.
- <https://www.perspectivesmed.com/oxfam-maroc-sinsurge-contre-levasion-fiscale/=2020-10-08>.

Axe II

**L'économie de rente et la corruption
Deux phénomènes qui transgressent
l'économie marocaine**



Feu Driss BENALI

■ *Feu Driss BENALI*

La croissance économique est insuffisante en l'absence de politique distributive

Tout d'abord, si on part du cas de la Tunisie, son taux de croissance était bon, atteignant 5%, au point d'être citée comme exemple, et même comme un modèle pour la région (Le Maroc, ne réalise que 3,9%). Mais, le pays s'est pourtant effondré ! Pourquoi ? Parce que si le niveau de la production est bon, la répartition de ses fruits était largement accaparée par le président, sa famille et son clan ! Donc, le problème est celui de la répartition et non de la production.

Ce fait est attesté à travers l'histoire : c'était le cas par exemple de l'Iran, à l'époque du Shah, où le taux de croissance économique était de 10%, au point que ce pays était considéré comme le « second Japon » de l'Asie. Pourtant, ce pays s'est effondré et s'ensuivit la révolution islamiste !

Donc, avec l'amélioration du taux de croissance du PIB, apparaissent les inégalités sociales et si la politique de production n'est pas accompagnée d'une politique de distribution adéquate, les résultats seront mauvais. La base de l'économie est la cohésion sociale qui s'édifie sur de faibles inégalités sociales.

Lorsqu'on parle des grands projets au Maroc, il faut signaler deux éléments essentiels :

Primo, l'héritage du règne de Hassan II a laissé un bilan très négatif : 60% de marocains analphabètes, 5% vivaient avec moins de 2 \$ par jour, 42% vivaient dans la précarité totale. La lutte contre la pauvreté commença vers le milieu des années 1990 ; Lors de la dernière décennie, il y a eu un effort notable : l'accès du monde rural à l'électrification et au réseau d'eau potable à raison de 75-80% (contre seulement 12% à l'époque de Hassan II), les routes et les hôpitaux n'y existaient pas ; d'où le monde rural vivait complètement à la marge ! Par conséquent un fort exode rural et une ruralisation des villes ! Puis, il y a eu l'INDH, qui si elle est bonne au fonds, mais l'enveloppe financière allouée est faible : un peu plus de 10 MM DH, une

goutte dans l'océan !

Secundo, les grands projets tels que Tanger-Med, Bouregreg... ne donnent pas des résultats dans l'immédiat. Or, s'il n'y a pas une politique de distribution, et entre temps, il y a un problème. D'ailleurs, durant ce Mouvement du 20 février, les villes où il y a eu de gros problèmes ont été Tanger et Marrakech, deux villes qui ont enregistré un taux de développement élevé, et où les inégalités sociales sont plus accentuées. C'est un indicateur important, à prendre en considération.

La répartition équitable des richesses

La répartition équitable des richesses nécessite une force de pression vigoureuse dans la société. D'où le caractère essentiel de la démocratie. Celle-ci est fondée sur le pouvoir et le contre-pouvoir. Sinon dans tous les pays ayant connu un renversement de régime, la Tunisie, l'Egypte et la Lybie, les pouvoirs avaient accaparé les deniers publics à leur profit, car il n'y avait pas de moyens pour les contrôler, leur demander des comptes. Dans nos régimes et notre système de culture, on n'a pas encore intégré la culture d'évaluation. Toute réalisation de projet doit être contrôlée et évaluée. D'où, lorsque quelqu'un accède au pouvoir dans nos pays, il considère le bien public, comme son bien personnel dont il fait bénéficier sa famille et les personnes qui le soutiennent. Ce qui conduit à l'économie de rente.

La rente étant un revenu obtenu sans création de valeur ajoutée. Celui qui en profite est un parasite, vivant sur le dos de la société. Les personnes possédant des agréments de taxi, d'autocar, ou une licence d'alcool ou de pêche perçoivent des revenus, sans travailler. Qui va recourir au marché ? Ceux qui n'en disposent pas ! Ils vont alors au secteur informel : contrebande, piratage, contrefaçon, drogue...etc. Par conséquent, l'économie repose sur le parasitisme : faible production, forte consommation, chacun essaye de profiter d'autrui. Autrement dit, il n'y a pas de création de richesses dont profitent d'autres personnes. Ceux qui créent de la richesse sont peu nombreux et ce sont eux qui paient les impôts, à savoir en gros les salariés ! Les autres ne les paient pas, à savoir l'informel (qui représente 25% du PIB), certaines grandes entreprises, et ceux qui sont au pouvoir.

Comment dans ces conditions créer une société solidaire et une

classe moyenne large et forte, qui est la base de la cohésion sociale et de la stabilité politique ? Il faut réduire les inégalités sociales, mettre un terme à la rente, faire valoir la transparence, la gouvernance, la justice, la lutte contre la corruption...etc. Pour mettre en œuvre cela, il faut, non pas des commissions consultatives formelles, mais une force de pression vigoureuse. Aucune société démocratique dans le monde n'a évolué sans cette force réelle, qui veille à la reddition des comptes, c'est-à-dire la société formée et organisée, qui demande des comptes aux responsables. Par conséquent, les sociétés démocratiques sont plus efficaces que les autres sociétés, et occupent les premiers rangs dans l'économie mondiale.

L'Indépendance des hommes d'affaires

D'abord, beaucoup d'entre eux ont une position opportuniste. Il y en a qui ont la lucidité se saisir que les choses évoluent et qu'il leur faut évoluer avec. D'autres ont un certain courage pour poser certains problèmes. D'aucuns font des calculs... Un milieu donc complexe. On a vécu dans beaucoup d'ambiguïté durant ces dernières années : des fortunes s'étaient constituées sans qu'en on sache comment, les détenteurs de richesses parlaient toujours avec le pouvoir, n'oublions pas que lorsque Chami qui était alors à la tête de la CGEM, avait déclaré qu'il n'était pas d'accord avec le gouvernement, le fisc lui tombé dessus. Il a dû céder son poste et s'était tu. Ces dernières années, si on ne vit plus dans les « années de plomb », les méthodes ont simplement varié : recours au fisc et autres moyens pour étouffer économiquement les récalcitrants. Ce fut le cas de la presse et d'autres qui ont fait montre d'un certain courage, tel Chami que j'ai cité. Toutefois, à signaler actuellement le cas de Chaabi, qui a eu le courage de parler et de participer même aux manifestations, il reflète la possibilité d'autonomie des hommes d'affaires, et peut-être il est l'un de ceux qui ont constitué leur richesse par leur effort personnel. Donc, il n'a pas peur comme d'autres hommes d'affaires. Mais, globalement, les hommes d'affaires ont soutenu le pouvoir sans broncher et en ont fortement profité. Il y en a les opportunistes, ceux qui ont été depuis longtemps avec la partie gagnante, évoqués par Jacques Bercque, Pascon, Waterbury...qui ont exploité cette stratégie coloniale. D'une manière générale, la société doit être recomposée sur la base de nouvelles réformes,

qui lui permettent de contrôler ces gens. Pour ce faire, elle doit se doter d'organisations, d'instances, de partis politiques indépendants (non ceux existants), ayant leurs programmes et une volonté de jouer leur rôle dans la société, qui contrôlent et exigent des comptes.

Scénario post-20 février

Le scénario optimiste consiste à ce que ce mouvement soit pris en considération, pour mettre en place les réformes nécessaires ; car un point positif à signaler, c'est que les manifestants ne réclamaient pas le renversement du régime. Si ce dernier prend conscience qu'il faut des réformes, tout le monde peut en tirer profit. Le régime gagnerait en une modernité qui lui fait défaut ; La société peut prendre son destin entre ses mains ; et l'économie en profitera, sans souffrir d'affrontements ou d'une tempête politique qui risque de tout emporter. Ce qui permettrait à notre pays de profiter plus que d'autres, en ayant donné l'exemple d'avoir procédé aux réformes nécessaires, qui lui ont permis d'éviter la révolution, et de consolider sa renommée de pays stable, de pays capable d'engager des réformes et d'exploiter les conjonctures nationales ou internationales.

Le second scénario, que je ne souhaite pas, consiste à faire la sourde oreille au message du mouvement du 20 février, à continuer dans l'immobilisme du passé qui ne peut se poursuivre indéfiniment, ce dont on doit être conscient. Des réformes sont nécessaires à court ou à long terme, soit selon le scénario premier, soit selon un autre qu'on ne souhaite pas, car tout le monde en souffrira : le pays, le régime et l'économie...etc. N'oublions pas une chose très importante, on a besoin de réformes, sans subir de graves perturbations, car on n'a pas encore résolu la question du Sahara. Aussi, je ne souhaite pas au Maroc de vivre une période de forte perturbation. Je lui souhaite de vivre des réformes, dans le calme et la sérénité, non des réformettes ou du replâtrage, mais des réformes réelles.

Transcription : Nour-eddine SAOUDI - Sur la base d'une chronique réalisée par DABA TV avec Feu Driss Benali.

Le développement économique et social du Maroc freiné par la corruption, l'économie de rente et une dévalorisation du capital humain

■ *Azeddine Akesbi*¹

Introduction

Le processus du développement est un phénomène global, multidimensionnel qui se construit dans le temps long et qui porte sur les dimensions économiques, politiques, sociologiques, les valeurs et la culture. Les facteurs favorables ou les handicaps à cette dynamique historique sont multiples. Dans cet article sur le développement, nous allons nous limiter l'approche à l'analyse de quelques variables macro-économiques et à effectuer une articulation avec la formation du capital humain qui est considéré dans la littérature, depuis les années 60 du siècle dernier, un levier important du développement. Les goulots d'étranglement du développement qui le contrarient peuvent provenir des déficits de la formation et de la valorisation du capital humain, mais aussi d'une économie de rente adossée à une corruption endémique. Cette situation est à son tour liée à un système de gouvernance marqué par des déficits des mécanismes de responsabilité (et de redevabilité) qui ne favorisent pas la définition des priorités collectives, la responsabilité et la réalisation des objectifs et résultats retenus. En présence des déterminants de l'économie de rente, l'effort, le mérite ainsi que l'investissement productif et l'efficacité sont minorés ou sacrifiés.

Les consultations et débats actuels sur ce qui est qualifié de « modèle de développement » nécessitent d'être examinés dans ce contexte. Dans cet article nous nous penchons sur l'économie marocaine : ses atouts et ses contraintes pour appréhender les chances de succès de n'importe quel « modèle » ou vision de développement. Dans ce cas, deux dimensions problématiques méritent en particulier un examen minutieux, il s'agit de la préparation et de la valorisation du capital humain, et la situation de la corruption et de rente et de leurs effets sur l'économie. Elles déterminent,

¹ Professeur au Centre d'Orientation et de Planification de l'Education.

dans une large mesure, les nœuds et les blocages du développement économique du pays.

1. Des termes du débat sur le modèle de développement relativement anciens !

Le cercle économique de la Fondation Abderrahim Bouabid (FAB), a entrepris, en 2010, une analyse sur la stratégie de développement économique du Maroc.² Le groupe qui a mené cette réflexion a formulé plusieurs constats sur le « modèle de développement » du Maroc. Il a signalé que depuis les années 2000, le Maroc a connu une croissance relativement stable, initié de grands chantiers, des plans sectoriels, le lancement de l'INDH, etc.... des éléments qui suggéraient pour certains observateurs ou acteurs politiques une perspective d'émergence de l'économie marocaine. Cependant, la thèse principale du rapport de la FAB a affirmé que le pays n'a pas de stratégie de développement économique et ne se trouve pas parmi la catégorie des pays émergents. Le Maroc a été plutôt qualifié de pays « sous-développé » sans vision ni stratégie et aux structures archaïques.... Les auteurs de ce travail ont ajouté que le Maroc a profité d'un environnement favorable de la croissance de l'économie mondiale et qu'il a réalisé des progrès dans le sens d'une croissance moyenne élevée. Cependant, cette performance de croissance a été jugée moins bonne que celle de ses voisins immédiats. Ils ont suggéré que le Maroc pouvait devenir, en l'espace d'une génération un pays à revenu intermédiaire élevé, c'est-à-dire disposer d'un PIB/hab. équivalent à \$8.000/hab., alors qu'il se situait à l'époque à \$2.827/hab. Pour que le Maroc passe à 12 000 \$, selon les auteurs de l'étude, il fallait un taux de croissance d'environ 6% sur 25 ans. Ces taux de croissance étant hors de portée, sachant que le taux de croissance moyen du Maroc de 1999 à 2007, a atteint à peine 1,64%. Une conclusion importante de cette étude a souligné que la croissance du Maroc demeure insuffisante pour un décollage économique véritable du pays. Autre caractéristique marquante souligne le caractère fluctuant des taux de croissance. Cette fluctuation dépend fortement des aléas climatiques. L'analyse effectuée souligne que des aspects structurels doivent-être pris en compte. En outre, l'économie marocaine souffre d'un déficit du capital humain. Cette même explication a été retenue aussi bien par le rapport FAB (2010) que celui de la Banque Mondiale de 2017.

² Cercle Economique - Fondation Abderrahim Bouabid (2010), « Le Maroc a-t-il une Stratégie de développement économique? Quelques Eléments de Réflexion pour un Véritable Décollage Economique et Social ». FAB, Rabat.

Sur la base de cette analyse, le Maroc a été jugé ne remplissant pas les conditions d'une économie émergente. Parmi ces conditions figurent : la résorption du déficit en infrastructure, le choix des investissements utiles, sélectifs et ciblés Il a été indiqué en plus que la multiplication des « grands chantiers » est insuffisante et ne peut remplacer le manque ou l'absence d'une stratégie de développement pertinente, coordonnée et démocratiquement acceptée. Ce constat effectué en 2010 demeure globalement valable en 2020.

Au-delà de l'analyse des limites économiques du développement du Maroc, l'étude de la FAB a traité ce qu'elle a qualifié de « Méga contraintes » : la première porte sur la gouvernance de l'économie (et la pratique de la démocratie) qui met en avant des problèmes liés à l'identification et la fixation des priorités, et des arbitrages sans débat ou concertation entre les acteurs, le public et les décideurs sur les investissements structurants qui engagent l'avenir du pays. L'ensemble de la mise en œuvre, de la cohérence des politiques publiques, de la coordination entre acteurs économiques et institutionnels fait défaut. Ceci est également le résultat de la place marginale qu'occupe le gouvernement dans la « maîtrise » des domaines stratégiques. Ces derniers sont en fait contrôlés par le chef de l'Etat et sa maîtrise du système de nomination. Tous ces éléments combinés soulignent qu'une partie des problèmes économiques qui handicapent le développement du pays sont aussi le résultat d'un déficit dans le fonctionnement des institutions et de la gouvernance³.

En 2018, Kamal El Mesbahi, un des auteurs du rapport de la FAB a actualisé et réaffirmé que : « *le Maroc n'a pas de stratégie de développement économique visible ou évidente. Bien que de nombreux « plans stratégiques », de politiques sectorielles soient mis en place* »⁴. Il a rappelé que le débat sur le « modèle de développement » est présent avec nous au moins depuis la fameuse phrase de la « crise cardiaque », prononcée par Feu Hassan II à la suite de la publication du Mémorandum

³ Rapport principal FAB, pp.79-80.

⁴ Kamal El Mesbahi (2018). Economie et Entreprise du mois de novembre. A la recherche du modèle perdu ou l'histoire d'un débat inachevé : « La possibilité que l'Etat et ses institutions soient capturés par des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt collectif n'est pas une vue de l'esprit ».

de la Banque mondiale sur le Maroc de 1995. Il a précisé également que la réflexion sur le sujet ne peut se faire sans aborder l'existence de conflits d'intérêts, de lobbys et la non séparation des intérêts politiques et économiques au sommet de l'Etat et des décideurs centraux (K. El Mesbahi⁵). Il serait difficile d'aborder la question du « modèle de développement » sans clarifier cette question. De son côté Nouredine El Aoufi, formule des remarques sur la méthode et la substance du débat sur le modèle de développement. Il attire l'attention sur le décalage entre le discours et la pratique : « dire sans faire c'est un problème récurrent ». Dans ce sens, il cite notamment le cas de la « stratégie Al Hoceima Manarat Al- Moutawassit ». Celle-ci et d'autres projets non concrétisés (ou mis en œuvre sans résultats tangibles) renvoient aux dysfonctionnements de la gouvernance et de la reddition des hauts responsables. L'importance de la question de la gouvernance dans le processus de développement fait dire à El Aoufi qu'il y a un besoin de « dissiper le flou institutionnel qui entoure la « dualité » exécutive et qui compromet l'effectivité des politiques publiques »⁶. La clarification institutionnelle et de la gouvernance fait partie intégrante de la méthodologie et de la formulation de la stratégie de développement.

Idées autour du débat sur le modèle de développement : besoins et contexte

Dans le cadre du débat engagé sur le modèle de développement, Mohammed Akaaboune⁷ a rappelé que le modèle économique du Maroc tire l'essentiel de sa substance du Consensus de Washington qui met l'accent sur la nécessité pour les pays concernés de renforcer les règles de l'économie de marché. Dans ce sens, il considère que le Maroc comme d'autres pays qui ont mis en place ces orientations « n'ont pas atteint la performance souhaitée ». Par contre, des pays comme l'Inde qui ont appliqué des politiques hétérodoxes ont progressé dans la voie du développement. Ce qui est surtout reproché à ces politiques c'est de ne pas tenir compte des spécificités des pays et des besoins de leurs populations. Pour d'autres, la dimension économique n'est qu'un aspect

⁵ Page 2, article cité.

⁶ Interview de Nouredine El Aoufi avec la Revue Actu : Nouveau modèle de développement : une sorte d'arlésienne tout le monde en parle, mais personne ne sait ce que c'est ni de quoi il s'agit ». Interviewé par Imane Bouhrara 25 mai 2018.

⁷ La Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales-Souissi, journée d'étude sous le thème « Le modèle économique en question ». Modèle de développement Marocain : comment neutraliser les germes de l'échec. 16 juillet 2018.

de ce modèle. Ils soulignent la complexité et l'importance du contexte du pays ainsi que la nécessité de prendre en compte les changements majeurs qui interviennent au niveau de la société. Enfin, d'autres intervenants dans ce débat sur le modèle de développement insistent sur les facteurs qui handicapent le développement soutenable. Ils citent parmi ces facteurs le déficit de la démocratie et la prééminence de l'économie de rente, les pratiques de quasi-prédation et le gaspillage des ressources : « *Il faut investir dans le travail et lutter contre l'enrichissement sans contrepartie. Il faut reconstruire le lien entre travail et la richesse. Il faut réhabiliter le long terme (Industries, enseignement, secteurs stratégiques, gestion de l'eau et des ressources naturelles)...* » (S. Dkhissi)⁸.

Les références au débat sur le développement que nous avons évoqué soulignent de manière assez claire que la question du modèle de développement n'est pas réductible à des dimensions techniques. Elle est liée au contexte du pays et des problèmes structurels majeurs non résolus comme la question des choix et priorités, de la gouvernance et de la participation, l'économie de rente, de son articulation à la corruption systémique et la place de l'éducation et du capital humain. Ce que nous allons tenter d'aborder dans la suite de cet article.

Des discours qui constituent la source des choix et du programme économique et social du pays : le développement par instructions !

Le Chef de l'Etat a soulevé la question des dysfonctionnements du développement du pays depuis quelque temps⁹ : il s'est interrogé sur les performances, la répartition des richesses et les véritables bénéficiaires de la croissance. Il a invité le Gouvernement, le Parlement et les différentes institutions à engager une réflexion et à formuler des propositions pour un autre modèle de développement du pays qui serait en phase avec les évolutions et les besoins de la population. Il a réitéré cette demande en 2018, à l'occasion de l'ouverture de la session d'automne du Parlement. Il a ensuite confié à une commission ad hoc « la responsabilité de collecter, d'agencer et de structurer les contributions et d'en élaborer les conclusions ». Celle-ci était tenue de soumettre au Roi dans un délai de trois mois : « le projet du nouveau modèle de développement »¹⁰. Il

⁸ La Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales-Souissi, op. cit.

⁹ Billet de la rédaction/ Modèle de développement : Le roi reprend le chômage en main, 15 octobre 2018. Le Chef de l'Etat avait dans un discours posé la question du modèle de développement qui ne marche pas (discours royal du 13 octobre 2017) à l'occasion de la session d'automne et a appelé à définir et jeter les jalons d'un nouveau modèle de développement.

¹⁰ Session d'Automne, « le discours structurant de Mohammed VI ». 12 octobre 2018. Ce délai a été prorogé sans fixer de date.

revient au chef de l'Etat (avec ses conseillers) bien entendu de faire les arbitrages et les décisions finales. Les choix sont tranchés par une instance qui n'est soumise à aucune redevabilité selon l'architecture constitutionnelle du pays.

En fait, les orientations du chef de l'Etat sont la source des politiques publiques ; les gouvernements sont appelés à exécuter ses orientations. Celles-ci sont généralement qualifiées d'instructions royales. Souvent, celles-ci ne se limitent pas aux généralités et les principes, mais elles suggèrent des mesures qui portent sur les détails dans le domaine de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'agriculture, etc. Ceci est illustré par les passages suivants :

« Nos importantes orientations ayant trait aux questions de l'emploi, de l'enseignement, de la formation professionnelle, du service militaire sont destinées à améliorer les conditions de vie des citoyens en général et des jeunes en particulier, à les mettre en capacité de servir leur patrie »¹¹. Le discours traite de la nécessité de favoriser « l'émergence d'une classe moyenne agricole », d'inciter les agriculteurs « à adhérer davantage à des coopératives et groupements agricoles productifs ». Il est requis d'allouer des terres agricoles et de « mobiliser pas moins d'un million d'hectares supplémentaires de ces terres ». Dans ce contexte et selon cette approche, on ne se pose pas de questions sur la méthode, les choix effectués, les priorités et leurs liens avec une gouvernance centralisée qui constitue un problème pour le développement du pays.

Dans la discussion suivante, nous allons aborder la situation économique et des indicateurs qui ont une incidence structurelle sur les limites du développement du Maroc.

2. Une économie modeste avec une croissance faible et fluctuante

Le Maroc a connu un changement important sur le plan de sa population. En 2060, elle était de 11,6 millions habitants, au recensement de 2014 elle a atteint 33,8 millions habitants. Le taux d'accroissement de la population est passé de 2,5% entre 1960 et 1971 à 1,2% entre 2004 et 2014. En même temps, une très forte transformation a affecté l'urbanisation du pays qui est passée de 29,1% en 2060 à 60,3% en 2014.

Le Maroc dispose d'une économie de petite taille avec un PIB modeste se situant à 700,26 milliards de dhs entre 2006-10 ; il a progressé ensuite pour atteindre 923,696 milliards en 2014 et 984,223 en 2015¹². Il demeure largement dominé par le secteur tertiaire avec 56% du PIB en

¹¹ Discours du Roi du 12 octobre 2018.

¹² Le PIB courant en 2019 a été estimé à 1151 milliards de dh courant et à 1135 en dh constants.

2015. Le secteur primaire représente 15% et le secondaire 29%. L'économie fait face à de nombreux problèmes : déficit budgétaire, du commerce extérieur qui est important et permanent. Le niveau de l'endettement est aussi important..., la progression de sa richesse matérielle est également restreinte par un niveau modeste voire faible du taux de croissance, et surtout marqué par sa volatilité. La croissance agricole connaît de larges variations : de 4,4% en 2015 à 1,3% en 2016, ce qui ne manque pas d'avoir des effets sur tous les aspects de la vie économique et sociale. Le taux de croissance moyen sur la période 1990-2014 était de 2.5%.¹³ Le secteur informel produit une faible valeur ajoutée.

En 2013, les unités de production informelles (UPI) étaient au nombre de 1,68 million. Le niveau d'instruction des entrepreneurs informels est élémentaire. Plus des deux tiers ont fréquenté l'enseignement préscolaire ou primaire, 28,4% l'enseignement secondaire et à peine 3,3% l'enseignement supérieur. Ce secteur représente 11,5% du PIB (base 2007). La faible productivité du secteur se manifeste dans le gap de son poids dans l'emploi par rapport à son PIB. En revanche, sa force de travail est de 2,4 millions de personnes et représentant 36,3% de l'emploi non-agricole à l'échelle nationale¹⁴. (Plus de développements et articulation avec le développement). Le secteur informel emploie une population importante ; il assure des fonctions et sociales cruciales (des produits et services à des prix abordables pour la population), mais en même sa productivité et les revenus qu'il procure sont faibles. Le secteur enferme beaucoup de précarité (largement observée lors de la crise du coronavirus et du confinement) et constitue en quelque sens un ralentisseur du développement du pays (référence à l'article)¹⁵.

¹³ La moyenne des précipitations nationales demeure modeste (328 mm entre 2005 et 2009) et fluctuante avec 605 en 2009-10, un chiffre proche a été observé en 20011, mais il a baissé à 274 mm en 20013-14 et à 348 en 2015. Parallèlement, la production des trois principales céréales a varié de 61,26 millions sur la période 2005-9, à 50,79 en 20011-12 et à 115 millions en 2014-15. Au final, le rendement des trois céréales est très faible avec une moyenne de 12,2 quintaux. ha. entre 2005-9, et un minimum de 10,1 en 2011-12 et 21,4 quintaux/ ha en 2015.

¹⁴ L'Enquête Nationale sur le Secteur Informel réalisée en 2013/2014. Présentation des résultats de l'enquête nationale sur le secteur informel, au Maroc. Rabat, le 12/10/2016. Ahmed Lahlimi Alami.

¹⁵ Azeddine akesbi (2020), Coronavirus : quelles implications socio-économiques ? Association des économistes marocains, PARTI PRIS 17. Mars, 2020.

2.1. Un déficit chronique du commerce extérieur

L'économie marocaine se caractérise aussi par un commerce extérieur peu diversifié et structurellement déficitaire : trois pays qui sont la France (23,7%), l'Espagne (22,9%) et l'Italie (4,6%) concentrent 51,2% des exportations du pays en 2017. Le déficit de la balance commerciale est permanent. Il était de -148,38 milliards en 2010, -202,06 milliards en 2012 et -151,25 en 2015. Il représente 17,8% du PIB en 2017¹⁶, ce qui est aussi le reflet d'une offre du pays limitée et d'une faible productivité de l'économie et de sa dépendance d'un nombre limité de marchés. Les recettes du phosphate qui ont progressé ces dernières années ou celles des transferts des émigrés ou même du tourisme ne sont pas en mesure de compenser l'ampleur des importations et des besoins énergétiques¹⁷. La crise de la Covid-19 a montré davantage que le pays est fortement dépendant notamment du tourisme et des rentrées de l'émigration.

2.2. Déficit budgétaire et accroissement de l'endettement

Le budget de l'Etat est généralement en déficit. Celui-ci a évolué entre -2,4% en 2001 à -3,9% en 2005, ensuite à -4,7% en 2014 et à -3,6% en 2017. Il est beaucoup plus important sans les privatisations : il était de -8% (hors privatisations) en 2001, il a baissé pour parvenir à un léger excédent en 2007 et 2008. Mais en 2012, le déficit hors privatisations a baissé pour retrouver un niveau de moins 7% en 2016 et en 2017 il s'est situé à moins 4%. Ces chiffres soulignent une situation de déficit chronique du budget de l'Etat et un déficit de ressources publiques qui ne sont partiellement « soulagées » que par des opérations de privatisation et plus généralement par l'endettement. En effet, l'évolution de la dette du trésor public n'a fait que progresser depuis (au moins) 2001. Elle est passée de 286,2 milliards dhs en 2001 à 384,6 en 2010 et à 692,3 milliards dhs en 2017. Le taux d'endettement par rapport au PIB était respectivement de 64,2% en 2001, de 49% en 2010 et ensuite, il a augmenté progressivement pour atteindre 65,2%¹⁸. La structure de cette

¹⁶ Le solde du budget de l'Etat (hors amortissement de la dette) de 102,11 milliards en 2021 contre 117, en 2020. Les besoins de financement sont estimés à 43,9 milliards en 2021 (hors amortissement de la dette).

¹⁷ Les rentrées des phosphates étaient de l'ordre de 200 milliards en 2014 et les importations des produits énergétiques de 92,7 milliards (de 106,61 en 2012).

¹⁸ L'encours de la dette du trésor était de 585,7 milliards en 2019, soit 64,9% du PIB. Cependant, il faut prendre en considération la dette des établissements publics de 284,8 milliards en 2020. Dans l'ensemble, l'encours du trésor est estimé à 764,4 milliards en augmentation de 6% par rapport à 2019. Les charges de l'amortissement de la dette représentent 53,2 milliards.

dette a évolué d'une situation marquée par la dette extérieure vers la prédominance de la dette intérieure. En 2016 sur une dette globale de 670 milliards, la dette intérieure représente presque 75%. En outre, il y a lieu de souligner que l'endettement du pays est beaucoup plus important du fait de l'importance de la dette garantie par l'Etat contractée par des entreprises publiques et des officies (ONCF, OCP...). L'ensemble de la dette des offices et des entreprises publiques se chiffre à 265,962 milliards de dhs en 2017, en progression de 6% par rapport à 2016. La dette de l'OCP seul est de 46,2 milliards de dhs. La situation des finances publiques avec l'importance de l'endettement impose une contrainte forte sur le financement du budget, de l'investissement et de l'économie d'une manière générale. Avec la pandémie, la tendance au déficit budgétaire est de l'endettement est vers une aggravation préoccupante.

2.3. Un niveau des investissements élevé mais avec un faible rendement

Les dépenses d'investissement du budget de l'Etat depuis 2010 ont évolué de 47 milliards de dhs à 48,3 milliard en 2013 et à 66,8 milliards en 2017 (avec une moyenne de 55,02 milliards). Sur cette période le taux d'investissement public a évolué entre 5,4% et 6,3% du PIB.

En comparaison avec l'effort d'investissement le pays enregistre de faibles performances. Une des conclusions à laquelle est parvenu le rapport de la Banque Mondiale de 2017 souligne que le modèle de croissance marocain est gourmand en capital et génère peu de gains de productivité. En effet, le taux d'investissement (FBCF en % PIB) est passé de 25% en 2000 à 32% en 2014 (31% sur cette période). Pour cet indicateur, sur 30 pays émergents, le Maroc se classe à la troisième position après la Chine (43%) et la Corée du Sud (31%)... Or, on constate que plusieurs pays émergents ont réalisé des taux de croissance très proches de celui du Maroc (4,3%) avec des taux d'investissement plus faibles se situant à 20%.¹⁹

Parmi éléments explicatifs avancés de cette contre-performance du pays qu'il est possible de recenser dans la littérature, on signale les déficits de l'éducation et du capital humain, la corruption et les pratiques de la rente. Dans ce sens, le mémorandum de la Banque Mondiale (2017) signale quelques avancées du pays, mais demeure dans l'ensemble critique en ce qui concerne les résultats économiques, le modèle de croissance et le

¹⁹ Le Maroc ne figure pas parmi les pays qui ont réalisé un « miracle » sur le plan de la croissance comme ceci a été le cas de la Chine (1980-2010), la Corée (1966-1990) ou l'Espagne (1966-1991).

développement de son système éducatif. Selon ce rapport, environ 10 millions de marocains souffrent encore de l'analphabétisme²⁰, ce qui impacte l'ensemble de l'économie. A cela, s'ajoutent des problèmes liés à l'économie de rente et un déficit de la gouvernance. Une partie de l'explication avancée par la Banque Mondiale renvoie à l'existence d'une économie de rente : « *De nombreux opérateurs sont protégés de la concurrence grâce à des rentes comme dans le foncier* » ou existe de « *véritables barrières à l'entrée qui sont dissuasives telles que les autorisations administratives, les licences et les agréments. L'exécution des marchés publics constituent également une source importante de distorsion potentielle de la concurrence entre les acteurs* » (BM, 2017).²¹ La question de la rente sera abordée avec plus détails plus loin dans ce texte.

Un autre apport crucial pour le développement réside dans l'investissement dans l'éducation et la qualité du capital. Cette dimension connaît de sérieuses limites comme nous allons le montrer.

3. Le rôle déterminant de l'Education dans le développement économique et social

Avec la formulation de la théorie du capital humain, un changement important a été opéré sur le statut de l'éducation dans son rapport avec le développement économique et social. Ainsi, on est passé de l'éducation considérée en tant que dépense de consommation à un statut productif avec l'investissement dans le potentiel des êtres humains. Depuis, le rôle de leur éducation et le niveau de développement du capital humain sont des facteurs explicatifs des différences importantes, entre pays, sur le

²⁰ Selon les recensements de la population, le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus a connu une baisse passant de 43,0% en 2004 à 32,0% en 2014. Cependant, en 2014, on observe de grandes différences selon le genre et le milieu. L'analphabétisme des hommes se situe à 22,1%, celui des femmes atteint 41,9%. L'analphabétisme en milieu rural affecte presque la moitié de la population âgée de 10 ans et plus (47,7%) et les femmes rurales font face à un taux d'analphabétisme de 60,4%.

²¹ Royaume du Maroc, Mémoire économique pays 2017 : Le Maroc à L'Horizon 2040 : Capital Immatériel et les Voies de L'émergence économique. Rapport final.

plan de leurs performances économiques²². Cette théorie a été formalisée entre le milieu des années 50 et le début des années 60. Elle constitue une élaboration avancée du lien entre l'éducation et le développement économique. Les qualités et aptitudes d'une personne sont à l'origine de sa plus ou moins grande productivité. La théorie du capital humain (T. W. Schultz) s'est construite par analogie à la théorie du capital physique²³. G. Becker (1994), affirme que c'est l'anticipation des gains futurs que peut gagner l'individu en termes de revenus, qui détermine son choix et son niveau d'investissement éducatif. Les fondateurs de la théorie du capital humain ont souligné que c'est la qualité du facteur travail qui représente un élément fondamental pour la compréhension de la dynamique de la croissance. L'intérêt porté au « capital » humain est triple : au niveau macro-économique, les investissements dans l'éducation et la recherche sont cités en tête des facteurs explicatifs de la croissance et du développement. Les entreprises, de leur côté, ont intérêt à attirer les travailleurs qui ont les caractéristiques les plus favorables à l'accroissement de la productivité. D'autre part, en rapport avec la préparation à la vie active, les étudiants (et les parents) ont intérêt à investir dans l'éducation pour développer leur capital humain qui leur permettra d'améliorer leurs revenus futurs. La théorie du capital humain défend la thèse selon laquelle investir dans l'éducation est une des préconditions à une croissance économique soutenue et durable. Le taux de croissance d'une économie est ainsi affecté par le niveau scolaire et la formation de la population et la population active en particulier. Ce constat a fait l'objet d'un consensus en faveur d'une expansion massive de l'éducation formelle entamée dans de nombreux pays depuis les années 60. Cependant, si la motivation et les ressources des ménages sont limitées et si la valorisation du capital humain est socialement faible, le

²² Le capital humain est généralement défini par : « *l'ensemble des capacités productives d'un individu provenant de l'acquisition préalable de connaissances générales ou spécifiques ou de l'expérience passée notamment sur des systèmes de production* ». Avec cette définition le capital ne se limite plus aux investissements physiques mais concerne aussi les dépenses qui développent : le savoir, le savoir-faire, la connaissance, le potentiel de recherche, etc.

²³ G. Becker, (1994), *Human Capital: A theoretical and Empirical Analysis with Special Reference to Education*, University of Chicago Press, 3ème Edition, p. 15. Voir aussi Véronique Simonnet, (2003), « Le capital humain », Chap. dans *Encyclopédie des Ressources Humaines*, ouvrage coordonné par José Allouche, Vuibert, p. 135. Université du Québec - Montréal: Éducation, Croissance Économique et Développement Humain : Le Cas du Maroc. Mémoire présenté de la Maîtrise en Sciences politiques. RABII Hal.

potentiel et la dynamique de la croissance sont affectés. Ce qui nous semble être le cas dans la situation marocaine comme nous allons le montrer²⁴. Plusieurs facteurs contrarient l'investissement du capital humain et également son rendement : le niveau global faible de la scolarité des gens, le caractère problématique de la qualité de l'éducation pour une majorité des jeunes, son niveau faible et sa non valorisation insuffisante par les salaires et enfin l'importance du chômage en particulier structurel qui affecte le potentiel productif de l'investissement dans l'éducation.

3.1. Le capital humain, sa valorisation et le développement dans l'impasse

L'effort budgétaire effectué en faveur du secteur éducatif au Maroc est relativement important. Entre 2006 et 2010, la part du budget du MEN dans le budget de l'Etat a représenté 28,8%, l'investissement 9,9% et la part du budget du MEN dans l'ensemble du budget a représenté 24,7%. Ces proportions ont baissé depuis pour atteindre 22,5% du fonctionnement du budget de l'Etat, 4,6% au niveau de l'investissement et à peine 18,2% du budget général de l'Etat en 2016-2017.

Objectifs de la réforme éducative :

En 2000 avec l'adoption de la Charte de l'Education et de la Formation, trois objectifs principaux ont été assignés à la politique de l'éducation : généraliser la scolarité obligatoire et retenir les apprenants dans le système éducatif ; assurer la qualité de l'enseignement et l'ouverture du système éducatif à la vie active.

La mise en œuvre de cette politique devait se faire au cours de la décennie 2000-2010. Durant cette période l'éducation était considérée la seconde priorité nationale. Des résultats très décevants consignés, dans le rapport de 2008 du Conseil Supérieur de l'Enseignement et de la Formation, ont été à l'origine de l'initiation de ce qui a été qualifié de Programme d'Urgence (PU : 2009-2012). Ce dernier était censé apporter un nouveau souffle à la réforme de l'éducation. Le PU s'est fixé aussi comme objectifs de rendre effective l'obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans et assurer pratiquement la réalisation de tous les objectifs de la

²⁴ L'enquête Power2youth (2016) a montré qu'une majorité de jeunes travailleurs dispose d'un revenu proche du salaire minimum garanti (SMIG). Et leurs revenus sont globalement faibles : 4% reçoivent un revenu inférieur à 1000 dhs, et la majorité se situe entre 1000 et 2999 dhs (52%). 33% se situent dans la tranche 3 000 à 4 999 dhs. Ils sont à peine 11% à dépasser un revenu de 5000 dhs.

Charte de l'Education et de la Formation²⁵. Deux aspects relativement nouveaux ont été rajoutés aux objectifs anciens : lutter contre les incivilités qui se sont développées dans le système (violence, triche...) et promouvoir la bonne gouvernance du système éducatif. Nous allons présenter des données et des indicateurs qui permettraient d'apprécier les principaux résultats de cette politique éducative et montrer les déficiences qui affectent la formation du capital humain qui ont en conséquence un effet sur le développement économique du pays.

Au cours de la mise en œuvre du programme d'urgence (2009-12), il y a eu la création de 810 nouveaux établissements scolaires. Le système éducatif s'est enrichi de la création de 8784 nouvelles salles. 1730 établissements ont été dotés de latrines et le ministère a assuré le renouvellement des équipements de 2595 établissements et 45 internats. Cependant, l'effort de construction scolaire qui devait être mené pour améliorer les conditions de travail et réduire l'encombrement n'a pas atteint ses objectifs annoncés et requis (CSE, 2014)²⁶. Dans ce sens, la Cour Supérieure des Comptes a produit une note sur la situation de l'éducation au Maroc en 2016/2017²⁷ (voir aussi encadré).

Le taux spécifique de scolarisation pour le groupe d'âge 6-11 était de 91,4% en 2008, il aurait atteint 98% en 2012 (95,9% dans le rural). En 2014 et 2015, le taux national s'est situé respectivement à 99,6% et 99,1%

²⁵ Il a été structuré en quatre Espaces déclinés en 27 projets. Chacun regroupe un ensemble de composantes. Fait marquant, le programme d'urgence a nécessité un effort de financement exceptionnel – en plus du budget courant annuel - estimé à 43,7 milliards DH-, sur la période 2009-2012. Il a retenu quatre objectifs clés qui sont pratiquement ceux de la Charte : la consolidation de la généralisation de l'enseignement ; l'amélioration continue de la qualité ; l'affermissement de la modernisation de la gouvernance à tous les niveaux ; le développement d'une gestion stratégique des ressources humaines performantes.

²⁶ CSEFRS, (2014) La Mise en Œuvre de La Charte Nationale D'Éducation et de Formations 2000-2013 : Acquis, déficits et défis.

²⁷ Référé du Premier président de la Cour des comptes sur les conditions de préparation et de gestion de la rentrée scolaire 2016/2017. Adressé au Ministre de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Celui du groupe d'âge 12-24 ans a atteint 83,7% en 2012 au niveau national et 64,5% en milieu rural (les filles 78,3%)²⁸. Cependant, le taux de non achèvement de la scolarité moyen serait de 37% pour tous les cycles confondus. Il est le reflet d'un dysfonctionnement majeur et de déperditions précoces pour une partie importante de ceux qui fréquentent le système éducatif.

3.2. Hémorragie des abandons scolaires persistante avec de faibles rendements

Les abandons de l'école, au cours de 2000-2012, sont estimés à environ 3 millions élèves. Un peu plus du million a quitté l'école primaire sans aucune qualification (69%). Au collégial, 1,4 million enfants ont abandonné sur la même période avec une moyenne de 123 000 par an (74% sans qualification). Au niveau de l'enseignement secondaire, on recense 780 000 abandons sans qualification et 52 000 de la formation professionnelle. Ce qui nous rapproche de 3 millions environ (2,97 millions) sortants du système scolaire et de la formation professionnelle sans qualification²⁹.

Sur la période uniquement du programme d'urgence, le département de l'éducation nationale a enregistré environ 1,5 millions d'abandons scolaires dont presque 500 000 au primaire et 644 000 au collégial. Les abandons annuels moyens sont de 378 000 élèves dont 124 500 au primaire et 160 000 au collège. Dans l'ensemble, ces données amènent les auteurs du rapport du Conseil Supérieur de l'Enseignement à s'interroger sur « ...l'avenir des 72% de ceux qui ont abandonné avant la scolarité obligatoire ». En fait une sorte d'explication est fournie par une enquête du HCP qui signale qu'un jeune sur quatre âgé de 15 à 24 ans, soit 1.685.000, au Maroc ne travaille pas, ne se trouve pas à l'école et ne suit aucune formation³⁰.

²⁸ Selon les données officielles, entre 2008 et 2012, le taux d'achèvement est passé de 76% à 86,2% au primaire, de 52% à 65,3% au collégial et de 26% à 37,5% au niveau du qualifiant. Les taux d'achèvement de 2012 montrent qu'au minimum 14% des enfants ne terminent pas le primaire, 35 % ne terminent pas le collégial et 62,5% ne terminent pas le qualifiant.

²⁹ Le Conseil Supérieur de l'Education de la formation et de la Recherche.

³⁰ Note d'information du HCP au sujet des principaux enseignements sur la qualité de l'emploi en 2016.

Le diagnostic de la Cour Supérieure des Comptes sur le développement de l'éducation

En 2018, la CSC a effectué une évaluation du programme d'urgence de l'éducation de 2009-2012³¹. Elle a notamment souligné que ce programme a bénéficié de ressources budgétaires importantes en plus des dotations budgétaires habituelles. Quelques indications sont fournies sur la progression des effectifs des élèves. Ils sont passés de 5,66 millions en 2009 à 6,03 millions en 2017, et des établissements scolaires ont augmenté de 9.397 à 10.756. Cependant, il a été observé aussi une insuffisante capacité de réalisation des constructions et d'accueil en rapport avec les objectifs initiaux : de 1 164 établissements scolaires prévus par le PU, les réalisations ont été de 286 établissements, soit 24,6%. L'objectif de l'extension des établissements existants devaient atteindre 7 052 salles nouvelles sur la période, alors que les réalisations étaient juste de 4062 salles, soit un taux de réalisation de 57,6%. Et enfin l'objectif de couvrir toutes les communes rurales par des collèges dotés d'internats n'a progressé que de 52,8% en 2008/2009 à 66,5% en 2016/2017. La Cour Supérieure des Comptes a constaté que malgré les moyens dédiés à la réhabilitation et à l'aménagement, le système éducatif continue l'exploitation, en 2016/2017, des établissements scolaires qui ne disposent pas de conditions élémentaires de scolarisation :

- 6 437 établissements sans réseaux d'assainissement ;
- 3 192 établissements non raccordés au réseau d'eau potable ;
- 681 établissements non branchés au réseau d'électricité, ainsi que 9 365 salles délabrées.

Le P.U a fixé un objectif d'atteindre 80% de la préscolarisation en 2012 et sa généralisation en 2015 (initialement elle était programmée en 2003, et actuellement prévue en 2027). Il a été indiqué qu'en 2016/2017, sur les 7 667 écoles primaires, seulement 24% dispensent un enseignement préscolaire.

La liste des objectifs du PU non réalisés est multiple (système d'information, réforme pédagogique...). Sur la base de ce bilan, le jugement de CSC a été assez sévère : « Le programme d'urgence n'a pas réalisé tous ses objectifs. Il n'a pas eu, non plus, les impacts souhaités sur le système éducatif. » et « ...les mesures entreprises n'ont pas produit l'impact souhaité sur l'amélioration des conditions de scolarité et la rétention des élèves ». Ceci est illustré par l'encombrement important des classes qui subsiste et le niveau élevé des abandons scolaires : considéré toujours un véritable défi : le taux d'abandon scolaire a diminué entre 2008 et 2012, mais il a de nouveau enregistré une augmentation en 2017 pour dépasser les 279.000 élèves.

La CSC a pointé du doigt aussi la persistance de l'excédent et du déficit en enseignants ; l'efficacité limitée des programmes de l'appui social et le manque d'un système d'information intégré et fiable malgré l'importance des budgets et des applications développées.

De nombreux dysfonctionnements constatés renvoient à une défaillance au niveau de la gouvernance du système éducatif. Ce dernier demeure très centralisé (et inefficace) et

³¹ CSC : « Présentation du « rapport relatif à l'évaluation du programme d'urgence - Ministère de l'éducation nationale, mai 2018 »

résiste à responsabiliser et à clarifier les attributions de ses structures de base et décentralisées. Le rapport de la CSC a mentionné aussi la non clarification des attributions du MEN et des AREF : les services centraux du MEN continuent à centraliser des attributions dévolues aux AREFs en vertu la loi n° 07-00. Et également le non transfert des ressources humaines et du patrimoine aux AREFs, ce qui ne leur permet pas d'agir tant qu'établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Les défaillances au niveau de la gouvernance éducative et de l'inefficacité persistante, depuis plusieurs décennies du système à faire aboutir la réforme éducative et ses objectifs suggère que le problème ne réside pas seulement dans le secteur éducatif, mais que c'est la gouvernance globale et la non responsabilisation du système qui est à la source des blocages du système éducatif et du développement en général.

Selon les engagements de la Charte de l'Education et de la Formation sur la base des effectifs inscrits dans le système éducatif en 1999-2000, 90% des élèves de cette cohorte devaient atteindre la fin du primaire en 2005, 80% devaient terminer le collège en 2008 et 60% finir le secondaire en 2011, et enfin 40% étaient supposés obtenir le Baccalauréat. Ces objectifs n'ont évidemment pas été atteints et n'ont pas cessé d'être reportés vers des échéances plus lointaines. En ce qui concerne la cohorte 2002-2013 : 34 % a terminé le primaire (2007), 19% ont terminé le collège (2010) et 7% le secondaire (2013) et à peine 4 % ont obtenu le Baccalauréat.

3.3. Programmes sociaux et lutte contre l'abandon scolaire

Les programmes sociaux et leur efficacité a été critiquée par la CSC (2017) : ils sont considérés non appropriés, et surtout, il a été relevé que les abandons scolaires restent élevés, ce qui soulève des doutes sur l'efficacité des interventions et actions sociales. Selon l'application MASSAR (système d'information scolaire), 218 141 élèves ont quitté l'école au cours de l'année 2016-17, ce qui correspond à 4% de l'effectif global des élèves.

En plus des problèmes importants des abandons scolaires, de nombreuses évaluations nationales et internationales ont souligné les niveaux très faibles des acquis scolaires aussi bien au niveau des langues (lecture et écriture) qu'en ce qui concerne les matières scientifiques. Des résultats similaires ont été constatés par une enquête nationale en 2009 (PNEA). Ceci a été aussi confirmé par une enquête du CSEFRS en 2016.

L'enseignement majeur qui ressort de l'analyse précédente des données des abandons et des faibles acquis scolaires souligne que des effectifs très importants de jeunes ne sont pas préparés à faire face aux exigences de la vie sociale et professionnelle. Ce qui handicape la jeunesse marocaine et représente en même temps un grand gâchis. Le lien entre cette situation, les effets sur la mobilité sociale et le développement sont assez bien établis.

3.4. La panne de l'ascenseur social contribue à la dévalorisation du capital humain et sa contribution au développement

Les abandons scolaires, à grande échelle, prématurés et qui privent les jeunes d'une bonne préparation à la vie active se surajoutent à des inégalités sociales liées au niveau éducatif des parents. En effet, l'avancement des jeunes dans leur scolarité est fortement associé à la scolarité de leurs parents. En général, quand les pères sont analphabètes leurs filles sont à 71% analphabètes et c'est le cas de 43% des garçons (en référence à des jeunes de 20 ans et plus). A peine 3% des filles et 6% de garçons de parents analphabètes parviennent au niveau de l'enseignement supérieur. Quand les parents ont un niveau d'éducation primaire, l'analphabétisme des enfants baisse de manière importante mais subsiste avec des différences significatives entre les filles et les garçons (23%, 6% pour les garçons). Un pourcentage très modeste des enfants de cette catégorie de parents parvient à l'enseignement supérieur (16% pour les filles et 17% pour les garçons). Avec des parents ayant le niveau du secondaire, l'analphabétisme disparaît et environ un tiers de leurs enfants parvient au supérieur. Et enfin avec des parents ayant un niveau éducatif de l'enseignement supérieur, les enfants échappent totalement à l'analphabétisme, et surtout 81 % de leurs filles et 78% de leurs garçons parviennent au supérieur (HCP, 2007). En 2011, la chance d'atteindre un niveau de l'enseignement secondaire ou supérieur passe de 11,7% pour ceux dont le père n'a jamais été à l'école à 89,6% pour ceux dont le père détient un niveau d'études supérieures. En outre, un actif ayant un niveau de l'enseignement fondamental a 1,6 fois de chances de plus que son homologue 'sans niveau d'étude' d'occuper une position sociale supérieure à celle de son père (HCP, 2013). Ce rapport de chances s'élève à 4,6 fois pour le niveau de l'enseignement secondaire et à 16,2 fois pour le supérieur.

Ainsi, ces données qui reprennent des résultats d'une enquête du Haut-Commissariat au Plan (HCP) soulignent que l'ascenseur social ne fonctionne pas bien et que le déterminisme social affecte fortement

l'avenir éducatif des jeunes. Les inégalités sociales perdurent et les politiques correctives ont peu d'impact dans le cas de l'éducation. Ceci est d'autant plus regrettable que la démonstration est faite que l'éducation est un facteur important de la mobilité sociale. Le HCP dans une étude de 2013 nous apprend que la rémunération moyenne d'un salarié varie beaucoup selon son niveau de scolarité : l'employé ayant le niveau du lycée dispose d'un salaire supérieur de 40% à celui d'un niveau du collège. Celui qui dispose d'un niveau d'études supérieures gagne presque deux fois plus (1,8 fois) que le salarié ayant le niveau du lycée (Synthèse capital humain, HCP, 2013).

Les données présentées sur les faibles performances éducatives ont des incidences et se manifestent au niveau de la population active et la force du travail.

4. Faible niveau de formation et de qualification de la population active et des jeunes

En 2013, 33,4% des employés étaient sans aucun niveau d'instruction (autant dire que c'est une population exposée à l'alphabétisme), 26,9% avaient un niveau du primaire, 16,1% le collège, 10,2% ont le niveau qualifiant et à peine 8,7% celui du supérieur. En 2017, sur une population active de 11,9 millions, 46,5% étaient recensés dans la catégorie des sans diplômes. Entre 2016 et 2017, le volume de l'emploi est passé de 10,6 à 10,7 millions d'actifs occupés, ce qui correspond à une création nette de 86.000 postes, 31.000 en milieu urbain et 55.000 en milieu rural. Les emplois créés se répartissent entre 57.000 emplois rémunérés et 29.000 non rémunérés. 58,6% des actifs occupés, soit 6,27 millions personnes n'ont aucun diplôme, environ 3 millions ont un diplôme de niveau moyen (27,9%) et 1,44 millions sont détenteurs d'un diplôme de niveau supérieur (13,5%). Dans le secteur agricole (forêt et pêche), les sans diplômes représentent 82,8% des actifs occupés (3,11 millions). Ceci est le cas de 61,1% des actifs occupés du BTP (61,1%), de 50,3% dans l'industrie (1,8 millions) et de 40,5% dans les services. Ces chiffres soulignent un déficit majeur de formation des ressources humaines et ont des conséquences sur l'économie.

Une enquête réalisée en 2016 sur un échantillon de jeunes³² a montré aussi la faiblesse de l'instruction et la formation des jeunes. En effet, 25% de la population jeune n'avait pas terminé l'éducation primaire, une partie plus importante dispose simplement du niveau du secondaire (35,8%) et une proportion modeste se trouvant dans le post secondaire (et universitaire). Selon la même enquête, 80% des enquêtés ne fréquentaient plus le système éducatif au moment de l'enquête, confirmant qu'une grande partie des jeunes quitte à différentes phases et de manière plus ou moins prématurée l'école. Ceci étant conforme avec l'ampleur des déperditions scolaires observées dans le système éducatif marocain. De cette même enquête, il ressort que la distribution des niveaux les plus élevés de diplômes obtenus est dominée par le niveau collégial (22%), suivi par le primaire (20%) et en troisième lieu par le secondaire (18%). L'Université se situe à la 4^{ème} position (15%). La formation professionnelle sans le niveau collégial représente juste 3%, et avec le baccalauréat 8%.

Sur une période plus longue (2000-2014), la création annuelle moyenne d'emplois est encore plus faible : une moyenne de 129 mille emplois par an³³, ce qui souligne une faible insuffisante création d'emploi. A ce problème s'ajoute celui de la nature et la qualité des emplois créés qui sont souvent peu qualifiés. En 2015, la demande de l'emploi a été estimée à 340 000 emplois selon le ministre de l'emploi³⁴.

Entre 2016 et 2017, le nombre des chômeurs est en croissance de 49.000 personnes, portant le nombre global des chômeurs à 1.21 million. Le taux de chômage national étant de 10,2%. Mais les jeunes âgés de 15 à 24 ans sont exposés à des taux de chômage particulièrement élevés : 26,5% au niveau national, 42,8% en milieu urbain et 11,4% en milieu rural. Les diplômés souffrent également de taux de chômage particulièrement élevés : de 23,3% pour les diplômés de niveau supérieur, 25,9% pour les

³² 1022 personnes réparties entre 502 jeunes hommes et 520 jeunes filles ; 336 personnes âgées entre 18-21, 377 entre 22-25 et 309 entre 26-29.

³³ La moyenne des créations -insertions liées aux programmes de l'emploi et Moukawlati est de 44 236 sur la période 2006-2012. La part des emplois générés par ces programmes représente en moyenne 29,3% de l'ensemble sur la période. En fait, ces chiffres de créations des emplois liés aux différents programmes de l'emploi sont très modestes et ont une influence très limitée sur la résorption du chômage des jeunes.

³⁴ Déclaration du Ministre de l'emploi : l'emploi, le plus grand trou dans le bateau du gouvernement Benkirane : Akhbar Alyaoum le 5/11/2015.

techniciens ou les cadres moyens et 25,7% pour les actifs ayant un certificat de spécialisation professionnelle.

Selon de résultats des enquêtes d'insertion, la situation des lauréats de la formation professionnelle est encore moins bonne. En 2009, le taux de chômage national moyen était de 36%. Il a progressé pour atteindre 48% en 2011 et 41% en 2012 et en 2013³⁵. En outre la rémunération de ceux qui sont insérés n'est pas valorisante. En 2013, 8% des lauréats recevaient moins de 1000 dhs par mois, 29% entre 1000 et 2000 dhs, 45% entre 2000 et 3000 dhs et à peine 17% percevaient un salaire de plus de 3000 dhs.

Pour l'ensemble de la population active, en 2017, plus de 8 chômeurs sur 10 sont des citadins et un peu plus du tiers sont détenteurs d'un diplôme de niveau supérieur. Et aussi, 6 chômeurs sur 10 sont à la recherche de leur premier emploi et 7 sur 10 sont en chômage de longue durée (un an ou plus).

Le déséquilibre entre l'offre et la demande de l'emploi est global, mais il se manifeste davantage pour le personnel qualifié, ce qui se traduit par un chômage important des jeunes et des diplômés. Ce type de chômage structurel affecte également la valorisation de l'investissement dans le capital humain. Avec un chômage important des diplômés persistant depuis longtemps, une partie de la société développe une perception non valorisante de l'investissement dans l'éducation et de son « rendement ».

Les données présentées précédemment sont observées depuis longtemps et ont un caractère structurel. Elles sont le reflet des structures de l'économie marocaine peu créatrice d'emplois et des emplois qualifiés en particulier. Ces caractéristiques soulignent aussi que le capital humain est faiblement développé et peu valorisé, notamment pour des raisons liées à l'économie de rente (et à l'inefficacité du système productif). En conséquence, les performances de l'économie sont sérieusement freinées par les insuffisances qualitatives et quantitatives du capital humain.

Nous allons aborder dans la section suivante justement certains aspects de l'économie de rente et son ombre la corruption endémique. Dans cette démarche nous serons guidés par les interrogations suivantes : Comment la corruption endémique affecte-elle le développement de l'économie dans son ensemble ? Est-ce-que nous sommes en présence d'un contre

³⁵ LE MENFP. Etude de suivi de l'insertion professionnelle : lauréat de la promotion 2013. Direction de la planification et de l'évaluation. 2017.

« modèle » de développement du pays dans son ensemble ? La corruption et sa sœur jumelle la rente institutionnalisée agissent-elles pour détourner les priorités du pays vers des intérêts spécifiques ? Agissent-elles pour affecter l'ensemble de l'efficacité et la performance du système économique ?

5. Un environnement socio-économique marqué par la corruption endémique et une économie qui tourne le dos aux intérêts collectifs et au développement du pays

5.1. Définitions des concepts

De nombreuses définitions de la corruption existent, parmi les plus répandues nous retenons celle qui insiste sur le « *détournement d'un pouvoir public (politique, judiciaire, administratif ou économique) au profit d'intérêts privés* ». Le détournement de la responsabilité et la charge publique peut se faire au profit des intérêts personnels, familiaux, de clients politiques. Cette définition, a une portée universelle, et nous semble encore plus pertinente dans le cas des pays arabes qui recourent amplement au clientélisme et à la « *wasta* » (terme utilisé pour désigner ceux qui facilitent la réalisation de la corruption). On parle souvent de la grande corruption qui se pratique, notamment, dans les transactions et le commerce international, les grands projets et les marchés publics tant civils que militaires. On trouve aussi une corruption qualifiée de « petite ». Celle-ci consiste en pots-de-vin indûment accordés ou réclamés pour l'accès à des services publics. En fait, ce qui est particulièrement important à souligner, c'est la différence entre la corruption plus ou moins « isolée » et celle qui affecte profondément l'ensemble du système économique et institutionnel. Celle qui devient systémique et agit en désactivant le fonctionnement des institutions et les contre-pouvoirs. En présence d'une corruption généralisée, le service public et l'économie sont transformés en vaste « marché » dont la règle principale est l'échange rémunéré de « parcelles de pouvoirs » au détriment des règles d'éthique et des droits et services publics aux citoyens.

De son côté, la « rente » prend plusieurs sens et usages. Elle est utilisée pour désigner les revenus réguliers dont bénéficient des gens et qui ne sont pas en rapport avec le travail (« vivre des revenus de rentes »). La rente correspond aussi à un versement d'un revenu « résultant d'un

contrat » (rente viagère, assurance décès). L'avantage pour une entreprise peut aussi résulter d'une innovation, d'une avancée technologique ou d'une situation monopolistique.³⁶ Il y a lieu de souligner que la rente et les pratiques rentières qui sont pertinentes pour la présente réflexion sont celles qui correspondent à l'octroi des avantages, des privilèges obtenus sur le plan social, politique et économique grâce à des positions de pouvoir détenus ou qui résultent de relations de clientélisme et d'une proximité du pouvoir politique³⁷. Elles existent et se développent souvent au détriment des intérêts collectifs. Nous allons montrer que les pratiques de rentes et la corruption sont liées et qu'elles structurent le fonctionnement de la société et de l'économie marocaine.

5.2. Situation et mesure de la corruption

L'indice de perception de la corruption

Depuis la mise en place de l'indice de perception de la corruption (IPC), le Maroc enregistre des scores élevés dans cet indice. En 1999, le Maroc a obtenu un score de 4,1 points sur 10 (10 correspond au maximum de transparence et d'absence de corruption) et était classé à la 45^{ème} position sur 99 pays étudiés. En 2010 et 2011, le score enregistré était de 3,4 points sur 10, et avec un classement respectivement de 85^{ème} et 80^{ème} parmi les pays enquêtés.

Depuis le changement de l'échelle (en 2012), qui est passée à 100, le score du Maroc a varié entre 36 en 2012, 39 en 2014 et, 36 en 2015 et 37 en 2016. En 2017 et 2018, il a obtenu respectivement un score de 40 et 43 sur 100³⁸. En 2019, le Maroc a baissé à un score de 41 points et s'est situé à 80^{ème} place.

³⁶ Le rentier est celui à qui on verse une rente. Le mot « rentier » désigne de manière péjorative une personne qui ne travaille pas et qui vit des revenus de son capital, de placements sans risques comme les emprunts publics (dictionnaire la toupie).

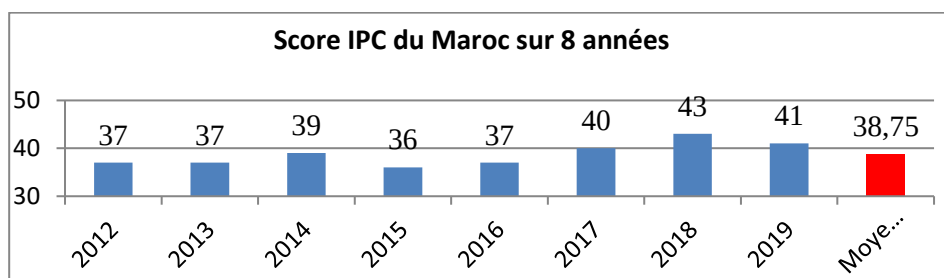
³⁷ La corruption endémique au Maroc. Béquille de l'économie de la rente. Critique économique n° 24 • Printemps-été 2009, pp. 113-132.

³⁸ Le débat sur la pertinence des scores de certains pays et la grande variation d'appréciation entre agences d'évaluation est soulevée depuis longtemps. Elle préoccupe de plus en plus le mouvement international anti-corruption.

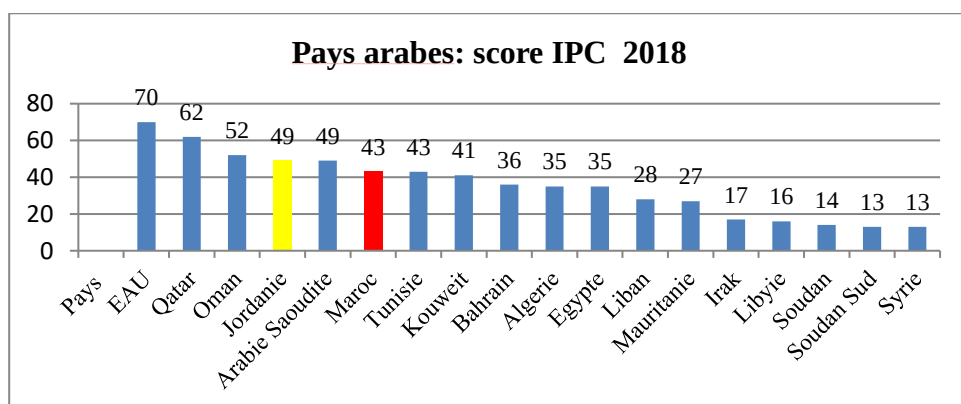
Selon Robert Klitgaard, les ingrédients et le potentiel de la corruption résident dans la formule suivante:

$C = M + D - R (- A)$. C'est-à-dire la corruption s'épanouit dans un environnement où existent des situations de monopoles du pouvoir (M) et de la prise de décision, ce qu'aggrave son exercice de manière discrétionnaire (D) et que renforce l'absence de redevabilité et la reddition des comptes ($A = \text{Accountability}$). Au pouvoir discrétionnaires (D) s'ajoutent d'autres facteurs comme le déficit d'accès à l'information, de la transparence des procédures et critères.

Sur une longue période, on observe qu'il a obtenu – malgré quelques variations - des scores et un classement, problématiques.



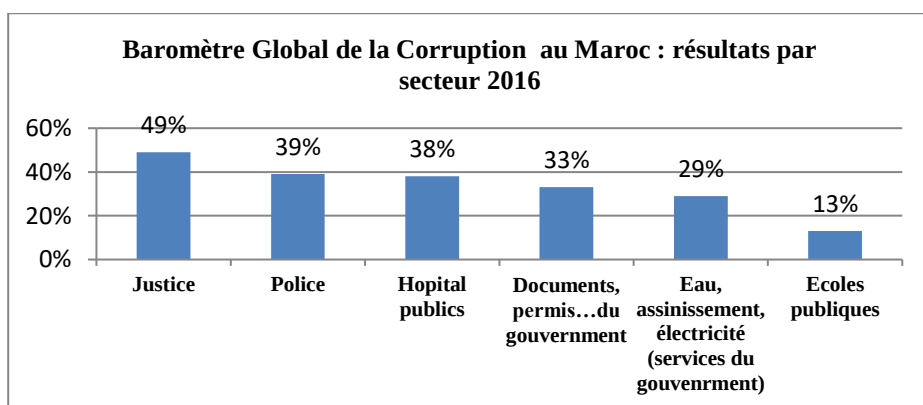
En 2018, le score moyen de 18 pays arabes était de 36,7. Le Maroc a obtenu un score de 43 qui le situe au milieu en excluant des pays qui sont en guerre et de grandes crises.



Le Baromètre Global de la corruption

Le caractère chronique de la corruption au Maroc est confirmé, notamment, par les résultats du Baromètre Global de la Corruption (BGC). Selon le BGC de 2013, le Maroc est parmi les pays qui enregistrent un niveau de versement des « pots-de-vin » situé à 49 %. Il est à comparer avec le 27 % correspondant à la moyenne mondiale. Dans le cas du Maroc, 56 % des répondants ont jugé que la corruption s'est accrue au cours des deux années qui ont précédé l'enquête. Les raisons les plus fréquentes avancées pour expliquer le paiement de « pots-de-vin » sont : « pour accélérer les choses » (47%), et le « seul moyen pour obtenir le service demandé » (34%). En fait, ces raisons soulignent, dans l'ensemble, que les citoyens rencontrent de grandes difficultés pour accéder aux services publics. Mais ceci affecte également la marche des affaires et l'investissement.

De son côté, l'enquête du Baromètre de 2016, effectuée au Maroc sur un échantillon de 1200 personnes, confirme des niveaux de corruption très élevés dans la plupart des secteurs enquêtés : 49% dans le cas de la Justice, 39% dans le cas de la police et 38% dans le cas de la santé et les hôpitaux publics. Dans l'ensemble, 48% des personnes enquêtées, ayant un contact avec les services concernés, ont payé un « pot- de- vin » au moins dans un des six secteurs étudiés. Le BGC se base ainsi sur l'exposition à la corruption et pas seulement sa perception comme c'est le cas de l'IPC (voir graphique ci-dessous).



Source : Enquête BGC, Transparency International 2016.

Comme dans le cas des enquêtes précédentes du Baromètre Global de la corruption (2006, 2010, 2013), l'action du gouvernement en matière de lutte contre la corruption est jugée non efficace. En fait, la gestion de la lutte contre la corruption par le gouvernement est jugée « assez à très mauvaise » par 64% des enquêtés.

Par ailleurs, l'enquête réalisée par l'Instance centrale de Perception de la Corruption (ICPC) sur la corruption au Maroc en 2014, a confirmé la plupart des constats relevés par d'autres études et observations effectuées précédemment³⁹. Sur une échelle de 10 (le niveau maximum de corruption), 28,7% des marocains interrogés considèrent que la corruption est très répandue ou assez répandue (22,3%), soit 43,8% pour les deux. La corruption est diffusée dans la plupart des secteurs (Santé, Partis politiques, Parlement, Police, justice...) ⁴⁰.

Ainsi, selon les deux indicateurs présentés précédemment et les résultats d'enquêtes nationales, la corruption au Maroc connaît des niveaux élevés – constat établi sur une longue période – qui affectent l'ensemble de l'économie et de la société et produisent des effets négatifs multiples. Le manque de transparence associé à cette corruption structurelle affecte en particulier l'efficacité de la gestion des affaires publiques et économiques. Ce qui signifie également que les règles du marché, de la concurrence et de la légalité sont bafouées.

5.3. Corruption vue du côté des entreprises et les difficultés de « faire des affaires »

Parmi les indicateurs qui traitent spécifiquement la corruption et qui affectent les entreprises, figure celui qui s'intitule « Bribe Payer Index » (l'indice des payeurs de pot-de-vin). L'enquête qui produit cet indicateur (2011-2012), a porté sur 3016 entreprises dans le Monde dont 100 au Maroc. Elle a révélé, selon l'avis des responsables des entreprises consultées, que la corruption touche tous les secteurs et souvent avec une fréquence élevée. Ce qui affecte de manière importante la marche des affaires. En réponse à la question : « Dans quelle mesure, il est courant que les officiels dans votre pays acceptent les pots-de-vin ? », 55% des répondants ont considéré qu'elle est très courante, 7% courante et 28%

³⁹ Instance centrale de prévention de la corruption (2015), « Enquête Nationale sur la Corruption 2014 - Approche Quantitative Résultats détaillés.

⁴⁰ Banque Mondiale (2015), Confiance, Voix au chapitre et Mesures incitatives, Tirer des leçons du succès dans la prestation de services au niveau local au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

moyennement courante. Dans l'ensemble, le Maroc s'est situé à un niveau élevé de l'échelle de corruption. Mais en particulier, **27% des répondants ont signalé qu'ils n'ont pas réussi à emporter des contrats⁴¹ du fait que leurs concurrents ont payé des pots-de-vin.** Ainsi, la corruption dans le milieu des affaires est assez fréquente et elle affecte les règles et les mécanismes de la concurrence. L'affaiblissement des mécanismes de concurrence se traduisent souvent par des surcoûts et des pertes d'efficacité.

Il est utile de d'indiquer que les problèmes posés par la corruption endémique et ceux de la rente ne sont pas uniquement un sujet d'études et d'enquêtes. Avec les protestations sociales, sur les réseaux sociaux et surtout à l'occasion des manifestations du Mouvement du 20 février de 2011, on a assisté à une très forte dénonciation de la corruption, des privilèges (et des rentes). Le slogan central de ce mouvement social faisait écho à ce qui s'est passé dans d'autres pays arabes. Il a réclamé de démanteler le système despotique Makhzénien et la corruption, la séparation entre les responsabilités politiques et les affaires. Ce qui fait référence à l'existence d'un conflit d'intérêt structurel au Maroc. Il illustre en soi une pratique de la rente : être en position prééminente de pouvoir, de prise de décisions et en même temps dans les affaires (les grosses !) et en conséquence en situation de conflit d'intérêt.

Dans la section suivante, nous présenterons une typologie - non exhaustive - des domaines et des secteurs touchés par la pratique de la rente dans le cas du Maroc. Une partie importante de l'information et des cas abordés relèvent du domaine public et sont relatés quotidiennement par des médias⁴².

Il est étonnant d'observer que depuis au moins la fin des années 90 et le début des années 2000, le Maroc officiel a développé un discours nettement en faveur de la lutte contre la corruption ; le pays a adhéré à la Convention des Nations-Unies contre la corruption (2003), qu'il a ratifié

⁴¹ Au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête.

⁴² Il y a lieu de préciser que Transparency Maroc avec son observatoire assure le suivi des questions de la corruption et de la gouvernance en publiant une revue hebdomadaire et aussi mensuelle qui a pour objet de relater les cas de corruption, de rente et de détournements des deniers publics.

en 2007 et il a mis en place plusieurs outils (instance de lutte contre la corruption, lois de déclaration du patrimoine, « protection des témoins » ...). Pourtant la corruption demeure plus que jamais florissante ! Il y a à l'évidence un écart entre le discours et la réalité, les lois et les instances sont inefficaces, « désactivées ». Une partie de l'explication se trouverait dans les intérêts économiques considérables véhiculés par l'économe de rente et qui sont insensibles à l'éthique, à la loi et en définitif au discours !

6. Domaines et secteurs affectés par la rente au Maroc

6.1. Typologie des domaines de rente

Au Maroc, le suivi des médias et des affaires qu'ils évoquent permet d'identifier plusieurs secteurs qui sont couramment mentionnés comme des domaines par excellence de pratique de rentes : parmi lesquels figurent le secteur des mines, les carrières de sables, les agréments et les licences dans le transport et la pêche, le foncier et la distribution des terres agricoles et non agricoles. Mais également une bonne partie de la commande et des marchés publics.

Ainsi, les domaines et les secteurs qui sont des sources de rentes sont nombreux. Ils ont pour particularité commune d'impliquer le pouvoir politique à différents niveaux aux niveaux les plus élevés de la prise de décision de l'Etat. Souvent dans ces domaines la prise de décisions est discrétionnaire et non soumise à des procédures transparentes et les décideurs non soumis à la reddition des comptes. La politique de nomination des hauts commis de l'Etat fortement centralisée entre les mains du Makhzen – avec une faible ou absence de redevabilité - et le contrôle de ce qui a été qualifié des entreprises et institutions stratégiques (en plus du pouvoir territorial central) constitue un pilier majeur du contrôle et de la régulation de la rente.

Le tableau ci-dessous présente une typologie non exhaustive des domaines et des pratiques de rente au Maroc.

Secteurs et domaines	Avantages et privilèges
1. Les mines, les carrières, l'exploitation de la forêt et du sable	Des affaires multiples dans ce domaine ont été évoquées dans la presse qui souligne l'usage du pouvoir ou de sa proximité pour s'accaparer des richesses. Le cas le plus emblématique est celui de l'exploitation des « carrières de sable » par des notables civils et militaires et des responsables.
2. Le secteur pétrolier	La proximité du pouvoir a permis de développer des fortunes dans le secteur des hydrocarbures. Les subventions de l'Etat notamment par le bais de la caisse de compensation ont également bénéficié à des « clients /familles » et des intermédiaires au service des intérêts spécifiques non visibles. La libéralisation du marché hydrocarbures par l'Etat (2016) a été une occasion d'accroître la rente pour certains. La baisse des prix des hydrocarbures à l'international a très peu été répercutée sur les prix du marché local. Le rapport du Parlement⁴³ sur le sujet a conclu à l'existence d'un profit non éthique et non légitime qui varie selon les estimations entre 13 et 17 milliards dhs.
3. Les agréments et les licences dans le transport et la pêche	Des notables proches des hautes sphères de l'Etat et des officiers ont longtemps bénéficié des licences de pêche. Il en est de même des licences de transport. Ce sont des privilèges / hibas accordées de manière discrétionnaire dans une optique de gestion politique et clientéliste.
4. Exonération totale de l'impôt, en particulier dans la grande agriculture	L'exonération de l'impôt agricole a été décidée en situation de conflit d'intérêt, sachant qu'elle a été établie et reconduite par Feu Hasan II (durant environ 30 d'années) qui était aussi le premier agriculteur du pays. La réintroduction récente de cet impôt est restée symbolique et ne remet pas en cause les grands avantages des grands agriculteurs ; ces derniers reçoivent en plus de multiples avantages croissants en fonction de la taille de leur exploitation dans le cadre du Plan vert.
6. Le foncier (promotion) et la distribution des terres agricoles et non agricoles à	Une partie importante du foncier (des sociétés de l'Etat) a été « distribuée » à des notables obéissant à une logique de clientélisme. Il y a eu aussi une politique d'octroi des terrains urbains à des prix sans rapport avec leur prix sur le marché. L'exemple le plus emblématique connu dans ce domaine est celui

⁴³ Parlement : commission parlementaire finances et développement économique : rapport - synthèse de la commission sur les prix des hydrocarbures et les conditions de concurrence après la décision de libéralisation. 28 février 2018 (81 pages).

des clients ou des « Khoudam Dawla »	qui a exposé l'affaire de terrain accordés à des « Khoudam Dawla ». ⁴⁴
7. Les opérations de marocanisation et de privatisation	La marocanisation / privatisation a largement fonctionné comme des « opportunités » de rentes pour certains.
8. Les dépenses fiscales	Chaque année, entre 30 et 36 milliards de dhs de dépenses fiscales sont consacrées à des avantages et des exonérations de toutes sortes. Leur efficacité socio-économique est douteuse. En général, elles ne sont pas évaluées et couvrent de nombreuses niches de rentes.
9. La communication, publicité et l'affichage urbain	Un quasi monopôle a été accordé à une société précise proche du pouvoir durant de très longues années. La plupart des marchés publics qui portent sur la communication sont aussi attribués de manière douteuse.
10. Une bonne partie de la commande publique	Une partie de la commande publique est captée par des entreprises qui bénéficient d'une grande proximité du pouvoir (chantiers des villes, luminaires, palmiers, pelouses...).

Les exemples de projets et de décisions qui ont été prises selon des mécanismes discrétionnaires – un facilitateur important de la corruption – sont abondants. Ils renvoient à une économie de rente qui plombe l'efficacité de l'économie dans son ensemble. Trois exemples sont abordés ci-dessous :

1. L'affaire appelée par la presse « khoudam Dawla » a été révélée entre juillet et début Août 2016. L'opinion publique marocaine a pris connaissance d'une liste de personnalités et de commis de l'Etat qui ont bénéficié de terrains du domaine public à des prix symboliques par rapport à leur valeur sur le marché. La transaction s'est passée dans le secret, depuis 1998, sur la base d'un décret du gouvernement non publié selon le site Lakome.com⁴⁵. En fait, ce type de pratique

⁴⁴ Azeddine Akesbi (2018), « Enjeux politiques et sociaux autour de l'accès à l'information : facteurs de progrès et de résistances », Heinrich-Böll-Stiftung, Rabat.

⁴⁵http://telquel.ma/2016/07/26/affaire-des-domaines-privées-de-letat-lakome-revele-la-liste-complete-des-beneficiaires_1508088 : le 26 juillet, le site d'information arabophone Lakome a dévoilé la liste complète des bénéficiaires des soixante-dix lots du lotissement "Zahria" avec des

est courant, il s'agit d'une partie de l'Iceberg qui cache des pratiques ancestrales de gestion d'une partie de l'élite par l'octroi de privilèges et de rentes.

2. Le cas emblématique du projet de ligne à grandes vitesse (LGV) entre Tanger et Casablanca illustre une logique de fonctionnement de la rente avec des incertitudes sur la fiabilité économique et financière de ce projet. En effet, dans ce cas la décision a été prise en dehors des institutions gouvernementales et administratives. Même si elle pourrait être justifiée par des considérations diplomatiques, ceci n'enlève rien au caractère rentier d'un grand projet coûteux sans référence à des études de faisabilité, aux règles du marché, de la transparence et la concurrence. Et surtout, ce choix s'est fait au détriment d'un autre qui pouvait accorder la priorité à l'amélioration du réseau ferroviaire du pays dans son ensemble et son extension à des localités qui ont encore plus besoin d'être reliées au réseau national. En outre, la mise en marche du LGV se fait sur un fonds de surendettement et une pratique d'une tarification qui risque d'avoir besoin d'un subventionnement du ticket LGV.⁴⁶
3. Le cas de la libéralisation du marché des hydrocarbures par l'Etat (2016) a été une occasion d'accroître la rente pour un nombre très limité d'entreprises⁴⁷. La baisse des prix des hydrocarbures à l'international a très peu été répercutée sur les prix du marché local. Le rapport du Parlement sur le sujet a conclu à l'existence d'un profit non éthique et non légitime qui varie selon les estimations entre 13 et 17 milliards de dhs. La proximité du pouvoir a permis de développer des fortunes dans le secteur des hydrocarbures. La question d'un fonctionnement rentier du

informations détaillées, à savoir le numéro du titre foncier, la superficie, la date d'acquisition et même le montant du lot. Référentiel des Prix des Transactions Immobilières de Rabat. La Direction Générale des Impôts. Site Internet : www.tax.gov.ma – Email : referentiel@tax.gov.ma Edition Octobre 2015.

⁴⁶ La LGV a coûté 22,465 milliards dhs d'investissement en 2017. Un complément de 6 830 millions de dhs est prévu en 2018, alors que le programme général de modernisation du réseau est estimé à 5 400 millions (2018). Ceci est expressif des priorités du pays. Cette politique se fait au prix d'un endettement considérable de l'ONCF de 3 8200 millions de dhs en 2018. Son chiffre d'affaires est 3 880 millions de dhs, ce qui représente à peine 10,15% de sa dette.

⁴⁷ Certaines entreprises proches du pouvoir bénéficient également de marchés important captifs dont l'attribution échappe totalement à la concurrence du marché : transport aérien, les mines, les domaines de la sécurité...

marché des hydrocarbures ne se limite pas à des superprofits indus, ce qui est négatif du point de vue du développement économique du pays, ce sont les surcoûts que supportent les citoyens, les moyens de transport et d'une manière générale l'ensemble de l'économie.

6.2. Quels enseignements des cas évoqués ?

Sur la base des exemples indicatifs présentés et de la typologie évoquée précédemment, l'économie de la rente au Maroc se déploie sur différents niveaux et a des conséquences sociales et économiques majeures : une composante porte sur l'utilisation de la rente comme moyen de contrôler et de fidéliser une partie des élites et des commis de l'Etat. Ce dernier joue un rôle actif dans les mécanismes de la rente (et la régulation politique du système). Un second niveau concerne les projets qui produisent et distribuent des rentes : des marchés et projets sans liens avec les priorités du pays et de la population⁴⁸. Le troisième concerne des politiques publiques qui bénéficient à des catégories sociales spécifiques au détriment de la majorité de la population et de productivité de l'économie. Des projets et des « chantiers » dont l'intérêt est interrogeable sont entrepris, alors que des besoins prioritaires évidents sont marginalisés ou ignorés. Ceci est le cas à titre d'exemple des besoins de la population du Rif ou de Djérada et du Maroc marginalisé.

Le Maroc a connu au cours de 2017-18, des événements sociaux importants comme le Hirak du Rif, de Jerrada (et d'autres régions) ainsi qu'un boycott par une partie de la population de trois marques / produits importants de la consommation des marocains. Plusieurs enseignements peuvent être dégagés de ce boycott : une réaction sociale forte pour défendre le pouvoir d'achat, une contestation de pratiques rentières, plus ou moins monopolistiques...

A l'échelle de certaines régions du Maroc une forte demande de la population s'est exprimée pour satisfaire ses besoins sociaux essentiels (hôpitaux, santé, infrastructure, éducation...mais aussi pour réclamer le respect et la dignité). Ces événements ont révélé des dysfonctionnements majeurs dans la gouvernance territoriale, la non mise en œuvre des projets...Et surtout, ils ont montré que l'Etat n'a pas de réponse économique et sociale adéquates à la demande sociale⁴⁹.

⁴⁸ Le Maroc et les villes marocaines, à leur tête la ville de Rabat, connaissent des travaux énormes et dépensiers : renouvellement des routes, des trottoirs, renouvellement non justifié des luminaires publics, utilisation du marbre sur la voie publique...Plantation intensive des palmiers, etc. On se demande qui bénéficie principalement de ces marchés et pour quel coût pour les communes et les finances publiques ?

⁴⁹ Note de la CSC adressée au Roi relative au rapport d'évaluation du programme de développement de la province d'Al Hoceima - Manarat Al Moutaouassit. 2017.

L'essentiel de la réaction officielle a été une répression de la population et des jeunes probablement pour limiter aussi la propagation des manifestations car les doléances des populations du Rif ou de Djerada sont partagées par plusieurs régions au Maroc.

Les effets négatifs du caractère rentier de l'économie marocaine sont reconnus actuellement. Sur le sujet de la rente, la Banque Mondiale (2017) a formulé des recommandations invitant le Maroc à : « *agir dans les trois domaines stratégiques suivants : renforcer la concurrence et lutter contre l'ensemble des rentes ; informer et associer davantage les acteurs économiques aux décisions qui les concernent, et promouvoir un changement culturel à l'égard de l'entreprise et de l'innovation* ». La question du conflit d'intérêt qui est liée à l'économie de rente a reçu aussi un certain intérêt.

Dans ce cadre, la même institution a proposé de : « *Promouvoir et garantir la stricte séparation des intérêts publics et privés afin de lutter contre les conflits d'intérêt et d'assurer la bonne gouvernance d'un État moderne...* ». Enfin la Banque Mondiale a préconisé de promouvoir la concurrence et les institutions de régulations : « Renforcer la concurrence loyale et la lutte contre les rentes à travers le renforcement de l'autonomie et des pouvoirs des autorités de régulations, la réduction des rentes visibles ...et des rentes invisibles... ». (BM, 2017, p. 17). Cependant, il est utile de souligner que même si ces recommandations se basent sur un constat pertinent sur le plan technique et factuel, elles demeurent « naïves » du fait qu'elles négligent le caractère structurel de la rente dans l'économie marocaine, et sa fonction centrale dans le système politique, son fonctionnement et sa reproduction. L'absence de progrès en matière de lutte contre la corruption et la lutte contre la rente trouve probablement son origine dans le refus ou l'incapacité du système politique – qui utilise la corruption que la rente dans reproduction – à faire face aux intérêts économiques et coût politique qu'imposent des mesures de réforme.

6.3. La rente et la corruption des composantes structurelles du système politique

Des auteurs associent le développement de la rente à un Etat prédateur ou néo-patrimonial. Cependant, au-delà des références théoriques au moins deux filiations de la rente au Maroc méritent d'être évoquées :

La première concerne des pratiques politiques historiques. Elles consistent dans la distribution et l'achat des charges (fonctions et responsabilités) des agents d'autorité (Qaids, Pashas...) ⁵⁰ avant et durant le protectorat (1912-1956) ⁵¹. Ces pratiques ont été consacrées et davantage développées après l'indépendance. La distribution des avantages pour domestiquer et contrôler une bonne partie de l'élite politique et économique est devenue un pilier de la gestion du pouvoir (exemples : fermes agricoles, licences de pêches...). ⁵² L'affaire des « Koudam Dawla » évoquée succinctement illustre des fonctions majeures de l'attribution des rentes : fidéliser, récompenser et contrôler l'élite politique et administrative.

La seconde filiation de la rente réside dans son rapport à la corruption endémique. Cette dernière s'épanouit dans les situations de prise de décision de type monopolistique, discrétionnaire en combinaison avec l'absence de la redevabilité et de la transparence (Formule de Robert Klitgaard). En fait le système politique marocain est structurellement bâti sur la rente et en conséquence se trouve hostile à la transparence et la concurrence.

Le caractère favorable à la promotion de la rente est aussi associé à l'existence d'une situation de conflits d'intérêts structurels au sein du système politique : les hauts responsables au sommet de l'Etat combinent et accumulent la prise de décision stratégique - y compris sur le plan économique - et les affaires. Ce qui devient encore plus problématique, c'est que le chef de l'Etat qui accumule des pouvoirs considérables et assume les responsabilités stratégiques, n'est pas soumis à un mécanisme quelconque de redevabilité, ni à une évaluation de ses décisions. Ceci concerne par extension ses conseillers et de nombreux responsables qui détiennent une délégation centrale de pouvoir. En rapport avec la centralisation excessive du pouvoir, il est utile de souligner aussi le rôle important des nominations dans le fonctionnement (ou non) des institutions. Tout ce qui compte comme fonction plus ou moins stratégiques relève en général des nominations royales.

⁵⁰ Omar Mounir, 2012 « Raïssouni le Magnifique ». Marsam.

⁵¹ Walter B. Harris (2011), « Le Maroc Disparu » (première édition 1929). Edition, Dar Al Aman. Et Waterbury John, *Le Commandeur des croyants*.

⁵² *La monarchie marocaine et son élite*. Jean François A. Clément, Revue française de sociologie Année 1975 Volume 16 Numéro 2, pp. 257-2.

Des nominations « stratégiques » peu soumises à la redevabilité et la reddition !

Le projet de loi organique sur les nominations dans les hautes fonctions de l'Etat a été prévu par l'article 92 de la constitution. Selon ce texte présenté au conseil du ministre le mardi 7 février 2012, les responsables de 37 entreprises et institutions jugées stratégiques sont nommés par le roi après approbation du conseil des ministres. Tous les secteurs sont concernés et en particulier ceux qui ont des implications majeures sur les politiques publiques, l'investissement, la finance, la capitalisation boursière, la monnaie et le crédit. Ainsi, on trouve sur cette liste Bank Al Maghrib, le CIH, la Banque Populaire, les « mastodontes » des transports (la RAM, l'ONCF, l'ONDA, les autoroutes du Maroc, TMS, Port Med...), des mines et de l'énergie (OCP, l'Agence de l'énergie solaire...), de l'investissement et la promotion immobilière (la CDG, l'Agence d'aménagement du Bouregreg...). A cette liste sont ajoutées celles qui déterminent la politique de l'information et des médias (MAP, SNRT) et qui jouent un rôle central dans la gestion du foncier ou la régulation des télécommunications (Conservation foncière et ANRT).

Au cours des 15 dernières années, le Maroc a connu un discours officiel fort sur la lutte contre la corruption et la rente, mais dans les faits les institutions mises en place avaient des attributions limitées, sans possibilités d'investigation et avec peu de moyens.

Conclusion :

Les éléments présentés dans ce texte ont décrit un Maroc qui souffre de déséquilibres et de faibles performances économiques, d'une corruption chronique qui se manifeste dans tous les secteurs. Il a été aussi montré que les pratiques de rente sont largement répandues. Les deux phénomènes sont liés ; ils affectent l'offre des services publics aux citoyens et bloquent de manière structurelle le développement du pays.

Des choix non liés à une stratégie de développement claire ont des conséquences importantes : ceci est le cas de l'expansion du secteur de l'immobilier et la promotion immobilière qui s'est faite sur des bases qui favorisent l'économie rentière et des bulles spéculatives. Parmi les conséquences de cette « orientation » figure aussi une tendance à dévaloriser la production, la transformation aboutissant à une faible industrialisation. Parallèlement, l'économie de rente associée à un déficit chronique de redevabilité s'est traduite par un faible développement⁵³ du

⁵³ En 2014, la durée moyenne de scolarité des marocains est de 5,6 années, celle de la Jordanie est de 10 années.

capital humain quantitativement et qualitativement⁵⁴ et sa dévalorisation auprès de larges couches de la population.⁵⁵ Cette situation est à contre-courant de ce qui doit inspirer la politique éducative: préparer la population active et les jeunes aux défis des mutations économiques majeures en cours (ceux de la quatrième révolution industrielle) et qui supposent la valorisation intensive du capital humain et le développement de l'innovation et de la recherche.

A court et moyen terme, il est difficile de changer de manière significative les structures de l'économie et son mode de croissance. Des bases d'une croissance durable doivent être progressivement mises en place, en s'appuyant sur la construction d'un système d'éducation qualitatif et performant qui prépare les ressources humaines en mesure d'assurer le développement. C'est un travail de longue haleine que la plupart des pays qui ont connu un progrès important ont entamé et concrétisé. Le Maroc ne peut faire différemment.

La littérature et les expériences historiques soulignent aussi l'importance de concevoir des stratégies de développement en fonction des besoins prioritaires et la participation de la population. Ce qui nécessite la mise en place des lois et institutions de gouvernance qui arbitrent et limitent « les « appétits » des groupes de lobbies derrière l'économie de rente.

Parmi les éléments cruciaux qui doivent être redéfinis et clarifiés ce sont les principes de la gouvernance, de la responsabilité, et de la redevabilité en matière de politiques publiques. Dans ce domaine, ce qui est important ce ne sont pas les discours, mais l'effectivité de la mise en œuvre. L'absence d'une véritable séparation des pouvoirs, la faiblesse des institutions de contrôle et des contre-pouvoirs facilitent dans le cadre du

⁵⁴ Le Maroc a connu une progression de la durée moyenne de la scolarité: de presque deux années de scolarité en 1982, il est passé à 5,64 années en 2014 (4 années en 2004). Cependant, ce niveau reste très faible même en comparaison à des pays de la région arabe.

⁵⁵ Azeddine Akesbi (2018). Conseil Supérieur de l'Enseignement, de la formation et la Recherche. Al Madrassa Al Maghribiya. Table-ronde. « Enseignement et mutations économiques au Maroc » : Faible développement et dévalorisation du statut social du capital humain face aux pesanteurs d'une économie de rente et les défis de mutations accélérées.

système politique actuel la captation des richesses et le contrôle de la société et d'une partie de son « élite ». Or le développement alternatif nécessite une approche novatrice des questions structurelles de l'économie et de l'orientation politique du pays.

L'amélioration du rendement du fonctionnement actuel de l'économie nécessitera une autre gouvernance qui implique les acteurs, qui réduit les incertitudes et surtout développe des mécanismes d'évaluation, de contrôle et de redevabilité à tous les niveaux de la responsabilité. Ceci est d'autant plus nécessaire, que le Maroc a des capacités et des ressources financières qui lui imposent des exigences strictes de priorisation.

Bibliographie :

- Azeddine Akesbi (2020), Coronavirus : quelles implications socio-économiques ? Association des économistes marocains, PARTI PRIS 17 Mars, 2020.
- Azeddine Akesbi (2018). Conseil Supérieur de l'Enseignement, de la formation et la Recherche. Al Madrassa Al Maghribiya. Table-ronde. « Enseignement et mutations économiques au Maroc ».
- Azeddine Akesbi (2018), « Enjeux politiques et sociaux autour de l'accès à l'information : facteurs de progrès et de résistances ». Heinrich-Böll-Stiftung, Rabat.
- G. Becker, (1994), Human Capital: A theoretical and Empirical Analysis with Special Reference to Education, University of Chicago Press, 3ème Edition.
- Jean François A. Clément. *La monarchie marocaine et son élite.* , Revue française de sociologie. Année 1975, Volume 16 N°2.
- Kamal El Mesbahi (2018). Economie et Entreprise du mois de novembre. A la recherche du modèle perdu ou l'histoire d'un débat inachevé.
- Walter B. Harris (2011), « Le Maroc Disparu » (1^{ère} édition 1929). Edition, Dar Al Aman. Et Waterbury John, *Le Commandeur des croyants*.
- Véronique Simonnet, (2003), « Le capital humain », Chap. dans Encyclopédie des Ressources Humaines, ouvrage coordonné par José Allouche, Vuibert.
- CSEFRS, (2014). La Mise en Œuvre de La Charte Nationale D'Éducation et de Formations 2000-2013 : Acquis, déficits et défis.
- La Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales-Souissi, journée d'étude sous le thème « Le modèle économique en question ». Modèle de développement Marocain : comment neutraliser les germes de l'échec. 16 juillet 2018.

Rapports et enquêtes :

- Banque Mondiale (2015), Confiance, Voix au chapitre et Mesures incitatives, Tirer des leçons du succès dans la prestation de services au niveau local au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.
- Enquête Baromètre Global de la corruption (BGC), Transparency International 2016.
- L'Enquête Nationale sur le Secteur Informel réalisée en 2013/2014. Présentation des résultats de l'enquête nationale sur le secteur informel, au Maroc. Rabat, le 12/10/2016. Ahmed Lahlimi Alami.
- Instance centrale de prévention de la corruption (2015), « Enquête Nationale sur la Corruption 2014 - Approche Quantitative Résultats détaillés.
- Royaume du Maroc, Mémoire économique pays 2017 : Le Maroc à l'Horizon 2040 : Capital Immatériel et les Voies de l'émergence économique. Rapport final.
- LE MENFP. Etude de suivi de l'insertion professionnelle : lauréat de la promotion 2013. Direction de la planification et de l'évaluation. 2017.
- La corruption endémique au Maroc. Béquille de l'économie de la rente. Critique économique n° 24, Printemps-été 2009.
- Parlement : commission parlementaire finances et développement économique : rapport - synthèse de la commission sur les prix des hydrocarbures et les conditions de concurrence après la décision de libéralisation. 28 février 2018, (81 pages).
- Note de la CSC adressée au Roi relative au rapport d'évaluation du programme de développement de la province d'Al Hoceima - Manarat Al Moutaouassit. 2017.

Divers :

- Discours du Roi du 12 octobre 2018.
- Interview de Noureddine El Aoufi avec la Revue Actu : Nouveau modèle de développement : une sorte d'arlésienne tout le monde en parle, mais personne ne sait ce que c'est ni de quoi il s'agit ». Interviewé par Imane Bouhrara 25 mai 2018.
- Université du Québec – Montréal : Éducation, Croissance Économique et Développement Humain : Le Cas du Maroc. Mémoire présenté de la Maîtrise en Sciences politiques. RABII Hal.
- Déclaration du Ministre de l'emploi : l'emploi, le plus grand trou dans le bateau du gouvernement Benkirane : Akhbar Alyaoum le 5/11/2015.
- Omar Mounir, 2012 « Raïssouni le Magnifique ». Marsam.
- http://telquel.ma/2016/07/26/affaire-des-domaines-privées-de-letat-lakome-revele-la-liste-complete-des-beneficiaires_1508088
- Le site d'information arabophone Lakom
- La Direction Générale des Impôts. Site Internet : www.tax.gov.ma Edition Octobre 2015.



L'économie de rente et la problématique de développement au Maroc

■ *Jamila Ayegou*

Enseignante chercheuse- Laboratoire de Recherche sur la
Nouvelle Economie et Développement(LARNED)-Université
Hassan II de Casablanca

Introduction

L'une des caractéristiques de l'économie marocaine ainsi que celles des pays en développement est leur transgression par l'économie de rente qui remet en cause la légitimité d'un système de valeurs, nécessaire au développement économique et social. Lors de cette phase de libéralisation planétaire, de mondialisation et d'investissements internationaux, le développement de ces économies devient de plus en plus problématique vu les conséquences énormes en termes de creusement des inégalités économiques, sociales et spatiales inter et intra-étatiques. Dans le cadre de l'économie de développement, l'économie de rente constitue un problème majeur du XXIème siècle, considéré comme étant « le siècle des rentiers »¹.

La discussion sur la répartition inégalitaire des richesses dans notre pays, menée même au niveau du sommet de l'Etat², nous interpelle et met en évidence les dangers de l'économie de rente sur l'économie et la société marocaines, en tant que condition parmi d'autres de réalisation d'une telle répartition.

La quête actuelle d'un « nouveau » modèle de développement a exhumé le débat sur les garanties de toutes les réformes qui seront proposées. La problématique de développement semble être intrinsèque à plusieurs variables parmi lesquelles l'économie de rente.

Avant d'entamer l'étude sur l'économie de rente au Maroc et les mesures d'en lutter contre, il paraît utile d'essayer de clarifier d'abord le concept de rente.

¹ Goumeziane Smail, 2003. *Le pouvoir des rentiers. Essai sur l'histoire de la rente et des rentiers des origines à nos jours*. Edition : Paris-Méditerranée, Collection : Documents - témoignages.

² Discours royal du 30 juillet 2014, à l'occasion de la fête du Trône, qui a coïncidé avec le quinzième anniversaire de l'intronisation du Souverain.

I- La rente : un concept polysémique et un flou théorique

En économie, le concept de rente est lié à celui du profit. C'est un concept polysémique dont les définitions diffèrent. En effet, la rente est « *un revenu périodique, non obtenu par le travail, contrepartie du droit du propriétaire d'user de sa terre, ou provenant d'une ressource rare* »³. C'est « *un revenu périodique d'un bien ou d'un capital ; emprunt d'État ; familièrement, ce dont on tire un revenu régulier* »⁴. Elle est aussi « *un bénéfice supplémentaire qu'un agent économique peut obtenir par rapport à ses concurrents, parce que ses coûts de production sont inférieurs pour un prix de vente identique, ou parce qu'il est en mesure d'obtenir un prix de vente supérieur* »⁵.

Ainsi, l'on parle d'une répartition inégale des facteurs de production, d'un outil de financement, d'un bénéfice non justifié, de la rémunération d'un service ou un gain illégitime ...etc., telles sont quelques sens donnés à la rente.

Historiquement, la rente remonte au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles comme palliatif à l'absence de système de crédit bancaire. Ses racines remontent au mode de production féodal où les seigneurs possédaient des titres de noblesse et assuraient l'encadrement économique et judiciaire des populations en exploitant les paysans et les serfs. Ceci dit, elle est apparue bien avant le mode capitaliste où la bourgeoisie possédait les moyens de production.

Tout au long du XVIII^e et du XIX^e siècle, l'analyse économique s'est intéressée à la rente agricole. Plusieurs auteurs tels que François Quesnay (physiocrate), Adam Smith T. Malthus et David Ricardo (classiques) ont identifié la rente dans leurs travaux. Si dans la conception smithienne, la rente est assimilée à un prix de monopole ou, plus largement, un écart par rapport au prix de marché, dans la théorie de la rente qui est beaucoup plus associée à Ricardo, la rente est « différentielle », elle émane d'une inégale fertilité des terres. En effet, du moment où il y a une augmentation de la population obligeant à cultiver des terres moins fertiles, dont la production de bien marchand (le blé) devient plus coûteuse (plus de travail pour une

³ Dictionnaire Larousse.

⁴ Encyclopédie Univesalis.

⁵ Wikipédia.

même quantité de produit), le prix s'élève en générant une rente au profit des propriétaires qui exploitent les terres les plus fertiles et rares. La rente ainsi perçue couvre un profit qui provient de la différence de prix de production entre le blé produit sur leur terre et les terres moins fertiles où les rendements sont faibles. Ces différences de fertilité ainsi que la rareté sont à la base de sa théorie de la rente foncière, première forme historique de rente.

Chez K.Marx, en plus des rentes différentielles, il existe une rente « absolue » dégagée par le propriétaire foncier, vu sa situation de monopole due à la propriété privée du sol, lui permettant d'exiger la mise en culture de la plus mauvaise terre sans que cette dernière ne soit gratuite pour le fermier. Pour Marx, la rente est beaucoup plus un avantage accordé au propriétaire qu'une simple relation au processus de production. De ce fait, la rente absolue pose deux problèmes : l'un s'attache au fondement de la situation du propriétaire foncier, et l'autre à l'exercice de son droit de monopole. La liaison est faite ici au système politico-juridique et à l'intervention d'une instance extérieure à la sphère économique.

Pour les néo-classiques, dans la situation de la concurrence pure et parfaite, les profits économiques sont nuls. Si le marché dégage des distorsions, elles sont expliquées par l'apparition de rentes (rente de situation). Ainsi, en situation de monopole, la rente est liée aux situations où le marché fonctionne à l'abri de la loi de la concurrence (un prolongement de l'explication de Smith). Exemple : lorsqu'une entreprise pratique un prix supérieur au prix de marché et, en dépit d'une production inférieure, profite de marges supérieures.

Dans la théorie économique d'Alfred Marshall, le terme utilisé de « quasi rente », due aux prix, se distingue de la rente naturelle. Elle se forme quand l'entrepreneur continue d'utiliser des matériels déjà amortis. Par la suite, le concept de rente « d'innovation » va apparaître, avec Schumpeter, en tant que *« résultat d'une baisse du coût de production consécutive à l'introduction d'une innovation, permettant un gain tant que cette innovation ne s'est pas généralisée »*⁶. Ainsi, on parle de rentes d'innovation lorsque les entreprises qui innovent sont récompensés par des profits émanant de la pratique des prix supérieurs aux coûts marginaux de production, période au cours de laquelle les consommateurs sont pénalisés. Mais,

⁶ Talahite Fatiha, 2005. « Le concept de rente appliqué aux économies de la région MENA. Pertinence et dérives », p.9 [ffhal-00156924f](#)

une fois cette connaissance diffusée, ces profits disparaissent par la concurrence d'imitateurs. D'où, le recours de l'Etat, par exemple, aux « droits de propriété intellectuels » pour protéger les innovateurs en leur permettant d'avoir des récompenses suffisantes sans pour autant empêcher définitivement la diffusion des innovations.

A la fin du XXème siècle, s'est développée la théorie de la recherche de rente ou *rent-seeking*⁷ qui survient lorsqu'une entité cherche à gagner de la richesse sans aucune contribution réciproque de productivité. Exemple : lorsqu'une entreprise fait la pression sur le gouvernement pour bénéficier d'une subvention, d'une protection tarifaire ou d'un financement particulier, elle peut obtenir des rentes économiques. Cette théorie s'est intéressée aux rentes "artificielles" obtenues « soit au prix d'une violation des règles du jeu économique, soit en jouant un autre jeu qu'économique, à savoir le jeu politique »⁸.

Dans des analyses récentes, la rente se produit suite à l'obtention de revenus sans contribution à la production de biens et services supplémentaires. Plusieurs sont les formes de rentes provenant d'une multitude de sources comme indiqué dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Formes et sources de rente

Formes de rente	Sources de rente
Rente agricole, minière et énergétique (pétrolière ou gazière) Rente des hydrocarbures (Revenu extérieur pour l'Etat rentier) Rentes naturelles (du sol et sous-sol), réglementées et correspondant à « <i>des régimes rentiers liant politiques et milieu des affaires, et affectant les rentes à des consommations, à des redistributions clientélistes ou à des placements à l'extérieur</i> ». Elles sont des monopoles naturels ou des dons de la nature. On parle de l'Etat rentier, d'une économie rentière. ⁹	Prélèvements sur les produits du sol et du sous-sol

⁷ Krueger Anne O, 1974. « L'économie politique de la société de recherche de rente ». The American Economic Review, vol. 64, n° 3, 291-303. In <https://www.jstor.org/stable/1808883>

⁸ Vornetti Patricia, 1998. « Recherche de rente, efficacité économique et stabilité politique ». Mondes en développement, T26, n°102, pp : 13-24.

⁹ On se demande alors sur le sens de la causalité : « *est-ce l'existence de la rente qui favorise le despotisme ou est-ce du fait de sa nature despotique que l'Etat prélève des rentes ?* ». Talahite, F, ... op.cit., p.3).

Rente perpétuelle/emprunts perpétuels (versement d'un revenu et non du capital) Exemples : les prêts accordés dans le cadre du PAS. L'aide est passée d'un stade où elle est basée sur des projets d'investissements à un autre où elle est devenue un élément central de la faisabilité politique de l'ajustement, en agissant sur le système de gouvernance des pays sous-développés.	Prélèvements sur les relations extérieurs, aides.
Rentes de situation, de bureaucrates ou des firmes.	Positions de monopole et de pouvoir permettant des transferts de revenus d'une classe à une autre.

Source : Notre propre élaboration sur la base de : Hugon. Ph., 2003 & 2006¹⁰ et Talahite. F., 2005.

Dans la théorie économique, l'existence de rentes est prouvée et expliquée par des facteurs économiques et extra-économiques. Elles constituent une composante essentielle du fonctionnement des économies en étant une source de revenus publics et privés. Mais, le débat sur leur légitimité ou non, leur efficacité économique ou non, demeure. C'est au niveau du mode de gestion de la rente que la question se pose quant à son rôle dans la répartition égalitaire des richesses.

Dans le système capitaliste, la concurrence et la rationalité constituent des règles principales du bon fonctionnement du marché ; Elles permettent, théoriquement, lors de la rémunération des facteurs de production (capital, travail, terre), de garantir une répartition équitable des revenus. Or, pratiquement, le dysfonctionnement du marché et la non efficacité de l'intervention de l'Etat, voire sa non régulation génèrent des situations de rente basées sur la création, la protection et l'exploitation de privilèges, de faveurs ou d'opportunités d'affaires loin des mécanismes du marché notamment la concurrence. Il en découle :

¹⁰ Hugon Philippe, 2003. *Economie de l'Afrique*. Collection Repères, Editions La Découverte, 4^{ème} édition. Paris. & 2006, 5^{ème} édition. Paris.

- La discrimination ;
- L'appauvrissement et l'enrichissement rapide ;
- La non réalisation de l'égalité des chances ;
- La marginalisation des compétences, du mérite et de la concurrence loyale...

De nos jours, un système politique qui, en contrepartie de sa défense et sa conservation, accorde des avantages et des privilèges à des individus ou groupes d'individus, est caractérisé par l'économie de rente.

Dans le cadre de notre pays, ce type d'économie prend plusieurs formes qui se sont transformées au fil du temps.

II- L'économie de rente au Maroc : une diversité en articulation avec le système politique

Au Maroc, le phénomène de la rente remonte à la période précoloniale en prenant la forme d'Almouna et d'Al'âattaya, ...etc. Avec la modernisation de l'Etat, l'économie de rente a pris de nouvelles formes.

Depuis l'indépendance, et pour des raisons politiques, l'Etat s'est basé sur la rente en tant que mode de gouvernance et de redistribution des richesses pour garantir l'allégeance, élargir la base sociale, et *in fine*, assurer la pérennité du système politique. Lors du processus de la marocanisation par exemple, l'Etat a octroyé des licences d'importation et de protection commerciale de manière sélective sur les produits, a octroyé des crédits à taux bonifiés pour certains secteurs. Ce qui constitue des rentes implicites dans le cadre des politiques publiques en orientant les faveurs vers des groupes particuliers.

Jusqu'à nos jours, nous pouvons énumérer une pluralité de types de rente qui nécrosent l'économie et la société marocaine. Nous pouvons ainsi distinguer entre des rentes qu'on peut qualifier de « verticales » et d'autres de « transversales ».

1- Les rentes « verticales » (sectorielles)

Il s'agit de rentes générées dans le cadre de la gestion des différents secteurs d'activités économiques :

- Agriculture : rente foncière, cessions illégales des terres de colonisation (notamment fermes SODEA-SOGETA), rente liée à la politique des barrages, à la défiscalisation du secteur, au plan Maroc vert...etc.
- Pêche maritime : licences de pêche en haute mer, accord de pêche avec l'Union européenne...etc.
- Mines et diverses ressources naturelles : Autorisations d'exploitation des gisements miniers, des carrières de sable, marbre et gravier, des sources d'eaux minérales, des forêts...etc.
- Industrie, BTP, tourisme : faveurs multiples et variées dans le cadre de la politique dite de promotion de l'investissement : zones industrielles et zones franches, cessions à des promoteurs immobiliers et des conditions de faveur de terres urbaines ou urbanisées, octroi non transparent de marchés publics, aides financières, avantages fiscaux...etc.
- Transport : Agréments pour l'exploitation de lignes de transport des voyageurs, contrats et/ou concessions sans appel d'offres pour la construction / exploitation de services de transport en commun, urbains et inter-urbains : Tramway, TGV...etc.
- Commerce : Agrément pour l'exploitation des « carreaux » par les « mandataires » dans les marchés de gros des fruits et légumes urbains ;
- Gestion déléguée des services d'assainissement et de fourniture d'eau et d'électricité dans des agglomérations urbaines (Amendis, Redal et Lydec) ;
- Commandes d'études stratégiques, de gré à gré, à des bureaux d'études nationaux et internationaux...etc.

2- Les rentes « transversales »

Cette catégorie de rentes recouvre des formes et des modalités très variées, pouvant aller des rentes liées à des phénomènes de domination du marché à des rentes fiscales ou territoriales, en passant par celles générées par les multiples inégalités en termes de droits humains, notamment économiques et sociaux...etc.

2-1 La rente et la domination des marchés

Il s'agit de rentes pouvant se développer sur tout marché caractérisé par l'existence d'un monopole (un seul offreur), un monopsonne (un seul demandeur) ou un oligopole (quelques offreurs coalisés), ou plus généralement des ententes entre entreprises, en principe, concurrentes

mais dont le résultat concret est d'aboutir à des pratiques anticoncurrentielles sur le ou les marchés concernés (ententes sur les prix, la qualité des produits ou des services, les modalités de commercialisation ou de paiement...). Exemples : secteurs du sucre, de l'huile de graines, des engrais, des semences, des banques et assurances, des télécommunications, des hydrocarbures... etc.

2-2 La rente territoriale

Les inégalités spatiales constituent une source de rentes de localisation : Maroc "utile" /Maroc "inutile", villes/campagnes, Zone urbaine/zone rurale, périmètres irrigués/zones Bour... etc.

Au lendemain de l'indépendance politique, la configuration territoriale du Maroc présente deux parties différentes du pays, l'une "favorisée" et l'autre "deshéritée". Cet inquiétant legs historique ne masque pourtant pas la réalité profonde liée à la situation géographique du pays. En effet, l'existence des disparités spatiales et des déséquilibres du territoire peuvent s'expliquer par trois facteurs essentiels¹¹ :

- 1- La situation géographique du pays où les facteurs naturels constituent davantage des causes de disparités inter-régionales : les différences des données physiques et climatologiques. Exemple : la Côte Atlantique Centrale et Nord-Ouest reçoivent plus de 400 mm de pluie ; elle bénéficie de ressources en eau ainsi qu'une infrastructure portuaire assez développée permettant la pêche et le commerce international. Par contre, la situation est tout à fait différente dans la région orientale, la chaîne de l'Atlas et la zone présaharienne.
- 2- La faiblesse des délimitations ou des cadres territoriaux, les communes, les provinces et notamment les régions, à créer une dynamique économique et sociale porteuse de développement global selon les spécificités locales.

Ainsi, les découpages en sept puis en seize régions, pratiqués avant le découpage actuel en douze régions (2005), servent d'exemple :

- Pour un quart de siècle d'adoption d'un découpage en sept régions (1971) dites économiques (26 ans), on n'a pas pu éviter et absorber les disparités et difficultés spatiales affectant le développement du pays.

¹¹ Ayegou Jamila, 2006. *Les découpages territoriaux au Maroc : logiques, déterminants et finalités*. Thèse de doctorat national en Sciences économiques, Université Sidi Mohammed Ben Abdellah, Faculté des SJES-Fès. Dixième chapitre.

➤ L'évaluation de presque vingt ans de mise en pratique de seize régions (1996) révèle que les disparités persistent encore et que ces cadres territoriaux sont inopérants puisque leur délimitation n'a pas eu pour base les données économiques et sociales réelles du territoire marocain.

- 3- Les politiques d'aménagement du territoire ainsi que les politiques publiques, participent grandement au modelage de son organisation. Elles sont aptes à freiner, à lutter ou à aggraver les déséquilibres, naturels ou historiques soient-ils ou encore résultat de politiques appliquées d'en haut.

Les rentes de localisation émanent ainsi de la distance qui sépare une zone avec le centre. Ce dernier est considéré comme un espace permettant la maximisation de profit pour plusieurs raisons : la proximité du marché et l'absence de coûts de transport pour échanger des biens (rente de situation), l'existence d'une infrastructure accueillante des projets, la concentration d'activités en ville telles que le commerce, l'industrie, l'habitat, ..., etc. Ce qui a rendu le fameux axe historique de Casablanca-Kénitra plus attractif et donc une zone de concentration des activités, des revenus et de la population. Or, les politiques préconisées pour le décongestionner demeurent inefficaces¹² vu la persistance des inégalités criantes qui marquent le territoire marocain.

Ainsi, la rente territoriale émanant des inégalités spatiales et des déséquilibres territoriaux intra et inter-régionaux est prometteuse de création et de maintien d'avantages concurrentiels territoriaux. Ces derniers peuvent émaner des politiques menées par l'Etat telles que les subventions, la politique fiscale...etc.

2-3 Le rente fiscale

La rente et l'impôt sont des concepts qui peuvent aisément se conjuguer. Le même Etat qui peut octroyer des rentes prélève des impôts, et peut, le cas échéant, s'abstenir de prélever tout ou partie desdits impôts... Ce faisant, il accorde des « privilèges » fiscaux (sous forme d'exonérations, réductions, abattements, temporaires ou permanents, généraux ou spécifiques, globaux ou régionaux...), sources de rentes fiscales conséquentes.

En relation avec l'extérieur par exemple, nous rappelons, la décision du conseil de l'UE, en partenariat avec l'OCDE, d'inclure le Maroc

¹² Ayegou. J., 2006. Op. Cit., pp : 264-267.

dans la liste grise des paradis fiscaux en 2017, dans le cadre de la recherche de « *l'optimisation fiscale* » depuis la crise financière de 2008. Le reproche a porté sur trois régimes considérés comme « dommageables » et créant « *une concurrence déloyale par le biais de l'impôt* », à savoir : « *les avantages accordés aux entreprises étrangères dans les zones franches d'exportation, le régime préférentiel des zones d'accélération industrielle, ainsi que les largesses fiscales de Casablanca Finance City [(CFC)]* ». ¹³

En conséquence, le Maroc s'est engagée, depuis 2018, dans des actions de conformité du système fiscal avec les principes mondiaux (transparence et imposition équitable) tels qu'ils figurent dans la liste de l'UE, en :

- Corrigeant des régimes fiscaux préférentiels, ce qui a lui permis de ne pas être considéré comme un Etat non coopératif et d'éviter le risque lié à la perte des atouts en matière d'attraction des investissements étrangers ;
- Modifiant la loi organisant CFC¹⁴, mais qui n'accorde pas automatiquement la sortie du Maroc de la liste grise ; il faut attendre la tenue de la réunion semestrielle du conseil de l'UE pour que la décision soit prise.

A l'échelle nationale, la rente fiscale est détectée à travers plusieurs actions étatiques telles que l'exonération des grandes exploitations agricoles et les avantages fiscaux accordés aux grandes entreprises au moment où les Petites et Moyennes Entreprises (PME) « *sont pleinement taxées* » comme le précise le rapport de la CGEM sur l'iniquité dans la fiscalité marocaine. ¹⁵

L'exonération fiscale de l'agriculture est considérée comme étant une rente fiscale vu qu'elle concerne « *un secteur où le pouvoir politique a des intérêts économiques qu'il veut faire prospérer et une clientèle politique à entretenir* » ¹⁶. Ainsi, l'Etat exerce son autorité via l'impôt

¹³ <https://www.medias24.com/ce-que-gagne-reellement-le-maroc-en-sortant-de-la-liste-grise-des-paradis-fiscaux-16797.html> consulté le 25 février 2021.

¹⁴ Décret-loi n° 2-20- 665 du 12 safar 1442 (30 septembre 2020) portant réorganisation de « CASABLANCA FINANCE CITY ». B.O – N° 6922 -13 safar 1442 (1er octobre 2020).

¹⁵ Chaouki Samir, « Rente fiscale ». In <https://leseco.ma/opinion/rente-fiscale.html> 23/04/2019. Consulté le 15 janvier 2021.

¹⁶ Akesbi Najib, Transparence, rente et justice fiscale. In <http://economia.ma/fr/content/transparence-rente-et-justice-fiscale-0>

pour le prélever ou pour distribuer une rente, en l'occurrence, de nature fiscale du moment où il « *réduit, voire exonère de manière sélective certains contribuables* »¹⁷. La non transparence à ce niveau rime avec d'autres réalités telles que la fraude et l'évasion fiscales, la contrebande et la corruption...etc.

2-4 La rente, la transparence et la corruption

La transparence est l'un des principes d'une gouvernance efficace ou plutôt d'un système démocrate. Or, plusieurs sont les domaines qui échappent à cette règle. Nous citons à titre d'illustration, les Comptes "Spéciaux" de Trésor (CST) qui sont, depuis longtemps, alimentés par l'argent du contribuable et, mis hors du budget général et donc maintenus hors du contrôle du parlement.

A l'origine, la création des CST a été argumentée par le besoin de « retracer de simples mouvements de fonds provisoires ». Or, la création continue de ces fonds n'est pas accompagnée par des mécanismes de contrôle¹⁸. Exemples : le Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes, le Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain, Fonds de développement industriel et des investissements, Fonds de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain, Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles, le Fonds de développement énergétique...etc.

Ce n'est qu'à partir de 2015 que les recettes et les dépenses des CST ou « caisses noires de l'Etat » ont commencé à faire l'objet de publication et de contrôle, et donc soumis aux débats parlementaires lors de l'examen des lois de Finances, sans pour autant atteindre le stade d'être placés dans la rubrique des ressources et dépenses de l'Etat. Ils demeurent sous l'autorité exclusive du Trésorier général et sans que l'amendement ne touche les comptes spéciaux relatifs à la sécurité intérieure et extérieure du pays, contrairement à ce qui se passe partout dans les systèmes démocratiques. A ce niveau, la réforme de loi organique s'avère nécessaire pour assurer la transparence, un pilier de la « bonne » gouvernance.

¹⁷ Akasbi Najib, Transparence, rente et justice fiscale.... Op. Cit.

¹⁸ Dans le budget de 2021, 56 comptes d'affectation spéciale, soit un total de dépenses de : 81 288 696 000 dirhams. In B.O N° 6944 bis – 3 jourada I 1442 (18-12-2020). Article 45 : Dépenses des comptes spéciaux du trésor pour l'année budgétaire 2021 (En dirhams).

La corruption est un phénomène de grande envergure, notamment dans les pays en développement. C'est un comportement d'un ou de plusieurs bénéficiaires visant la recherche de rente par l'influence de la décision publique ou encore privée sur les plans économique, politique, juridique, administratif et social. Les responsables directs des modifications des règles et des lois (dans le secteur public essentiellement) obtiennent en contrepartie des avantages personnels. C'est « *une manifestation de mauvaise gouvernance à double titre, puisqu'elle menace et l'accountability (elle fausse les règles du jeu) et l'inclusivité (elle renie le droit des citoyens à un traitement équitable)* »¹⁹.

Par son caractère diversiforme, la corruption génère une mauvaise allocation des ressources, des inégalités et de la pauvreté. Récemment, une étude sur six pays d'Afrique du Nord (sur une période de 15 ans, de 2004 à 2018) a montré que la corruption a un impact négatif sur la croissance économique.²⁰ De telles distorsions deviennent alors à la fois des causes et des conséquences de la corruption en pérennisant les situations de rente.

Selon Transparency International, la corruption est « *l'abus d'une fonction publique à des fins d'enrichissement personnel* ». Depuis 1995, cette ONG s'est intéressée à la publication des indices mondiaux sur la corruption dans le secteur public en procédant au classement des États sur la base des taux de corruption et aussi de la régularité des échanges internationaux.

Selon le rapport mondial 2020 Transparency International sur l'indice de perception de la corruption (IPC), le Maroc a eu un score de 39 en comparaison avec 180 pays, donc parmi les pays hautement corrompus avec un recul d'un point par rapport à l'année précédente, suite à l'état d'urgence dans le contexte de la pandémie de covid 19, qui a limité les mouvements et déplacements.

La transparence et la « bonne » gouvernance, ou plutôt la gouvernance efficace²¹, s'avèrent deux éléments clés dans la lutte contre ce

¹⁹ Comité directeur du Rapport. *50 ans de développement humain et perspectives 2025*. Rapport général « L'avenir se construit et le meilleur est possible ». Cinquantenaire de l'indépendance du royaume du Maroc, p.54.

²⁰ Obad Jaouad et Outseki Jaouad, 2021. Corruption et croissance économique dans les pays nord africains. *Revue Française d'Economie et de Gestion*. 2, 3 (mars 2021). Consulté à l'adresse :

<https://www.revuefreg.fr/index.php/home/article/view/219>

²¹ Ayegou Jamila, 2020, « La bonne gouvernance : une contribution au débat sur le concept, le modèle et sur le rôle de l'Etat dans le développement économique ».

phénomène. C'est l'une des intentions du droit international qui a, depuis la convention de Mérida (convention des Nations Unies depuis 2003), instauré, à l'échelle mondiale, une stratégie de lutte contre la corruption fondée sur les droits humains.

2-5 Le rente et les droits humains...

Etant donné que la corruption/rente limite la capacité des gouvernements à accomplir leurs fonctions de base en matière de garanties de droits économiques, sociaux et culturels (eau, alimentation, logement et éducation...), elle contribue à la violation des droits humains fondamentaux. Elle génère ainsi la discrimination et l'inégalité entre les individus, ce qui est en contradiction avec la déclaration universelle des droits humains.

On peut également, à partir d'autres points de vue, distinguer entre les types de rentes :

- ✓ Naturelles : surexploitation (pêche hauturière, mines, carrières de sable, sources d'eau...) ;
- ✓ Technologiques : Economies d'échelle, innovation, marketing (réseaux, brevets, marques) ;
- ✓ Visibles : Agréments, licences, autorisations (Transport, professions libérales, grande distribution) et « Retraite » en contrepartie d'une tâche momentanée et non d'une profession (exemple la retraite des parlementaires...) ;
- ✓ Invisibles : défaillances de régulation (aménagement de l'espace, gestionnaires de monopoles, ...etc.).

En somme, l'économie de rente est une problématique qui freine le développement des économies. Une minorité en bénéficie et accumule des capitaux au détriment de l'économie nationale. Dans son diagnostic de l'économie du Maroc, Driss Ben Ali l'avait qualifiée comme étant « *une économie néo patrimoniale caractérisée par la rente* ». Ce type d'économie, qualifié aussi de sous-système *makhzénien*, a été dénoncé par le « mouvement du 20 février » né lors du « printemps arabe », en tant que mécanisme de corruption et de gangrène fragilisant l'économie et la société marocaines.

Si la corruption et le détournement des deniers publics constituent des dangers pour l'économie et la société, étant donné leur caractère

Chapitre 1. In Ayegou. J. (dir.) *Les gouvernances et le développement. Etat, territoires, secteurs public et privé*. 1^{ère} édition février 2020, Imprimerie : Omega graphique, Casablanca, 426 pages.

illégal, la rente est considérée beaucoup plus dangereuse parce qu'elle est régie par des lois, des décrets, des circulaires...etc. L'une des clés pour réaliser un développement économique basé sur une répartition égalitaire des richesses est de sortir de la logique de rente.

III- La lutte contre la rente : une des conditions de succès de tout projet de développement

La valorisation de la rente contribue à la stagnation de l'économie et à un blocage de l'accumulation. Ceci s'explique, entre autres, par le faible taux d'investissement à forte intensité capitaliste et les distorsions en faveur des secteurs non directement productifs.²² Les facteurs de production ainsi que le capital public accumulés n'arrivent pas à atteindre le seuil permettant à l'économie de se doter d'un système productif générateur d'emplois et absorbeur du chômage et de pauvreté. Une telle situation a contribué à la quête d'un nouveau modèle de développement.

Lors des travaux sur ce dernier, l'un des dysfonctionnements majeurs soulignés dans les différentes plaidoiries tenues devant la Commission Spéciale sur le Modèle de Développement²³ (CSMD) est la mauvaise gouvernance (corruption, économie de rente et conflit d'intérêt).²⁴ D'où, la nécessité de la moralisation de la vie publique et de la lutte contre ces différents fléaux, fortement recommandée par divers acteurs associatifs et politiques, et exprimée par le « mouvement du 20 février ». On lit par exemple qu'« *Aucune transformation du modèle de développement économique et social du Maroc n'est possible sans une interruption soudaine et brutale des privilèges, des passe-droits et des rentes* »²⁵.

²² Hugon. Ph., 2003, op. Cit., p.23.

²³ La commission est présidée par Chakib Benmoussa, nommé par le Roi le 19-11-2019 et est composée de 35 membres le 12-12-2019.

²⁴ Jaidani. C. Nouveau modèle de développement: La commission spéciale livre un bilan d'étape. In <https://fnh.ma/article/actualite-economique/nouveau-modele-de-developpement-la-commission-speciale-livre-un-bilan-d-etape> et Brahim Mokhliss, 14 juillet 2020, <https://lematin.ma/journal/2020/cinq-principaux-piliers-travaux-commission-speciale-mode-developpement/340894.html>

²⁵ Mouvement Damir, juin 2019. La Maroc que nous voulons... Memorandum. Pour un nouveau modèle de développement du Maroc. P. 43

Dans son essai de proposer des remèdes aux faiblesses structurelles du modèle poursuivi par le Maroc, l'IMIS insiste, entre autres, sur le renforcement de la concurrence et la lutte contre les rentes.²⁶

De même, dans l'appel à une réforme intégrale du modèle de développement marocain, il est fortement recommandé de prôner « *une rupture avec les politiques éphémères et les modes de gouvernance conventionnels actuels afin d'édifier un cercle vertueux de croissance inclusive et durable à même de réduire les inégalités croissantes et les écarts démesurés en termes de répartition des revenus et des richesses* »²⁷. Ainsi, la discussion sur les inégalités dans la répartition des richesses a largement refait surface notamment depuis la reconnaissance du problème lors du discours royal qui se demandait « *où est cette richesse ?* » et « *est-ce que tous les Marocains en ont profité, ou seulement quelques catégories ?* »²⁸.

Ces fléaux et failles de l'économie marocaine sont souvent évoqués mêmes dans les rapports de certaines institutions internationales. Ainsi, parmi les politiques, à long terme, préconisées par le Groupe Banque Mondiale, on trouve la recommandation de « *promouvoir et garantir la stricte séparation des intérêts publics et privés afin de lutter contre les conflits d'intérêt et d'assurer la bonne gouvernance d'un État moderne. Renforcer la concurrence loyale et la lutte contre les rentes à travers le renforcement de l'autonomie et des pouvoirs des autorités de régulation, la réduction des rentes visibles (foncier, agréments, licences, autorisations, etc.) et des rentes invisibles (défaillances de régulation)* »²⁹.

Dans son diagnostic, ce rapport montre que le potentiel de croissance du Maroc, en tant que pays « *en voie de rattrapage économique* » est

²⁶ Institut Marocain d'Intelligence Stratégique (IMIS), 2020. Maroc : 2020-2030. La décennie de la montée en puissance? Quatre chocs pour une nouvelle trajectoire de développement. Mars 2020, p. 7.

²⁷ Ahmed Iraqi, 2020. *Pour un Maroc émergent. Mémoire de 100 propositions pour un nouveau modèle de développement*. Centre de Recherches Internationales et Stratégiques – CENTRIS, septembre, p.4.

²⁸ Discours royal du 30 juillet 2014, op.Cit.

²⁹ Jean-Pierre Chauffour, 2018. *Le Maroc à l'horizon 2040. Investir dans le capital immatériel pour accélérer l'émergence économique*. Directions Du Développement Pays et régions, Groupe de la Banque mondiale. p. xxxiii <http://dx.doi.org/10.1596/978-1-4648-1078-7>

considérable, mais la réalisation de son amélioration³⁰ « *est fortement bridée par de multiples équilibres sous-optimaux en termes d'économie politique* »³¹. Les obstacles du développement du pays résident dans les comportements anti transparence, qui visent à protéger les intérêts particuliers, les privilèges et les rentes. Ils sont généralement ancrés dans les habitudes, la culture et la mentalité des élites.³² De surcroît, ce qui complique et rend difficile le passage à un autre équilibre plus inclusif c'est que « *à la longue, ces groupes d'intérêts ont tendance à consolider leur influence, leur poids politique et leur capacité à extraire la richesse pour leur propre compte* »³³.

De même, dans le cadre de la contribution du Conseil Economique, social et environnemental (CESE) au débat sur le nouveau modèle de développement au Maroc, il a souligné, dans son rapport, les déficits/ « symptômes » de la situation d'essoufflement du modèle poursuivi. Ainsi, il a mis l'accent, entre autres, sur la corruption qui « *entraîne une fragilisation du lien social* » et sur le manque de transparence et de reddition des comptes qui « *conduit à un effritement de la confiance dans les institutions* ».³⁴ De surcroît, en présentant les faiblesses principales de l'économie marocaine, il a insisté sur « *l'existence d'un système de privilèges qui accentue l'exclusion et ralentit l'ensemble de la croissance* ».³⁵ La persistance historique de l'ouverture du système économique au Maroc à l'installation, directe ou indirecte, de secteurs protégés, de privilèges, de passe-droits et agréments, contribue à la pérennisation de la rente dont certaines formes constituent un danger vu qu'elles ont un caractère légal, contrairement à la corruption et aux fraudes.³⁶

Il paraît clairement que les diagnostics menés convergent vers les mêmes constats comme ils débouchent sur certaines recommandations et pistes de réformes dont le dessin est la réorganisation de l'économie

³⁰ Selon ce rapport, « *l'économie marocaine produit chaque année environ 100 milliards de dollars de biens et services alors que son potentiel après convergence serait de l'ordre de 1 000 milliards de dollars* ».

³¹ Jean-Pierre Chauffour, 2018...., ibid, p. 346.

³² Jean-Pierre Chauffour, 2018...., op. Cit, p. 346.

³³ Ibid, p. 347.

³⁴ CESE, 2019. Le Nouveau Modèle de Développement du Maroc. Contribution du Conseil Economique, Social et Environnemental, p. 42.

³⁵ Idem, p.54.

³⁶ Idem..., p.55.

en luttant contre les différents fléaux qui la transgressent. Or, au niveau de la nature des politiques à mettre en place, des divergences apparaissent entre celles qui se mettent dans le cadre d'une voie libérale et plus d'ouverture du Maroc sur l'extérieur (notamment les organismes internationaux) et celles qui recommandent de revoir les choix et stratégies appliquées jusqu'à l'heure actuelle en procédant avec une approche de rupture. Cette dernière se voit être organisée autour, d'une part, de la refonte du système politique sur la base d'une gouvernance efficace basée sur la séparation des pouvoirs, la démocratie, les droits humains, la reddition des comptes, la transparence et la distribution égalitaire des richesses, et d'autre part, de la révision des choix économiques cinquantenaires, dont les conséquences économiques et sociales actuelles de la crise sanitaire (covid-19) l'ont grandement prouvé.

Au final, il est crucial d'élaborer une stratégie sociétale intégrée qui vise le bien-être de l'ensemble de la population et dont le socle est la promotion de deux secteurs clés et déterminants dans le développement de toute société : l'enseignement/éducation et la santé. Une telle stratégie est appelée à lutter contre les inégalités sociales, spatiales et de genre, et contre la pauvreté et l'exclusion tout en mettant en place des politiques sérieuses de lutte contre la corruption et la rente. Ceci ne peut avoir lieu qu'en édifiant un système politique basé sur la démocratie, la reddition des comptes, l'Etat de droit et la distribution égalitaire des richesses. Telles sont les conditions de succès d'un « nouveau modèle de développement » en cours d'élaboration dans notre cher pays.

Bibliographie :

- Ayegou Jamila, 2006. *Les découpages territoriaux au Maroc : logiques, déterminants et finalités*. Thèse de doctorat national en Sciences économiques, Université Sidi Mohammed Ben Abdellah, Faculté des SJES-Fès. 381 pages.
- Ayegou. J, 2020, « La bonne gouvernance : une contribution au débat sur le concept, le modèle et sur le rôle de l'Etat dans le développement économique ». In J. Ayegou (dir.), *Les gouvernances et le développement. Etat, territoires, secteurs public et privé*. 1^{ère} édition février 2020, Imprimerie : Omega graphique. Casablanca, 426 pages.
- Chauffour Jean-Pierre, 2018. *Le Maroc à l'horizon 2040. Investir dans le capital immatériel pour accélérer l'émergence économique*. Directions Du Développement Pays et régions, Groupe de la Banque mondiale. 405 pages. <http://dx.doi.org/10.1596/978-1-4648-1078-7>

- CESE, 2019. Le Nouveau Modèle de Développement du Maroc. Contribution du Conseil Economique, Social et Environnemental. 155 pages.
- Comité directeur du Rapport. *50 ans de développement humain et perspectives 2025*. Rapport général « L’avenir se construit et le meilleur est possible ». Cinquantenaire de l’indépendance du royaume du Maroc. 186 pages.
- Goumeziane Smail, 2003. *Le pouvoir des rentiers. Essai sur l'histoire de la rente et des rentiers des origines à nos jours*. Edition : Paris-Méditerranée, Collection : Documents - témoignages. 193 pages.
- Hugon Philippe, 2003. *Economie de l'Afrique*. Collection Repères, Editions La Découverte, 4^{ème} édition. Paris. 128 pages.
- Hugon. Ph, 2006, *L'économie de l'Afrique*. Collections Repères, Editions La Découverte, 5^{ème} édition. Paris. 124 pages.
- Institut Marocain d'Intelligence Stratégique (IMIS), 2020. *Maroc : 2020-2030. La décennie de la montée en puissance? Quatre chocs pour une nouvelle trajectoire de développement*. Rapport mars, 29 pages.
- Iraqi Ahmed, 2020. *Pour un Maroc émergent. Mémoire de 100 propositions pour un nouveau modèle de développement*. Centre de Recherches Internationales et Stratégiques – CENTRIS. Rapport septembre, 21 pages.
- Jaidani. C., « Nouveau modèle de développement : la commission spéciale livre un bilan d'étape ». In <https://fnh.ma/article/actualite-economique/>
- Jessua Claude, 1991. *Histoire de la théorie économique*. Edition PUF. 584p.
- Mokhliss Brahim, 14 juillet 2020. In <https://lematin.ma/journal/>
- Mouvement Damir, juin 2019. *La Maroc que nous voulons... Memorandum. Pour un nouveau modèle de développement du Maroc*. 120 pages.
- Obad Jaouad et Outseki Jaouad, 2021. Corruption et croissance économique dans les pays nord africains. *Revue Française d'Economie et de Gestion*. 2, 3 (mars 2021). In <https://www.revufreg.fr/index.php/home/article/view/219>
- Talahite Fatiha. « Le concept de rente appliqué aux économies de la région MENA. Pertinence et dérives ». 2005. ffhal-00156924f
- Vornetti Patricia, 1998. « Recherche de rente, efficacité économique et stabilité politique », *Mondes en développement*, T26, n°102.
- Discours royal du 30 juillet 2014.
- B.O – N° 6922 -13 safar 1442 (1er octobre 2020).
- <https://journals.openedition.org/vertigo/15235>
- <https://leseco.ma/opinion/rente-fiscale.html>
- Dictionnaire Larousse.
- Encyclopédie Univesalis.
- Wikipédia.

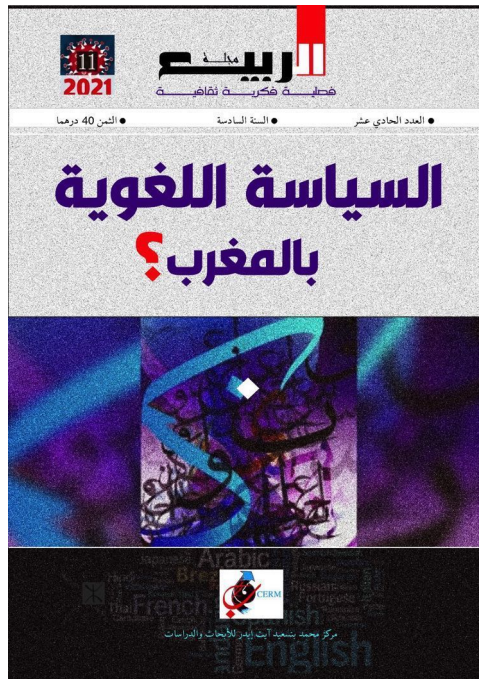
Axe III

**Des dysfonctionnements
de l'économie marocaine**

Dans les kiosques...

Le numéro 11 de Majallat Ar-rabii(version arabe)

"La politique linguistique au Maroc"



Corruption et développement. Cas du Maroc

■ *Abdessamad Saddouq*

Ancien secrétaire général de Transparency Maroc

La corruption antithèse du développement

La Maroc s'interroge sur son modèle de développement. L'actuel est un échec. Le Roi en fait lui-même le constat dans nombre de ses discours. Très faible taux de croissance (3% sur les dernières années, sans compter celui de 2020), chômage massif que traduit un faible taux d'activité : 36.5 % (recensement 2014), des inégalités qui ne cessent de se creuser, des indicateurs de développement humain dégradés et un système d'éducation en quasi-faillite. Bref, toutes les cases d'une situation d'échec sont cochées et la crise du Covid, en a montré toute l'étendue.

Le doux rêve d'une économie émergente dont on nous a bercés le long des années 2000, se dissipe. La réalité en 2020, c'est un PIB par habitant de moins de 3000 US\$/habitant, un déficit commercial qui atteint, 15% du PIB et un endettement qui grimpe à 76 % du PIB.

Faut-il incriminer le lourd passif d'une économie qui n'a jamais décollé depuis l'indépendance ? une mondialisation envahissante et de plus en plus agressive ? ou plutôt des choix politiques inadaptés ? Un peu de tout cela. Car le processus de développement est un long cours à dimensions multiples : politiques, économiques, sociologiques et culturels. Les facteurs inhibiteurs ou accélérateurs du développement font l'objet de débats récurrents. La thèse que nous défendons dans cet article est la suivante : au Maroc, c'est surtout un système de gouvernance qui favorise la rente, la prédation, le clientélisme...çàd la corruption, dans son acception large, qui en constitue le blocage principal.

Nous n'avons pas la prétention d'en faire un développement théorique ou académique mais la simple ambition de partager quelques réflexions essentiellement empiriques et qui éclairent cette thèse dans notre contexte national.

Mais d'abord un détour par les universités américaines dans les années soixante-dix. Là où s'étaient développés les outils conceptuels pour l'étude de la corruption : Etat néo patrimonial, société clientéliste, pouvoir discrétionnaire.... La définition de la corruption adoptée dans les années 90, entre autres, par Transparency International et la Banque Mondiale, vient de cette époque : détournement d'un pouvoir public à des fins privées. Elle revêt soit une forme de corruption-troc (market corruption) où les termes de l'échange sont bien définis (exemple pots de vin contre autorisation administrative) ou la de corruption-échange social où les termes de l'échange sont imprécis aussi bien dans leur consistance que dans leurs modalités d'exécution (népotisme, clientélisme...)

Rappelons-nous, dans cette mouvance, John Waterbury et son livre "le commandeur des croyants". Il avait consacré le chapitre intitulé «Courtisans, janissaires et compradors'', à la question de la corruption dans notre pays qu'il estime être '' utilisée à dessein à des fins politiques''. Il décrit des élites évoluant dans un système de faveurs et d'obligations entretenu par le Pouvoir¹.

Ce qui est remarquable, c'est que dans ce même mouvement, des théories de légitimation de ce phénomène ont vu le jour. L'un de leurs promoteurs était Samuel Huntington, l'auteur du "Choc des civilisations" qui allait connaître son heure de gloire après le 11 septembre. Selon cette tendance la corruption est naturelle à l'homme. Elle lubrifie les rouages de l'administration dans les économies sous-développées. Elle est le produit inévitable du processus de modernisation et seul le développement arrivera à l'effacer.

Ces théories se sont vite dissipées. Non pas à cause de leur cynisme moral mais pour des raisons toutes rationnelles. Il est aujourd'hui admis que la corruption mine le développement car :

- Elle incite à des comportements improductifs. Elle tue l'esprit de développement anime la course à l'argent facile et rapide ;
- C'est un facteur de conservatisme et de préservation de situations acquises ;
- Elle renchérit les coûts. Le coût induit par la corruption est cent, mille fois supérieur aux sommes encaissées par les corrompus : qualité des ouvrages, choix technologiques et souvent opportunité même de l'investissement.

¹ J. Waterbury : le commandeur des croyants. La monarchie marocaine et son élite PUF. 1975.

- Elle abolit la confiance, base de l'engagement de l'opérateur économique. Et en politique fondement de la représentation et pilier de la démocratie représentative ;
- Elle alimente le populisme, que les Institutions financières internationales ont qualifié de risque majeur lors de la conférence de Bali en 2018.

Au Maroc, La corruption est persistante et endémique. Elle est attestée par nombre d'indicateurs :

- IPC 2020 : score 41/100. Classement : 80/180. Le Maroc est devancé, en Afrique, par le Botswana, le Rwanda, le Cap vert et bien d'autres pays.
- Indice d'attractivité des IDE du World Economic Forum (2019). Score 4/7. Classement 75e/141. Sur 16 causes expliquant ce score peu glorieux ; la corruption est classée première devant la bureaucratie, l'accès au financement, les impôts et l'éducation.
- Indice de l'Etat de droit. Rule of Law Index. Maroc 67e/113. Le score le plus bas concerne la corruption et la justice pénale.

Ces indices et plusieurs autres, dessinent le contour d'un Maroc souffrant d'une corruption systémique et généralisée.

Quelles en sont les causes ?

A un premier niveau d'analyse, la corruption généralisée et persistante au Maroc renvoie au schéma de l'Etat néo patrimonial, concept posé par Max weber et développé, plus tard, par l'école américaine et en France , par Jean François Médard². Un système qui prolonge le fonctionnement de l'Etat patrimonial historique où la confusion entre biens publics et privés était totale. C'était le modèle du makhzen traditionnel. Les structures de l'Etat moderne mettent fin à cette confusion. En théorie. Dans la pratique, l'exercice d'un mandat public, à tous les niveaux de responsabilité, est souvent synonyme d'accaparement, d'enrichissement et de distribution de prébendes et de libéralités. Les positions de pouvoir deviennent des positions d'enrichissement. La corruption est la manifestation de cette

² J-F Medard- G.Blundo; Avant-propos à l'ouvrage: Combattre la corruption. Enjeux et Perspectives. Transparency International. Karthala. 2002.

interférence entre mandats publics et intérêts privés, à tous les échelons de la pyramide de l'Etat.

Un deuxième niveau d'analyse considère la corruption comme le produit naturel d'un mode de gouvernance défaillant. La captation de l'Etat, en est une forme extrême : l'Etat en tant que producteur des lois et des normes est détourné au profit d'intérêts privés voire particuliers. Certains pays de l'ex-URSS ont vécu des situations de ce genre. Plus près de chez nous, la Tunisie sous Ben Ali. La Banque Mondiale a publié en 2014 un document édifiant à ce propos: "All in the family, state capture in Tunisia".

Dans notre pays, de multiples symptômes mettent en lumière la défaillance de la gouvernance: impunité, faible effectivité des lois, absence de redevabilité, faillite de la justice et déficit de transparence. Autant de dysfonctionnements qui donnent la mesure de la distance qui nous sépare de l'Etat de droit. Dans un tel environnement, les pratiques de corruption, la distribution des privilèges et l'échange de services régulent l'espace public plus que ne le fait la règle de droit.

L'impunité est la première manifestation de cette défaillance. On ne pourra garantir le rôle dissuasif de la loi si la sanction n'est pas activée. Quel message envoyons-nous, si des individus suspectés ou carrément condamnés pour des faits de corruption se retrouvent au parlement, pour légiférer et contrôler la politique du gouvernement et la dépense publique ?

Outre notre rapport à la règle de droit, notre rapport au bien public est également convoqué. Il n'y a qu'à voir les actes de vandalisme à la sortie des stades. Le rapport au bien public de nos élites, dont l'élite administrative, interpelle encore plus. Le fameux communiqué des "Khouddam addaoula" l'illustre, à merveille. C'était en 2015, alors que le discours sur la bonne gouvernance et l'intégrité battait son plein.

Où et comment se développe la corruption au Maroc ?

Dans notre pays la corruption est systémique et généralisée, elle n'est pas sectorielle. Et l'on peut affirmer qu'aucun secteur n'en échappe.

Cependant et pour illustrer comment elle se développe, regardons de près deux domaines : l'urbanisme et les marchés publics.

L'urbanisme : C'est un vieux filon d'enrichissement facile. Tout en amont, la production des documents d'urbanisme lance un cycle reconnu comme étant vicieux. Le schéma directeur d'aménagement urbain et les plans d'aménagement constituent les premières bases légales "négociées" entre administration, propriétaires et intermédiaires.

Les extensions de périmètres urbains souvent orientées par la spéculation, ne sont pas le seul objet de ces négociations. L'affectation du foncier est tout aussi importante sinon plus. La définition de l'usage des parcelles de terrain attribue de fait une valeur marchande à celles-ci selon qu'elles soient destinées à l'habitat dense, commercial ou à l'équipement social. Le degré d'enrichissement des propriétaires et des spéculateurs en dépend. Et c'est, tout naturellement, la collectivité et les petits propriétaires qui en font les frais.

La délivrance des autorisations de lotir, de construire et les permis d'habiter clôt ce cycle de faveurs, d'extorsion et d'accaparement.

Superposé à ce système, la dérogation constitue l'autre aspect de ce dispositif. En principe, celle-ci ne peut être conçue que de nature exceptionnelle. Il n'en est rien. La dérogation est la base du dispositif. C'est quoi une dérogation ? C'est lorsque c'est la règle qui s'adapte au projet et non l'inverse. Passer outre la règle devient, avec un embellissement légal, une manière de l'appliquer.

Son utilisation est abusive. Le rapport de la Cour régionale des comptes 2012 sur Casablanca affirme qu'entre 2005 et 2009 sur 1214 projets de dérogation 534 ont reçu l'accord. Ils couvrent 5340 ha soit 21.36 % de la superficie du Grand Casablanca. Le CESE a produit un rapport conduisant aux mêmes conclusions. Le traitement des dérogations, selon ce rapport, est privilégié et opaque.

Cette pratique généralisée conduit à la fois à un urbanisme malsain et clandestin et à un système de faveurs que chacun cherche à obtenir. D'où un espace privilégié de corruption et de rente, au vu et au su de tous. Il n'est donc pas étonnant de voir se développer dans cet environnement les "mafias de l'immobilier" figure extrême du système et qui a pris une ampleur inédite ces dernières années.

Les marchés publics : Le poids économique des marchés publics au Maroc est écrasant : 20 à 24 % du PIB, selon les estimations. C'est un levier important entre les mains des pouvoirs publics : le système des marchés publics est le dispositif qui transforme les ressources en projets ou en produits et services. D'où l'impact sur le coût et sur la qualité des services publics.

Le domaine est très encadré juridiquement, même si l'arsenal de textes est dispersé. Sauf que la règle juridique n'est pas seule à réguler les processus de passation et d'exécution des marchés publics. En cause, les relations lucratives entre donneurs d'ordres et entreprises, les recours défaillants dont ceux de la justice, la faible effectivité de la loi et l'abus de pouvoir.

Les rapports entre Administration et opérateurs sont souvent des rapports de dépendance. Ce déséquilibre finit par façonner un standard de comportement qui favorise toutes les dérives : orienter les appels d'offres, monnayer l'attribution et toutes les étapes de l'exécution. Et de l'autre côté : ne pas contester le maître d'ouvrage, chercher à garder les bonnes relations pour éviter les représailles, capter et décrypter les messages subliminaux.

Résultat : les marchés publics sont un immense foyer de corruption. Et ce n'est pas qu'une perception. Les exemples révélés par la presse ou par les rapports officiels de la cour ces comptes sont fréquents. Récemment, les suspicions autour de marchés importants passés par le ministère de la santé nous ont rappelé à cette réalité, en pleine crise du Covid.

Les conséquences sont énormes sur les finances de l'Etat et sur la qualité des infrastructures. Les coûts qu'engendre la corruption dans ce domaine sont immenses. La sous-qualité des ouvrages qui en est le corollaire entraîne renchérissement des dépenses d'exploitation et de maintenance et rénovations anticipées. Pis encore, un projet peut être conçu et lancé rien que parce qu'il produit des commissions en cours de route. Les fameux éléphants blancs : ces constructions qui ne servent à rien ou qui ne sont jamais opérationnelles.

En guise de conclusion

Le Maroc est sous-équipé en matière de lutte contre la corruption et les Pouvoirs Publics ne semblent pas pressés pour surmonter ce handicap. Ils font montre d'une constance dans leur comportement, marquée par

deux caractéristiques. Hésitation et contrôle du temps de la réforme: un pas en avant, deux en arrière. Réformer à petites doses, revenir sur ce qui était admis hier, rechercher l'effet d'annonce. Les exemples qui l'illustrent sont nombreux.

La stratégie nationale de lutte contre la corruption adoptée par le gouvernement en décembre 2015, peine à trouver son chemin pour l'exécution. Six ans plus tard, son bilan est quasi-nul. Le moteur "volonté politique" qui devait l'animer n'est toujours pas activé. A la place, c'est un discours politique usé, qui est à l'œuvre et qui ne convainc plus personne.

La lutte contre la corruption est un impératif catégorique : quelles que soient l'ingéniosité et l'intelligence qu'on mettra dans la conception d'un nouveau modèle de développement, si l'on n'y inclut pas cette dimension anti-corruption et anti-rente, on aura rien à en espérer. En un mot, le nouveau modèle de développement, c'est d'abord la bonne gouvernance.

Références :

- J-F Medard- G.Blundo, 2002. Avant-propos à l'ouvrage: Combattre la corruption. Enjeux et Perspectives. Transparency International. Karthala.
- J. Waterbury : le commandeur des croyants. La monarchie marocaine et son élite PUF. 1975.



Les oligopoles privés marocains : émergence, réalité et répercussions

■ Abdellatif Zeroual ¹

L'existence d'oligopoles qui contrôlent une partie importante du système productif est une caractéristique principale de nombreuses économies voire de l'ensemble du système capitaliste mondial². Le Maroc ne constitue pas une exception. Il connaît même une tendance plus accentuée à l'«oligopolisation» en comparaison à d'autres pays de sa région. Dans leur dernier rapport sur le secteur privé au Maroc, la Banque mondiale et sa filiale, la Société financière internationale (SFI), avaient d'ailleurs remarqué que par « rapport à leurs homologues régionaux, de nombreux marchés marocains se caractérisent par une plus grande concentration du marché. La part des monopoles est élevée dans des secteurs qui se caractérisent généralement par une faible concentration du marché ailleurs. »³ L'un des résultats de l'enquête sur les entreprises qu'elle avait mené en 2013 est que « près de 40 % des entreprises manufacturières sont en concurrence sur les marchés oligopolistiques ».⁴

Du fait du rétrécissement du périmètre du secteur public, ces oligopoles, sont dans leur écrasante majorité soit des filiales de multinationales notamment françaises, soit des entreprises ou groupes privés contrôlés par des familles ou individus marocains⁵. Ces derniers avaient notamment bénéficié d'un soutien actif de l'Etat postcolonial. Au nom d'orientations «libérales» puis «néolibérales», le discours officiel présentait cet appui comme étant nécessaire pour réaliser une croissance forte, créer des emplois et augmenter le niveau de vie de la population. L'objectif de cet article est de s'interroger sur l'opportunité de ce choix. Pour cela, nous procédons en trois temps.

¹ Chercheur en sociologie et en gestion.

² Voir les travaux des théoriciens du système monde comme Wallerstein, Dun... Immanuel Wallerstein, *Comprendre le monde. Introduction à l'analyse des systèmes-monde*, La Découverte, Paris, 2006.

³ World Bank Group, IFC, *Créer des marchés au Maroc- diagnostic du secteur privé*, Washington, Juin 2019 p. 37

⁴ Idem.

⁵ Mohamed Oubenal et Abdellatif Zeroual, « Les transformations de la structure financière du capitalisme marocain », *Revue Marocaine des Sciences Politiques et Sociales*, Vol. XIV, Avril 2017.

D'abord, nous présentons le processus d'émergence de ces oligopoles privés marocains, puis nous abordons leur réalité actuelle avant de finir par l'analyse de leurs répercussions sur l'économie et la société.

1- Emergence

Le processus de formation de ces oligopoles est étroitement lié à celui de la constitution d'une bourgeoisie d'affaires. Les premiers embryons de cette dernière émergent au 19^{ème} siècle dans les grands centres urbains⁶ où une minorité s'enrichit en profitant des transformations que connaît le Maroc : ouverture "forcée" au système capitaliste mondial, successions de famines et d'épidémies, crise de l'Etat-Makhzen.... Une partie des élites urbaines amasse des fortunes monétaires dans le commerce grâce au développement des échanges extérieurs mais aussi immobilières à travers l'accaparement des terres agricoles et de l'immobilier urbain⁷. Certains sont issus de l'appareil d'Etat makhzénien ou le rejoindront⁸. Pour se soustraire à l'arbitraire de ce dernier et stabiliser le processus d'accumulation, ils cherchent même à devenir des protégés des puissances étrangères⁹.

L'installation du protectorat leur permet d'ailleurs de s'enrichir encore plus grâce au nouveau cadre politique, légal et économique qui s'instaure. Frappés pour certains par les effets de la crise de 1929, ils rebondissent durant la deuxième guerre mondiale en profitant du

⁶ L'exemple le plus frappant et le plus durable de ces dynasties bourgeoises qui se constituent à l'époque est celui des Benjelloun. Voir Latifa Benjelloun Laroui, *Abdelkader Benjelloun. Une vie*, Centre Culturel du Livre, Casablanca, 2019.

⁷ Roger Le Tourneau, *Fès avant le protectorat. Etude économique et sociale d'une ville de l'occident musulman*, 2ème Editions La Porte, Rabat, 1987 ; Jean-Louis Miège, *Le Maroc et l'Europe, 1830-1894*, Presses universitaires de France, Paris, 1963, tome IV : vers la crise ; Kenneth L. Brown, *Les Gens de Salé : Tradition et changement dans une ville marocaine de 1830 à 1930*, Eddif, Casablanca, 2001 ; Grigori Lazarev, « Aspects du capitalisme agraire au Maroc avant le protectorat », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1975.

⁸ En devenant notamment des Oumana. Voir Abdallah Laroui, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912)*, Maspero, Paris, 1977 et Mohamed Chabi, *L'élite Makhzénienne dans le Maroc du 19^{ème} siècle*, Publications de la Faculté des Lettres et de Sciences Humaines de Rabat, Rabat, 1995 (en Arabe).

⁹ Mohamed Kenbib, *Les protégés contribution à l'histoire contemporaine du Maroc*, Publications de la Faculté des lettres et de sciences humaines de Rabat, Rabat, 1996.

marché noir¹⁰. Toutefois, se sentant frustrés par l'accaparement de la plus grande partie de la richesse du pays par les grands groupes français et les colons, ils deviennent sensibles à la revendication nationaliste et finissent par financer le mouvement national. Parallèlement, un autre embryon d'une bourgeoisie d'affaires émerge parmi les émigrés du sud du Maroc dans les grandes villes du protectorat comme Casablanca¹¹.

La fin du protectorat est l'occasion pour tous ces éléments d'élargir leur base d'accumulation en prenant en partie la place des colons et/ou en s'associant avec les grands groupes de l'ancienne métropole. Ce grand "remplacement" se fait sous la direction et le parrainage de l'état postcolonial qui dès 1960 rejoint clairement le camp capitaliste occidental et adopte en conséquence une orientation "libérale". La bourgeoisie d'affaires bénéficie ainsi de son aide multiforme : crédits, subventions, participations du secteur public, fiscalité avantageuse, commande publique¹²... Il va sans dire que ce sont les éléments issus des grands centres urbains qui en profitent le plus du fait des liens ethno-familiaux qu'ils ont avec la haute fonction publique qui se marocanise après le protectorat.

D'ailleurs des éléments de cette dernière prendront pied dans le monde des affaires. L'une des occasions les plus intéressantes qui se présente à eux est la marocanisation. Survenue comme réponse du pouvoir politique à une crise aigüe, elle permet à la fois à la bourgeoisie d'affaires et à une partie de la technobureaucratie de s'accaparer ce qui restait des activités de l'ancienne petite et moyenne bourgeoisie coloniale et d'approfondir encore plus leur association avec le grand capital étranger notamment français qui dominait la plus grande partie du secteur "moderne"¹³. La marocanisation voit aussi l'émergence/consolidation du groupe économique comme forme de centralisation du capital par cette oligarchie¹⁴.

¹⁰ Albert Ayache, *Le Maroc, bilan d'une colonisation*, Editions Sociales, Paris, 1956 ; Adam André, *Casablanca. Essai sur la transformation de la société marocaine au contact de l'Occident*. Vol. 2, Editions du CNRS, Paris, 1968.

¹¹ Sur leur ascension voir Ibid. et John Waterbury, *North for Trade : Life and Times of a Berber Merchant*, University of California Press, Berkeley, 1972.

¹² Abdelkader Berrada et Said Saadi, « le grand capital privé marocain » in Jean-Claude, Santucci. (dir.) *le Maroc actuel*, Editions CNRS, Paris, 1992.

¹³ Abdelkader Berrada, « La marocanisation un éclairage rétrospectif », *Revue juridique politique et économique du Maroc*. N°20, 1988.

¹⁴ Said Saadi, *Les groupes financiers au Maroc*, éditions Okad, Rabat, 1989.

La crise des années 1980 impose une recomposition/restructuration de ces oligopoles. Le début de cette décennie voit l'acquisition par la famille royale du plus grand groupe privé du pays, l'ONA, qui renforce, tout au long des années 1980, ses positions dans certains secteurs (l'agroalimentaire et la finance notamment) tout en se diversifiant. Un grand mouvement de cessions/acquisitions/redéploiements rebat les cartes dans certaines branches¹⁵. Certains groupes subissent aussi de plein fouet les effets de la crise et de la "libéralisation" qui en résulte¹⁶. La séquence des privatisations dans les années 1990 bénéficie surtout à la holding royale et à des groupes qui en sont proches. C'est à sa faveur que l'ONA prend le contrôle de la SNI. Les deux premières décennies de ce siècle connaissent une nouvelle vague de recomposition/restructuration. Le pouvoir économique de l'oligopole royal ONA-SNI, devenu Al Mada après la fusion en 2010, se renforce. Et sous l'impulsion du nouvel entourage du roi, la création/consolidation de grands groupes va être encouragée avec comme objectif officieux : la constitution de "champions nationaux". C'est dans ce cadre que surviennent l'acquisition par la BCM (ONA) de Wafabank (groupe Kettani)¹⁷ et la prise de contrôle par Afriquia (Akwa) de la Somepi (Groupe Amhal).

2- Réalité actuelle

Le grand capital privé marocain occupe aujourd'hui des positions dominantes ou importantes seul ou en association avec le capital étranger dans plusieurs secteurs :

- L'industrie : notamment dans l'agroalimentaire, l'industrie de l'habillement, du caoutchouc et des plastiques, du papier et du carton, chimique, pharmaceutique, métallurgique...
- L'énergie et les mines : les énergies renouvelables, la production/extraction de l'or, l'argent, le cuivre, le zinc et le plomb, la fluorine et le cobalt ;

¹⁵ Abdelkader Berrada et Said Saadi, « le grand capital privé marocain », op. cit.

¹⁶ Dans certains cas, les problèmes liés à la succession compliquent encore la situation.

¹⁷ Qui donnera naissance à Attijariwafa bank.

- Le secteur financier : il contrôle deux des trois plus grandes banques (totalisant près de 40% des crédits et des dépôts) et compagnies d'assurances (totalisant plus de 35% de parts de marché) ;
- La construction et le BTP ;
- Le commerce et les services : les télécommunications, la promotion immobilière, la grande distribution, la distribution des hydrocarbures, la distribution automobile, l'importation et le négoce, le transport, le tourisme...
- Sans oublier l'agriculture où une bourgeoisie agraire s'est constituée/renforcée en mettant la main sur de larges superficies de terres fertiles et en bénéficiant de l'appui multiforme de l'Etat (grande hydraulique, subvention, crédit, assistance technique...) dont le plan Maroc vert n'est que le dernier avatar.

Dans une étude publiée en 2017, nous avons dénombré plus « de 150 familles et individus marocains [qui] détiennent, directement ou indirectement à travers des sociétés holdings ou autres, des participations »¹⁸ dans les 344 plus grandes entreprises du pays en termes de chiffres d'affaires¹⁹. Près d'une vingtaine de familles/individus en constitue le noyau le plus riche et le plus influent. Ainsi, selon Berrada, « 24 grands groupes d'intérêt économiques privés autochtones détiendraient ensemble 35% de la richesse (PIB) du Maroc ».²⁰ A leur tête, se trouve la holding royale Al Mada qui est, sans conteste, le groupe privé le plus puissant. En 2018, elle avait réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 33,9 milliards de dhs²¹. Par sa présence multisectorielle (les mines, l'énergie, l'industrie des matériaux de construction, la finance, la distribution, les télécommunications, l'immobilier, le tourisme²²), elle est une véritable « tour de contrôle » de l'économie marocaine²³. Son large réseau d'alliance avec des entreprises/groupes publics (comme la

¹⁸ Mohamed Oubenal et Abdellatif Zeroual, « Les transformations de la structure financière du capitalisme marocain », op. cit.

¹⁹ Il faut préciser qu'il s'agit des secteurs secondaire et tertiaire.

²⁰ Abdelkader Berrada, « Le « plan de relance » : une feuille de route qui crée plus de problèmes qu'elle n'en résout ». In <http://www.sciencepo.ma/2020/08/le-plan-de-relance-une-feuille-de-route.html> (consulté le 01/10/2020).

²¹ <https://www.jeuneafrique.com/mag/902988/economie/al-mada-les-habits-neufs-du-holding-royal-marocain/> (Consulté le 11/10/2020).

²² <https://www.almada.ma/#activites> (consulté le 11/10/2020).

²³ Selon l'expression de Tafra dans sa présentation de nos travaux : <http://tafra.ma/qui-dirige-leconomie-marocaine/> (consulté le 01/10/2020).

CDG) ou privés et sa détention de la première banque du pays, sans oublier son lien direct avec le centre du pouvoir politique, lui permet une centralisation de l'information sur l'économie et lui donne une influence considérable.

De taille moins grande, d'autres groupes occupent une place importante. C'est le cas par exemple d'Akwa détenu par les deux familles Akhennouch et Wakrim, de Finance com d'Othmane Benjelloun, de Saham de Hafid El Alami, de Holmarcom de la famille Bensalah ; d'Ynna holding de la famille Chaabi ou de Safari de la famille Lamrani. Ces groupes se caractérisent par leur implantation mutisectorielle et leur caractère congloméral (comme pour Al Mada mais dans une proportion moins grande) mais surtout par leur lien étroit avec le pouvoir politique (sauf peut-être pour Ynna holding). Ainsi, Aziz Akhennouch et Hafid El Alami sont ministres. Othmane Benjelloun aurait été impliqué dans des contrats d'armement avec les américains du temps d'Hassan II²⁴. Karim Lamrani a été plusieurs fois premier ministre et longtemps directeur général de l'OCP. Hassan Bensalah est connu pour sa proximité avec Mohammed VI alors que sa sœur a été propulsée à la présidence de la CGEM pour faire le contrepoids face au PJD. Ces rôles éminemment "politiques" sont la contrepartie et/ou la condition du soutien du pouvoir : financement, cession d'entreprises publiques, dispositions réglementaires ou fiscales favorables... Il faut dire aussi qu'ils ne sont pas les seuls à en profiter. Saadi avait montré que les entreprises connectées politiquement avaient plus de probabilité de profiter des faveurs de la puissance publique²⁵. L'interpénétration croissante entre les groupes les plus puissants et les sommets de l'Etat n'est donc que la face visible de l'iceberg. A un niveau moins élevé et par un intense travail de lobbying, à travers le GPBM²⁶, la COMADER²⁷, des associations/fédérations professionnelles ou la CGEM qu'il contrôle,

²⁴ Ses liens avec la firme américaine Westinghouse qui opérait dans le domaine militaire sont connus. Interrogé sur cela par Telquel en 2008, il répond : « Ça remonte à tellement loin que je ne m'en souviens plus » : <https://www.maghress.com/fr/letemps/23371> (consulté le 21/10/2020).

Voir aussi <https://www.baltimoresun.com/news/bs-xpm-1991-09-28-1991271091-story.html> (consulté le 01/10/2020).

²⁵ Said Saadi, « Moroccan Cronyism: Facts, Mechanisms and Impact », *Economic research Forum Working Paper No. 1063*, 2016 <https://erf.org.eg/wp-content/uploads/2016/11/1063.pdf> (Consulté le 10/09/20).

²⁶ Le Groupement Professionnel des Banques du Maroc.

²⁷ La Confédération Marocaine de l'Agriculture et du Développement Rural.

le grand capital privé marocain parvient à imposer ses vues sur de nombreuses questions fiscales, réglementaires, sociales...Le dernier exemple en la matière est celui du décret-loi « gelant les engagements de dépenses publiques »²⁸ en avril 2020.

3- Répercussions

Il y a trente ans, Saadi, avait remarqué que les « tendances monopolistes [du capitalisme marocain] (...), du fait de leur combinaison avec une logique financière de développement, déforment l'allocation des ressources, entraînent des surprix, favorisent l'adoption de techniques capitalistiques, tout en renforçant la concentration des revenus et en monopolisant une partie des sources de financement, des marchés publics et des capacités techniques et de gestion au dépens du petit et moyen capital et au prix de la surexploitation-marginalisation des masses populaires. »²⁹ Qu'en est-il aujourd'hui ? Les promesses d'émergence, de "consommateur-roi" et de "ruissellement" se sont-elles réalisées ?

Le mouvement de boycott contre trois marques de produits de large consommation qu'a connu le Maroc en 2018 nous fournit un premier élément de réponse. Il exprime l'exaspération d'une large partie des classes moyennes et populaires à l'égard des prix élevés imposés par les oligopoles privés. C'est le cas pour « les prix de l'eau embouteillée au Maroc [qui] sont, en moyenne, 17 % plus élevés que dans les autres pays de la région MENA et au-delà »³⁰ mais aussi pour le carburant comme le montrent les derniers soubresauts de l'affaire de l'entente sur le prix des hydrocarbures. Ces cas ne semblent pas isolés. Nous pourrions multiplier les exemples : la téléphonie mobile³¹, les médicaments³², le transport maritime des passagers³³... Les

²⁸ Voir le récit de cette opération de lobbying in https://telquel.ma/2020/04/10/austerite-les-48-heures-qui-ont-fait-reculer-benchaa%CC%82boun_1678745 (Consulté le 01/10/20).

²⁹ Said Saadi, *Les groupes financiers au Maroc*, op. cit. p. 208.

³⁰ World Bank Group, IFC, *Créer des marchés au Maroc- diagnostic du secteur privé*, op. cit. p. 45.

³¹ Conseil de la concurrence, *Réalisation d'une étude sur la concurrentiabilité du secteur du secteur de la téléphonie mobile. Rapport de synthèse*, Rabat, Version mai 2011 pp. 25-30.

³² Ibid, pp : 60-65.

³³ En « 2012, l'autorité espagnole de la concurrence a infligé une amende de 88,5 millions d'euros à onze armateurs marocains et espagnols pour avoir cartellisé le

entreprises marocaines auraient la “fâcheuse” habitude de « bénéficie[r] de marges très élevées par rapport à leurs homologues régionales. (...) [Ainsi] Si l’on compare le Maroc aux pays de la région MENA, les données de l’enquête sur les entreprises [menée par la Banque mondiale] suggèrent que la part des entreprises pratiquant des marges prix coûts élevées est plus importante au Maroc. »³⁴

De par ce pouvoir de marché, ces oligopoles bénéficient aussi d’avantages indéniables par rapport aux fractions petites et moyennes du capital. Une étude menée par la Banque centrale « sur les états financiers 2016 de plus de 72,000 entreprises réalisant un chiffre d’affaires global de 1036 milliards MAD (102% du PIB) (...) souligne que (...) les grandes entreprises (...) bénéficient de manière disproportionnée de conditions de paiement plus favorables sur leurs ventes que sur les achats. »³⁵ Cela se fait bien sûr aux dépens de ces fractions qui semblent être, malgré les grandes annonces, le parent pauvre des financements bancaires et des « politiques publiques ». La Banque mondiale et la SFI avaient d’ailleurs reconnu que la « politique gouvernementale visant à stimuler l’investissement et la création d’emplois dans les secteurs productifs repose essentiellement sur les IDE et les grands investisseurs, en accordant relativement moins d’attention à la modernisation des PME existantes. »³⁶ Le résultat est que les « petites entreprises nationales se débrouillent seules du mieux qu’elles peuvent, luttant pour survivre »³⁷.

Or cet appui multiforme aux oligopoles privées n’a conduit ni à la forte croissance tant “désirée” ni à la création “massive” d’emploi tant “voulue”. Pour la croissance, le constat établi par le dernier rapport annuel de Bank Al-Maghrib est sans appel : « Avec une progression annuelle moyenne du PIB par habitant de 2,3% sur la décennie contre 3,4% au cours de la précédente, le Maroc est resté classé dans la tranche inférieure de la catégorie des pays à revenus

transport maritime de passagers reliant les deux pays entre 2002 et 2010, avec des surtaxes pouvant atteindre 25 %. Ces amendes comprenaient environ 28 millions d’euros pour Comarit et 8 millions d’euros pour un autre armateur marocain, IMTC. Aussi élevés soient-ils, ces montants ne représentent peut-être que 6 % des gains illégaux générés par le cartel. » World Bank Group, IFC, *Créer des marchés au Maroc- diagnostic du secteur privé*, op. cit. p. 45.

³⁴ World Bank Group, IFC, *Créer des marchés au Maroc- diagnostic du secteur privé*, op. cit. p. 38.

³⁵ Ibid. 61-62

³⁶ Ibid, p.45.

³⁷ Ibid p. 9.

intermédiaires, alors que plusieurs ayant été au même niveau ont pu au cours des vingt dernières années se hisser vers des classes supérieures. »³⁸. L'« émergence » tant vantée n'est donc qu'une chimère. D'ailleurs, cette faible croissance a été surtout tirée par « *un nombre limité de secteurs non échangeables (construction, immobilier et commerce) à faible potentiel en termes de création d'emplois de qualité et de valeur ajoutée* »³⁹.

La nette préférence des oligopoles privés (et du secteur privé national en général) pour ces secteurs explique en partie la disparition d'une partie du tissu industriel⁴⁰ et « probablement l'impact étonnamment faible du niveau élevé des investissements marocains sur la croissance et l'emploi. »⁴¹ D'une manière générale, les « investissements du secteur privé au Maroc ont stagné autour de 16 % du PIB - un peu plus de la moitié de l'investissement total - au cours de la dernière décennie et, dans l'ensemble, ils n'ont pas été dynamiques en termes de création d'emplois ou d'exportations. »⁴² Les statistiques officielles sur l'emploi le montrent clairement : « Alors que la population en âge de travailler a augmenté, en termes nets, de 270 000 personnes par an entre 2012 et 2016, seulement 26 400 nouveaux emplois nets ont été créés en moyenne par an. »⁴³. A cela, il faut ajouter un taux de chômage des jeunes (15-24 ans) de 40% au milieu urbain⁴⁴ et « 17 % de la population en âge de travailler [qui] a un emploi formel, et moins

³⁸ Bank Al-Maghrib, *Rapport sur l'exercice 2019*, Rabat, 2020 p. V.

³⁹ World Bank Group, IFC, *Créer des marchés au Maroc- diagnostic du secteur privé*, op. cit. p. 41.

⁴⁰ Sans parler du fait que rares sont les sous-traitants marocains pour les segments de procès de production de voitures ou d'avions délocalisés au Maroc par des multinationales : « Les industries de l'automobile et de l'aéronautique ont connu une croissance remarquable au cours des dernières années, mais très peu d'entreprises nationales ont réussi à faire leur entrée dans ces chaînes de valeur. (...) Des clusters importants sont apparus, avec un nombre croissant de fournisseurs étrangers qui se sont installés au Maroc pour y établir des unités de production, en particulier dans le secteur automobile. Mais seule une poignée de fournisseurs locaux ont intégré ces chaînes de valeur et ces clusters. Malgré les incitations offertes par le gouvernement pour intégrer ces secteurs productifs, les investisseurs marocains ont préféré placer leurs ressources dans des secteurs non échangeables où les profits sont plus sûrs et la concurrence moins forte. » Ibid p. 81

⁴¹ Ibid. p. 49

⁴² Ibid. p. 22

⁴³ Ibid. p. 7

⁴⁴ https://www.hcp.ma/Taux-de-chomage-au-milieu-urbain-selon-les-tranches-d-age_a257.html

de 10 % [qui] ont un emploi formel fourni par le secteur privé »⁴⁵ dont 52% des salariés déclarés à la CNSS perçoivent moins de 3000 dhs⁴⁶. Précarité et/ou bas salaires sont la manifestation de la surexploitation de la majorité écrasante des salariés. Sans cela, l'accumulation de la masse importante de profit ne serait pas possible. Ce n'est pas pour rien que le Maroc est « le pays le plus inégalitaire du Nord de l'Afrique et dans la moitié la plus inégalitaire des pays de la planète »⁴⁷. Le "ruissellement" tant attendu et prévu s'est révélé être une illusion.

Conclusion

Le processus d'émergence et de consolidation des oligopoles privés marocains s'est étalé sur plusieurs décennies. Il a permis à quelques dizaines de familles, à leur tête la famille royale, de mettre la main sur une grande partie de l'économie du pays. L'Etat postcolonial a été mis au service de cette entreprise de conquête. Contrairement aux prédictions/promesses des institutions financières internationales, cette montée en puissance du grand capital privé marocain n'a conduit ni à l'émergence économique ni à la résorption du chômage ni au fameux effet de ruissellement.

La croissance est faible. Le peu d'industrie qui existe se réduit ou passe aux mains des multinationales. Le chômage chez les jeunes urbains est important. Précarité et bas salaires sont le lot de la majorité écrasante des salariés. Et l'indice de Gini (mesurant l'inégalité) est le plus élevé dans l'Afrique du Nord. Il est donc clair que la domination de ces oligopoles sur une partie importante du système productif a des effets délétères sur la société et l'économie. Elle a pour conséquence la surexploitation de travailleurs précaires et/ou touchant de bas salaires, l'imposition de prix élevés aux masses de consommateurs constituées des classes populaires et moyennes et la marginalisation des fractions petites et moyennes du capital.

⁴⁵ World Bank Group, IFC, *Créer des marchés au Maroc- diagnostic du secteur privé*, op. cit. p. 7.

⁴⁶ Caisse Nationale de Sécurité Sociale, *Rapport annuel 2018*, p. 16. In <https://www.cnss.ma/sites/default/files/files/Rapport%20CNSS%20VF%202018.pdf> (Consulté le 01/10/2020).

⁴⁷ Oxfam, *Un Maroc égalitaire, une taxation juste*, avril 2019, p. 2. In <https://www.oxfam.org/fr/publications/un-maroc-egalitaire-une-taxation-juste> (Consulté le 01/10/2020).

Faire le choix de soutenir ces oligopoles s'est révélé être catastrophique pour le peuple marocain. Rééditer les expériences des Etats développeurs de l'Asie orientale n'est ni possible pour diverses raisons (sociologiques, politiques, géopolitiques, historiques...) ni souhaitable pour son coût social et écologique élevé. La Banque mondiale et la SFI préconisent « de compléter les politiques qui ont favorisé un nombre relativement limité de champions économiques dans des secteurs stratégiques en mettant l'accent sur des conditions de concurrence et des services favorables qui soutiennent toutes les entreprises, notamment les PME. ».⁴⁸ Ce qui revient à reconduire le cadre actuel tout en le réaménageant. Or le pouvoir de ces oligopoles s'avère être l'un des obstacles principaux au développement du pays. Le briser devient un impératif. Cela passe, non pas par l'instauration d'une illusoire "égalité formelle" entre les capitaux ("concurrence équitable", "marchés contestables"...), mais par la "socialisation des oligopoles"⁴⁹ en commençant par leur nationalisation, qui est un élément fondamental dans tout programme de libération nationale et d'édification d'une véritable démocratie, prélude à un authentique socialisme.

Bibliographie :

- Samir Amin, 2012. *L'implosion du capitalisme contemporain - Automne du capitalisme, printemps des peuples ?*, Editions Delga, Paris.
- Adam André, 1968. *Casablanca. Essai sur la transformation de la société marocaine au contact de l'Occident*. Vol. 2, Editions du CNRS, Paris.
- Albert Ayache, 1956. *Le Maroc, bilan d'une colonisation*, Editions Sociales, Paris.
- Latifa Benjelloun Laroui, Abdelkader Benjelloun. 2019. *Une vie*, Centre Culturel du Livre, Casablanca.
- Abdelkader Berrada et Said Saadi, 1992. « Le grand capital privé marocain » in Jean-Claude, Santucci. (dir.) *le Maroc actuel*, Editions CNRS, Paris.
- Abdelkader Berrada, 1988. « La marocanisation un éclairage rétrospectif », *Revue juridique politique et économique du Maroc*. N°20.
- Kenneth L. Brown, 2001. *Les Gens de Salé : Tradition et changement dans une ville marocaine de 1830 à 1930*, Eddif, Casablanca.
- Mohamed Chabi, 1995. *L'élite Makhzénienne dans le Maroc du 19^{ème} siècle*, Publications de la Faculté des Lettres et de Sciences Humaines de Rabat, Rabat. (En Arabe).

⁴⁸ World Bank Group, IFC, *Créer des marchés au Maroc- diagnostic du secteur privé*, op. cit. p. 9

⁴⁹ Samir Amin, *L'implosion du capitalisme contemporain - Automne du capitalisme, printemps des peuples ?*, Editions Delga, Paris, 2012.

- Conseil de la concurrence, 2011. *Réalisation d'une étude sur la concurrentiabilité du secteur de la téléphonie mobile. Rapport de synthèse*, Rabat, Version mai.
- Mohamed Kenbib, 1996. *Les protégés contribution à l'histoire contemporaine du Maroc*, Publications de la Faculté des lettres et de sciences humaines de Rabat, Rabat.
- Abdallah Laroui, 1977. *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912)*, Maspero, Paris.
- Grigori Lazarev, 1975. « Aspects du capitalisme agraire au Maroc avant le protectorat », *Annuaire de l'Afrique du Nord*.
- Roger Le Tourneau, 1987. *Fès avant le protectorat. Etude économique et sociale d'une ville de l'occident musulman*, 2ème Editions La Porte, Rabat.
- Jean-Louis Miège, 1963. *Le Maroc et l'Europe, 1830-1894*, Presses universitaires de France, Paris, tome IV : vers la crise.
- Mohamed Oubenal et Abdellatif Zeroual, 2017. « Les transformations de la structure financière du capitalisme marocain », *Revue Marocaine des Sciences Politiques et Sociales*, Vol. XIV, Avril 2017.
- Said Saadi, 1989. *Les groupes financiers au Maroc*, éditions Okad, Rabat.
- Immanuel Wallerstein, 2006. *Comprendre le monde. Introduction à l'analyse des systèmes-monde*, La Découverte, Paris.
- John Waterbury, 1972. *North for Trade : Life and Times of a Berber Merchant*, University of California Press, Berkeley.
- World Bank Group, IFC, 2019. *Créer des marchés au Maroc- diagnostic du secteur privé*, Washington, Juin.

Webographie :

- Abdelkader Berrada, « Le « plan de relance »: une feuille de route qui crée plus de problèmes qu'elle n'en résout ». In : <http://www.sciencepo.ma/2020/08/le-plan-de-relance-une-feuille-de-route.html> (Consulté le 01/10/2020).
- <https://www.jeuneafrique.com/mag/902988/economie/al-mada-les-habits-neufs-du-holding-royal-marocain/> (Consulté le 11/10/2020).
- <https://www.almada.ma/#activites> (consulté le 11/10/2020).
- <http://tafra.ma/qui-dirige-leconomie-marocaine/> (consulté le 01/10/2020)
- <https://www.maghress.com/fr/letemps/23371> (consulté le 21/10/2020).
- <https://www.baltimoresun.com/news/bs-xpm-1991-09-28-1991271091-story.html> (Consulté le 01/10/2020)
- Said Saadi, 2016 « Moroccan Cronyism: Facts, Mechanisms and Impact », *Economic research Forum Working Paper No. 1063*. In : <https://erf.org.eg/wp-content/uploads/2016/11/1063.pdf> (Consulté le 10/09/20).
- https://telquel.ma/2020/04/10/austerite-les-48-heures-qui-ont-fait-reculer-benchaa%CC%82boun_1678745 (Consulté le 01/10/20).
- https://www.hcp.ma/Taux-de-chomage-au-milieu-urbain-selon-les-tranches-d-age_a257.html
- <https://www.cnss.ma/sites/default/files/files/Rapport%20CNSS%20VF%202018.pdf> (Consulté le 01/10/2020)
- Oxfam, *Un Maroc égalitaire, une taxation juste*, avril 2019, p. 2. In : <https://www.oxfam.org/fr/publications/un-maroc-egalitaire-une-taxation-juste> (Consulté le 01/10/2020).

Le lobbying économique et la crise du modèle de développement

(Cas des exploitants agricoles, de l'enseignement privé et des hydrocarbures)

■ *Hamza Abdelwahed*

Enseignant-chercheur à E.N.S.E.T- Mohammedia- Université Hassan II
Casablanca

L'étude de l'environnement socioéconomique et institutionnel de l'entreprise marocaine se place aux frontières limites des approches fonctionnalistes de l'entreprise et, en percute sur celles critiques et conflictualistes. Ses mots d'ordre sont la découverte de l'*incertitude* et de ses *ombres* conniventes à l'ère de la *turbulence*, le *pouvoir* des organisations et ses enjeux, la *collusion de la techno-administrative d'avec le capital privé*. Ses sujets de prédilection sont du genre recherche d'une nouvelle logique socioéconomique, évolution de l'approche stratégique, analyse de l'information, communication et recherche de l'excellence¹, l'influence psychosociologique et politico-économique, les contours de la dérégulation et de la réglementation des affaires, le lobbying et l'intelligence stratégique, etc.

Les défis qui se posent à l'entreprise marocaine semblent multiples et itératifs, depuis au moins les années 1980 : mise à niveau fiscale, adaptation des mécanismes de coordination interne aux besoins, politique économique et sociale, promotion de la performance, conditions de financement, compétitivité, conflictualité syndicale et activisme social, etc².

Cependant, l'un des **problèmes** récurrents de l'entreprise marocaine depuis les années 1960 étant le traitement politique public et non technico-économique et financier efficient des affaires, soit le lobbying entrepris par une bonne bande du secteur privé en complicité avec la technocratie administrative en place ; cela se doit de se faire dans le but de maximisation des profits pour l'entreprise, d'une part

¹ Ses auteurs les plus connus en matière d'organisation managerielle, sont Mintzberg, Drucker, Simon et Ansoff. Voir à ce sujet, Bornonville C. (1998), Introduction aux théories des organisations, Foucher, France. Mais aussi, en économie, tous ceux critiques depuis Marx K., les existentialistes, anarchistes et actionnalistes (Touraine, Morin,...)

² Voir Table des matières du numéro du Séminaire N°1 de l'A.E.M (1998), juillet, Maroc.

et, de distribution illicites de pots-de-vin pour des cadres et responsables d'Etat, d'autre part.

La définition que nous optons pour le lobbying, étant d'origine anglo-saxon (couloir, hall) désignant un individu/société ou groupe de sociétés représentant un intérêt particulier et, faisant pression sur les autorités (législatives ou administratives), afin de faire adopter une réglementation qui lui est/sont favorable(s) (ou supprimer une réglementation défavorable). L'économie de marché y est, en soi, fallacieuse, plombée par nombre de pratiques malicieuses, la rente et les privilèges. La transition démocratique et la consécration de l'Etat de droit sont à l'épreuve. Le secteur marchand présenté comme modèle n'en est "rien", dans sa bonne part, notamment celle en proximité du pouvoir.

Au-delà de la question morale qui se pose, bénéficiant et/ou structurant des zones d'ombres, ces transactions officieuses d'influence sont-elles légitimes et justifiées économiquement, eu égard l'impact laissé sur les comptes et de l'entreprise et de l'Etat ?

Ce défi inextricable majeur interpelle, sans équivoque, l'institutionnalisation des structures et comportements des agents autour de l'entreprise marocaine. Les cas délimités rongés par le lobbying, les plus saillants, sont :

- **Le premier d'actualité : les sociétés de Carburants : importation, distribution et commercialisation ;**
- **Le second, historique et classique : les Exploitants agricoles et les Gros propriétaires terriens d'une part et, enfin ;**
- **Les groupes d'intérêt économique de l'Enseignement privé, d'autre part.**

On fait l'hypothèse que l'entreprise capitaliste *for ever*, de type anonyme³ par rapport aux T.P.E et micro-projets de l'I.N.D.H (pour faire face à la pauvreté et à la précarité des "citoyens-sujets") ; les petites et moyennes entreprises de personnes, familiales et/ou informelles et "de noir", soit l'"arbre qui cache la forêt". Hégémonique par rapport à des enjeux complexes de forces internes et externes, profitant de la désorganisation des marchés locaux, régionaux et mondiaux et, du non consécration de l'Etat de droit, la

3 Benmoussa N. (1998), « Le rôle de l'administrateur dans la nouvelle société anonyme », in Séminaire N°1, A.E.M, N°1, op. cit.

société et/ou le groupe de sociétés privées les plus puissants arrivent mieux à influencer le pouvoir et, servir leurs propres intérêts en dépit de ceux de la nation. Ceci est constaté depuis une longue durée. Il constitue une donne structurelle du régime économique et politique marocain.

Bien que mettant apparemment une certaine distance vis-à-vis de leurs propres affaires, certains responsables⁴ se trouvent en état de confusion d'intérêts privés et publics, de postes et d'exploitation de postes, de l'autorité et du business. Se frottant les mains et exaltant la dite "main invisible", non soutenue scientifiquement⁵, les néolibéraux impliqués dans le monde des affaires entendent ceci comme des opportunités à saisir, des voies faciles et rapides d'enrichissement ; les socio-économistes (régulationnistes, post-keynésiens, néo-marxistes,...) le jugent comme conspiration illégale et, détournement non citoyen de fonds financiers, fonciers ou autres.

En **développement** de ces assertions, on met en avant un cadre approprié sommaire de réflexion et, on discute brièvement trois cas de figure de lobbying national, ayant l'air de constituer une pratique systémique et durable, eu égard sa défiance des limites acceptables de l'éthique et, son impact certain sur les finances publiques et/ou sur l'enrichissement néo-patrimonial de certaines sociétés puissantes et, enfin, nous réfléchissons en perspectives, le bien-fondé du dit "Modèle de développement économique et social" en vogue de nos jours (2017)⁶.

⁴ Voir les cas scandaleux d'espèce relatés par la presse nationale indépendante de M. My Hafid Alami et M. Akhennouch A., ministres et Hommes d'affaires sous gouvernement M. Benkirane /M. Othmani A, au sujet de l'assurance aux U.S.A de ses propres affaires de carburants sous houlette de l'assurance du secteur (M. Akhennouch), ou le privilège d'assurer le secteur agricole public, accordé à Assurance-saham revenant à M. My Hafid, ministre de l'investissement, de l'industrie, du commerce et de l'économie numérique. Voir aussi les cas d'exploitation de postes de M. El Ouardi en collusion avec M. My Hafid, osant faire dans la Médecine privée, au sujet de l'appartement en faveur de sa femme ; voire, encore, le cas de Mme Boutaleb L., Secrétaire d'Etat auprès du ministre du Tourisme, du transport aérien, de l'artisanat et de l'économie sociale, chargée du tourisme du gouvernement M. Othmani, en privilège accordé à un de ses proches, directeur d'un Bureau d'études privé, aussitôt membre de son parti d'appartenance; voire le cas même, enfin, du chef du gouvernement M. Benkirane, en insertion directe de sa fille au Secrétariat de gouvernement, lui qui avait promulgué la loi liant emploi et concours (2012), etc.

⁵ Voir Chiguer M. (2015), L'économie marocaine, le contexte général, la situation et les perspectives, Maroc (en arabe). L'auteur montre le fondement fidéiste, métaphysique et fallacieux de l'Ecole néoclassique, p.11. Rien, dit-il, ne peut argumenter l'existence de cette main dite "invisible".

⁶ Voir Discours royal du trône (2017) du 29 juillet.

Cadrage théorique de la réflexion : les différents “mondes de l’entreprise” sous hégémonie capitaliste marchande

En effet, l’entreprise est aujourd’hui au Maroc au centre du débat sur la dynamique économique et sur son avenir. Dans le passé, elle était absente de ce débat. Malgré le caractère libéral du discours officiel qui avait toujours accompagné la politique économique, elle n’a jamais constitué une préoccupation majeure de celle-ci. L’évolution de l’économie marocaine depuis l’indépendance a toujours placé l’entreprise dans une position passive. Sous le protectorat, sa naissance et son évolution ont été placées sous la tutelle de l’administration coloniale. Depuis l’indépendance, l’Etat initiateur, encadreur et surtout protecteur de l’économie, a certes contribué à l’émergence de l’entreprise marocaine qui a vu son espace s’élargir et ses formes se diversifier⁷, depuis les plus licites jusqu’aux moins licites, tacites, voire douteux.

Les économistes financiers ont pris la charge de comprendre comment “sil est admis depuis longtemps que l’entreprise a pour vocation principale de produire des biens et des services et de répartir tant bien que mal la richesse qu’elle crée, cela se fait d’abord dans des contextes différents et complexes, tantôt inhibiteurs, tantôt facilitateurs. Ensuite, son rôle social et sa finalité humaine n’ont été mis théoriquement, au plus, en lumière, que beaucoup plus récemment⁸”, alors que dans la pratique socioéconomique et politique de l’entreprise marocaine, ils continuèrent à en pâtir. Il y a lieu de saisir surtout comment du fait de l’ambiguïté des rapports que l’Etat et sa bande technocratique avaient tissé avec elle, l’entreprise marocaine n’avait jamais réussi à intérioriser les valeurs intrinsèques de l’entreprise moderne (travail, compétence, risque et courage citoyen, autonomie, mérite, innovation...), ni à s’imposer en tant que telle.

On est, en fait, en présence de “mondes multiples de production⁹” sous domination de l’entreprise moderne, nationale et/ou citoyenne,

⁷ Oualalou F. (1998), « Entreprise marocaine et dynamique économique », p : 23, in L’entreprise marocaine face aux nouveaux défis, Série : Colloques et séminaires de l’A.E.M, N°1.

⁸ Darbelet M et Al. (1995), Economie d’entreprise, p.6, Foucher, Paris.

⁹ L’analyse en termes de “mondes de production” a été actualisée par El Ouafi N. (2017) dans son article en collaboration avec Billaudot B., in « Les nouveaux ressorts d’industrialisation dans la mondialisation, le cas du Maroc, critique économique N°35, pp : 3-30, Maroc., dans lequel les deux auteurs font état de la composante du programme de recherche « Made in Morocco : industrialisation et développement », en vue d’analyser les problèmes que rencontre, dans la mondialisation, un pays du sud qui ne fait pas partie de ceux qui sont

dont nombre d'entreprises de la C.G.E.M¹⁰ et/ou mondialisée, multinationale et/ou transnationale. Ce mode dominant d'entreprendre est, certes, voulu par l'Etat-nation, voire imposé par lui, du moins dans le *discours* ; mais trouve-t-il du mal à se mettre en œuvre et, à s'étendre dans la longue durée, depuis déjà les années 1980, avec les P.A.S et, les Consensus de Washington et néo-washingtonien, comme reconduit à partir de l'avènement du nouveau règne¹¹.

La typologie tant instrumentée par les études socioéconomiques est moins abstraite, de type "composite", voire monographique. Il n'y a pas "une" entreprise, mais "des" entreprises. L'approche segmentaire a bel et bien permis d'y voir clair : des petites, moyennes et grandes entreprises, de capitaux, des entreprises publiques, semi-publiques et privées. Il s'y agit de logiques institutionnelles diverses dans les pays en développement, en l'occurrence au Maroc.

Cependant, sont-elles dominées par le "modèle d'entreprise domestique", régi par le principe de la confiance et la famille. Celle-ci n'est pas "inscrite dans une combinatoire articulant les modalités marchandes et industrielles"¹². Pascon estime que « dans les sociétés composites, on évite de définir le projet de société, on compose avec les traditions, on maintient, on soutient ou on tolère les rapports de production et les rapports sociaux d'un autre âge parce que l'on ne veut pas se donner les moyens de leur transformation¹³ ».

En fait, l'un des modèles hégémoniques dans lequel se moule l'adversité de la socio-économie marocaine est le capitalisme, un véritable "rouleau compresseur", incolore et indolore. La société

qualifiés d'émergents lorsqu'il se donne pour objectif politique de réaliser un développement qui ne soit pas seulement économique, mais qui soit aussi social et humain.

¹⁰ Voir Lahjouji A. (1998), Président de la C.G.E.M, à l'époque, in « Point de vue de la C.G.E.M sur le défi que doit affronter l'entreprise face à la mondialisation », l'entreprise marocaine face aux nouveaux défis, Colloques et séminaires de l'A.E.M., idem.

¹¹ Cela fait dire au chef de l'Etat, sûr de lui, que "nos choix stratégiques sont globalement pertinents", voir Discours royal du trône et celui de l'Entrée parlementaire (2017), Maroc. Ceci pose le problème uniquement au niveau de l'exécution et, non au niveau politique.

¹² El Aoufi N. (2000), L'entreprise, côté usine, Les configurations sociales de l'entreprise marocaine, Enquête, GERRHE, A.E.M, Maroc. Ces modalités modernistes requièrent d'autres modes de régulation des relations de travail, idem, voir p.164, op. cit. Voir aussi Chiguer M. (2015), L'économie marocaine, contexte général, la situation et les perspectives, Ed. Handala, Maroc (en arabe). Voir tout avant Pascon P. (1976), La société composite, S.M.E.R, Maroc.

¹³ Pascon P. (1985), « La grande maladie du Maroc, c'est la greffe des modèles et l'absence d'innovations », in Interview, Propos recueillis par Zakya Daoud, Lamalif (Revue). Aussi, « S'il y a un effort à faire dans ce pays, c'est celui de l'innovation sociale », idem, Maroc.

composite se présente alors en plusieurs “mondes de production“, en plusieurs économies articulées : formel et informel ; économie interdite et celle souterraine, etc. Transversalement, ces économies sont traversées par la fraude, le clientélisme, le népotisme, la rente, la corruption associée aux marchés publics, voire le crime et la vente du cannabis, le proxénétisme hôtelier, etc. Le capitalisme standard dominant, via des politiques publiques ascendantes et indifférentes, s’impose à cette diversité. Par ailleurs, encore fonctionnelle, la “logique rentière“ est de loin contreproductive et accapare des “rentes de situation“ injustifiées et des superprofits illégitimes¹⁴, eu égard la logique moderniste-démocratique, productive et réellement entreprenante, normativement prééminente.

Présentation sommaire de trois cas d’espèce de lobbying, historique et d’actualité, une pratique du système makhzénien, récurrente dans la longue durée

On délimite qu’en plein défi à la tendance universelle des baisses relatives des prix du pétrole et, en dépit de la Loi préconisée sur la liberté de la concurrence et des prix, des *lobbys* monopolisent paradoxalement le marché des carburants au Maroc¹⁵, à l’ère de la libéralisation galopante. On peut bien soutenir que cet état laxiste d’un type oligopolistique donné de “monde des affaires“ ne soit pas arrivé

¹⁴ Dans moins de neuf mois, la richesse de M. Akhennouch A., (Ministre de l’Agriculture et de la Pêche maritime, depuis 2007, Secrétaire général du RNI et, premier Homme d’affaires et milliardaire du Maroc en 2017, dernier semestre), eut augmenté de 600 à 900 millions de dollars, passant de 1,5 milliards de dollars à 2,4 milliards de dollars, environs, fin 2017, soit le tiers de sa richesse propre, selon la Revue de classement des riches dans le monde, *For peace* (U.S.A). Outre ses actions d’investissements en hôtellerie, le foncier et la presse, il est le président du holding *Aqua* possédant 50 sociétés dans des branches diverses de production, notamment le pétrole, le gaz, la pétrochimie, via *Afrika gaz* et *Maroc oxygène*. Dans cette compétition, Le milliardaire Othman Benjelloun y est détrôné de la première place, pour juste talonner M. Akhennouch A. Quant à M. Chaabi Miloudi et M. Sefrioui Anas, ils sont détrônés des compétiteurs, à cette date (25 décembre 2017).

Quant à Lassamir, le Syndicat national de l’industrie du pétrole et du gaz eut évalué les “bénéfices illégitimes“ à 25 milliards de dhs en 2016/17, de quoi privatiser la société, *in al Massa’e* N°3371 (fin décembre 2017).

¹⁵ Profitant de la politique de libéralisation intégrale et “extravagante“ du secteur, les stations décidèrent début décembre 2017 l’élévation des prix du gasoil à 9,88 Dhs le litre et, celui de l’essence à 12 dhs le litre, environs. Quotidien *Al Masa’e* du 13/12/2017. Sept sociétés sur huit dominant le marché des Carburants manifestent moins de collaboration avec l’administration publique, moins de collaboration avec les deux Comités du ministère de l’Energie et des Mines et de la Commission parlementaire (2017), en vue du montage du dispositif électronique d’affichage des prix, par crainte de désorganisation du marché et, surtout, de sa transparence.

si l'Instance constitutionnelle de régulation chargée des prix, de la légalité de la compétition et de la répression des infractions n'était pas marginalisée, il y a maintenant quatre ans.

Le gouvernement M. Benkirane avait bel et bien entamé la réforme de la Caisse de compensation qui profitait essentiellement aux riches. Cependant, celle-là n'eut pas été reconduite dans le gouvernement actuel, pour ciblage des couches sociales nécessiteuses et appauvries. Pourtant, il y a maintenant deux ans, cela avait été promis lors de la mise en œuvre précipitée de l'indexation intégrale des prix, sous le joug des lobbyings des carburants.

Aujourd'hui, malgré la suspicion d'entente et chevauchements entachant les différents segments du secteur, le gouvernement s'y avère incapable, en fuite devant ses responsabilités, de reprendre l'initiative et de protéger le consommateur, sous peine d'être taxé en "tacite et flagrante coalition" avec le privé. La richesse accumulée est bel et bien déployée dans des activités pas nécessairement productives (marques, franchises, modes,...)¹⁶. On doute fort bien, en ce moment, comment l'appareil exécutif en place entend privilégier une seule société privée et, lui transmettre *en douceur* le monopole d'importation, de distribution, voire de commercialisation du gaz.

On rappelle, également, le comportement historique du lobby de gros propriétaires et/ou exploitants agricoles (1984-2013)¹⁷, dont un certain nombre est également bien implanté dans d'autres secteurs d'activité à forte rentabilité, d'une part et, des groupes d'intérêt opérant dans le secteur de l'enseignement privé¹⁸, d'autre part, dont le

¹⁶ On rappelle l'entrée dans le Monde des affaires de Mme Akhennouch Salwa, fructifiant depuis temps des "fonds " via des filiales de la grande commercialisation et, dans la commercialisation de marques internationales de renommée, en matière de mode, *in* Marocco mall, Casablanca).

¹⁷ La décision fut prise en haut lieu en 1984 et reconduite plus d'une fois, de les dispenser du paiement de l'impôt agricole (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés) rendu enfin publique. L'effet sécheresse et la baisse de revenu qui en découle, invoqué au départ à l'appui d'une telle décision, manque toutefois de pertinence en ce qui concerne les gros agriculteurs. La défiscalisation des décennies durant d'une proportion importante de la plus-value agricole inégalement concentrée entre les mains d'à peine six milles familles, se justifie moins, avance Berrada A. (2015), pp : 29-32, op. cit. Nantis, les grands propriétaires terriens se sont davantage enrichis grâce à cette exonération en faisant de l'agriculture un refuge fiscal, avance Ben Brahim A. (2007), cité par Berrada A. (2015), p.32, op. cit.

¹⁸ L'assujettissement des établissements d'enseignement privé à l'impôt sur les bénéfices professionnels et l'impôt des patentes ne remonte qu'à 1972-73. Cette mesure est toutefois restée pratiquement sans effet jusqu'en 2007. Les Premiers ministres de cette période accédaient souvent dans la discrétion la plus totale, aux demandes d'annulation des dettes fiscales vis-à-vis du trésor, formulées par le syndicat patronal représentant de

périmètre gagne progressivement du terrain à la faveur d'une politique de désengagement de l'Etat (1973-2007)¹⁹.

Ainsi, et, pour une longue période, les deux secteurs n'ont pas participé à l'effort fiscal du pays et, ont été épargné de leur contribution nécessaire, par exemple, à la charge de défense nationale ou à la redistribution citoyenne des revenus. Mieux, en "nouveaux alliés politiques" irréprochables du pouvoir²⁰, momentanément, ils se devaient de s'enrichir et, de déployer leurs superprofits dans d'autres activités légales et/ou illégales et improductives.

Vers un nouveau Modèle de développement économique et social, ou la consécration du Consensus néo-washingtonien!?

Cette logique n'est pas naissante, d'aujourd'hui. Elle s'inscrit dans le passé, se prolonge dans le présent et risque de se reconduire dans l'avenir. Elle osait de plomber l'"idée d'entreprise productive", si des assainissements réels n'y sont pas mis en œuvre et, ce, au-delà de l'affichage entre-temps de "mode" et/ou chaque fois que le système politique en place en escomptait le danger de comportements dissidents et douteux²¹, depuis déjà les années 1960²², passant par la dite "Compagne de toilette" de la moitié des années 1990²³.

l'enseignement privé. L'amnésie fiscale accordée porte sur les arriérés d'impôts largo sensu, c'est-à-dire y compris les majorations, les pénalités de retard et les frais de poursuite.

Abderrahmane Youssoufi, Premier ministre socialiste, n'eut pas dérogé à la règle. Il eut cédé à la pression du lobby, habitué à une gestion politique de la question et, en plein défi à tout traitement égal et juste de la fiscalité. Ses instructions se sont traduites par l'introduction dans la loi de finances 1998/99 d'une disposition tendant à annuler tous les impôts, droits et taxes y compris les majorations, les pénalités de retard et les frais de poursuite dus par les établissements d'enseignement privé pour les exercices antérieurs au 1er juillet 1997 et demeurés impayés à la date du 5 octobre 1998", relate Benssouda N. (1999-2000), en tant que Directeur des impôts, dans un article intéressant, cité par Berrada A. (2015), p.32, idem.

¹⁹ Berrada A. (2016), Les finances publiques du Maroc : quelques éléments d'analyse, p.29, Cahiers libres, N°4, mai-juin, Revue marocaine des sciences politiques et sociales, Maroc.

²⁰ -Le pouvoir change d'épaule d'arme depuis déjà les exactions de Casablanca de 23 mars 1965 et, juste, surtout, après les événements des deux coups d'Etat militaires 1971 et 72. Il y a lieu d'y changer d'alliés politiques.

²¹ Des événements contingents eurent activé la réaction du pouvoir aux dérapages multiples de nombre de ses Hommes de proximité : des ministres, des Hommes d'autorité, voire de l'armée (...). Restructuré, le nouveau règne prend enfin sa nouvelle allure, au bout de 18 ans du pouvoir. On cite, surtout, les événements récents du Rif 2017. Mais, également, la révolte de Zagora dite de "soif", l'incident d'Es-Saouira, etc., ayant accéléré le dit "séisme politique et administratif" (Voir Discours en question et *balagh* du cabinet royal en la matière, du 24 octobre 2017) et suivants (limogeage et renvois...).

Plus que jamais, on affiche aujourd'hui la "reddition des comptes" comme principe constitutionnel (2011) de détermination et, ceci, et dans la gestion de la "chose publique" et, en faveur du dit "Nouveau modèle de développement économique et social". Le secteur privé est désormais épargné de la critique officielle, alors que le Rapport de Cinquantaire (2005) avait bel et bien incriminé une bonne partie d'entreprises fuyant l'impôt, entre autres. Pourtant, des "rentes institutionnalisées"²⁴, des fuites et évasions devant l'impôt sont légions²⁵, en rendant le système fiscal national plus déséquilibré et injuste et, contraignant pour de larges couches de la population. Le secteur privé y est même sollicité comme référence en matière de gestion à suivre, conformément naturellement aux vœux du Consensus néo-washingtonien²⁶.

La mise en œuvre de ce dernier ne doit pas tourner le dos à la diversité socio-économique du pays, ni aux disparités sociales et régionales flagrantes. Le rythme d'avancement du nouveau modèle en question, les formes d'intégration et de fonctionnement se doivent de chercher la cohérence plutôt que l'annexion de cette composition sociohistorique assez complexe et de longue date. Celui-là, le dit "Modèle" n'est autre, à nos humbles avis et hypothèse, que la relance *de rigueur* de l'approche néo-institutionnelle entamée en 1999, cerner au pied du mûr le lobbying en collusion avec les cadres-technocrates utilitaristes²⁷, militer en faveur d'une logique productive, de

²² Déjà sous le règne du roi Hassan II, le Maroc indépendant eut connu la première destitution fin avril 1971 de ses ministres/sous gouvernement M. Laraqi, confiscation de biens des concernés jusqu'au retour des pots de vin, jamais fait.

²³ Cette action fut menée par l'homme fort du régime, M. Bassri D., ministre de l'intérieur à l'époque. Les concernés par cette action estent aujourd'hui en justice les déboires enregistrés à cette occasion.

²⁴ Par certaines mesures, l'Etat accorde légitimités à certains privilèges ! Comme à l'accoutumée, il vint de justifier les amnisties fiscales au titre de l'année budgétaire 2018 (taxes professionnelle, d'habitat, de construction, de terrains non-bâties, de morcellement, et permis de conduire), en faveur des endettés en arriérés fiscaux cumulés vis-à-vis des collectivités territoriales. Il souhaite la collecte de recettes exceptionnelles en leur avantage *in* Projet de loi d'amnistie fiscale générale (décembre, 2017), voir Quotidien Akhbr Al Youm du Vendredi 15 décembre 2017.

²⁵ Pour ne prendre que le cas des entreprises privées d'enseignement durant la période en question. L'accumulation continue d'arriérés d'impôts exigibles notamment par des entreprises de grande taille et des groupes de sociétés.

²⁶ Le secteur privé est épargné de la critique officielle, voir les derniers discours royaux (2017). Il est sollicité même comme modèle à suivre, conformément au Consensus néo-washingtonien.

²⁷ Voir en particulier les comportements concernés des cadres de l'Office de change et ceux de Douanes dans le cas des Carburants (2017), alors que la Constitution 2011 consacre le droit à l'information.

répartition juste et équitable de la richesse et, de régulation néo-institutionnelle d'entreprendre. Les traits référentiels sont connus : l'ouverture économique, la libéralisation du commerce extérieur, financier et de change, le rééquilibrage macro-interne et, le choix d'un modèle social basé sur l'affrontement de la pauvreté et, la rationalisation optimale des ressources financières dans le secteur social, etc.²⁸.

Le *lobbying* peut bien être une pratique de “couloir” universelle et, non typiquement liée aux économies et sociétés sous développées ; en l'occurrence le Maroc ; mais sanctionnée en Occident *in fine* par le droit interne et international, par l'Etat souverain, amplement organisé et de droit.

En conclusion, exempté de toute responsabilité politique directe, le pouvoir quasi-absolu jette la balle aux dits “responsables exécutifs”, aux managers publics, appelés de nos jours à plus d'affranchissement, de délégation /appropriation réelle du pouvoir managérial et de responsabilisation, pour plus d'initiative et de résultats. La question est apparemment présentée comme de “gouvernance” et de rigueur technique et, non liée aux choix stratégiques de l'Etat-nation depuis l'indépendance politique du pays, inscrits dans la globalisation capitaliste et marchande. La “désorganisation institutionnalisée” des intérêts est tellement réelle, que le lobbying rentier avait constamment été présent.

Au-delà des trois cas typiques auquel est fait allusion, les actions de régulation néo-institutionnelle d'ensemble sur l'agenda du pays sont urgentes. La monarchie n'a pas de projet social clair propre, que de jouer sur les contradictions, les faiblesses et les déséquilibres des forces politiques et sociales fragilisées, en présence, voire les cultiver. Si la responsabilité se doit d'être sanctionnée, ceci se doit d'être de haut du pouvoir en bas. L'expérience politique avait montré que cette voie, de réformer le système de l'intérieur, par séisme instantané, laisse à désirer. La perspective d'y être changé de l'extérieur, en vue d'une monarchie parlementaire, on ne peu plus, est plausible.

²⁸ La Banque mondiale a proposé aux pays en développement ce modèle, que le Maroc avait aussitôt adopté, en 1980 et, reconduit depuis 1999 jusqu'en 2010 et, qui avait connu un certain essoufflement depuis le début de cette décennie.

Le système ne présente pas sérieusement de modèle de développement économique et social propre, que de remettre franchement en avant, encore une fois, le modèle néo-washingtonien, entamé le temps euphorique du début de ce règne, en 1999. Les mots d'ordre se doivent de tourner autour de certaines valeurs de l'entrepreneuriat : transparence de la gestion des transactions, application des règles et normes de concurrence entre entreprises, intégration de la compétitivité dans le commerce international, financement efficient des besoins d'investissement et, enfin et non le moins, cohérence entre formation et emploi et organisation du marché du travail²⁹.

Faut-il le rappeler, comme le dit Mc Gregor, humaniste, dans sa théorie Y, **l'Homme ne craint pas la responsabilité, encore faut-il lui permettre de la mener à bon escient ! C'est pour lui un moyen d'enrichissement et d'intérêt psychosociologique au travail.** Il ajoute, **le travail n'est ni agréable ni déplaisant, si l'Homme n'aime pas son travail c'est parce qu'il a été conduit à ne pas l'aimer** et, qu'enfin, **l'Homme est capable de déterminer des objectifs et de les réaliser.**

En guise d'ouverture : **Peut-on sincèrement mettre le lobbying sur le compte de l'intelligence économique ?**

Citoyens de tous bords, libérons nos *capabilités*³⁰, respectons l'Etat de droit, soyons courageux et innovons-en³¹.

Bibliographie :

Livres et articles :

- Association des Economistes Marocains ; L'entreprise marocaine face aux nouveaux défis ; Séminaire N°1 de l'A.E.M (1998), Série des Colloques et séminaires de l'A.E.M ; juillet, Maroc.
- Amartya Sen (2006), un économiste du développement ; Agence française de développement ; Notes et documents, N° 30, France.
- Benmoussa N. (1998), « Le rôle de l'administrateur dans la nouvelle société anonyme », in Séminaire N°1, A.E.M, N°1.

²⁹ Voir à ce sujet Jaïdi L. (2017), Akhbar Al Youm N°2419 et 2422.

³⁰ Voir les travaux d'Amartya Sen.

³¹ En allusion au discours royal (2017).

- Berrada A. (2016), Les finances publiques du Maroc : quelques éléments d'analyse, Cahiers libres, N°4, mai-juin, Revue marocaine des sciences politiques et sociales, Maroc.
- Billaudot B. et al. (2017), « Les nouveaux ressorts d'industrialisation dans la mondialisation, le cas du Maroc, critique économique N°35, Maroc.
- Bornonville C. (1998), Introduction aux théories des organisations, Foucher, France.
- Chiguer M. (2015), L'économie marocaine, contexte général, la situation et les perspectives, Ed. Handala, Maroc (en arabe).
- Darbelet M et Al. (1995), Economie d'entreprise, Foucher, Paris.
- El Aoufi N. (2000), L'entreprise, côté usine, Les configurations sociales de l'entreprise marocaine, Enquête, G.E.R.R.H.E, A.E.M, Maroc.
- Lahjouji A. (1998), « Point de vue de la C.G.E.M sur le défi que doit affronter l'entreprise face à la mondialisation », l'entreprise marocaine face aux nouveaux défis, Colloques et séminaires de l'A.E.M.
- Oualalou F. (1998), « Entreprise marocaine et dynamique économique », in L'entreprise marocaine face aux nouveaux défis, Série : Colloques et séminaires de l'A.E.M, N°1.
- Pascon P. (1976), La société composite, S.M.E.R, Maroc.
- Pascon P. (1985), « La grande maladie du Maroc, c'est la greffe des modèles et l'absence d'innovations », in Interview, Propos recueillis par Zakya Daoud, Lamalif (Revue). Aussi, « S'il y a un effort à faire dans ce pays, c'est celui de l'innovation sociale », idem, Maroc.

Divers documents et discours :

- Al Massa'e N°3371 (Quotidien fin décembre 2017).
- Al Masa'e du 13/12/2017.
- Akhbr Al Youm du Vendredi 15 décembre 2017.
- Akhbar Al Youm N°2419 et 2422.
- Discours royal du trône du 29 juillet et celui de l'Entrée parlementaire (2017), Maroc.
- Discours royal et *balagh* du Cabinet royal du 24 octobre 2017) et suivants.

Pour une finance du développement

■ *Mohammed Hadine*

Développer une économie, une société, nécessite le concours de plusieurs éléments parmi lesquels l'éducation, la santé, l'administration, la justice, les infrastructures...en plus de la volonté politique, l'engagement social, la démocratie...etc. Tout cela ne peut se réaliser qu'à coups de moyens, humains et financiers.

Le financement a toujours été la problématique majeure, surtout pour les pays en développement. Au Maroc, depuis l'indépendance, le système financier marocain a été focalisé sur des banques privées héritées de la colonisation auxquelles se sont adjointes des banques publiques spécialisées dans des secteurs déterminés.

La vague libérale des années 80, les recommandations de la banque mondiale, la crise des années 80, le Programme d'Ajustement Structurel, la faillite ou la quasi faillite de certains organismes financiers spécialisés, la volonté politique, ont amené à la libéralisation du système financier marocain qui contribue à la croissance de l'économie selon les normes du marché capitaliste libéral structuré, tout en léguant -avec la complicité de l'Etat- au secteur associatif de la microfinance la délicate tâche de financer le reste.

Nous établissons dans une première partie un constat du système bancaire marocain, la seconde partie suggère quelques pistes de réflexion d'une finance en faveur du développement.

A / Le système bancaire marocain :

A ce jour le nombre d'établissements de crédit et assimilés au Maroc à Juin 2020 s'élève à 90 dont :

- ✓ 19 Banques (dont 6 cotées en bourse) ;
- ✓ 5 Banques participatives ;
- ✓ 27 Sociétés de financement dont :

¹ Rapport annuel de la supervision bancaire de Bank Al Maghrib : Exercice 2019. p.19.

- 12 Sociétés de crédit à la consommation
- 7 sociétés de crédit-bail (leasing)
- 2 sociétés Crédit immobilier
- 1 Cautionnement
- 2 Affacturage
- 3 Autres sociétés
- ✓ 6 Banques off-shore ;
- ✓ 12 Associations de micro crédit ;
- ✓ 19 Etablissements de paiement ;
- ✓ 2 Autres établissements : la Caisse de Dépôt et de Gestion et la Caisse Centrale de Garantie.

Dans sa conception la plus large, le système financier marocain se compose de 7 catégories d'institutions :

1/ En plus des établissements de crédit au nombre de 51 qui regroupent les banques conventionnelles, les banques participatives et les sociétés de financement et dont l'activité telle que définie par la Loi bancaire est :

- La réception des fonds du public
- L'octroi des crédits
- La gestion des moyens de paiements

2/ on rajoute les établissements assimilés au nombre de 39, regroupant les Banques off-shore, les Associations de micro-crédit, les Etablissements de paiement, la Caisse de Dépôt et de Gestion et la Caisse Centrale de Garantie et qui interviennent dans leurs domaines spécifiques.

3/ D'autres intervenants jouent un rôle important, il s'agit des compagnies d'assurance, de réassurance et de prévoyance sociale

4/ et enfin des organismes de placements collectifs (OPCVM) : qui collectent de l'épargne pour la placer dans des valeurs mobilières (actions, obligations), et la gèrent de manière optimale pour le compte de leurs clients.

La structure du système financier marocain révèle la prépondérance des établissements de crédits dont le total des actifs du bilan s'établit à Décembre 2019 en pourcentage comme suit :

Etablissements de crédit : 63 %	OPCVM : 20 %	Assur & Réassur : 10 %	Autres : 7 %
---------------------------------	--------------	------------------------	--------------

Source : Données recueillies par divers recoupements.

La taille globale du système financier s'établit à 2483 Milliards de dhs, soit 216 % du PIB en 2019.

Au sein des établissements de crédit la taille du bilan des banques conventionnelles est écrasante :²

Banques : 89 %
Banques offshore : 3 % *
Sociétés de Crédit à la consommation : 3%
Sociétés de Leasing : 3 %
Associations Micro-crédit : 1 %
Autres : 1%

*Les banques offshore offrent des financements en devises pour une clientèle généralement installée dans des zones franches (Ex Tanger) et dans la limite du respect de la réglementation de change du pays concerné surtout en matière d'exonération fiscale et rapatriement des bénéfices.

Concentration en fonction de l'activité bancaire :³

Le secteur bancaire, est dominé par trois grandes banques AWB, la BP et Bank Of Africa-BMCE qui s'accaparent 63,3 % des actifs, distribuent 62,2 % des crédits et collectent 64,1 % des dépôts avec 53 % des guichets au niveau national, une situation quasi oligopolistique.

² Rapport sur la stabilité financière 2018 : N° 6, p.71. (BAM, ACAPS, AMMC).

³ Rapport supervision bancaire de Bank Al Maghrib Exercice 2019, pp.21 – 22.

Concentration en fonction du statut de l'actionnariat des banques en % :

- Les banques à capital privé majoritairement marocain dominent le marché avec :

53,8 % de guichets. 64,5 % de dépôts et 62,7 % de crédits

- Les banques à capital majoritairement public :

29,5 % de guichets. 18,8 % de dépôts et 17,6 % de crédits

- Les banques à capital majoritairement étranger :

16,7 % de guichets. 16,7 % de dépôts et 19,7 % de crédits, l'actionnariat étranger demeure majoritaire au niveau de 7 banques et 7 sociétés de financement.

Les principaux indicateurs de l'activité et de la rentabilité s'établissent comme suit, à fin 2019 :

Total en Milliards de dirhams	2019
Total bilan	1415
Total crédits	839
Total dépôts	955
Fonds propres	134
Produit net bancaire (bénéfice brut)	49,5
Résultat net	12

Source : Rapport supervision bancaire de Bank Al Maghrib 2019, p.8.

Le rendement moyen des crédits est de : 4,42 %

Le coût moyen des ressources est de : 1,33 % (combien coûtent les dépôts aux banques)

⁴ Idem, p.22.

D'où la marge d'intermédiation de 3,09 %, celle sur opérations clientèle est de : 3,73 %

Avec une rentabilité des fonds propres de 9 % à 9,5 %.

Ces chiffres appellent les remarques suivantes :

Outre le poids des bilans bancaires qui avoisinent les 120 % du produit intérieur brut, le système bancaire marocain est :

- **Rentable :** Cette rentabilité est dégagée suite à l'importance des marges d'intermédiation (entre coût des ressources et rendement des crédits).

La faiblesse des coûts de ressources est due au bas niveau des taux accordés à la clientèle déposante et à la structure des dépôts clientèle dont les quote-part sont comme suit :

16,7% de dépôts à terme, 17,4% de comptes d'épargne, et 62,7% de dépôts à vue.

Une aubaine pour les banques marocaines, en France les dépôts à vue avoisinent les 18%.

Aussi la rentabilité des fonds propres est (connue sous l'appellation ROE : return on equity) est de 9%, alors qu'en France elle n'est que de 6,5 %.

- **Concentré :**
Aux niveaux des dépôts, crédits que des guichets
Au niveau géographique (l'axe Kenitra-Settat contre 44% des agences, 55% des dépôts et 80 % des crédits).
- Largement dominé par le capital marocain.
- Solide financièrement selon les normes internationales (Bâle 3), son ratio de solvabilité est de 15,6 % à fin Décembre 2019, alors que la norme baloise de solvabilité dénommée « Ratio moyen de solvabilité » minimum n'est établie qu'à 11,5%.
- Distribuant des dividendes aux actionnaires : 54 % distribués en 2019.
- Avec une sinistralité (impayés pour simplifier) certes un peu élevée (par rapport aux normes mondiales), elle est d'environ 7,5 % de l'ensemble des crédits en 2019 et peut atteindre 8% à 9% du fait de la pandémie Covid 19, mais reste largement

⁵ Rapport annuel de supervision de Bank Al Maghrib. Exercice 2019, p. 23.

couverte par des provisions à hauteur de 70%, donc pas trop risquée.

- Ayant un rating plutôt favorable, même si Moody's prévoyait une dégradation de la rentabilité des banques marocaines (Covid 19), ses analystes estiment que « les banques marocaines ont des profils de financement stables et tampons de liquidité élevés, soutenus sur une base de dépôts nationaux solides, à faibles coûts et diversifiés ».
- Investissant à l'étranger, (filiales africaines, européennes, pays arabes) même si l'engouement des années 2012-2015 s'est atténué, les banques marocaines se sont tissées un large réseau international dont la collecte de dépôts avoisine les 200 Milliards de Dirhams (environ 25% du total des dépôts des 3 banques concernées, AWB, BP, Bank Of Africa). Le taux de sinistralité est assez élevé.
- Présentes au niveau de la Bourse de Casablanca :

Concernant la ventilation des crédits bancaires par objet économique :

La revue « Statistiques monétaires » de Bank Al Maghrib 2020 a publié les chiffres suivants, en Milliard de Dhs :⁶

Total des crédits bancaires	936
Comptes débiteurs et crédits de trésorerie (surtout aux entreprises)	206
Crédits d'équipements : (19%)	180
Crédits immobiliers : (30%)	280
• Dont Crédits habitat :	219
• Dont financement participatif	10
Crédits aux promoteurs immobiliers	56

⁶ Revue statistiques monétaires de Bank Al Maghrib de Décembre 2020, pp. 9-10.

Crédits à la consommation (6,2%)	54
Créances diverses sur la clientèle :	134
Crédits à caractère financier (opérations financières) : (12,7%)	119
Autres crédits (principalement affacturage)	15
Les créances en souffrances (Impayés)	79

La répartition sectorielle des crédits bancaires à fin 2019 :

Ménages	31,6 %
Industries extractives	15,9 %
Activités financières	12,7 %
Bâtiments, travaux publics,	10,2 %
Industries manufacturières	9,1 %
Commerce	6,4 %
Energie, eau	4,5 %
Transport et communication	4,2 %
Agriculture	4,1 %
Hôtellerie	1,5 %
Autres services	13,3 %

Cette répartition appelle quelques remarques :

- Les ménages occupent le haut du podium, il s'agit d'une cible très prisée par le secteur bancaire puisqu'elle est moins risquée

que l'entreprise, bien segmentée, source de commissions récurrentes, et qui ne peut négocier des conditions bancaires avantageuses.

Aussi, l'encours du crédit contracté est constitué à 80% environ de crédits habitat dont les hypothèques couvrent largement le risque qu'ils garantissent et qui demeure négligeable au sein du contentieux bancaire.

- Les industries extractives, elles sont le fait de grands groupes nationaux dont la solidité financière et la solvabilité ne font pas de doute.
- Les activités financières des banques, ce sont des placements dans des actifs financiers effectués par les banques pour garantir leur liquidité et leur équilibre tout en assurant une rentabilité fixe pour certains (ex Bons de trésor) ou réglementée par le marché (obligations) mais dont l'impact sur l'économie n'est pas tellement perceptible, ils sont eux aussi sans risques sur les emplois bancaires puisque adossés au Trésor ou à des signatures notoires.
- Pour le secteur agricole (4,1 % pour un pays qui se targue de sa vocation agricole), la réponse bancaire à sa demande s'adresse surtout à la grande exploitation, les fellahs ou petits fermiers sont les délaissés du système, il faut noter que les contraintes des petites exploitations (aléas climatiques, volatilité des prix, faiblesse des rendements, faiblesse niveau d'instruction...) accroissent leurs sinistralités, ce qui ne cadre pas avec les orientations des banques classiques à l'affut de crédits rentables et sans risques, et ce malgré les efforts du Groupe Crédit Agricole qui développe une offre de crédits entre la microfinance (insuffisante quantitativement) et l'offre bancaire classique (quasi inexistante).

Ces quelques remarques préliminaires nous amènent à penser que les banques marocaines doivent revoir l'affectation de leurs crédits vers des emplois plus productifs pour favoriser plus d'investissements et de création d'emplois et participer activement à l'effort en cours pour l'inclusion financière.

Au niveau de l'affectation des financements selon la taille des entreprises, la concentration des crédits en faveur de grands clients généralement les grands groupes (marocains ou étrangers) continue de peser fortement sur le secteur bancaire.

Au titre de l'année 2019, le total des crédits accordés à ces grands débiteurs est d'environ 363 milliards de dirhams, (38%) concernent les 10 plus grands groupes non financiers, (entreprises).

L'Observatoire marocain de la très petite et moyenne entreprise dans son rapport annuel 2018 et sur la base des données de Bank Al Maghrib a dressé les deux tableaux suivants qui montrent clairement la structure de financement des entreprises selon l'importance de leurs chiffres d'affaires ainsi que leur possibilité d'accès au financement bancaire, que nous reproduisons ci-dessous.

Sources de financement	Micro entreprises	Très petites entreprises	Petites entreprises	Moyennes entreprises	Grandes entreprises
Fonds propres	19,2	28,2	31,5	31,9	31,8
Dettes financières	11,3	9,9	12,3	18,5	30,5
Dettes commerciales	9,9	18,2	21,8	24,6	22,2
Dettes auprès des associés	45,4	29	17,3	10	2,4
Dettes diverses	14,3	14,7	17,1	15	13,2

Structure de financement des entreprises par catégorie d'entreprises (en %) en 2018 :

Source : Observatoire marocain de la très petite et moyenne entreprise : Rapport 2018, p.51.

La structure de financement révèle ce qui suit :

1 / Pour la micro et très petite entreprise le constat est amer :

Les études et enquêtes effectuées par les différents intervenants dans cette population (y compris par BAM) corroborent bien les données ci-dessous et attribuent la faiblesse des dettes bancaires au :

- Faible volume d'activité qui est le premier frein à la bancarisation ;
- Suivi par la faiblesse des besoins ;
- Et l'absence de confiance dans les banques.

Seuls les produits bancaires les plus basiques telles que les moyens de paiement (cartes bancaires et chèques) sont sollicités aux banques, alors que 60% de ces entreprises déclarent rencontrer des problèmes de trésorerie, et que *pour faire face à ce problème, 53% d'entre elles recourent à l'entourage familial (associés de circonstances) et 29% aux règlements différés auprès des fournisseurs (dettes commerciales)* dont les délais ne cessent de s'allonger et entraver le bon déroulement des affaires et impactent négativement leur image.

Notons que cette catégorie d'entreprises, morales ou personnelles, (auto-entrepreneurs) fait l'objet de suivis particuliers dans le cadre de la lutte contre la précarité et l'inclusion financière. Elle concerne 3 à 4 millions d'entrepreneurs qui opèrent essentiellement dans de très petits commerces qui utilisent trop souvent du cash, ce qui entrave l'évolution de l'inclusion financière.

2 / La petite et moyenne entreprise :

Regroupent l'ensemble des entreprises dont le chiffre d'affaires varie entre 3 et 175 millions de Dhs, les Petites et Moyennes Entreprises (PME) constituent plus de 90 % du tissu économique marocain, représentent 50% de l'emploi, 20% de la valeur ajoutée, 40% de la production, 30% des exportations et 50% des investissements

L'insuffisante présence des banques sur ces créneaux (du moins les petites) est notoirement connue.

Ce secteur reste ballotté entre les TPE et la grande entreprise, même s'il est relativement structuré et dispose de fonds propres assez importants, les Comités de crédit des banques le soumettent à des analyses de risques draconiennes et de plus en plus contraignantes dans le cadre des règles de solvabilité internationale de Bâle II et Bâle III et des exigences de garanties.

De plus, les banques, arguant de sa sinistralité statistiquement importante, de leur insuffisante connaissance de ses spécificités et du manque de volonté (voire d'intérêt immédiat court termiste) pour un accompagnement rapproché et durable, lui consentent le plus souvent des prêts à des taux d'intérêt élevés par rapport à ceux consentis aux

grandes entreprises et sont majoritairement à court-terme (inférieurs à 2 ans).

Les garanties hypothécaires demandées sur les biens personnels dissuadent le plus souvent ces entrepreneurs de s'adresser aux banques.

Enfin, souvent, la palette de produits et de services financiers offerte est peu étoffée et des produits comme le crédit-bail ou l'affacturage sont peu utilisés et non octroyés lors des démarrages de ces entreprises.

3 /La grande entreprise :

C'est le fleuron des relations clientèles bancaires, il s'agit d'entreprises le plus souvent appartenant à des grands groupes marocains ou des filiales de multinationales.

Elles opèrent dans des secteurs d'activités structurés, porteurs, rentables, quasi monopolistiques, bénéficiant de la recherche-développement, d'une bonne gouvernance....

Cette situation leur permet de bénéficier de toutes les faveurs et largesses du système financier

Leur situation financière et patrimoniale est solide et équilibrée, elle conforte les banquiers quant à l'issue des financements consentis, leur permet un bon rating, ce qui leur « donne droit » à des conditions très avantageuses (taux d'intérêts, commissions, durées, arbitrages divers...) et les dispense de garanties hypothécaires ou autres.

Ils peuvent même s'offrir des financements désintermédiés par le biais des marchés (emprunts obligataires...) ou s'ouvrir à la bourse pour lever des fonds propres.

Taux d'accès au financement bancaire par catégorie d'entreprises – 2018 en % :

Catégories d'entreprises	Répartition des entreprises	Répartition des crédits bancaires	Taux moyen d'accès au financement
Micro entreprises	62,9	9,1	16,2
Très petites entreprises	17,7	4,1	55,4
Petites entreprises	13,7	12	72,4

Moyennes entreprises	3,7	14,2	85,4
Grandes entreprises	1,8	60,5	86,6
<i>Total</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>39,4</i>

Source : Observatoire marocain de la TPME : Rapport annuel 2018, p.52.

B / Pour des banques orientées vers le développement :

Aujourd'hui, le système bancaire marocain, et malgré sa solidité et sa santé financière, ne répond que partiellement aux besoins de la petite et moyenne entreprise, la micro entreprise est carrément marginalisée.

Les PME et les micro entreprises se trouvent confrontées à des obstacles de natures diverses (administratifs, juridiques, fiscaux...), mais l'accès au financement reste le problème le plus critique qui les hantent tout au long de leur cycle de vie.

Cette situation est liée généralement aux exigences des établissements bancaires ainsi qu'au risque élevé présenté par ce type de clients en comparaison avec les grandes entreprises.

Conscients de l'importance de de cette catégorie d'agents économiques, l'Etat marocain, la société civile et des fonds de développement étrangers ont multiplié des initiatives en leur faveur par la mise en place de plusieurs mécanismes d'aide, de soutien, d'accompagnement et de financement.

En dépit de ces efforts, les PME et les micro entrepreneurs souffrent encore de problèmes qui impactent négativement leur croissance et menacent leur pérennité.

Pour les PME, les banques restent leurs premières sources de financement, mais ces dernières ne peuvent pas absorber les demandes de financement de cette catégorie de clientèle qu'en les soumettant à leurs critères de sélection basés sur le couple risque-profit.

D'où la nécessité, voire l'urgence et l'obligation d'introduire de nouvelles sources de financement.

Il ne s'agit nullement de concurrencer ou de supplanter les banques classiques qui cadrent bien leur marché, mais d'insuffler un air nouveau

dans les tissus économique et financier du pays afin de répondre adéquatement à une demande grandissante et insistante.

Le rôle de l'Etat est prépondérant pour orchestrer ce renouveau, il doit apporter son soutien aux entreprises, aux personnes, aux secteurs dans lesquels les banques commerciales ont peur de s'impliquer en raison du niveau d'incertitude qu'elles jugent, élevé.

Parmi ces nouveaux intervenants qui peuvent pallier à ce manque on peut citer :

1. Les Banques publiques de développement :

Il s'agit d'institutions financières ayant un statut spécial, administrées par les autorités publiques centrales ou régionales et ayant pour vocation de favoriser le développement économique et social.

Elles doivent être conçues d'abord comme un dispositif d'accompagnement des Très petites et moyennes entreprises, et agir en appui aux politiques conduites par l'Etat et les régions.

Chaque BPD devra :

- Avoir un mandat défini qui délimite son secteur d'intervention (activité, espace géographique...) et les conditions de soutien des bénéficiaires concernés ;
- Être efficace afin d'atteindre les objectifs tracés ;
- Bénéficier d'une bonne gouvernance (pour ne pas réveiller les démons du passé) ;
- Inscrire son activité dans le cadre d'une stratégie de développement (régionale ou nationale) à moyen et long terme ;
- Apporter son financement aux entreprises dans leurs phases les plus risquées comme la création d'entreprise ou la transmission, l'innovation, d'augmentation de capacité ou l'ouverture à l'international ;
- S'appuyer pour ce faire, essentiellement sur les dotations d'acteurs publics à différents échelons : Etat, collectivités locales ;
- Mais aussi Favoriser les partenariats public / privé pour des projets d'intérêt général ;
- Intervenir en faveur des TPE, PME quel que soit leur statut juridique dans tous les secteurs d'activité qui lui sont assignés, sa mission d'intérêt général est omniprésente ;

- Inciter les banques commerciales à financer les PME dans les phases les plus risquées, en garantissant ces dernières auprès de ces banques (y compris pour des crédits comme le crédit-bail, le factoring...) étant consciente des exigences soulevées par les garanties ;
- Apporter une réponse aux besoins de financement des projets innovants individuels ou collaboratifs, de l'idée jusqu'au marché, les banques occidentales financent beaucoup de projets innovants, le meilleur exemple est donné par la technologie financière (fintechs) qui ne cesse d'améliorer les activités financières ;
- Pratiquer des taux préférentiels, bonifiés en faveur de certaines activités jugées prioritaires pour le développement. (Formation, innovation, export...) ;
- Intervenir en vue de créer des activités par la prise de participations minoritaires afin d'entraîner les investisseurs ou les financeurs privés ;
- Apprécier la performance financière des entreprises financées (profitabilité) en analysant également l'impact des projets sur la compétitivité de l'économie (régionale ou nationale) évalué à l'aune d'une grille d'analyse multicritères, intégrant des critères extra-financiers tels que le potentiel de développement à l'export, la contribution à l'innovation, les effets sur l'emploi, le développement des entreprises familiales, etc.

2. Les Institutions de Micro Finance :

Depuis plus d'une quarantaine d'années, la micro finance occupe une place majeure dans le développement de l'économie sociale et solidaire. Elle mène une lutte au quotidien pour l'inclusion financière et la réduction de la pauvreté.

Ce genre de financement était initié au départ pour offrir des services financiers aux exclus du système bancaire classique. Grace aux microcrédits accordés par ces IMF, les bénéficiaires investissent dans des microprojets en favorisant des activités génératrices de revenus

⁷ Les données chiffrées ont été puisées partiellement du Rapport Annuel 2019 d'Al Amana.

pour eux et ayant une utilité économique et sociale (agriculture, artisanat, petits commerce, services divers...)

Ces microcrédits sont de faibles montants et plafonnés et ce dans le but de cibler des projets sans grands risques et facilement gérables qui touchent une large population. Ce sont majoritairement des crédits à court terme puisque destinés en général au fonctionnement des microprojets, l'investissement de départ n'étant -en principe- pas très élevé, le court terme facilite aussi la gestion du risque pour les IMF.

D'un prêt professionnel, destiné à la lutte contre le dénuement et la précarité par l'insertion économique et sociale de personnes marginalisées, ils se sont élargis pour étoffer une gamme de produits variés concernant les prêts à l'aménagement du logement et « la consommation ».

Faciliter l'octroi du crédit à une population dont les activités sont risquées, et ne disposant pas de garanties en cas de non remboursement contraint les AMF à chercher des couvertures alternatives de risque (crédit progressif, crédit de groupes solidaires...)

Au Maroc, l'activité des IMF a commencé il y a plus 25 ans. A fin décembre 2019, l'encours global des crédits accordés a atteint 7,39 Milliards de dirhams au profit de 905456 emprunteurs actifs dont 65% urbains, il est constitué majoritairement de prêts individuels (5,7 Milliards de dirhams) (Rapport annuel 2019 d'AL AMANA), l'encours moyen par crédit avoisine les 8000 dirhams.

La stratégie nationale du secteur de la microfinance (de 2012) à l'horizon 2020 avait fixé des objectifs de l'ordre de 3,2 millions de bénéficiaires avec un encours de crédit de 25 Milliards de dirhams et la création de 2 millions d'emplois à temps partiels additionnels. C'est dire qu'on est loin des comptes.

Le secteur a connu à partir de 2008 une crise d'impayés avec un pic de 7,14 % en 2010 dû à un surendettement des clients, lui-même dû à une concurrence acharnée entre les IMF, qui, dans leur quête d'augmenter leurs parts de marché et d'amortir leurs coûts de transactions, octroyaient des prêts à leurs clients sans se soucier de leurs capacités d'endettement.

Cette crise a été l'occasion d'améliorer la gouvernance, de renforcer les processus d'octroi des prêts, de mettre en œuvre de nouvelles méthodologies de recouvrement des créances, de mettre à niveau le contrôle interne, de renforcer la supervision réglementaire de Bank Al

Maghrib, de partager les données clientèles entre les IMF, de consentir des efforts pour garantir la liquidité de façon continue, mais aussi d'augmenter les taux d'intérêt sur prêts.

A présent que le plafond du crédit individuel a été porté à 150000 dhs, que le secteur s'est stabilisé, et que le taux d'impayés (Portefeuille à Risque à 30 jours) varie autour de 4,14 % peut-on espérer que les IMF deviennent une véritable locomotive de l'économie sociale et solidaire qui leur incombe en partie ?

Pour que la microfinance ne dévie pas de sa mission fondamentale et ne privilégie que la performance financière, un certain nombre de règles doivent être respectées :

- La taille du prêt moyen qui permet de mesurer le degré d'implication auprès de la clientèle pauvre et éviter la concentration des crédits auprès de clients importants et probablement éligibles au crédit bancaire classique ;
- Les prêts de groupe sont le fondement de la microfinance moderne, ils sont accordés sur la base du principe de solidarité, réduire leur financement revient à abandonner les clients les plus pauvres et privilégier des prêts individuels plus sécurisés et rentables ;
- Le ciblage des zones rurales est un objectif important dans le business model de base de la microfinance puisque c'est là où la pauvreté se concentre ;
- Orienter une partie des crédits vers l'aménagement logement n'est pas de nature à favoriser des activités génératrices de revenus même s'il améliore le bien être des bénéficiaires et accroît les encours de crédits ;
- L'autonomisation des femmes par des AGR, surtout que la pauvreté est un phénomène essentiellement féminin dans les pays en développement.

Une analyse du secteur IMF marocain nous révèle que :

- De grands efforts ont été consentis, mais restent en deçà des objectifs 2020 ;
- Bons résultats en matière d'inclusion financière, bancarisation des bénéficiaires de microcrédits (environ 500000) ;
- Prépondérance du portefeuille de crédits urbains : 65 % du total des crédits ;

- Supériorité des crédits individuels sur les prêts groupe Plus de 70 % ;
- La part des prêts aux femmes n'est que d'environ 40 % ;
- Des taux d'intérêts pratiqués trop élevés, à l'image des usages du secteur où on parle « plutôt des coûts d'inclusion qui permettent à leur tour à l'IMF de se financer et rembourser ses emprunts auprès de bailleurs de fonds et banques de la place avec les taux du marché ».

Pour assurer leur continuité et être au service du développement les IMF marocaines doivent :

- Démontrer et maintenir les performances sociales :

L'attention et le soutien du secteur international de l'inclusion financière est passé brusquement du crédit pour les pauvres à l'innovation des moyens de paiement et des canaux de distribution, dérives de mission ou souci de rentabilité voire de pérennité.

Les IMF marocaines ne peuvent échapper à ce tournant stratégique du secteur, les indices cités plus hauts le montrent bien ; il est à noter toutefois que le client du futur sera jeune, lettré, urbain, connecté au web, facilement « digitalisable », avec des attentes claires, exigent..., la crainte serait qu'une frange de la population cible, donc pauvre, fasse les frais de cette évolution exclusive en soi surtout dans la campagne.

- Œuvrer à la transformation institutionnelle afin d'évoluer dans un environnement financier en grande mutation, car les IMF marocaines doivent :
 - S'appuyer sur des mécanismes de financement public-privé ;
 - Favoriser des partenariats avec de nouveaux investisseurs (ex : fonds de capital-risque soucieux du développement de l'économie sociale) ;
 - Impliquer l'Etat pour subventionner des crédits à la campagne, risqués, moins rentables mais qui peuvent remédier partiellement à la pauvreté et/ou garantir des financements pour des IMF à des taux raisonnables se rapprochant des taux interbancaires afin de stimuler le développement d'activités nouvelles.

- Développer un environnement favorable à la microfinance qui doit englober en plus du crédit des produits d'épargne et d'assurance

Au niveau de l'épargne : l'autonomie financière des institutions a été une question majeure dès le début de l'expansion de la microfinance et pour preuve la collecte des dépôts au Maroc coûte très peu au système bancaire marocain : 1,33 %, ce qui impacte favorablement les marges d'intermédiation, alors que le coût moyen pondéré des financements d'Al Amana (par exemple) au titre de l'exercice 2019 est de 4,18 % dont 380 Millions de dirhams auprès de 3 banques de la place (pour 200M dhs AWB, 100 M Bank of Africa, 80 M Arab Bank). Les bons font des gains en empruntant aux IMF.

Que faire pour améliorer le coût du financement des IMF, et *in fine* les intérêts faramineux payés par les usagers des microcrédits ? Subventionner, autoriser la collecte de l'épargne par les IMF, garantir des financements par l'Etat auprès des marchés, etc.

Autant d'opportunités dont sont privées les IMF pour réduire leurs coûts des ressources. Le carcan institutionnel actuel ne permet pas d'envisager ces genres de solutions.

Et pour finir, pourquoi ne pas introduire la micro assurance pour garantir les microcrédits ?

Les produits en usage dans des pays africains prévoient des primes relativement basses, une préférence pour la souscription de groupe, des procédures de sinistre simples.

Les polices d'assurance ont souvent une couverture limitée et une durée de court terme, ils prévoient un plafonnement des prestations, des primes convenables tout en réduisant des risques systémiques, ne couvrent que certains types de risques, la rapidité de traitement des sinistres pour les assurés...

En conclusion : Ce ne sont là que des éléments de réflexions éparés et non exhaustifs ; la microfinance a produit une riche littérature dans un domaine où le dilemme fondamental entre la lutte contre la pauvreté et

la contrainte de rentabilité restera toujours d'actualité tant que la pauvreté est présente voire envahissante.

La réduction de la pauvreté n'est pas synonyme d'inclusion financière et des solutions radicales doivent accompagner et humaniser cette bonne initiative de microfinance, à défaut elle ne sera qu'un business de la misère à grande échelle.

Hadine Mohammed : retraité, ex enseignant et ex cadre bancaire

Références :

- Rapport annuel de la supervision bancaire de Bank Al Maghrib : Exercice 2019.
- Rapport sur la stabilité financière 2018 : N° 6 (BAM, ACAPS, AMMC).
- Rapport Annuel, 2018, Observatoire marocain de la très petite et moyenne entreprise (TPME).
- Rapport Annuel 2019 d'Al Amana.
- La revue « Statistiques monétaires » de Bank Al Maghrib, décembre 2020.



Le désengagement de l'Etat à travers la gestion déléguée des services publics au Maroc

■ *Tarik REZZOUQ*

Enseignant – chercheur

Université Sultan Moulay Slimane – Béni Mellal (Maroc)

Introduction

L'Etat est le seul responsable du service public, quoi qu'il en soit le mode de fourniture. Ainsi, la délégation de ce dernier au secteur privé suscite plusieurs questions légitimes, notamment quant aux causes et aux conséquences d'une telle décision, et surtout quant à l'engagement ou au désengagement de l'Etat dans ce cadre.

Au Maroc, la gestion déléguée des services publics est apparue, comme d'ailleurs dans plusieurs pays en voie de développement, dans un contexte général marqué, vers la fin du XXème siècle, par le programme d'ajustement structurel (PAS), l'encouragement de la privatisation et le retrait de l'Etat, la libéralisation et la mondialisation.

Ce nouveau type de gestion des services publics a été appliqué dans le secteur de distribution de l'eau, de l'électricité et de l'assainissement liquide, avant qu'il soit adopté dans d'autres secteurs comme la collecte des déchets ménagers et assimilés, le transport urbain par bus... A titre d'exemple, le service de distribution de l'eau, de l'électricité et de l'assainissement liquide était entièrement fourni par la personne publique ou par les Régies autonomes, jusqu'à 1997 quand l'Etat va décider, à travers la Collectivité Urbaine de Casablanca (CUC), de le déléguer à la Lydec, filiale du groupe français la Lyonnaise des Eaux, et ce, via le premier contrat de gestion déléguée au Maroc¹.

L'Etat justifie ce recours au secteur privé par des arguments d'ordre économique en particulier. En d'autres termes, l'Etat se trouvait

¹ Il est à noter que le premier cadre juridique des contrats de gestion déléguée n'a vu le jour au Maroc qu'en 2006 : Dahir n° 1-06-15 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n° 54-05 relative à la gestion déléguée des services publics.

incapable d'accompagner la croissance démographique et l'élargissement urbain à l'époque, d'où le recours au secteur privé ayant les ressources humaines, techniques, logistiques et surtout financières.

Ce recours aux principes et outils du secteur privé s'inscrit dans le cadre du Nouveau Management Public, ce qui engage l'entière responsabilité de l'Etat qui en doit justifier le désengagement (C. Hood, 1991). En effet, « être responsable » du service public et le « mettre en œuvre » étaient souvent deux rôles de l'Etat, mais à travers la gestion déléguée, ce dernier est transféré au délégataire contre une rémunération périodique. Ainsi, l'Etat devient propriétaire et « employeur » en même temps.

En d'autres termes, quel que soit celui « qui met en œuvre », l'Etat est le seul responsable de la qualité et du coût du service public. Pour le cas du service de distribution de l'eau, de l'électricité et de l'assainissement liquide, l'Etat aurait dû faire une étude préalable de la nature géographique et démographique du territoire concerné², son extension urbaine, le niveau de consommation énergétique et de l'eau potable, ainsi que le niveau de production des eaux usées.

Pour le cas de la capitale économique du Maroc, la ville connaît aujourd'hui une extension urbaine remarquable, avec la naissance de plusieurs quartiers souvent liés qu'organisés (exemple : quartier Bouskoura qui est relativement déconnecté du centre-ville...). Cette extension est le résultat de plusieurs contraintes naturelles et d'infrastructure, mais surtout liées à l'augmentation très élevée du prix du foncier. En plus de son agglomération urbaine importante, la ville abrite plusieurs activités économiques et industrielles, et enregistre le taux de pollution le plus élevé du pays.

Pour le cas de la région Tanger-Tétouan³, et grâce à l'attention particulière qui lui est apportée et à la ville de Tanger en particulier, cette dernière abrite aujourd'hui une panoplie d'infrastructures et de grands projets qui lui ont permis un rayonnement économique international. Toutefois, ce nouveau pôle économique attire aujourd'hui une agglomération urbaine de plus en plus importante, contre une insuffisance des moyens financiers et techniques permettant d'absorber

² Casablanca pour le contrat signé avec Lydec en 1997, Tanger-Tétouan pour le contrat signé avec Amendis en 2002, et Rabat-Salé-Témara pour le contrat signé avec Redal en 1999.

³ Tanger-Tétouan-Al Hoceima aujourd'hui, selon le découpage administratif de 2015.

l'extension urbaine et industrielle densifiée et non contrôlée, en plus de la dégradation des infrastructures de base de l'ancienne capitale diplomatique du pays.

Quant à la région Rabat-Salé-Kénitra⁴, les mêmes constats s'imposent, et la non adaptabilité du service à la croissance démographique et urbaine des villes est claire, et la décision du recours à la gestion déléguée prouve ses défaillances à plusieurs niveaux.

En principe, la gestion déléguée exige le partage des risques entre les deux parties du contrat, et non la délégation de tous les risques au secteur privé⁵, ce qui représente un désengagement de l'Etat. Ainsi, et vu les différentes contraintes territoriales soulevées, le passage à la gestion déléguée du service de distribution de l'eau, de l'électricité et de l'assainissement liquide au Maroc se heurte aujourd'hui à plusieurs problèmes et nécessitent des mesures correctives urgentes.

I- Problèmes de gestion déléguée des services publics :

Le premier problème auquel qui nécessite une attention particulière est celui de la conception des référentiels du contrat, à savoir la Convention et le Cahier des charges. D'abord, le volume de chacun de ces documents est limité à quelques dizaines de pages, alors qu'il est censé comprendre plusieurs détails très minutieux quant aux différentes dimensions de l'exécution du contrat sur terrain. Cette insuffisance est à l'origine de plusieurs litiges entre les deux partenaires, vu l'opposition - par nature - de leurs objectifs, et donc de leurs propres interprétations. Ce constat dévoile aussi une autre insuffisance qui concerne la marginalisation du secteur privé et de la société civile lors des études préalables.

Un deuxième problème s'impose dans ce type de contrats : c'est le surcoût. En d'autres termes, et avant le passage à la gestion déléguée, la collectivité urbaine avait souvent des problèmes de contrôle des charges réellement dépensées, et le recours au secteur privé avait comme objectif principal l'optimisation de la dépense publique. Cependant, et à cause de plusieurs dysfonctionnements du secteur public, cet objectif est loin d'être atteint vu les retards de paiement du délégataire qui génèrent des intérêts moratoires, et donc un surcoût non prévu.

⁴ L'ancienne région Rabat-Salé-Zemmour-Zeair.

⁵ Standard & Poor's, 2005.

Ce problème de maîtrise des coûts se pose pour le délégataire aussi, et ce, à cause de la nature du service même, ainsi que l'instabilité de plusieurs variables (prix du carburant, grèves...). C'est un problème qui risque de perturber l'équilibre économique et financier du contrat, ce qui engage la responsabilité directe de l'Etat, et ce dans le sens où, la collectivité n'exprime pas clairement ses besoins en phase de l'appel d'offres d'une part, et procède à l'imposition des pénalités au délégataire pour combler ses manquements d'une autre. Ce constat pousse le délégataire à diminuer ses dépenses au détriment de la qualité du service (au niveau technique, financier et comptable...), afin de maintenir son propre équilibre financier et se conformer au programme d'investissement contractuel.

Dans le même sens, un autre problème est à soulever à chaque anniversaire du contrat : c'est la révision des prix qui ne garantit pas l'équilibre financier de ce dernier. En effet, en l'absence de coordination entre acteurs publics et privés, tout en respectant les principes de bonne gouvernance et en appliquant ses outils, cette révision ne sera qu'une formule théorique sans efficacité pratique.

Quant aux ressources humaines, plusieurs problèmes résultent du transfert du personnel communal au délégataire, et qui sont à l'origine de nombreux litiges entre les deux parties du contrat. Effectivement, le transfert au délégataire d'un salarié (ex-fonctionnaire) ayant une mentalité et des habitudes acquises durant plusieurs années au secteur public, pose un sérieux problème d'inadaptabilité. Ce problème exige un budget à mobiliser par le délégataire pour la requalification et l'encadrement dudit salarié, et donc, une augmentation de la rémunération finale à payer par le délégant ; et c'est ce que ce dernier n'accepte souvent pas.

Au niveau juridique, il existe un sérieux problème pour ce type de contrats. En effet, en comparant la loi n° 54-05 relative à la gestion déléguée des services publics au Maroc et celle ayant le même objet appliquée en France par exemple, on remarque que cette dernière est rattachée obligatoirement à un Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), qui détaille les droits et obligations de chacune des deux parties, alors qu'au Maroc, ce cadre juridique reste moins explicite et peu connu par les acteurs publics en pratique, et qui confondent les concepts de marché public, de gestion déléguée et de concession (...), et même qui les considèrent comme des concepts qui signifient la même chose : «un marché public».

Il y'a lieu de noter que le Code des Marchés Publics exclu de son champ d'application les contrats de gestion déléguée, et ce, selon son article 3 : « *Demeurent en dehors du champ d'application du présent décret : ...les contrats de gestion déléguée de services et d'ouvrages publics* »⁶. Par conséquent, cette négligence des particularités des contrats de gestion déléguée par les acteurs publics, ainsi que l'incomplétude du cadre juridique qui les encadre, sont des facteurs qui influencent la mise en place de ces contrats sur terrain.

Un autre obstacle empêche le délégataire d'exécuter ses missions normalement : il s'agit des modalités de contrôle. En effet, le contrôle devient un obstacle dans ce type de contrats lorsqu'il y a un problème de communication et de coordination entre les deux partenaires, ce qui est bien le cas pour plusieurs services publics délégués. Ce problème de communication est dû en réalité à la pluralité des intervenants publics et de la mauvaise utilisation du pouvoir de l'autorité délégante. En effet, « les » intervenants publics utilisent cette dernière à chaque réclamation de la société civile, publication de presse ou sollicitation des acteurs associatifs (...), et demandent de mettre le personnel et les moyens nécessaires à leur disposition, ce qui crée des problèmes pour le délégataire, tant sur le niveau logistique (manque de véhicules), que technique (manque de machines et d'engins) et humain (manque de personnel), et perturbe ainsi la continuité et la qualité du service.

II- Recommandations pour des mesures correctives :

Si le « surcoût » constitue le principal problème de gestion directe ou en Régies, et même une cause principale du recours à la gestion déléguée, cette dernière n'apporte réellement pas de solutions permettant l'éradication totale des causes du problème de surcoût, d'où l'urgence de mettre en place des mécanismes qui permettent d'éviter ces dernières.

Quant à son efficience, la performance du service est due principalement au savoir-faire du partenaire privé (efficience technique), notamment en matière de réduction des coûts d'exploitation, en plus de la répartition justifiée des ressources (efficience allocative), à travers des programmes d'investissement dont le partenaire donne plus d'importance à quelques services au détriment d'autres, vu les conséquences des mauvaises pratiques des précédents

⁶ Nouveau code des marchés publics, décret n° 2- 12- 349 du 20 mars 2013, Article. 3.

gestionnaires du service concerné. A travers ces programmes d'investissement, le partenaire recourt à l'exploitation et aux abonnements comme sources principales de financement plus que son apport propre. Cette efficience était à l'origine de la croissance des résultats nets de ce partenaire.

Toutefois, et malgré l'importance du savoir-faire de ce dernier (économie d'échelle, moyens techniques développés...), les coûts du service de distribution de l'eau, de l'électricité et de l'assainissement liquide n'avaient pas bénéficié de cet avantage.

Quant au partage des risques, l'identification et la quantification des risques des contrats de gestion déléguée sont à un niveau insuffisant, d'où le risque d'incompatibilité de ces derniers avec les besoins réels des territoires concernés. Ce partage des risques – qui constitue l'essence même de la gestion déléguée- ne respecte pas le principe d'adéquation des moyens et du savoir-faire de chacun des deux partenaires, par rapport à la nature de chaque risque. Aussi, la conception incomplète des référentiels du contrat est à l'origine de l'insuffisance ou l'abus du transfert desdits risques au partenaire privé, ce qui menace l'exécution correcte du contrat sur terrain. Il est donc recommandé de répartir les différents risques du contrat selon le savoir-faire de chaque partenaire.

Au niveau social, le recours à la gestion déléguée a optimisé relativement la création de plusieurs emplois, la suppression de plusieurs autres (« les emplois fantômes ») et la réaffectation de nombreux fonctionnaires à d'autres services communaux, selon leurs profils et les besoins de ces services. Toutefois, et si ce recours permet l'amélioration du rendement des employés mobilisés, il implique en contrepartie une dégradation remarquable de leurs conditions de travail, ce qui engage la responsabilité de l'Etat qui doit veiller sur le respect des dispositions législatives en vigueur en matière de droit de travail.

Pour l'aspect environnemental, la gestion déléguée du service de l'assainissement liquide en particulier implique une dégradation importante du système écologique, et ce, à cause des difficultés financières et géographiques de la gestion des infrastructures, de l'impact négatif de l'évacuation vers la mère, en plus de la modeste participation de la société civile dans la protection de l'environnement. Ce constat alarmant pourra être atténué à travers la mise en place de

stations d'épuration et bioélectriques (comme est le cas pour de la station Ecomed de Fès par exemple)

Sur le plan de la gouvernance, et si les responsables de la décision du recours à la gestion déléguée avancent l'argument de « l'obligation conjoncturelle due à la crise des Régies », cela n'exclut en aucun cas leur responsabilité quant aux conséquences d'un tel recours sur les différentes dimensions, et surtout au niveau de l'optimisation de la dépense publique. En effet, si les plans de sauvetage mis en place par l'Etat pour sortir de la crise des Régies ont échoué⁷, la gestion déléguée n'a non plus favorisé cette dépense, vu les différents risques de surcoût non maitrisable, d'aléa moral et de sélection adverse...Autrement dit, le service aurait coûté moins cher à travers la gestion directe que de déléguer sa gestion à un capitaliste par nature.

Quant au contrôle et au suivi de l'exécution du contrat sur terrain, l'absence d'une entité dédiée au suivi et au contrôle augmente le risque de rupture provisoire du service en cas de litige avec le partenaire, et ce, malgré les déclarations officielles confirmant la mise en place de comités internes et d'expertise externe. Ce manquement est justifié d'une part par le problème de pluralité des intervenants (de même que les Sociétés de Développement Local, notamment quant aux difficultés de constitution des conseils d'administration), et d'une autre par la difficulté de mise en place de mécanismes flexibles de contrôle, car la Direction des Régies et Services Concédés rattachée au ministère de tutelle conserve encore les responsabilités majeures et commandent l'autorité locale dans ce sens.

Quant au choix du partenaire, la procédure d'attribution du contrat est aussi longue que complexe⁸, ce qui remet en question les critères retenus dans ce stade critique. Aussi, la priorité est souvent donnée au critère financier au détriment du critère qualitatif (logique du « moins disant »), tout en considérant « la capacité technique et financière » et le « programme d'investissement » comme critères de sélection des partenaires. Ainsi, cette standardisation des barèmes de notation

⁷ Exemple de la Régie Autonome du Transport Urbain de Fès (RATUF).

⁸ Exemple : quand « l'acte d'engagement » et « le bordereau des prix » sont formulés en devise étrangère, il faut attendre la réponse de Bank Al Maghrib quant au cours de change à appliquer....

articulés principalement autour du critère financier, constitue une cause principale de l'échec des contrats de gestion déléguée.

D'autres constats enrichissent ce propos comme l'avantage de notation, dont bénéficient les offres des soumissionnaires marocains ou des groupements majoritairement marocains, ce qui remet en question le principe de « l'équité » constituant un pilier de bonne gouvernance, ou encore le non-respect des délais de dépôt des offres par les soumissionnaires. Aussi, la non déclaration des motifs d'élimination de quelques candidatures, l'absence d'une entité dédiée à la conception des référentiels du contrats, la courte durée de conception de ces référentiels et la considération du « Guide des procédures et d'évaluation des offres » comme référentiel pour tous les contrats, sans considération des spécificités des territoires et sans association du secteur privé et de la société civile, constituent les principaux problèmes de gestion déléguée au Maroc.

Bref, des objectifs clairs, un pilotage étroit, une mesure et une évaluation des résultats quantitatifs et qualitatifs, en plus d'un partage clair des risques, constituent les clés du succès d'un contrat de gestion déléguée. Cependant, et si dans un marché public, c'est le candidat le moins-disant qui est sélectionné, il faut choisir en gestion déléguée le candidat ayant l'offre économiquement la plus avantageuse, et ce, à travers l'utilisation des techniques démocratiques de passation des contrats, car ni l'évaluation préalable, ni le dialogue compétitif, ni l'analyse et le chiffrage des risques ne décident à la place de la personne publique.

Conclusion

En conclusion, il est important de repenser la planification de la gestion de la chose publique en général, et des services publics en particulier, repenser le processus de prise de décision dans ce sens, et surtout le rôle des acteurs qui politisent le service public (affectations, qualification...). Aussi, il faut noter que la rigidité de la personne publique en matière de communication avec la société civile ne fait qu'aggraver la situation et accentuer la tension sociale. Finalement, il s'avère nécessaire de faire une restructuration interne des collectivités territoriales, afin de contrôler tout le processus du contrat, de la prise de décision au contrôle de l'exécution de contrat sur terrain, tout en mettant en place un tableau de bord qui permettra une maîtrise de la dépense publique et facilitera les choix budgétaires.

Ainsi, il est important de mettre en place des mécanismes pour rompre avec l'économie de rente, palier aux défaillances de la procédure des marchés publics, apprendre de l'échec de l'expérience de la gestion déléguée pour réussir l'expérience des Sociétés de Développement Local ou de la remunicipalisation.

Bibliographie :

- BOURGUIGNON, A. (2000). Performance et contrôle de gestion, Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit, Paris, Ed Economica.
- OCDE. (2006), Les PPP, partage des risques et optimisation des dépenses, Paris, Editions OCDE.
- UNDP, (1996), Decentralised Governance Programme, New York, USA.
- World Bank, (1994), Managing Development - the Governance Dimension, USA, Washington DC.
- REZZOUQ, T. (2018) : « Partenariats Public Privé et « performance » des services publics au Maroc », Thèse pour l'obtention du doctorat en sciences économiques et de gestion, Université Sidi Mohamed Ben Abdellah, Fès, Maroc.
- BEZANCON, X. (2001) : « Essai sur les contrats de travaux et services publics, contribution à l'histoire administrative de la délégation d'une mission publique », Thèse pour l'obtention du doctorat en sciences de gestion, Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), France.
- KERAMIDAS. O. (2005) : « Les trajectoires d'équité : les stratégies de gestion de l'équité des organisations publiques », Thèse de doctorat en Sciences de gestion, Aix-Marseille 3, France.
- BERTOLINI, G. (2008). Service public local des déchets ménagers à la recherche d'indicateurs de performance, Réalités industrielles, N° du 1er Février 2008, pp. 80-88.
- BRAHIMI, M. (2001). L'expérience municipale de délégation des services publics urbains marchands, Gouverneur – directeur général des collectivités locales, In : La gestion déléguée des services publics locaux Etudes et documents, Rabat, REMALD, n° 30, p.15.
- CHTIOUI, H. et al. (2008). Evaluation de la pollution générée par les lixiviats de la décharge publique de la ville de Fès, Revue francophone d'écologie industrielle, N° 49, 1 er Trimestre 2008, pp. 25-26.
- DJAMA, N. (2015). Derichebourg, itinéraire d'une entreprise qui s'est fait un nom sur le marché marocain, L'Usine Nouvelle, Casablanca, N°49, p.5.
- ESTACH, A. et al. (2007). PPP in Transport, The World Bank, Policy Research Working Paper, N° 4436, p.3.
- FAYOL, H.: « L'éveil de l'esprit public », In Morgana, L. (2012). Un précurseur du New Public Management : Henri Fayol (1841-1925), Paris, Revue de Gestion et Management Public, Edition AIRMAP, Vol. 1/n°2, pp.4-5.
- JOHNSON. I (1997), La gouvernance : Vers une redéfinition du concept, Agence Canadienne du Développement International, Ottawa, Mars 1997.
- LAUFER, R. (2008). Où est passé le management public ? Incertitude, institutions et risques majeurs, Paris, Politiques et Management Publics, volume 26/3, p.32.

- LE GALES, P. & LASCOUMES, P. (2004). Gouverner par les instruments, Paris, Presses de sciences. In Hubert P. (2005). La Turquie face à l'Europe, Pôle Sud, N° 23, pp.201-203.
- M. LEBAS, (1995). Oui, il faut définir la performance, Revue Française de Comptabilité, N° juillet-août 1995, pp. 66-71
- NIA, H. (2016). Management Public et Innovation : l'expérience marocaine, Rabat, Revue d'Etudes en Management et Finance d'Organisation (REMFO), n°1, p.12.
- ROUILLARD, C. & HUDON, P-A. (2007). Le partenariat public-privé : un instrument d'action publique au cœur de la reconfiguration de l'État québécois, Québec, Économie et Solidarités, volume 38, numéro 2, p. 25.
- TROSA, S. (2007). Le public et le privé : la révision des missions débouche-t-elle sur la sous-traitance ? De l'essence à l'existence, Politiques et management public, vol. 25, n° 3, p.3.
- ZNATI, M. (2017), Perspectives de mesure de la performance de la gouvernance, Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit, N° 3, Décembre 2017, p. 255.
- Décret n° 2-12-349 du 8 jomada I 1434 relatif aux marchés publics. (B.O. n° 6140 du 4 avril. 2013), Article. 3.
- FALLERY, B. (2007). Rapport de la XVIème Conférence Internationale de Management Stratégique, Montréal, 6-9 Juin 2007.
- IFRS Fondation, International Financing Reporting Interpretations Committee, publication du 30 Novembre, 2006, p.2.

Le dialogue



Karim TAZI

Bonjour Si Karim TAZI,

Majallat Arrabii est heureuse de vous recevoir pour cette interview qui a pour objectif d'écouter votre analyse en tant qu'industriel et acteur associatif mais également en tant que personne publique qui n'a jamais laissé sa langue dans sa poche.

Vos analyses nous intéressent sur les faits qui marquent notre pays, les choix de nos dirigeants avec les focus qui sont ceux de vos expériences professionnelles et associatives.

Merci d'avoir accepté notre intervention.

Nous commençons par le fait qui a éprouvé le monde et notre pays : la pandémie du CORONAVIRUS

Malgré cette situation difficile et malgré toute la souffrance sociale générée, on a pu constater la résilience de la population face aux difficultés qui s'accumulent. Tous les emplois perdus depuis le début de la pandémie sont autant de revenus perdus et pourtant les familles doivent bien continuer à faire face aux dépenses d'alimentation, d'éducation et de santé. Les ressorts de cette résilience mériteraient d'être mieux étudiés car ils me paraissent tenir du miracle.

A mon avis les dégâts les plus graves causés par la pandémie sont ceux en relation avec la perte de deux années complètes au plan scolaire et universitaire. Malgré tout ce qu'ont pu dire les autorités, le basculement vers l'enseignement à distance ne s'est pas fait et les écoliers et étudiants marocains ont connu deux années blanches. Il s'agit là d'un incendie silencieux dont nous ne verrons les conséquences que plus tard.

Qu'a mis à nu la pandémie dans notre système économique et plus particulièrement industriel ?

Un large consensus s'est établi sur le fait que la pandémie a mis à nu de nombreuses faiblesses structurelles du modèle économique et social marocain. Je ne reviendrai pas sur celles du système de santé public

au sujet duquel tout a déjà été dit, j'insisterai plutôt sur la faiblesse de nos secteurs productifs et notamment les secteurs industriels.

Cette faiblesse a des conséquences négatives tant en termes de création d'emplois qu'en termes d'extrême dépendance vis-à-vis des importations. Le Maroc importe la plupart de ce qu'il consomme, produits alimentaires, matières premières et produits finis, et n'exporte pas assez pour payer ses importations. Exprimé en des termes simples, notre pays vit largement au-dessus de ses moyens et ne semble pas avoir pris conscience du fait que cette situation ne saurait durer indéfiniment. Tout cela a pour conséquence une augmentation de son niveau d'endettement.

Le Maroc était un exportateur net de plusieurs produits et matières premières pour devenir importateur net.

A titre d'exemple, nous étions le premier exportateur de jus d'orange, aujourd'hui nous l'importons.

Merci pour l'analyse, quelles sont les raisons et choix qui y ont présidé ?

Bien entendu les principales raisons de cette situation sont à chercher dans le système de gouvernance en vigueur dans notre pays mais cela ne doit pas occulter la responsabilité des organisations internationales qui nous ont dicté des politiques ultra libérales qui ont sans aucun doute contribué à aggraver les maux dont nous souffrons et là je pense à une certaine conception de la mondialisation dont les seuls bénéficiaires ont été la Chine et les marchés financiers. Depuis plusieurs années, le Maroc semble s'être installé dans une double tendance, celle de l'aggravation du chômage et du creusement du déficit de sa balance des paiements. Je crains que le réveil soit très difficile.

Dernièrement, on a relevé que l'Etat marocain a "viré sa cuti "car il a pris conscience des erreurs et recommencé à parler de la substitution des importations, terme qui depuis que les organisations internationales, veillent au grain du libéralisme et au libre-échange est devenu ringard, bref un gros mot.

Ce changement de cap est pérenne et procède d'une vision d'ensemble. Je ne sais pas !

Quelle comparaison établissez-vous avec d'autres pays qui ont mieux réussi ?

La principale différence entre le modèle de développement marocain et celui d'autres pays qui ont réussi leurs décollages économiques alors même qu'ils étaient au même stade que nous il y a 60 ans réside dans les priorités définies par les dirigeants. Que ce soit en Corée du Sud ou au Rwanda, la priorité absolue a été donnée à l'encouragement de l'investissement, notamment industriel comme seul moyen de création de richesse et d'emplois. Tout ce qui pouvait venir faire obstacle à l'acte d'investir a été démantelé.

Nous avons opté pour la solution de permettre et d'offrir des avantages exorbitants à certains grands groupes dans l'automobile et l'aéronautique, à plusieurs dimensions :

On n'a pas accompagné ces choix qui constituent une véritable extraterritorialité par la mobilisation et l'encouragement des Petites et Moyennes Entreprises qui sont le véritable facteur de compétitivité de ces grands et créé de véritables écosystèmes porteurs de la création des richesses et d'emplois, en effet, partout dans le monde, ce sont les PME qui alimentent la richesse d'un pays, regardez l'Allemagne !

Nous n'avons pas voulu généralisé ces écosystèmes extra-territorialisés pour y accueillera d'autres investisseurs d'autres pays d'Europe et d'Asie, voire du Maroc, pourquoi pas ! Il faut savoir que beaucoup d'investisseurs, notamment du Sud de l'Europe, ne demandent ni protection, ni avantage, mais avant tout un bon accueil et moins de bureaucratie et de corruption.

Quelles ont été les véritables priorités dominantes et les principales faiblesses ?

Au Maroc, la priorité des dirigeants a été bien différente. La priorité a été accordée à la stabilité par le maintien du statu quo et à la préservation des rentes existantes. Les réformes les plus cruciales et les plus douloureuses ont sans cesse été repoussées à plus tard avec le résultat que l'on sait.

Il est important de comprendre où réside la contradiction qui a conduit au démantèlement de toutes les protections effectuées par l'Etat dans le cadre de sa politique de libéralisation de son commerce extérieur et de multiplication des accords de libre-échange. Partant du principe que les protections douanières fournissaient des rentes aux producteurs nationaux, on a démantelé mais sans donner aux nationaux les avantages dont jouissent leurs concurrents turcs ou chinois pour ne citer qu'eux.

Parmi les facteurs qui contribuent à la faiblesse de la compétitivité des entreprises marocaines il faut citer la faiblesse des compétences des ressources humaines, le coût indirect mais très élevé de la corruption, de la bureaucratie et des dysfonctionnements du système judiciaire et le coût élevé de certains facteurs comme le foncier et l'immobilier professionnel. Il aurait fallu d'abord travailler sur ces handicaps qui plombent la compétitivité des entreprises marocaines avant de les précipiter dans la concurrence avec les entreprises chinoises et turques.

Mais également l'appétit du risque pour l'acte d'entreprendre.

Quel regard portez-vous sur les rôles joués ou pas par les organisations patronales et pourquoi ?

Les organisations professionnelles ont largement perdu de leur influence et représentativité et là encore il s'agit d'une conséquence de la politique d'affaiblissement des contre-pouvoirs menée par les autorités marocaines.

Cette politique a également touché la presse indépendante et les organisations de la société civile mais elle a eu des conséquences particulièrement malheureuses au point de vue économiques car les voix qui auraient pu alerter sur les dangers de certaines orientations stratégiques de l'état ne se sont pas exprimées.

La domestication de la CGEM à partir de ce qu'il est convenu d'appeler l'affaire Hassan Chami a surtout conduit à la perte de sa crédibilité.

Merci Si Karim

*Intreview réalisé par
Mostapha Miftah*

Le portrait



Feu Aziz BELAL

Hommage à Abdelaziz Belal, l'homme, l'intellectuel

■ *Driss M'birkou*

Près de quarante ans après son décès tragique revisitons succinctement quelques éléments de la pensée de Belal. Précisons tout de suite que ce court texte a un but simple : proposer au lecteur des chemins possibles pour poursuivre les efforts de compréhension de l'économie actuelle à la lumière des propositions du plus éminent professeur d'économie que notre pays n'ait jamais connu. Aucune ambition académique ou scientifique n'anime cet article. Nous laisserons parler notre intuition et nos lecteurs comprendront aisément qu'il faudrait un travail beaucoup plus en profondeur pour rendre justice à ce grand intellectuel qu'était Abdelaziz Belal.

Cet article comporte trois parties. La première traitera de l'homme que nous avons eu l'honneur d'avoir connu comme le Professeur Belal. La deuxième reprendra quelques-unes de ses propositions dans un chapitre de son ouvrage *Développement et facteurs non économiques*. Enfin, la dernière partie effleurera des pistes sur comment on peut poursuivre la réflexion en nous inspirant de son approche.

I/ Un Professeur hors-normes, témoignage-hommage

1975, Université Hassan II, Casablanca. Nous étions en deuxième année de licence ès sciences économiques et espérons réussir le passage en troisième année pour avoir – enfin – comme professeur en économie, Monsieur Abdel Aziz Belal.

Nous le croisons à l'occasion dans l'édifice de la place Mirabeau. À première vue d'apparence bourru, discret, un

second regard laissait tout de même apparaître une sorte de léger sourire rentré.

Enfin en troisième année! Si les deux années précédentes avaient été marquées par des grèves estudiantines et surtout par les arrestations massives qui débutèrent à l'automne 1974 et décimèrent les rangs des militants de l'U.N.E.M., et des formations amamistes, du 23 mars et autres groupuscules de gauches; l'année 1975-1976 se déroula sans trop d'incidents au plan des études. Nous avions eu droit à une année universitaire pleine. Abdel Aziz Belal était notre professeur principal.

Son aura le précédait. Bien que de taille modeste, nous étions conscients d'être en présence d'une légende vivante. Il aurait certainement pu à l'époque se contenter d'animer les séminaires de 3^{ème} cycle et d'encadrer les mémoires et thèses. Non, il tenait à assumer pleinement sa charge de professeur et le faisait avec brio! Nous savions certes qu'il avait des responsabilités politiques dans l'ex P.L.S. (d'abord Parti communiste marocain) devenu P.P.S.; ce que nous ignorions par contre, c'est que sa notoriété dépassait largement les frontières et qu'il était sollicité dans les colloques et rencontres académiques à travers le monde.

Son cours était limpide, son français impeccable. Il était d'un naturel affable et répondait gentiment durant le cours aux questions des quelques rares audacieux qui en posaient à l'occasion. À la fin de la séance, nous le voyions, toujours à pied, quitter la Faculté pour rentrer chez lui. Personne n'osait l'importuner. Il voulait que les détenteurs de la Licence en sciences économiques puissent avoir au moins les bases d'une réflexion autre que celles que suggérait la pensée libérale dominante dans les Facultés d'économie. Il n'était pas trop exigeant et les notes qu'il attribuait aux dissertations remises en fin d'année variaient – sauf de rares exceptions – entre 7 ou 8 et 14 sur 20. Toutefois, malgré cette mansuétude à l'égard des candidats à la licence, il nous fournissait en début d'année une bibliographie qui permettait à ceux qui comptaient poursuivre leurs études d'approfondir leurs connaissances.

Nous étions une cinquantaine à suivre son cours de 1^{ère} année de D.E.S. Une vingtaine d'anciennes cohortes de licence et une trentaine parmi la nôtre (juin ou septembre 1976).

Son niveau d'exigence au plan académique montait d'emblée de plusieurs crans. Il n'était plus question alors de permettre à des étudiants médiocres de passer le cap de cette première année. Si la licence avait un caractère « alimentaire » et qu'on pouvait admettre que des jeunes de niveau passable s'en prévalent; il était intraitable quant aux acquis minima requis pour poursuivre vers le diplôme d'études supérieures ou vers le doctorat! Il fallait certes suivre assidument les séminaires qu'il animait, mais également s'inspirer dans nos exposés et nos écrits des grands auteurs tiers-mondistes de cette époque : Nicos Poulantzas, Samir Amin, Arghiri Emmanuel, Mohamed Dowidar, etc. Bien entendu, ceux qui étaient d'obédience marxiste lisaient également L. Althusser, Gramsci, Hegel, Lénine, Marx etc.

Son système de notation au cours de ce cycle était strict, rigoureux et sans aucune partisanerie. Il attendait de nous une pensée claire, structurée et des arguments solides. Il s'assurait à l'oral que la note que nous avions obtenu à l'écrit était justifiée et laissait passer les plus méritants.

Autre trait marquant pour ceux qui ont eu la chance de croiser son chemin. Il avait l'humilité des Grands! Jamais il ne se départissait de son petit sourire, son ton était mesuré, jamais un éclat de voix.

Je termine ce témoignage de ce contact avec l'éminent Belal par une anecdote qui démontre l'ouverture d'esprit de ce grand homme. En 1977 ou 1978, le regretté collègue et ami Mimoune Habriche nous demanda à un ami et camarade de promotion et à moi d'aller avec lui chez Abdel Aziz Belal. Ayant moi-même arrêté toute activité de militantisme depuis deux ou trois ans, je ne voulais pas être discourtois et acceptai. Il nous reçut en toute modestie dans son appartement du boulevard des F.A.R., et nous proposa gentiment de devenir membres (ou sympathisants, j'avoue, ne pas me souvenir) du P.P.S. Mon ami

accepta et participera pendant quelques mois à différentes campagnes électorales; j'avais de mon côté décliné. Mon Professeur, devenu à la même époque membre du jury du concours pour l'assistanat à la Faculté ne m'en a jamais tenu rigueur. Je suis même convaincu qu'il avait défendu ma candidature lors d'un concours où il y avait beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. Le 1^{er} février 1978, je devins, en même temps que MM K. El Ouazzani et El Merini, un collègue de grand Monsieur, qui peu de temps après disparut dans les circonstances que l'on connaît. Adieu une deuxième fois Abdel Aziz Belal, vous qui avez marqué ma génération.

II/ Survol de sa vision

L'approche de A. Belal dans son chapitre « Pour une rénovation radicale de la démarche globale d'analyse » est fondée sur cinq propositions.

Le sous-développement est le résultat de la confrontation du capitalisme et de l'impérialisme avec des sociétés précapitalistes (Asie, Afrique, Amérique latine). La révolution industrielle et le développement du capitalisme poussent les pays d'Europe occidentale à chercher des débouchés pour contrer la baisse tendancielle du taux de profit. Ces deux contraintes donnent lieu à une expansion coloniale violente vers les pays du « Sud ». En termes d'aujourd'hui, on peut parler d'un début de mondialisation.

En effet, et c'est la deuxième proposition de Belal, les pays dits sous-développés ont tous subi une intégration « périphérique au système mondial » dans une division internationale du travail (inégalement bien sûr).

La troisième idée développée par notre auteur est que le capitalisme s'adapte après la décolonisation tout en continuant à déstructurer les « modes de production antérieurs » et à les soumettre économiquement à ses propres intérêts. Cette pression engendre une « intégration-transformation des rapports sociaux autochtones ». Ces changements permettent la reproduction de la domination impérialiste.

La quatrième thématique abordée nous rapproche de ce qui est au da cœur de son ouvrage : les sociétés dominées sont dans un mouvement dans lequel se développent des « relations dialectiques entre la base matérielle de la société et sa superstructure ». Il faut, pour comprendre cette dialectique, utiliser une analyse « à la fois socio-économique, socio-culturelle, socio-politique, etc. » seule capable d'aller vers une sortie du sous-développement.

En dernier lieu, Belal nous renvoie à des fondamentaux qu'il faut absolument considérer dans une stratégie de développement : positions et rôle de l'État, de la classe dominante, politique(s) idéologie(s) des deux. Est-on dans une continuité ou dans un élan vers une nouvelle formation sociale?

À partir de ces outils d'analyse, A. Belal se pose la question : est-ce que le tiers-monde est dans l'impasse? Il constate une aggravation du sous-développement malgré l'émergence de quelques minorités privilégiées. La grande majorité des masses populaires villes et campagnes confondues continuent à se paupériser. En effet, les pays vivant cette problématique n'arrivaient pas (au moment où le livre est écrit) à se dégager de l'hégémonie impérialiste. Pour lui les classes dirigeantes, subjuguées par l'Occident sont gravement aliénées, en tout cas plus que les masses populaires. Leurs liens avec l'impérialisme les « disqualifient » pour la recherche d'un véritable développement. Et ce n'est pas l'aide des pays du Nord - qui a démontré qu'elle chercherait le maintien dans la dépendance des pays du Sud - qui changerait quelque chose à la situation.

III/ Et aujourd'hui?...

Je suis convaincu qu'une grille d'analyse similaire à celle développée par Abdel Aziz Belal peut être appliquée de nos jours. Même si de l'eau a coulé sous les ponts en plus de quarante ans. La voie préconisée par notre défunt collègue, soit celle du changement de la « Formation économique et sociale » pourrait être considérée comme utopique après les grands

bouleversements survenus depuis son décès. Je pense en particulier à la fin de l'ère soviétique et au tournant radical de la Chine vers l'utilisation *ad nauseam* des outils du capitalisme. Pourtant, les changements qu'a connus le Maroc peuvent être analysés par l'approche qu'il préconisait.

Appliquons par exemple la place de notre pays dans le concert (économique) des nations. Depuis le début de ce 21^{ème} siècle, on parle beaucoup de mondialisation. Ce terme galvaudé s'il en fût est utilisé « à toutes les sauces ». Nous dirons simplement que le processus de développement du capitalisme mondial semble s'accélérer à une vitesse exponentielle. Est-ce que le Maroc a «su tirer son épingle du jeu »?

Abdel Aziz Belal nous démontrait que les pays dits en voie de développement étaient intégrés dans une division internationale de façon périphérique et que les pays plus puissants avaient le rôle central, dominant. Si nous regardons ce qui se passe au Maroc, nous réalisons que, et malgré une croissance indéniable de la production – et jusqu'à un certain point de l'emploi – dans quelques créneaux industriels, le reste de l'économie n'a pas suivi. À y regarder de plus près, on constate que ces activités sont totalement liées à des secteurs dont la production à très grande valeur ajoutée se situe dans les pays d'Europe de l'Ouest ou d'Amérique du Nord. Ainsi en est-il pour le secteur de l'automobile (pour Renault, Peugeot...), de l'aéronautique (Bombardier).

Ainsi, le choix d'ouverture sur le marché mondial souscrit à la logique libérale qui prétend que le libre-échange rapporte à toutes les parties. Or, si le taux d'ouverture de notre économie ne fait que grandir, cela n'a pas aidé à redresser le déficit de la balance commerciale. En fait, c'est l'inverse qui s'est produit, les différents accords de libre-échange ont creusé de façon alarmante notre déficit commercial. La médecine administrée par les différentes instances internationales (FMI, Banque Mondiale...) supposée aider le Maroc l'a enfoncé dans la dépendance vis-à-vis des puissances économiques. Nous achetons au prix fort les produits alimentaires (céréales) et les technologies et vendons nos matières premières. Nous

permettons la délocalisation des activités à forte utilisation de main d'œuvre qui font gagner les compagnies-mères, etc.

Le constat est clair : l'hégémonie triomphatrice de la pensée néo-libérale, le développement des alliances de riches et/ou puissants (G7, puis G8, sommet de Davos etc.) ont empêché les dominés (pays et peuples confondus) d'avoir quelque velléité que ce soit de recherche de solutions alternatives.

Si on considère aujourd'hui par exemple la capitalisation boursière des G.A.F.A.M. (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) et leur capacité d'influence, on s'aperçoit que même les gouvernements des grands pays du Nord n'arrivent plus à garder leur « souveraineté économique ». Que dirions-nous des petits pays (en termes de taille économique et de poids géopolitique)?

Ce qui précède a permis de voir que l'approche critique préconisée par notre confrère disparu garde toute son importance. Et nous n'avons même pas abordé les aspects sociaux si importants à ses yeux.

Nous nous devons de rester vigilants, de toujours jeter la lumière sur ce qui reste à corriger. Nous pouvons et devons avoir les ambitions du grand peuple que nous sommes!

Driss M'birkou, économiste

Casablanca, mars 2021

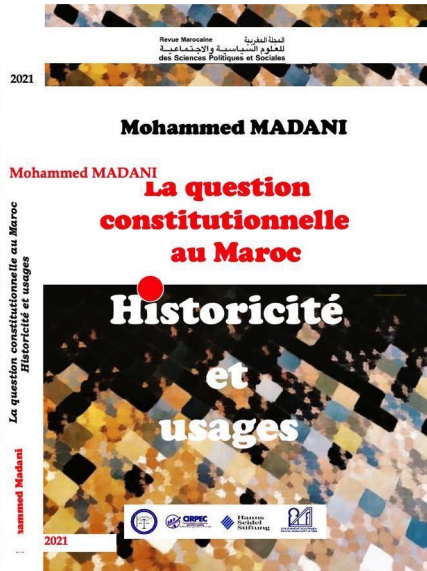


Extraits
de trois rapports nationaux

Prochainement dans les kiosques...

"La question constitutionnelle au Maroc"

Mohamed MADANI



Extrait 1

Rapport, 50 ans de développement humain et perspectives 2025.

Rapport général « L'avenir se construit et le meilleur est possible ». Cinquantenaire de l'indépendance du royaume du Maroc. 186 pages (RDH50)

« La présence diffuse de la corruption dans la société et dans la culture, ainsi que sa banalisation, qui prend une forme insidieuse de consentement pour les uns et de résignation pour les autres, invitent à bien cerner les causes du phénomène. Le clientélisme et le népotisme, qui sont des travers malheureusement admis chez certaines franges de la société, en constituent les racines profondément ancrées et extrêmement résistantes. La méritocratie, la montée des compétences techniques et modernistes dans la fonction publique et l'ancrage de la démocratie par le suffrage universel sont autant d'antidotes contre ce fléau. La garantie d'élections transparentes et la lutte contre la vénalité lors des scrutins sont les meilleurs moyens d'éliminer progressivement le système clientéliste. Mais cela prend du temps, car ce progrès est à son tour tributaire du changement de la culture politique. Dans l'immédiat, une réaction utile peut venir des nouveaux entrepreneurs modernes : ceux qui ont intérêt à réussir sur le marché en affrontant la concurrence auront de solides raisons de ne plus tolérer les pratiques de ceux qui faussent le jeu économique par le truchement des faveurs en tout genre.

***D'autres facteurs ont essentiellement trait à l'émergence contrariée de l'Etat de Droit.** L'absence d'application systématique de la loi est un terreau fertile pour la corruption. Est-il utile d'avoir de bonnes lois si on ne les applique pas ? Tant que la loi, rien que la loi, toute la loi ne sera pas appliquée à tous, la corruption risque de rester un mal endémique dans notre pays, retardant son développement, car faussant les règles du jeu et favorisant ceux qui savent et peuvent corrompre, au détriment des autres ». p. 54.*

« Revenir sur 50 ans de valorisation du potentiel humain du pays renseigne ainsi sur un aspect des plus critiqués et des plus directement responsables de nos médiocres performances en matière de développement humain. On sait aujourd'hui que ces contre-performances sont largement attribuées à nos déficits dans les domaines de la scolarisation et de l'alphabétisation, qui expliquent, à

eux seuls, notre retrait dans le classement mondial et régional en termes d'indices de développement humain ». P. 59.

« Abordé sous l'angle des accès aux services et équipements de base, [...], le bilan des 50 dernières années est marqué, malgré des progrès indéniables, par des déficits que le Maroc affiche encore aujourd'hui. Ce bilan révèle d'abord sur une prise de conscience tardive de la question des services de base, longtemps reléguée derrière celle des grands projets, censés être producteurs d'externalités positives et de développement diffusé. ... ». p. 59.

« A partir du début des années 1980, la trajectoire du système éducatif marocain a commencé à s'infléchir, faisant apparaître de nombreux signes de faiblesse et d'inadaptation et est devenu avec le temps inefficace, produisant des chômeurs et des exclus et, devenant ainsi un chantier récurrent de réformes. Les carences accumulées se manifestent aujourd'hui dans presque tous les domaines de la vie sociale, politique et économique. Qu'il s'agisse de la place de la femme dans la société et de ses droits, du fonctionnement de la démocratie, de la diffusion des valeurs de citoyenneté et de progrès, de l'emploi ou de la compétitivité de l'économie, le système d'éducation et de formation est interpellé au premier chef. L'éducation est au cœur du développement humain et nos retards en la matière sont, directement ou indirectement, corrélés à ses contre-performances. Cependant, bien que « Tout part de l'école et tout nous ramène à l'école », les phénomènes de chômage, de pauvreté et d'exclusion n'interpellent pas seulement le système éducatif, mais l'ensemble des sphères qui régissent le fonctionnement de la société ». p.65.

« La persistance de la pauvreté (monétaire ou humaine) au Maroc est le résultat de stratégies de développement économique mal conçues, d'un mode de régulation politique et institutionnel inadapté, des institutions insuffisamment attentives à la problématique des plus démunis. [...] Une lutte efficace contre la pauvreté doit être fondée sur une stratégie de croissance pro-pauvres dans le cadre d'une bonne gouvernance, qui vise la réduction des inégalités à travers une politique redistributive conséquente donnant aux catégories défavorisées la capacité de participer pleinement à la dynamique de développement économique. L'efficacité de stratégies économiques pro-pauvres dépend aussi de l'existence d'une gouvernance fondée les principes de transparence, de responsabilité/accountability et d'équité,

ainsi que d'une administration publique efficace dans la mise en œuvre de ces stratégies. » p. 8 ou 79

« Cependant, et en dépit de ces progrès remarquables, l'économie marocaine est loin d'avoir réalisé son plein potentiel durant le demi-siècle précédent. En effet, la croissance a été globalement atone depuis 1955 et n'a pas atteint un niveau suffisant et durable pour tirer le pays du sous-développement. La dépendance, qui ne s'est jamais démentie au cours de cette période, de notre économie vis-à-vis d'un secteur agricole lui-même tributaire des aléas climatiques explique que les taux de croissance soient, de surcroît, volatiles ». P.13 ou 84.

« La corruption est une autre manifestation de mal gouvernance puisqu'elle fausse les règles du jeu et exclut, en reniant le droit des citoyens à un traitement équitable. [...], la présence diffuse de la corruption et sa banalisation, au gré du consentement des uns et de la résignation des autres, continue d'hypothéquer les relations de confiance entre les citoyens et l'administration et affecte le climat des affaires. Malgré l'élaboration d'un pacte de bonne gestion par l'administration, la reconnaissance des associations de lutte contre la corruption et la volonté de rendre transparents, les revenus des agents de l'Etat et le rejet intense dont elle fait de plus en plus l'objet au sein de la société, la perception de ce phénomène, à tort ou à raison, est toujours forte. Lutter de manière résolue, continue et efficace contre ce fléau est une des conditions nécessaires à la résolution du nœud du futur qu'est la gouvernance. p.83 ou 154.

*« **L'accountability : L'obligation de rendre compte («accountability») nous a souvent fait défaut.** En effet, la responsabilisation des acteurs du développement est un élément essentiel de toute stratégie de modernisation d'un pays. Lorsque ceux-ci sont tenus de rendre des comptes aux citoyens sur les politiques menées, alors se renforcent les chances que des projets soient élaborés afin de rendre service à la communauté et d'améliorer le bien-être des citoyens. Bien des dérives de nos établissements publics auraient pu être évitées si s'était exercé sur eux un contrôle efficient, qui aurait eu pour corollaire transparence dans la gestion et rapidité de mise en œuvre de mesures correctives. ». p. 86 ou 157.*

*« **Les espaces maghrébin, africain et arabe :** Le contexte international, l'évolution géostratégique de la zone euro-*

méditerranéenne, les impératifs du développement économique et les risques probables imposent aux pays du Maghreb de s'organiser et de créer un cadre de coopération réaliste et efficace. Par le passé, le processus de construction de l'union maghrébine s'est révélé particulièrement lent. Pour de nombreuses raisons objectives, le renforcement de la coopération entre les 5 pays du Maghreb s'impose de lui-même, non seulement pour des raisons économiques et d'échanges dans le cadre de l'espace euro-méditerranéen, mais aussi pour gérer ensemble les intérêts et les risques communs spécifiques à la région : problèmes écologiques et environnementaux, eau, énergie, climat, désertification, péril acridien, épizooties, risques sanitaires divers, problèmes migratoires, problèmes liés à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme. Le coût du non Maghreb a été lourd, non seulement pour l'ensemble régional mais également pour chacun des pays qui le composent. La non édification du Maghreb aura encore un coût économique fort qui se traduira en perte de points de PIB et en limitation du potentiel de développement des populations, surtout dans un monde multipolaire et en présence du partenaire important qu'est l'Europe unie ». P.105 ou 176.

« C'est pourquoi la conflictualité actuelle autour de la question du Sahara doit trouver sa solution dans cette logique de coopération et dans l'esprit de l'idéal maghrébin ». P.105 ou 176.

Rapport, 50 ans de développement humain et perspectives 2025. Rapport général « L'avenir se construit et le meilleur est possible ». Cinquantenaire de l'indépendance du royaume du Maroc. 186 pages (RDH50)

Extrait 2

Conseil Economique, Social et Environnemental, Rapport annuel,
2019. 171 pages. <https://www.cese.ma/>

« Une croissance économique faible en 2019, en dessous de la performance moyenne des huit dernières années. Marquant sa deuxième décélération consécutive, le PIB du Maroc en 2019 a vu son rythme de croissance s'établir à un niveau modeste de 2,5% après 3,1% en 2018, continuant ainsi à graviter depuis 2012 autour d'une moyenne annuelle de 3,2%. La croissance en 2019 a affiché sa deuxième plus faible valeur des 15 dernières années, après celle de 2016. La situation devrait se dégrader drastiquement en 2020, eu égard aux répercussions de la pandémie de la Covid-19 conjuguées aux effets de la mauvaise campagne agricole ». p. 34

« Toutefois, la crise sanitaire a mis en évidence, voire exacerbé, des vulnérabilités structurelles de notre société et notre économie. Elle pourrait révéler, cependant, des opportunités à saisir dans un contexte de changements accélérés. La crise actuelle marquera certainement le Maroc et le monde durant des années, si ce n'est de manière permanente. Le monde qui naîtra au lendemain de la crise ne sera pas identique au monde d'avant la crise. Il ne sera pas, non plus, radicalement différent. La crise sanitaire a certainement rompu des tendances économiques, sociales, nationales et internationales en cours. De nouvelles tendances ont été impulsées dont certaines se dissiperont progressivement dans l'avenir, tandis que d'autres persisteront et s'amplifieront. Il est certainement prématuré de déchiffrer cet avenir, mais des questions fondamentales commencent à émerger, notamment, quel sera le rôle de l'Etat dans la phase Post-Covid après des décennies de prédominance de la logique du marché ? Assisterons-nous vraiment à un ralentissement voire un repli de la mondialisation et de la fragmentation des chaînes de valeurs ? La crise actuelle permettra-t-elle d'accélérer certaines tendances mondiales à l'image de la digitalisation des économies et des sociétés ou encore la transition vers des économies plus propres ? Enfin, qu'en est-il de l'avenir de la démocratie, des droits et des libertés, une fois la crise passée ? Autant de questions qui dépassent le périmètre de ce rapport et qui méritent une réflexion approfondie, aussi bien dans les débats publics que dans les cercles spécialisés, surtout que le Maroc est en phase de conception de son nouveau modèle de développement ». Pp : 73-74.

Conseil Economique, Social et Environnemental, Rapport annuel, 2019. 171 pages. <https://www.cese.ma/>

Extrait 3

**CESE, 2019, Le Nouveau Modèle de Développement du Maroc.
Contribution du Conseil Economique, Social et Environnemental.
155 pages.**

Une corruption entraînant une fragilisation du lien social

La corruption reste endémique au sein de la société marocaine en dépit de la succession des plans d'action mis en place par les pouvoirs publics pour l'enrayer. Le Maroc a, certes, fait des pas résolus en matière législative pour favoriser un environnement des affaires plus transparent, à l'instar de la loi sur l'accès à l'information ou celle sur la déclaration de patrimoine pour les élus. Toutefois, les mesures prises sont loin de répondre aux aspirations de la société civile et s'apparentent davantage à des initiatives publiques plutôt qu'à une politique volontariste de lutte effective contre la corruption à toutes les échelles et accompagnées de mesures de protection des dénonciateurs. Parallèlement, la médiatisation des affaires de corruption à travers les réseaux sociaux conduit à une fragilisation du lien social et à une érosion de la confiance des opérateurs économiques et des citoyens dans le processus effectif de lutte contre la corruption.

Un manque de transparence et de reddition des comptes conduisant à un effritement de la confiance dans les institutions

Depuis deux décennies, le Maroc a adopté un arsenal juridique et réglementaire pour améliorer la gouvernance des institutions publiques, marquant ainsi la ferme volonté de l'État de rompre avec l'opacité et l'impunité, et donnant une impulsion en faveur d'une plus grande transparence et d'une meilleure reddition des comptes. Toutefois, le principe de reddition des comptes est souvent resté cantonné à l'aspect financier (détournements de fonds, malversations...), juridique et procédural. La reddition des comptes sur la base de la performance de l'action publique et de l'usage efficient des deniers publics n'est pas encore complètement ancrée dans la pratique institutionnelle et ne se fait pas de manière systématique. Cette non-systématisation de la reddition des comptes des responsables publics sur la base du bilan de leur mandat mène à la détérioration de la perception des citoyens quant à la transparence des institutions publiques, notamment lorsque l'action de celles-ci a un impact tangible sur leur quotidien.

La légitimité des corps intermédiaires remise en cause par les citoyens

Durant ces dernières années, le Maroc a été traversé, à maintes reprises, par des crises sociales qui ont relayé une insatisfaction des citoyens causée par la détérioration de leur niveau de vie et les retards de mise en œuvre de projets économiques et sociaux de développement. Ces mouvements sociaux se sont exprimés principalement en dehors des corps intermédiaires classiques (associations de la société civile, syndicats, partis politiques...) et sont le corollaire de la faiblesse manifeste de la participation du citoyen aux élections législatives et locales et du très faible taux de syndicalisation.

Six faiblesses principales hypothèquent la concrétisation de l'ambition souhaitée :

1. Les citoyens ne sont pas pourvus des conditions et des moyens pour une contribution effective au développement
2. Les femmes demeurent à la marge du développement
3. Un monde rural isolé, peu équipé et ne contribuant pas suffisamment au développement du pays.
4. Un système de privilèges qui accentue l'exclusion et ralentit l'ensemble de la croissance
5. Des entrepreneurs soumis à des contraintes limitant leur initiative et réduisant les champs d'opportunités
6. Une orientation générale peu lisible des politiques publiques et une exécution souvent lente et inefficace

4-Un système de privilèges qui accentue l'exclusion et ralentit l'ensemble de la croissance

Une prédominance des privilèges et passe-droits : le système économique au Maroc a pendant longtemps ouvert la voie, directement ou indirectement, à l'installation de secteurs protégés, de privilèges et agréments qui encouragent le comportement rentier au détriment de l'efficacité économique, de l'innovation et de la prise de risque. Certains secteurs restent soumis à des agréments et autorisations, à l'image de ceux des hydrocarbures, des transports publics, des carrières de sable, de la pêche hauturière... En outre, des situations de rente non productives peuvent découler des politiques économiques elles-mêmes, lorsque les exonérations et incitations sont accordées et maintenues en faveur de secteurs ou

acteurs spécifiques sans une évaluation et un suivi rigoureux de leur efficacité. Contrairement à la corruption et aux fraudes, le danger de certaines formes de rentes et de privilèges découle du fait que ces derniers ont souvent un caractère légal institué par la loi et les procédures. La persistance historique des privilèges et passe-droits au Maroc peut contribuer, dans certains cas, à une sorte de perversion de l'économie dans le sens où les individus consacrent en partie leurs efforts et ressources financières pour saisir les opportunités de rente et les pérenniser par divers moyens.

Des positions dominantes non corrigées : *l'économie marocaine est marquée également par une forte concentration dans la plupart des secteurs, entretenant parfois des positions dominantes de certaines grandes sociétés sur le marché. Si cette situation n'est pas illégale, elle augmente par contre la probabilité de pratiques anticoncurrentielles prohibées, telles que l'abus de position dominante, les barrières à l'entrée pour empêcher l'introduction de nouvelles entreprises, les ententes de prix qui nuisent au pouvoir d'achat du consommateur, ou encore les situations de dépendance économique des petits fournisseurs par rapport à un client hégémonique. L'environnement de la régulation des marchés des biens et services au Maroc n'a pas été suffisamment outillé pour résorber ces pratiques, notamment avec le gel du Conseil de la Concurrence depuis 2013, puisqu'il n'a été réactivé que récemment. Ces facteurs constituent des obstacles de taille puisqu'ils (i) pénalisent l'émergence d'une classe d'entrepreneurs capable de valoriser les opportunités productives et innovantes au sein de l'économie, (ii) entretiennent la survie de lobbies rentiers et spéculateurs improductifs qui constituent une véritable poche de résistance au changement, et enfin (iii) menacent la cohésion sociale étant donné que les citoyens sont devenus de plus en plus avertis et de moins en moins tolérants vis-à-vis des injustices, des privilèges et des inégalités, d'où la montée des tensions sociales ces dernières années (mouvements de protestation d'Al Hoceima, Jerada, Boycott...). Cette perception se confirme dans les résultats de la consultation des citoyens puisque plus de 50% des répondants estiment que tous les opérateurs s'entendent au détriment du citoyen, et plus de 42% considèrent qu'il n'y a pas suffisamment de concurrence. Pp : 54-55*

Lien avec les déficits et symptômes constatés

Cette grande faiblesse du modèle actuel est à l'origine de certaines carences dont souffre le Maroc, notamment sur le plan (i) de la prospérité (la prédominance des privilèges et l'absence d'une concurrence saine ne permettent pas de rassurer les porteurs de projets et donc entravent l'investissement, la croissance et l'emploi), (ii) de l'égalité des chances (un accès inéquitable aux opportunités d'investissement ne valorisant pas les principes du mérite, de l'effort et de la créativité), et (iii) de la défiance, dans la mesure où l'absence d'actions efficaces contre le système des privilèges et d'une généralisation systématique de la reddition des comptes érode la confiance dans les institutions et alimente les foyers de la corruption et du népotisme.

Les grands choix pour recréer la confiance et faire du Maroc un pays solidaire et prospère pour tous ses citoyens

CHOIX 3 : Un environnement garantissant une concurrence saine et régulant les avantages, la rente de situation et les privilèges pour favoriser l'investissement productif efficient et réduire les inégalités

Ce choix requiert un effort de réallocation des ressources et de concentration des énergies vers l'investissement productif et efficient, en éliminant les barrières à l'entrée et les pratiques anti-concurrentielles à l'encontre des entrepreneurs et porteurs de projets et en réduisant au maximum l'instauration de l'emprise de la rente de situation, des privilèges et de la corruption. Opérer un tel choix favoriserait un climat de confiance entre l'investisseur et son environnement et permettrait de lutter efficacement contre l'accumulation inéquitable des richesses. Dans cette perspective, le Maroc devra engager une série d'actions pour tenter de répondre à deux objectifs stratégiques, à savoir :

- ✓ Restreindre au maximum le périmètre de développement de la rente de situation, limiter strictement les autorisations et privilèges et sanctionner sévèrement la corruption et le contournement des règles de la concurrence loyale ;*
- ✓ Mettre en place un système fiscal équitable qui consacre la réallocation efficiente des ressources, la réduction des inégalités et la lutte contre l'accumulation du capital non productif et contribue au renforcement de la cohésion sociale.*

Des actions opérationnelles découlent de chaque objectif stratégique.

Restreindre au maximum le périmètre de développement de la rente, limiter strictement les autorisations et les privilèges et sanctionner sévèrement la corruption et le contournement des règles de la concurrence loyale

[...]

Mettre en place un système fiscal équitable qui consacre une réallocation efficiente des ressources, la réduction des inégalités et la lutte contre l'accumulation du capital non productif et contribue à la cohésion sociale

Action 74. Surtaxer l'accumulation du capital non-productif pour lutter contre l'inefficience économique et les activités de spéculation. La taxation du patrimoine non productif englobe notamment, le foncier qui n'est pas dans le circuit productif, ne rentrant ni dans le cadre d'un investissement productif, ni d'une exploitation économique génératrice de revenu et d'impôt (il s'agit notamment des terrains non-bâties, des biens immeubles non-occupés, ni en principal ni en location...).

Action 75. Taxer plus fortement les secteurs protégés. Cela passe par la détermination des secteurs et activités bénéficiant, de par leur nature, d'un niveau de protection (secteurs régulés et activités soumises à licences...) induisant une restriction du nombre d'acteurs entrant en concurrence, pour définir en conséquence une surtaxe à leur faire supporter en guise de contribution complémentaire à l'effort fiscal national.

Action 76. Taxer à 50% la plus-value des biens fonciers concernés par tout changement de statut (extension urbaine, passage à une zone immeubles,...). Pp : 76-77

CESE, 2019, Le Nouveau Modèle de Développement du Maroc. Contribution du Conseil Economique, Social et Environnemental. 155 pages.

Prochainement dans les kiosques...

"La bataille d'ECOUVILLON et la coalition franco-espagnole"

Mohamed BENSaid Ait Idder



محمد بن سعيد آيت إيدر

التحالف الفرنسي-الإسباني
في معركة
"إيكوفيلون"

الصحف الفرنسية الإسبانية في معركة "إيكوفيلون"

50 درهما



في هذا الكتاب

"...كان الجيش الفرنسي بإمرال يتوطر على قواعد جيوية في المغرب المستعمر يستغلها بكل راحة وسرعة لتعزيز مواقفه بالحدود المغربي وإزديها موبيا بكل حاجياتها لنادية والصكرية بل أكثر من ذلك، وفي ظروف مع قارية لتتبرع معاً، مستعمر هذه القوات من إزال فرقاً كائنة من سلاح الجو ويترك مع الحصن داخل المغرب المستعمر المستعمر أن تراقب من هناك كل تحركات جيش التحرير غير الطريق الرابطة بين موقع بوزركان وألفا وكانت حينها أحد أهم المراكز التي يستعملها جيش التحرير في تحركاته الضرورية في المنطقة والأخطر من ذلك، أنه في ذلك الطرف الدقيق بالذات من تطور الكفاح الوطني التحرري، مستعمر فرقاً حراسة لجيش التحرير بقرية بوزركان يوم 27 فبراير 1957 من أوضاع قلقة لتجيش للثكنة محملة عن أخرها بالتعبون والحداد العسكري في طريقها لإنقاذ الجيش الفرنسي بمرکز مع الحصن، فقامت بالفرار بما تأكدت بأن حصة القلعة كانت موجهة لجيش الحدود، وهي المخطوطة التي كان ضابط مغربي مسؤول عن القلعة قد برها لقيادة جيش التحرير، كانت هذه الواقعة قد أثارت رد فعل سريع من دي العهد الذي اعتبرها "مسما يومية الجيش للثكنة"، فبعث إلى مكان الحادث الجنرال الكتي، وزير الدفاع آنذاك رضا الكتيبة، وأمام إقليم أكادير الكتيبة كان سيد السلام الصوري الذي قاما بالتدخل لدى قيادة جيش التحرير باسم الملك محمد الخامس، لإخراج عن القلعة وحصونها..."

الكتاب
50
درهما





Sommaire

Editorial.....	03
Argumentaire.....	06

Axe I - L'Eco marocaine et la problématique du développement.....09

- Un « modèle » en crise, face à « la crise » (La pandémie du Covid-19, un moment de vérité).

Najib Akesbi.	11
----------------------------	-----------

- Renouveau pour le Maroc : Dix axes pour le changement.

Abdelâali Benchekroune.	49
--------------------------------------	-----------

- L'économie marocaine dans la tourmente de la mondialisation.

Nour-eddine Saoudi.	73
----------------------------------	-----------

- Impossible de sortir du sous-développement avec le capitalisme.

Rahman Nouda.	83
----------------------------	-----------

Axe II : L'économie de rente et la corruption : deux phénomènes qui transgressent l'économie et la société marocaines..... 121

- Point de vue

Feu Driss Benali	123
-------------------------------	------------

- Le développement économique et social du Maroc freiné par la corruption, l'économie de rente et une dévalorisation du capital humain.

Azzeddine Akesbi.	127
--------------------------------	------------

- L'économie de rente et la problématique de développement au Maroc.

Jamila Ayegou	165
----------------------------	------------

- Corruption et développement. Cas du Maroc.

Axe III Des dysfonctionnements de l'économie marocaine	183
---	------------

-Corruption et développement- Cas du Maroc

Abdessamad Saddouq 185

- Les oligopoles privés marocains : émergence, réalité et répercussions.

Abdellatif Zeroual 193

- Le lobbying économique et la crise du modèle de développement. Cas des exploitants agricoles, de l'enseignement privé et des hydrocarbures.

Abdelwahed Hamza..... 205

- Pour une finance du développement.

Mohammed Hadine..... 217

Le désengagement de l'Etat à travers la gestion déléguée des services publics au Maroc

Tarik Rezzouq..... 237

LE DIALOGUE

Abdelkarim TAZI (Interview) 249

LE PORTRAIT

Hommage à Abdelaziz Belal, l'homme, l'intellectuel

Driss M'birkou..... 255

LES EXTRAITS

Extraits des rapports nationaux..... 265

Sommaire..... 277

Comité scientifique

Abdellah	HAMMOUDI
Driss	BENSAID
Fatna	SERHANE
Abdelghani	ABOULAAZME
Mohammed	SASSI
Ali	KARIMI
Brahim	YASSINE
Daho	JARBAL (Algérie)
Aissa	KADRI (Algérie)
M. Chaouqi	EZ-ZINE (Algérie)
Abdelmajid	CHORFI (Tunisie)
Raja	BENSLAMA (Tunisie)
Fouaz	TRABULSSI (Liban)
Housn	ABBOUD (Liban)
Fahmi	JADAANE (Jordanie - Palestine)



و تَتَمُتُ بِهَذَا

تَقْتَضِيهِمْ ...



مِنْ مَعْرِفَةِ